

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- un résumé non technique.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010 et 2016) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes « paysage » et « patrimoine »

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine¹ désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs

interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plante, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de mouton ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservatisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour « coller » aux pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

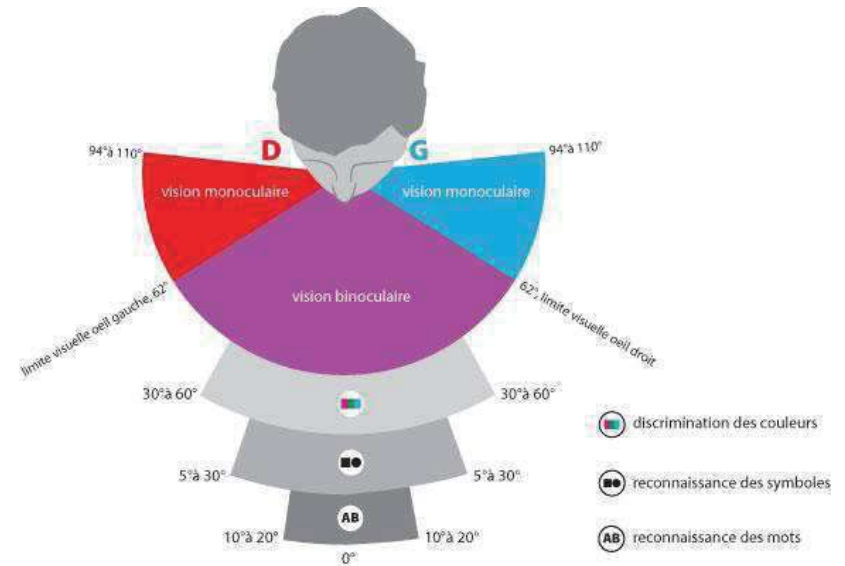
Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisis de faire des photomontages réalistes à 60°.



Source : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- Zone d'implantation potentielle (ZIP) : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire). Elle se situe au niveau des lieux-dits des Tamanies, des Souchons et de Laubaras.

- Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

Elle englobe ainsi le bourg de Saint-Mathieu et une trentaine de hameaux situés autour de la ZIP. Elle intègre également le complexe touristique de Saint-Mathieu.

- Aire d'étude rapprochée (AER) : 2 à 5 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Ce périmètre englobe le village de Cussac à l'est et celui de Champniers-et-Reilhac à l'ouest. Le nord-est de la zone est traversé par la vallée de la Tardoire.

- Aire d'étude éloignée (AEE) : 5 à 18 km.

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude.

Le parc naturel régional du Périgord-Limousin couvre une large majorité du territoire de l'aire d'étude éloignée. Le sud de l'AEE est couvert par de nombreux boisements qui laissent place à un plateau plus ouvert au nord. À l'est, le relief est plus marqué avec les Monts de Châlus dont une partie est définie comme site emblématique. L'AEE englobe la ville de Rochechouart qui compte plus de 3 500 habitants. Cette ville comprend plusieurs sites d'intérêt majeur avec son château et le site inscrit du cratère météoritique. Au sud-est de l'AEE, on trouve la ville de Nontron qui possède un riche patrimoine architectural protégé par un périmètre de site patrimonial remarquable (ZPPAUP). La ville n'est pas prise en compte dans l'AEE en raison d'absence de visibilité révélée par la ZIV (*cf. carte 13 p.48*) du fait de la topographie alentour. Cependant, elle sera étudiée succinctement dans l'état initial.

Il est à noter que les petites structures végétales et le bâti ne sont pas pris en compte dans les calculs de cette ZIV.

Les différentes aires d'études seront notées par leurs acronymes :

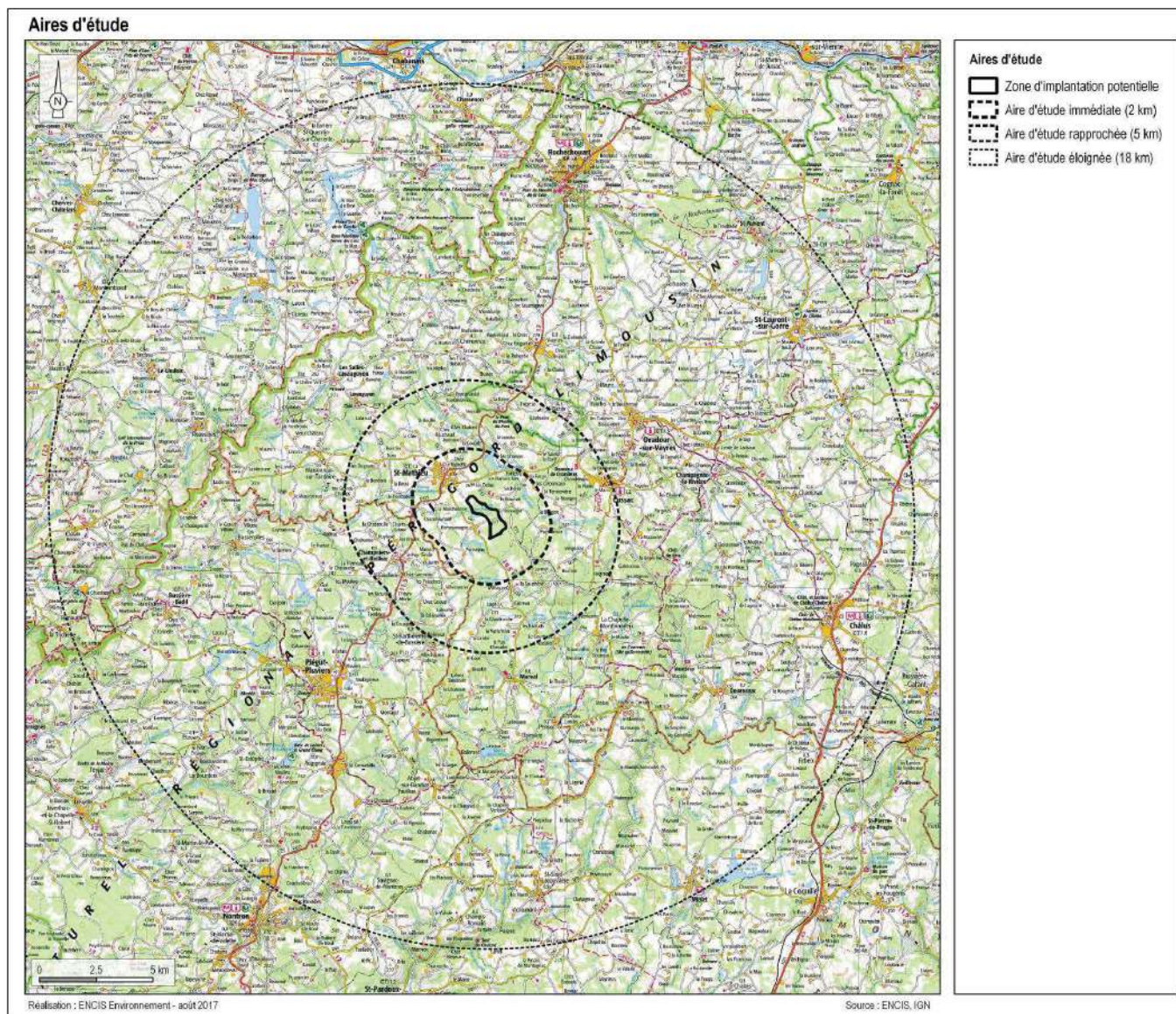
Aire d'étude éloignée : AEE

Aire d'étude rapprochée : AER

Aire d'étude immédiate : AEI

Zone d'implantation potentielle : ZIP

Comme cela est présenté au chapitre 5.1, la visibilité des éoliennes diminue selon une asymptote en fonction de la distance, si bien qu'au-delà de 25-30 km elles ne sont plus visibles et qu'au-delà de 15-20 km elles sont très peu perceptibles dans le paysage, n'occupant qu'une très faible part du champ de vision. La distance de visibilité est bien sûr variable selon les conditions météorologiques.



Carte 4 : Définition des aires d'étude

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et / ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier.

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La Zone d'Implantation Potentielle

L'analyse de la Zone d'Implantation Potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours :
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),

- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, coupes topographiques et autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements),

2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine² désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse de **l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,

- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - o en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - o en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - o selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - o les perceptions des touristes,
 - o les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

Enquête sociale qualitative

L'enquête sociale porterait sur un **panel de 6 à 8 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire rapprochée, habitants de l'aire éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de maire et élu, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewer les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état initial : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieu bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou immédiate, etc.

- mais aussi une compréhension des perceptions sociales des paysages éoliens.

L'étude qualitative vise à répondre à un double objectif.

1er objectif : **explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage**, dans son état initial. Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé ; à travers notamment les paysages emblématiques/représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement des habitants/acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et immédiate.

² Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2ème objectif : établir un **diagnostic des perceptions des paysages éoliens**. Ce diagnostic sera réalisé en deux temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.
- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies pourra comprendre un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à **dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien** (j'aime/je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Il est prévu des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face.

- Ils pourront permettre de recueillir des perceptions/interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant/acteur local et paysage.
- Ils ne seront pas biaisés par les réponses d'autres participants comme en permanence ou ateliers de discussion). Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées (ex : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)
- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture. Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels, à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.
- Chaque entretien durera entre 20 minutes et 60 min selon le degré d'implication de l'interviewé et sa volubilité.
- Chaque entretien sera pris en note et enregistré.
- Les entretiens auront lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors

d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.

- Le premier objectif sera évoqué au début de l'entretien avec l'interviewé, mais pas le second objectif (en rapport direct avec l'éolien) afin de ne pas biaiser ses réponses sur le paysage.
- De même, le projet éolien à l'étude sera tenu confidentiel auprès des personnes interrogées.
- Les données verbales recueillies feront l'objet d'un rapport d'étude.

Population interrogée : Nous interrogerons 6 à 8 personnes habitant, travaillant ou en visite dans l'aire immédiate en veillant à diversifier les profils :

- Lieu de résidence : plus de 50 % résidant et/ou travaillant sur l'aire rapprochée
- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).
- Profil socio-professionnel :

Limites

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée
- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête sociologique spécifique.
- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologie.
- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien, actualisation 2010

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES ENJEUX (source : ENCIS Environnement)					
DEGRE DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (sites emblématiques, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Fortre reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)
FREQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable et accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée
QUALITE ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle
RARETE/ORIGINALITE	Elément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Elément ordinaire au niveau national et dans la région et dans le territoire étudié	Elément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Elément original ou typique de la région	Elément rare dans la région et/ou particulièrement typique
DEGRE D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Elément reconnu régionalement et important du point de vue social	Elément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et/ou touristique
CRITERE	NUL	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODERE	FORT
VALEUR					
CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES SENSIBILITES (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITE D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m) DEPUIS L'ELEMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITE DE L'ELEMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielles se développant depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et/ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
DISTANCE DE L'ELEMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 15 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 5 et 15 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 5 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)
CRITERE	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					

Tableau 1 : Tableau des critères d'évaluation des enjeux et sensibilités.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se découpe en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

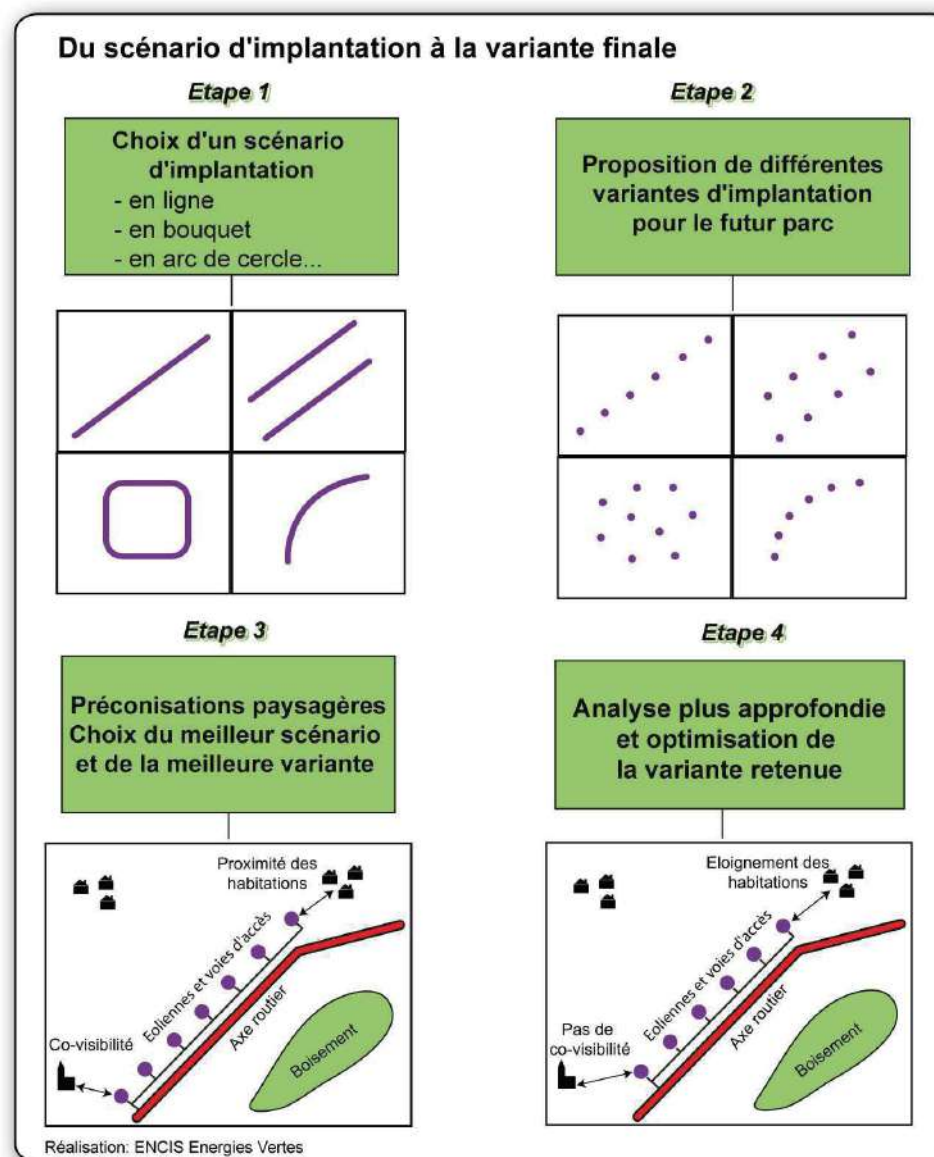


Figure 1: Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien/paysage.

Dans un premier temps nous décrirons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- Les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- et l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de co-visibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de co-visibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (site emblématique, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens existants ou les projets connus.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les co-visibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Dans l'aire rapprochée, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

L'aire immédiate comprend les éoliennes, les voies d'accès, le poste de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : positif / négatif, nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire/permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, co-visibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulatifs et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration/saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité / covisibilité / intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique,

route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'œil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 3 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé si nécessaire. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **Assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 3 à 6 photos permet d'obtenir une photo panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais généralement aux alentours de 120° de champs de vision.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure suivante est remplie : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets connus (parcs accordés ou avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées gps. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât, château d'eau, arbres, relief, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes sur le panorama. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant

en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi, soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

- **Réalisation des vues réalistes** : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes pour obtenir un angle de 60° qui correspond à notre champ visuel, pour une observation fixe, sans mouvement de tête ou des yeux. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée et tenue à 35 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (type d'éolienne, gabarit, distance, coordonnées GPS en RGF 93 Lambert 93, date, heure, focale, angle visuel du parc, etc.), éventuellement des zooms et des croquis d'accompagnement.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A

chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitants), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont possibles, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
CO-VISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et/ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet	
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du projet et des structures/éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et/ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation, mettant en péril la lisibilité et/ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord, avec perturbation totale de la lisibilité et/ou création d'un fort effet d'écrasement	
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures	
ACCORDANCE/PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément	
CRITERE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE

Tableau 2 : Tableau des critères d'évaluation des impacts.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront **d'éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- et enfin celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

Partie 3 : Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

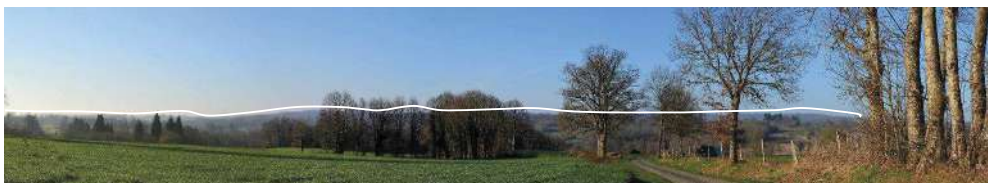
3.1.1.1 Relief et hydrographie

Le relief se présente comme un vaste plateau ondulé légèrement incliné vers le nord et l'ouest. La topographie s'élève à l'est, avec les collines des Monts de Châlus, dont l'altitude atteint presque 500 m. Le réseau hydrographique est dense. La principale vallée est celle de la Tardoire qui traverse l'AEE d'est en ouest. Elle est encaissée à l'ouest où elle forme d'amples méandres avec un dénivelé compris entre 50 et 70 m. La Charente au nord-ouest marque peu le relief. On note la présence de plusieurs lacs, dont les plus importants sont les lacs de Mas Chaban et Lavaud au nord-ouest. Certains sont aménagés pour le loisir.

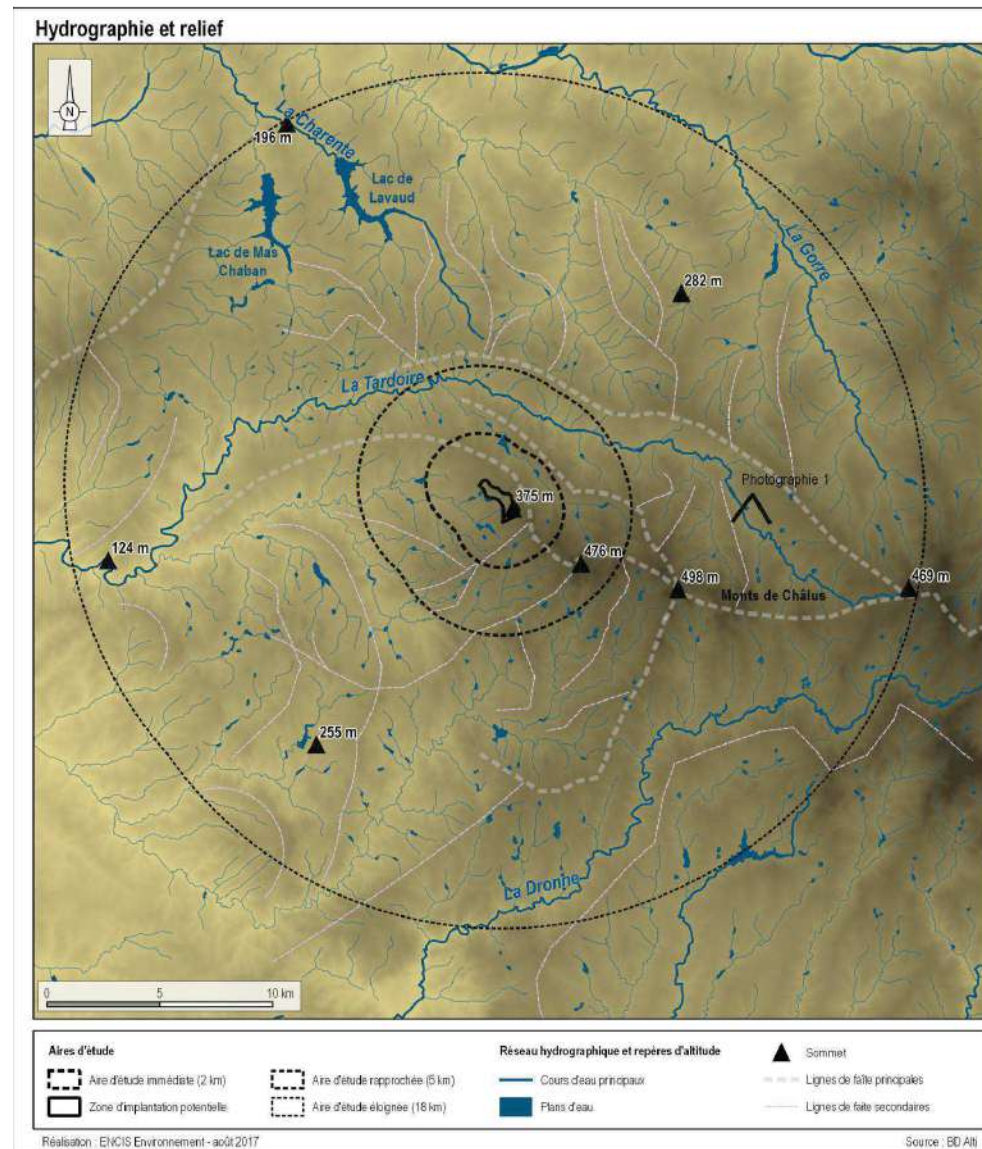
Trois grandes lignes de faîtes structurent le territoire et constituent des lignes de force :

- une première ligne descend doucement du Grand Puyconnieux dans les Monts de Châlus jusqu'à la confluence de la Tardoire et du Trieux. Elle forme une ligne courbe selon un axe est/ouest. Il ne s'agit pas d'un relief très marqué et forme un horizon aplani.
- une seconde ligne vient en parallèle, au nord de la Tardoire. Elle s'étend jusqu'à sa confluence avec le ruisseau des Salles, au niveau des Salles-Lavauguyon. Elle forme également un horizon assez plat.
- une troisième forme un axe nord-est / sud-ouest. Elle s'étire du nord de Montbron jusqu'aux abords du lac de Mas Chaban. Son altitude est relativement marquée (aux alentours de 300 m), mais reste inférieure aux Monts de Châlus.

Ces trois lignes de faîtes cloisonnent l'espace en formant des horizons boisés qui délimitent les vues.



Photographie 1 : Vue sur les Monts de Châlus depuis le versant est de la vallée de la Tardoire, au sud de Champagnac-la-Rivière



Carte 5 : Hydrologie et relief de l'aire éloignée.

3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

Le territoire se trouve en marge des grands axes de communication (A20 et A89), excentré entre Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, ce qui provoque un certain sentiment d'enclavement.

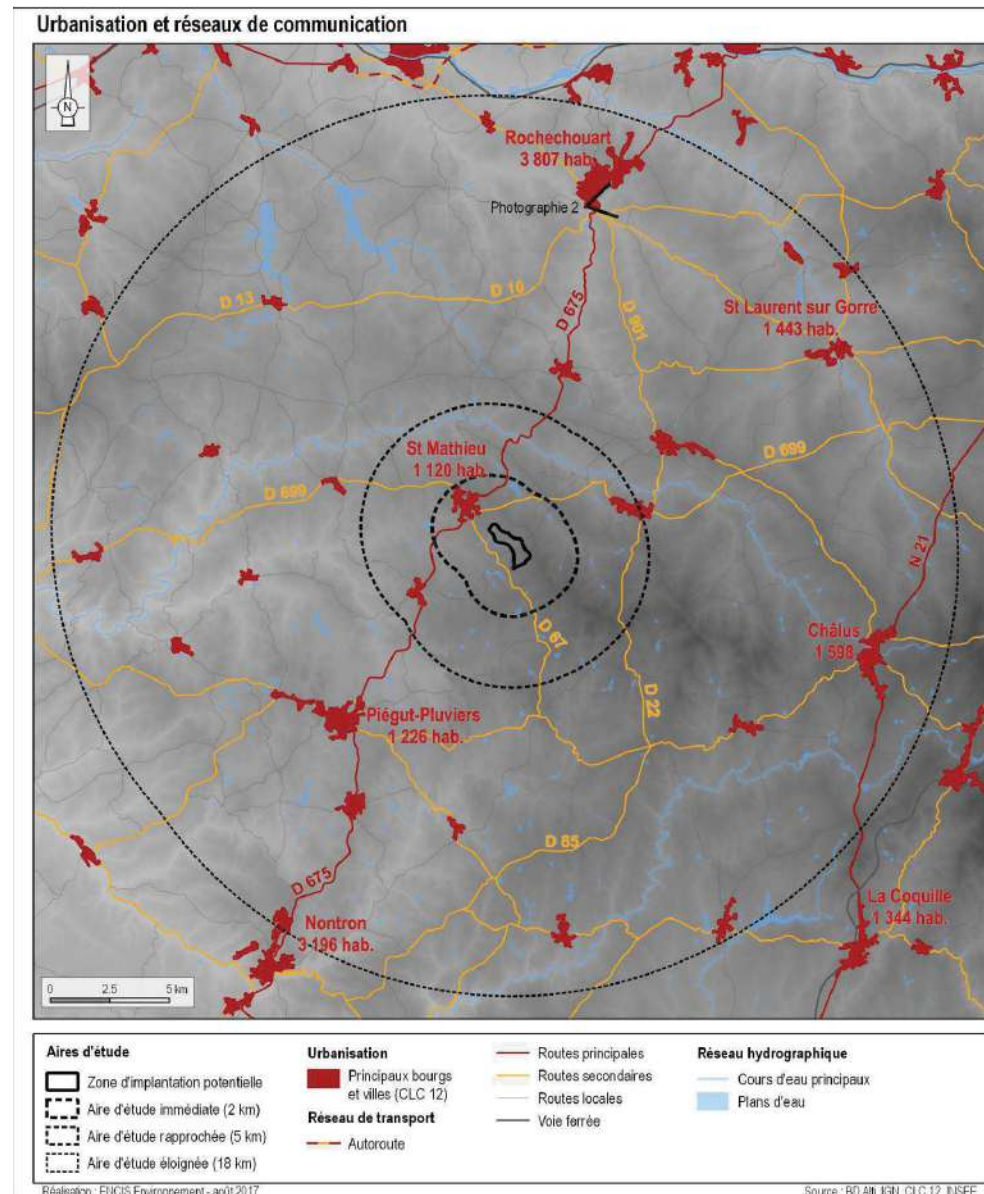
Le long de la voie de circulation majeure du territoire, la D675 (axe Périgueux/Saint-Junien), plusieurs petites villes et gros bourgs se sont implantés (Rochechouart, Saint-Mathieu, Piégut-Pluviers ainsi que Nontron au-delà de l'AEE).

La ville la plus importante du territoire est Rochechouart, avec plus de 3 700 habitants. Plusieurs autres gros bourgs concentrent commerces et services à l'est de l'AEE : Oradour-sur-Vayres, Saint-Laurent-sur-Gorre, Chalus ainsi que Piégut-Pluviers au sud-ouest. Des villages de taille plus réduite ainsi que de nombreux hameaux sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Les bourgs et villages sont le plus souvent implantés en situation dominante, généralement à mi-pente, un peu en dessous de la ligne de faite ou bien en rebord de vallée. Ils permettent donc des vues lointaines, plus ou moins filtrées par la végétation abondante en périphérie du bâti. Toutefois, certains bourgs sont implantés dans des vallées (Saint-Laurent-sur-Gorre, Bussière-Badil, Busserolles, Les Salles-Lavauguyon).

Les principales voies de circulation empruntent les lignes de faite (D699, D10/D13) selon une trame est/ouest, exceptées la D675 et la D901 qui ont une orientation plutôt nord/sud. Les voies secondaires forment un maillage dense sur l'ensemble du territoire, notamment à l'est.



Photographie 2 : Vue sur la ville de Rochechouart depuis le château



Carte 6 : Urbanisation et voie de communications

3.1.1.3 Occupation du sol

L'aire d'étude éloignée est majoritairement occupée par des prairies juxtaposées avec des boisements morcelés. Les prairies sont destinées à l'élevage bovin (pâturage mais aussi fourrage). Les boisements sont plus denses au sud, là où le relief est le plus marqué (Monts de Châlus). Ils forment alors des massifs continus comme la forêt de Ballerand ou de Châtenet au sud-ouest et sont majoritairement composés de feuillus (chêne, quelques taillis de châtaignier). Quelques parcelles de conifères sont présentes au nord-est de la forêt de Ballerand et entre Vayres et Maisonnais-sur-Tardoire. On en trouve également autour de la forêt de Rochechouart au nord-est de l'AEE. Les boisements mixtes sont peu nombreux. Au nord, la forêt est très morcelée, dispersée sous la forme de bosquets découpés s'inscrivant dans la trame bocagère. Elle occupe également les pentes et les fonds des vallées étroites.

L'espace agricole est fortement imbriqué avec les boisements. L'ensemble forme un système complexe. Aux prairies s'ajoutent des cultures de céréales et de maïs, qui couvrent parfois de très vastes parcelles (Le Lindois).

On trouve également des parcelles de forêt et végétation arbustive en mutation qui correspondent à un abandon d'espaces cultivés.

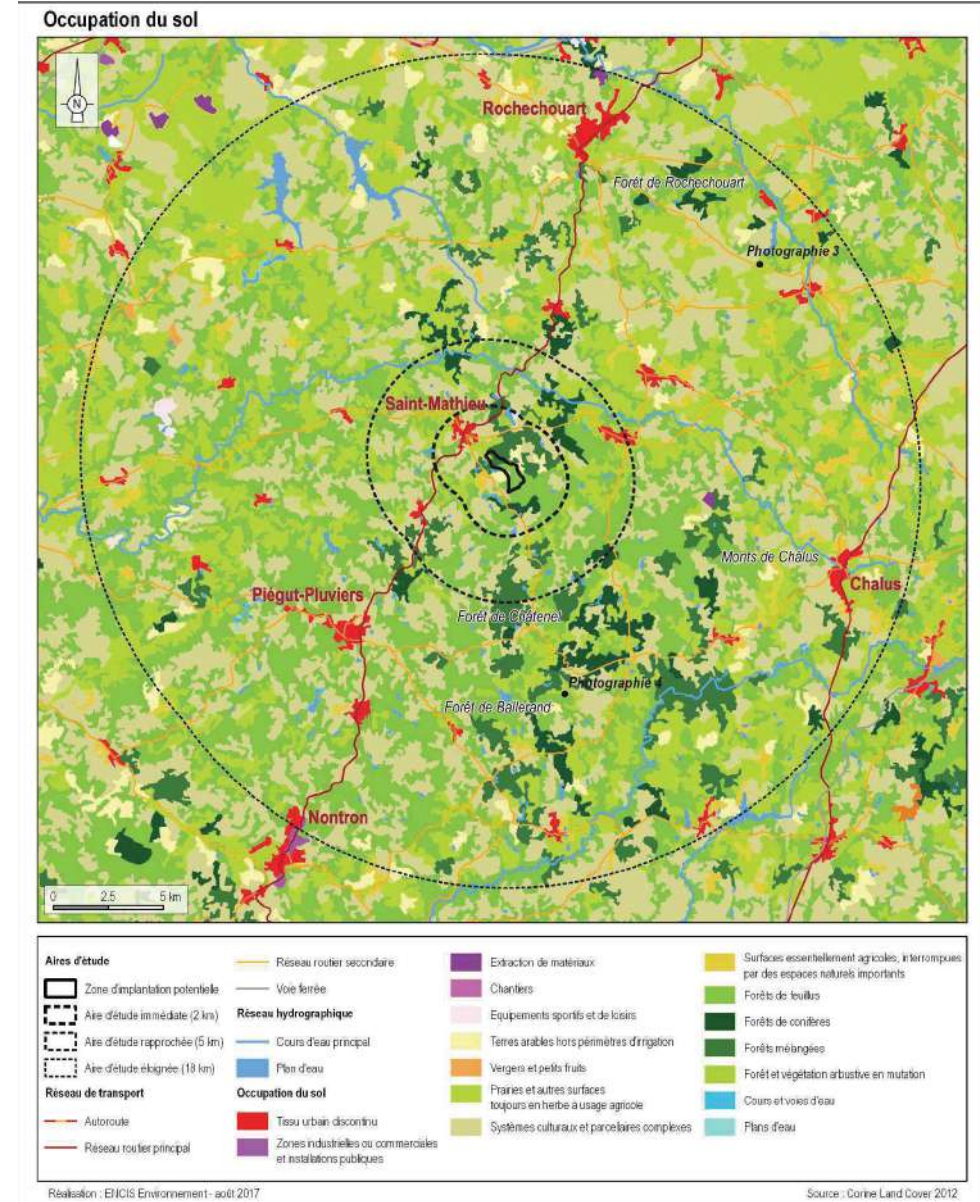
Les boisements et la trame bocagère organisent les perceptions visuelles : ils créent des horizons fermés plus ou moins lointains, dégagent des cônes de vue, limitent le champ de vision... Les écrans formés par la végétation sont plus ou moins opaques en fonction des saisons, ils évoluent en fonction des coupes rases par exemple.



Photographie 3 : Le plateau cultivé de Rochechouart, entrecoupé de boisement, depuis la D41 au nord-ouest de Saint-Laurent-sur-Gorre, au niveau du hameau de la Peyrade



Photographie 4 : Espace prairial au sud de Pensol



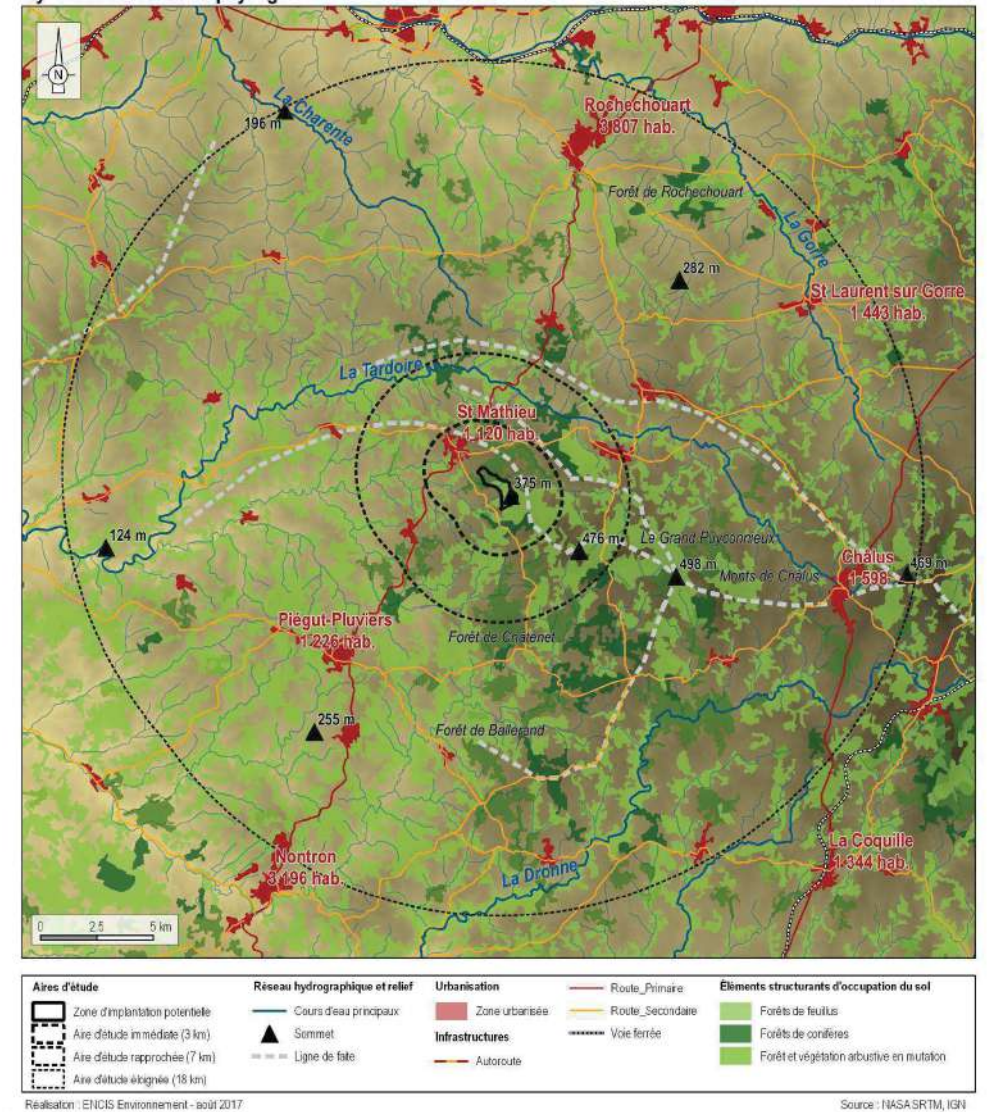
Carte 7 : Occupation du sol

3.1.1.4 Synthèse du contexte paysager

Ce territoire constitue une transition entre l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes. Il présente des paysages relativement homogènes, plus boisés et plus élevés au sud/sud-est et plus ouverts et aplanis au nord. Le relief est peu marqué mais structuré par des vallées encaissées dont la Tardoire qui traverse l'AEE d'ouest en est et des grandes lignes de faite qui délimitent les horizons. Les Monts de Châlus au sud-ouest forment de leur silhouette sombre et arrondie un élément très repérable à l'horizon lorsque la vue est dégagée. L'espace apparaît majoritairement boisé en raison de la présence d'une forêt très morcelée associée à une trame bocagère plus ou moins bien conservée. Cette végétation arborée s'imbrique avec prairies, cultures et ruisseaux, formant un paysage de campagne tranquille, animée par la silhouette des villages et leurs clochers ainsi que par les troupeaux pâturant dans les prés.

A l'écart des grands axes de circulation (A89 et A20) et des grandes villes (Limoges, Angoulême), le territoire est relativement enclavé, avec un caractère très rural. La ville la plus importante est celle de Rochechouart au nord, qui compte un peu plus de 3 500 habitants. Elle est traversée par la D675 qui constitue le principal axe de circulation du territoire d'étude.

Synthèse du contexte paysager



Carte 8 : Synthèse de l'organisation du territoire.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas des paysages en Limousin (DIREN Limousin/Université de Limoges/ Région Limousin, 2005), de l'Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes et de la Charte des paysages en Dordogne, ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude.

L'aire d'étude comprend trois grands types de paysage et sept unités, à cheval sur trois départements et trois régions (cf. cartes pages suivantes) :

- L'ambiance sous influence montagnarde

Les monts de Châlus (Limousin)

Les paysages sylvi-pastoraux (Dordogne)

- L'ambiance de campagne-parc / bocage :

Le plateau de Rochechouart (Limousin)

Les Terres Froides (Poitou-Charentes)

- Les vallées principales :

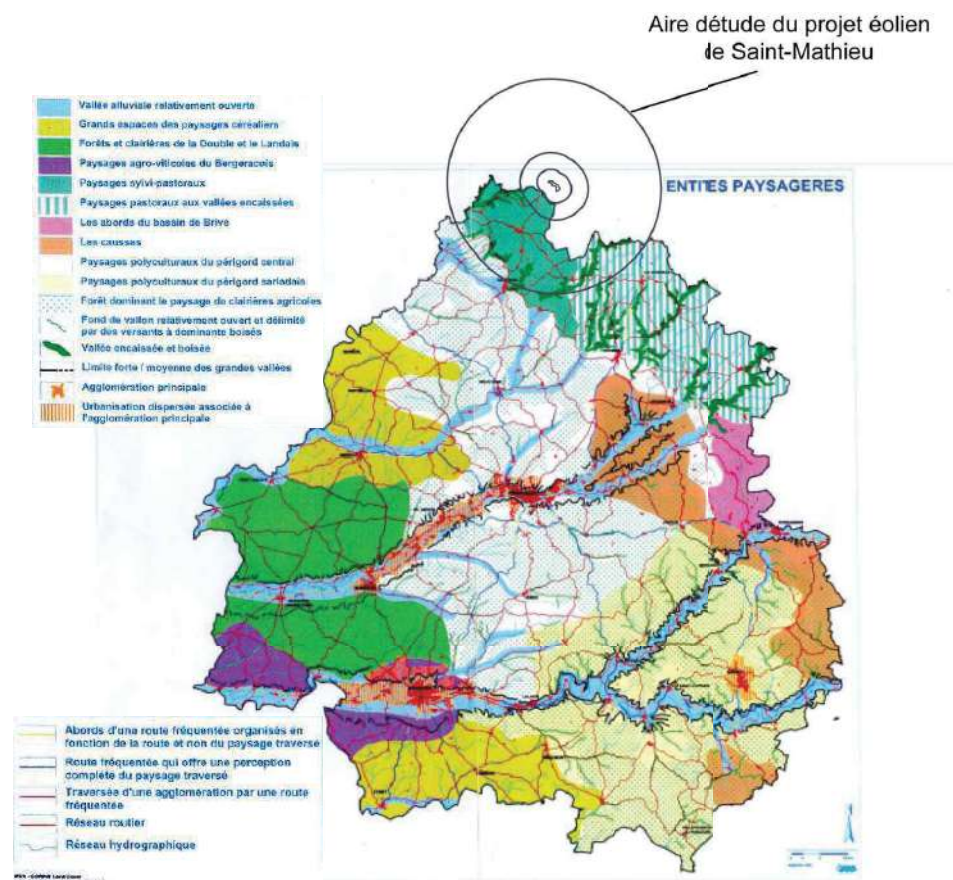
Les vallées de la Vienne et ses affluents (Poitou-Charentes)

Les vallées de la Tardoire et ses affluents (Poitou-Charentes)

Le Val d'angoumois (Poitou-Charentes)

Les unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, culture, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents.

L'aire immédiate se situe dans l'entité paysagère des « monts de Châlus ».



Carte 9 : Les unités paysagères de Dordogne (Source : Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages en Dordogne)

TROIS AMBIANCES PAYSAGERES

Les ambiances paysagères sous influence montagnarde :

- la montagne limousine
- les hauts plateaux corréziens
- les "flots" montagneux
- les grandes vallées en gorges

Les ambiances paysagères de la campagne-parc :

- les plateaux ondulés
- la Basse Marche
- le bassin de Gouzon

Les ambiances paysagères des marges aquitaines :

- les bassins
- le causse corrézien
- le pays des buttes



Aire d'étude du projet éolien de Saint-Mathieu

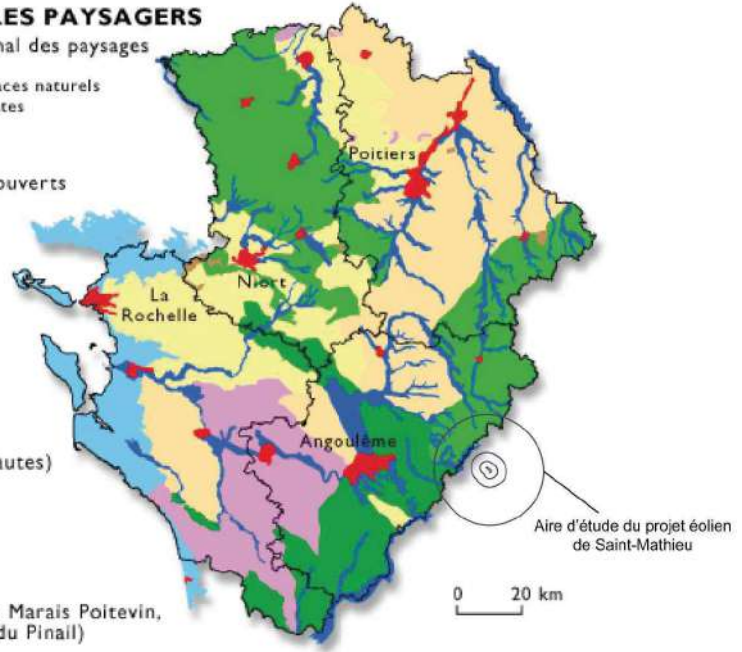
Carte 10 : Les aires d'études dans leur contexte paysager régional (Source : atlas paysagers du Limousin et du Poitou-Charentes)

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

d'après l'inventaire régional des paysages

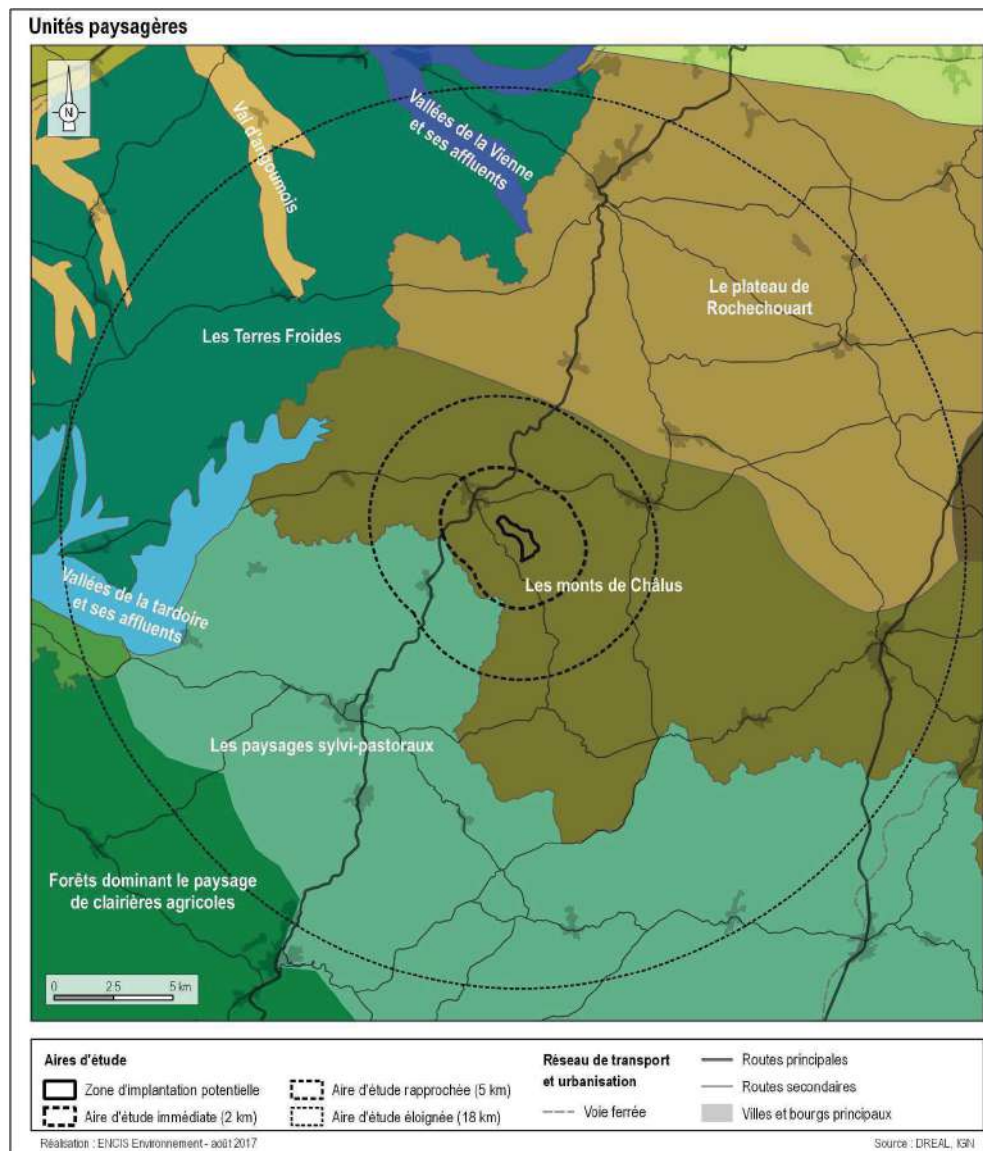
Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes

- Plaines de champs ouverts
- Plaines vallonnées et/ou boisées
- Bocages
- Terres viticoles
- Terres boisées
- Zones littorales (marais et terres hautes)
- Vallées principales
- Villes principales
- Paysages singuliers (Marais mouillés du Marais Poitevin, Réserve Naturelle du Pinail)



Aire d'étude du projet éolien de Saint-Mathieu

Carte 11 : Les grands ensembles paysagers du Poitou-Charentes (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes)



Carte 12 : Carte des unités paysagères de l'AEE

3.1.2.1 Les monts de Châlus

Description

L'unité paysagère des monts de Châlus est caractérisée par un îlot montagnard dont le relief vallonné est coiffé par une végétation mixte de feuillus et de résineux. Elle s'étend d'est en ouest de Rilhac-Lastours jusqu'à les Salles-Lavaguyon. Les hauteurs boisées y sont plus marquées à l'est. De 546 mètres à la forêt de Lastours à 420 mètres à proximité de Saint-Mathieu. Le relief des plateaux formés à l'ouest n'est plus que de 270 mètres aux alentours de Les Salles-Lavauguyon.

Des forêts denses viennent couvrir les hauts reliefs : la forêt des Cars, la forêt de Lastours et celle de Viellecour sont les plus importantes mais elles ne se situent pas dans l'aire d'étude. Elles sont composées de résineux qui confèrent à la région cette ambiance montagnarde, mais aussi de feuillus (chênes, hêtres, châtaigniers...) souvent exploités en taillis. Les fonds de vallées, souvent humides, sont pâturés et encadrés par les pentes boisées de châtaigniers, de chênes, de hêtres et de résineux.

D'une manière générale, le pays est peu densément peuplé. Les bourgs sont principalement disséminés sur les marges des « massifs » comme Les Cars, Châlus, Cussac ou Saint-Mathieu. Les hommes y ont généralement investi les pentes exposées au sud.

Dynamiques d'évolution

Les fonds de vallée tendent à se boiser.

L'exploitation de la forêt est à l'origine d'un paysage évolutif, avec l'ouverture de points de vue à la faveur des coupes ou la fermeture de certains espaces.

Perceptions sociales

La région du Parc Naturel Périgord-Limousin est caractérisée par la culture du châtaignier en taillis. Cette particularité du territoire est issue de la tradition des feuillardiers. Ces derniers exploitent encore aujourd'hui le châtaignier en taillis ou en futaie pour la fabrication de cercles pour les tonneaux, des paniers à huîtres, de meubles, de piquets ou pour l'ébénisterie.



Photographie 5 : Vue sur les monts de Châlus en arrière-plan depuis le carrefour de la D699 et de la D601, au nord de Champagnac-la-Rivière



Photographie 6 : Vue en direction du nord depuis le Grand-Puyconnieux dans les monts de Châlus

3.1.2.1 Le Plateau de Rochechouart

Description

L'unité du plateau de Rochechouart se situe au nord des monts de Châlus. Elle contraste avec ces derniers par « des reliefs amples et doucement arrondis en collines légères ». Les paysages du plateau propose une ambiance de « campagne-parc ». Le plateau a une identité géologique en raison de la chute d'une météorite il y a 260 millions d'années qui a fractionné les roches existantes. Ces dernières se présentent aujourd'hui sous la forme de brèches appelées « impactites » du fait de leur origine. Les vallées de la Gorre et de la Vayres creusent en douceur ce plateau. La forêt est plus présente que dans les collines limousines avec notamment celles de Rochechouart ou de Saint-Priest-sous-Aixe. Ces massifs compacts ajoutés à des bois épars entrecoupés de grandes clairières fractionnent les vues. Le châtaignier se rencontre fréquemment dans ces bois et témoigne de l'activité passée des feuillardiers.

Le territoire est diffus et construit avec du matériel local : le gneiss ou le schiste et aussi les roches aux couleurs vives provenant de la chute de la météorite.

Dynamiques d'évolution

Les friches et les landes à bouleaux témoignent d'une certaine déprise agricole, même si l'ambiance de campagne-parc se maintient.

Perceptions sociales

« La chute de la météorite il y a des millions d'années a fortement marqué l'identité du territoire, même si l'impact n'est plus visible dans le paysage » (source : intercommunalité et office du tourisme du « Pays de la Météorite »).



Photographie 7 : Le plateau de Rochechouart depuis la D41, à proximité du hameau de Rouffias



Photographie 8 : Vue en lisière de la Forêt de Rochechouart, à l'ouest de Biennac

3.1.2.1 Les Terres Froides

Description

Cette unité de l'est de la région Poitou-Charentes annonce les paysages limousins et s'inscrit dans la continuité de la Basse-Marche. Le relief de collines est découpé par de nombreux ruisseaux. Certaines vallées telles que la Vienne sont encaissées.

Le bocage dense est constitué de haies arborées, en majorité des chênes et des châtaigniers laissés en port libre accompagnés par une strate arbustive dense. Les boisements sont très découpés et de petite taille. Une forêt dense occupe les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de maïs s'intercalent entre les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages s'organisent le plus souvent dans le creux d'un vallon naissant. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle en moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates et assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Dynamiques d'évolution

Les haies tendent à disparaître, soit parce qu'elles vieillissent et ne sont pas renouvelées, soit parce qu'elles sont détruites. D'anciennes prairies sont mises en culture.

Perceptions sociales

Le nom de « Charente Limousine » donné à cette région naturelle du nord-ouest de la Charente fait référence au Limousin, ce qui implique « une représentation mentale des paysages associés » (*source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes*).



Photographie 9 : Plateau cultivé des Terres Froides depuis la D13, à proximité du hameau de Chablanc (commune de Mouzon)



Photographie 10 : Cultures morcelées par un bocage dense au sud de Verneuil, depuis le hameau de Porteboeuf.

3.1.2.1 Les paysages sylvi-pastoraux de Dordogne

Description

Cette unité correspond à l'extrémité nord de la Dordogne, au nord de Nontron. Elle est caractérisée par des collines aux formes douces majoritairement boisées et de dépressions dont certaines prennent la forme de gorges. La forêt de feuillus est trouée de clairières agricoles situées en zones sommitales. Celles-ci sont constituées de prairies et de productions fourragères disposées autour des hameaux et de fermes isolées. Le réseau hydrographique dense a dessiné des vallons souvent encaissés (Tardoire, Trieux). Ces derniers sont très boisés et peu habités. Les seules constructions sont des moulins et des anciennes forges et hauts fourneaux. L'architecture traditionnelle est composée de granit, souvent enduit d'un crépi gris et de toits à faible pente à tuiles canal.

De nombreux étangs ponctuent la forêt. Ils sont destinés à l'agriculture, aux loisirs (propriétés privées) ou au tourisme (étang de Saint-Estèphe par exemple).

Dynamiques d'évolution

Les surfaces agricoles diminuent au profit des boisements, créant un paysage de plus en plus fermé. L'habitat diffus s'étend autour de Piégut-Pluviers. Les constructions des dernières décennies diffèrent des habitations traditionnelles.

Perceptions sociales

Ce secteur fait partie du « Périgord Vert », une des quatre appellations touristiques en Dordogne. Il doit ce qualificatif à son aspect toujours verdoyant lié aux boisements et aux prairies. La ville la plus connue est Nontron, célèbre pour ses couteaux.



Photographie 11 : Vue depuis l'église de Piégut-Pluviers

3.1.2.1 Les paysages de vallées

Description

Les paysages de vallées sont représentés sur ce territoire par trois unités paysagères : le Val d'angoumois, les Vallées de la Vienne et de ses affluents et de la vallée de la Tardoire. Les deux premières sont anecdotiques sur le territoire d'étude du fait de la faible portion qu'elle recouvre sur l'AEE. La vallée de la Tardoire traverse quant à elle le nord de l'aire d'étude éloignée d'est en ouest. Cependant, elle n'est définie comme entité qu'à l'est de l'AEE. C'est sur cette partie que son relief est le plus prononcé.

La vallée de la Tardoire s'inscrit sur cette partie dans le tissu bocager des terres froides. Elle joue un rôle physique de frontière entre des secteurs peu contrastés et elle définit les contours d'autres entités paysagères (le plateau de Rochechouart et les Terres Froides). La vallée se devine par endroit mais le fond de vallée n'est jamais perceptible en raison du contexte fortement boisé qui l'entoure. La ripisylve est dense mais certains intrados sont recouverts par les prairies et s'intercalent entre les berges de la rivière et les boisements. Au nord de Bussière-Badil, elle est rejointe par le Trieux, son lit s'élargit et elle forme alors d'amples méandres jusqu'à Montbron.

Perceptions sociales

« L'icôneographie des vallées se concentre autour des agglomérations anciennes et patrimoniales. La représentation des vallées au sein des territoires plus largement traversés (plaine, bocages...) est presque inexistante. De nombreuses représentations (tableaux, gravures, peintures, cartes postales...) alimentent la reconnaissance de ces vallées ». (Source : Atlas des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 12 : Vue depuis le versant est de la vallée de la Tardoire, au niveau de Roussines



Photographie 13 : Vue sur le versant ouest de la vallée de la Tardoire, depuis le nord de La Madrinie où la Tardoire marque un profond méandre

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages de grandes cultures en plaine offrent des champs visuels étendus et ouverts alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.

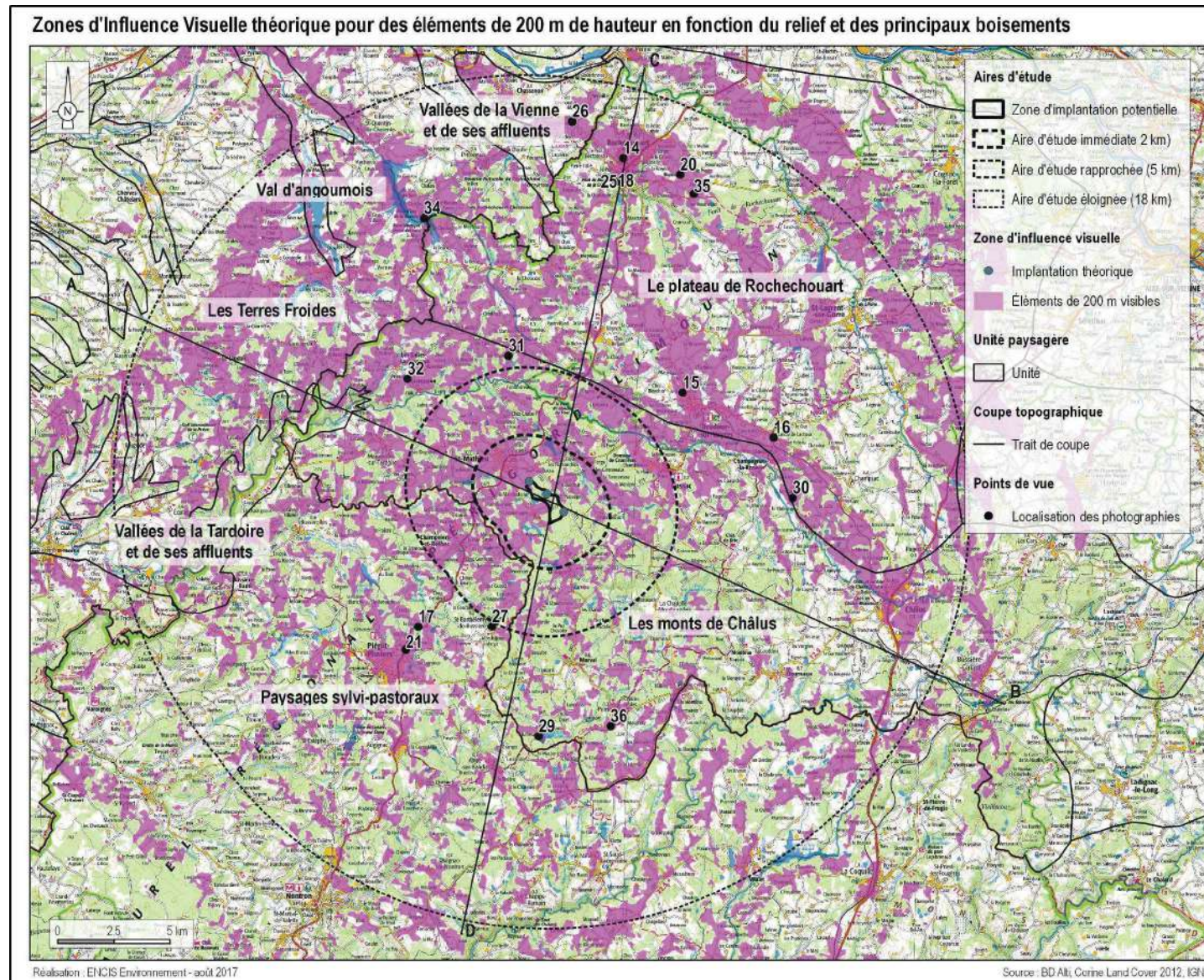
Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

L'analyse de cette carte démontre que des éléments de 200 m de haut seraient perceptibles principalement depuis la moitié nord du territoire. La ZIP est peu visible autour de la forêt de Rochechouart ainsi qu'à l'est de la vallée de la Tardoire entre Oradour-sur-Vayres et Châlus, en raison de la ripisylve dense et du relief plus marqué. Le relief prononcé des monts de Châlus et le contexte boisé dense du sud du territoire d'étude limitent les visibilitées en direction de la ZIP. Depuis la plupart des villes situées en position haute, des visibilitées sont théoriquement possibles (Rochechouart, Piégut-Pluviers, Oradour-sur-Vayres...). Ces dernières seront étudiées dans le chapitre 3.2.1.1.

- **Les perceptions depuis les monts de Châlus** : cette unité paysagère est très boisée, les ambiances sont globalement fermées. Le relief relativement accentué par rapport aux environs permet quelques échappées visuelles très lointaines (cf. coupes AB et CD), notamment depuis les sommets du Grand Puyconnieux, aménagé pour la visite. Cependant l'ouverture visuelle de ce sommet n'est pas orientée en direction de la ZIP (cf. chapitres 3.2.2 et 3.2.3.).

- **Les perceptions depuis le plateau de Rochechouart** : dans l'AEE, le relief du plateau est structuré par des vallées orientées nord/sud. L'interfluve emprunté par la D901 permet des vues lointaines entre Rochechouart et le bourg d'Oradour-sur-Vayres. La carte montre des vues théoriques depuis l'ensemble de la ville de Rochechouart mais en réalité, la trame bâtie masque les vues (cf. coupe CD).
- **Les perceptions depuis les Terres Froides** : depuis cette unité, les vues sont fragmentées par les nombreuses vallées qui la découpent et par la ligne de faite qui s'étend du nord de Montbron jusqu'au lac de Mas Chaban (cf. coupe AB). Des perspectives lointaines sont en revanche possibles depuis cette ligne de faite, ainsi que depuis les rebords de la vallée de la Vienne au nord.
- **Les perceptions depuis les paysages sylvi-pastoraux** : l'ambiance est assez fermée en raison de la présence de nombreux boisements, les vues sont par conséquent assez limitées. Les espaces cultivés ouvrent de nombreux points de vues plus étendus mais toujours délimités par un horizon boisé proche (cf. coupe CD). La ville principale, Piégut-Pluviers, présente quelques fenêtres lointaines en direction de la ZIP en périphérie mais la plupart du temps, les perspectives sont limitées par les nombreux écrans végétaux qui se succèdent et masquent la ligne d'horizon.
- **Les perceptions depuis les paysages de vallées** : les visibilitées sont limitées dans les fonds de vallée, depuis lesquels les versants sont souvent boisés ou occupés par du bocage font écran (cf. coupe AB). Les hauts des versants, en limite des unités paysagères voisines, offrent des ouvertures visuelles plus lointaines.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.



Carte 13 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP

Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD ALTI, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

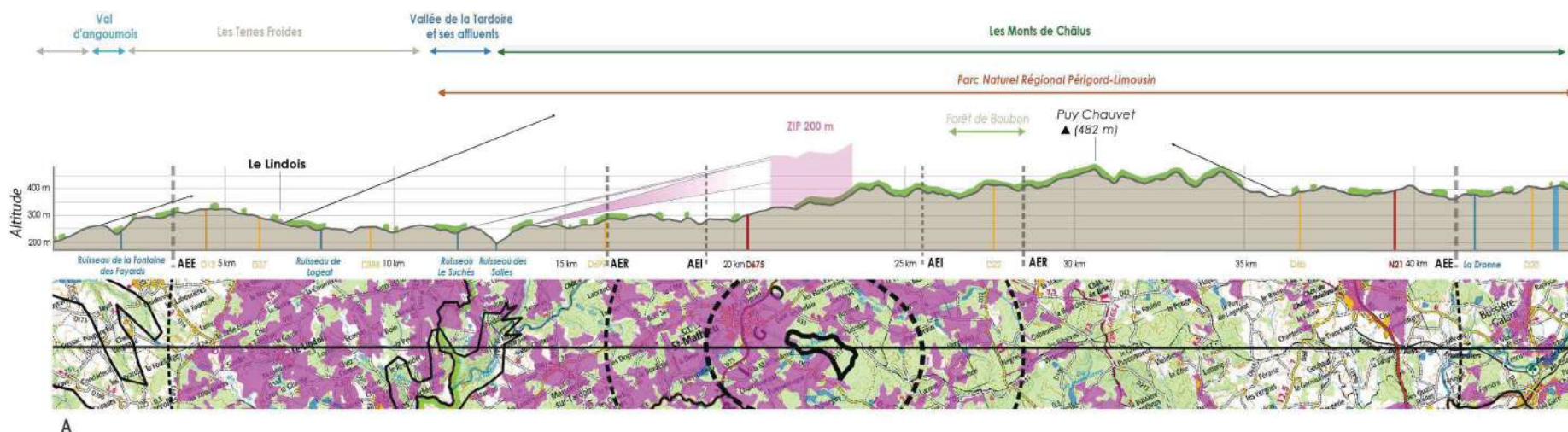


Figure 2 : Coupe de principe

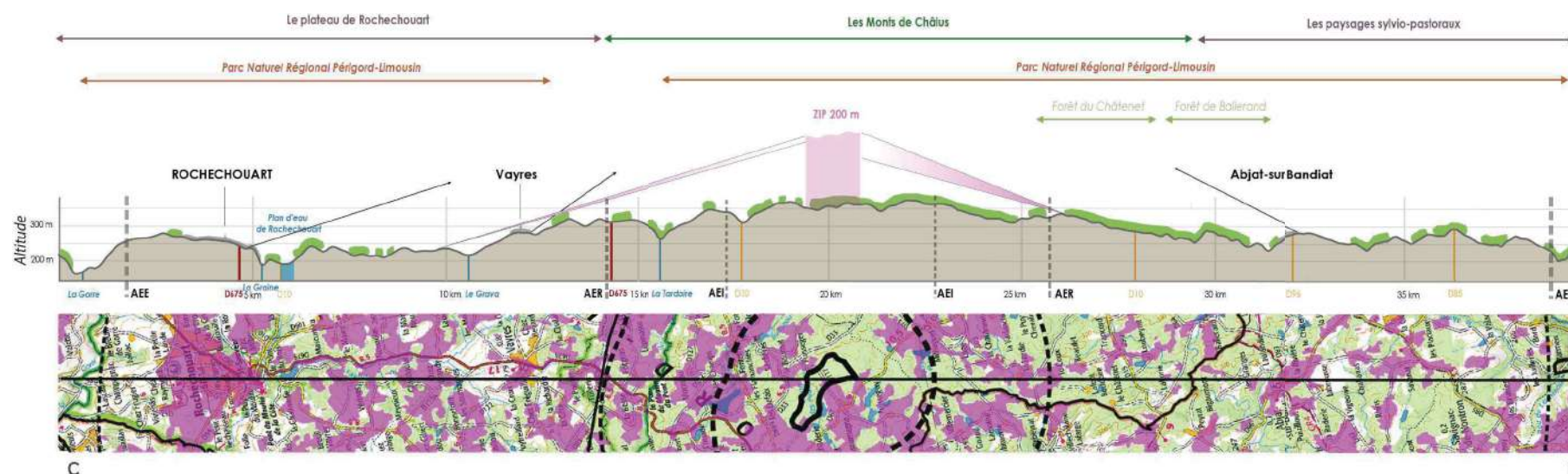


Figure 3 : Coupe de principe

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe AB : x 7.9, coupe CD : x 8.1). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principales et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.
Comme le précise Graham Fairclough³, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation, puis d'une assimilation. ».
- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans

le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être/santé et paysage, etc.).
- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Histoire et identité des paysages

La commune de Saint-Mathieu se trouve dans le Pays des Feuillardiers, région naturelle située sur les cantons de Châlus, les Salles-Lavauguyon, Oradour-sur-Vayres et Saint-Laurent-sur-Gorre. Son nom est dû au métier traditionnel des feuillardiers qui consistait en la taille et le travail des bois de châtaignier pour la fabrication des cercles entourant les tonneaux, de piquets, de lattes... Cet ancien savoir-faire est au cœur de l'identité de ce territoire.

3.1.4.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, UNESCO, sites patrimoniaux remarquables) est réalisé au chapitre 3.2.2.

Les monuments historiques protégés sont principalement liés au patrimoine religieux et se concentrent majoritairement dans les secteurs habités. Quelques châteaux sont également disséminés sur l'ensemble du territoire d'étude. Les monuments historiques se répartissent de façon homogène sur l'ensemble de l'AEE à l'exception du sud-est, autour de la vallée de la Dronne où les éléments protégés sont moins présents. Les plus reconnus sont le château de Rochechouart, le château de Châlus-Chabrol et l'église des Salles-Lavauguyon.

Les sites inscrits et classés concernent principalement des châteaux ou des vestiges d'édifices anciens. Le site du cratère météoritique de Rochechouart est le plus emblématique de la région et il s'étend sur quatre communes au nord de l'AEE. Le site inscrit du Grand-Puyconnieux est quant à lui un des points hauts des monts-Châlus et offre un large panorama sur le sud de la Haute-Vienne, la Charente et la Dordogne.

³ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

3.1.4.4 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

En l'occurrence, ce territoire a fait l'objet d'assez peu de représentations. Les cartes postales anciennes recensées représentent les monuments locaux, des villages ainsi que des sites pittoresques comme la vallée et les gorges de la Tardoire. Celle-ci est aujourd'hui surtout reconnue pour sa valeur écologique (ZNIEFF).



Figure 4 : Cartes postales anciennes de la Vallée de la Tardoire au Pont Rouchaud (à gauche) et du château de Montbrun (à droite) (source : www.delcampe.fr)



Figure 5 : Cartes postales anciennes des ruines du Château de Lavauguyon (à gauche, source : <http://collection-jm.fr>) et de la place de l'église de Saint-Mathieu (à droite, source : www.commune.com)

Aujourd'hui, les documents graphiques et photographiques sont orientés sur l'aspect « nature » du territoire, avec son identité liée au châtaignier (cf. plaquettes figure 4).



Figure 6 : Couverture de la plaquette touristique de l'office du tourisme du Pays des Feuillardiers

3.1.4.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit dans la partie 3.2.3.

L'aire d'étude éloignée comporte un site mentionné comme « incontournable » par le Comité Départementale du Tourisme de la Haute-Vienne : le château et le Musée d'art contemporain de Rochechouart. Sur le département de la Charente, le parc archéologique de Cassinomagus est lui aussi considéré comme un site touristique « incontournable ».

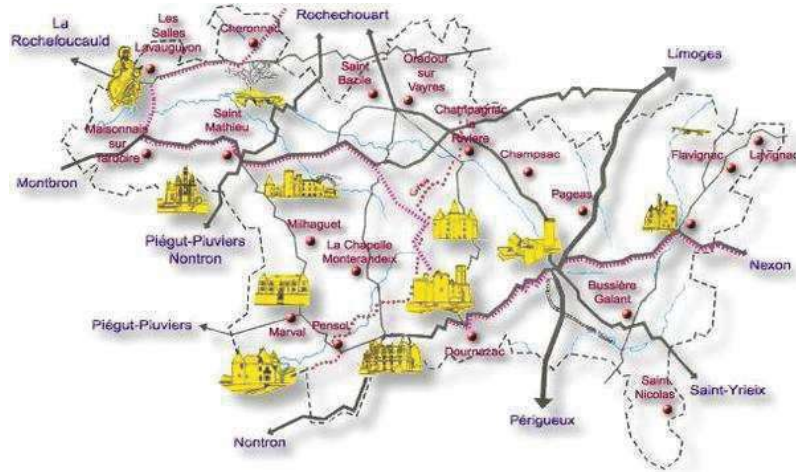
En revanche, si la Dordogne regorge de sites touristiques majeurs (grotte de Lascaux, château de Castelneaux, villes de Sarlat et de Périgueux, jardins d'Eyrignac...) aucun n'est présent dans l'AEE et ils tous éloignés du site d'étude.

L'offre touristique sur le territoire d'étude est principalement orientée vers un tourisme vert notamment au cœur du parc naturel régional du Périgord-Limousin qui couvre la majeure partie de l'AEE. Aujourd'hui, des efforts sont faits pour valoriser les paysages de la Châtaigneraie Limousine et du Périgord Vert à travers leurs richesses naturelles, leur culture occitane, leurs produits et leurs savoir-faire locaux. Plusieurs sites sont propices au loisir de plein air comme les monts de Châlus et les plans d'eau (Étang de Saint-Esthèphe, Lac de Lavaud, Lac de Mas Chaban...) qui proposent de nombreuses activités. C'est aussi là-dessus que communique le Pays du Périgord Vert qui occupe le nord de la Dordogne et qui propose aux touristes de venir pratiquer des activités de pleine nature au milieu d'un paysage verdoyant parcouru par de nombreux cours d'eau. Les promeneurs sont également invités à venir découvrir le riche patrimoine architectural, historique et artisanal de ce territoire.

L'offre d'hébergement est importante autour de ce tourisme vert et on retrouve plusieurs campings à proximité des plans d'eau et de nombreux gîtes qui invitent au repos dans un cadre calme et verdoyant.

Enfin, plusieurs sentiers de randonnée existent dans l'AEE et permettent la découverte du patrimoine naturel et architectural local. Le GR4 qui constitue une alternative au chemin traditionnel de Saint-Jacques de Compostelle traverse le sud de l'aire éloignée. La Route Richard Cœur de Lion qui parcourt l'AEE du

nord vers l'est dans le département de la Haute-Vienne, propose de découvrir de nombreux châteaux ou édifices fortifiés dont celui de Chalus-Chabrol où Richard Cœur de Lion trouva la mort et qui donne le nom à cet itinéraire.



3.1.4.6 Les paysages perçus

Comme précisé dans le 2.3.1.6, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête à l'échelle éloignée.

Pour rappel, six personnes de l'aire d'étude immédiate ont été interrogées :

- un retraité de l'enseignement/élu,
- deux journalistes (frère et sœur),
- un retraité agriculteur,
- un artisan en mécanique générale
- un couple de retraités
- un retraité (ancien maire de la commune et conseiller général)

Description des paysages de l'AEE

Les paysages de l'AEE sont décrits comme ruraux, agricoles et comme des « vrais paysages de campagne », avec « très peu d'impact urbain ». La prédominance des boisements est systématiquement évoquée (« terres cachées par les bois », « prédominance des taillis », « paysage fermé »), de même que l'importance de l'eau (« beaucoup de petits étangs créés ou qui existaient »). L'expression « Pays de l'Arbre et de l'Eau » a d'ailleurs été utilisée plusieurs fois pour nommer le territoire. Ce dernier a également été qualifié de « pays d'élevage ». Le caractère vallonné est souligné, avec la présence de panoramas (« points de vue sensationnels »).

Le paysage nocturne, avec l'absence de pollution lumineuse, a été évoqué par une personne (« voûtes célestes merveilleuses »).

Les sites patrimoniaux et emblématiques de l'AEE

Les sites emblématiques et patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée évoqués par les personnes interrogées (cf. carte 10 pages suivantes) sont en majorité des châteaux, pour la plupart protégés : château de Rochechouart, château Rocher, château de Cromières, château de Brie, château de Châlus, château des Salles-Lavauguyon, château de Séchères, tour de Châlus, tour de Piégut, domaine de Ballerand. Les autres monuments cités sont l'église de Saint-Mathieu, l'église de Marval et l'église de Rochechouart (clocher tors). Les villages mentionnés sont Rochechouart, Montbrun et Saint-Barthélémy-de-Bussière. Ont également été cités des fouilles archéologiques et le site de Chassenon (parc archéologique), ainsi que le petit patrimoine

Figure 7 : Cartes représentant le tracé de la Route Richard Cœur de Lion et les sites à visiter (sources : www.ot-feuillardiens-perigordlimousin.com et www.richardcouerdelion.fr)

en général (croix de chemin notamment). Les autres sites mentionnés sont à caractère « naturel » : le Grand Puyconnieux, le Chapelet du Diable, le Roc Branlant, le site de Peyrassoulat, les grandes forêts (Cussac, Rochechouart, Boubon), les plans d'eau (étang de Saint-Mathieu) et les cours d'eau (la Tardoire, la Côte, la Dronne).

Ces éléments correspondent à ceux mis en évidence par l'inventaire des sites et monuments protégés et des sites et paysages signalés. Ils sont représentatifs des types de sites et monuments caractéristiques de la région, c'est à dire principalement des châteaux et des sites naturels, ainsi qu'un petit patrimoine important. Les personnes interrogées ont toutes cité de nombreux sites et monuments, ce qui témoigne d'une bonne connaissance de leur patrimoine et d'un intérêt pour ce dernier.

Les évolutions du paysages de l'AEE

Les principales remarques concernent l'évolution des boisements : « destruction des châtaigneraies et des taillis de châtaigniers au profit des résineux », « déboisement », « exploitation et valorisation de la forêt de manière plus raisonnée », « diversification des essences maintenant ». L'augmentation importante du nombre de résineux et la diminution des bois de châtaigniers sont perçues de manière très négative par certain (« invasion »). L'exploitation forestière, avec notamment des coupes rases, est également perçue de manière négative par d'autres (« ça me fait beaucoup de peine », emploi du terme « déforestation », à connotation négative), avec toutefois une conséquence positive : « dégagement des points de vue ». Une personne a toutefois signalé l'évolution des pratiques en terme de choix d'essences.

Les autres évolutions liées aux pratiques agricoles sont : « le remembrement, mais pas à Saint-Mathieu », « la disparition de haies », « l'apparition de superstructures agricoles », « les hangars agricoles sur les collines »...

Le développement de l'urbanisation a également été évoqué : « beaucoup d'urbanisation isolée », « constructions », « lotissements ». Certains jugent les infrastructures routières « en mauvais état » (probablement en parlant du réseau routier secondaire), tandis que d'autres notent « une grosse amélioration des voies de communication » (probablement en évoquant le réseau routier principal).

Il a été signalé le « net effort pour préserver le patrimoine » (monuments et petit patrimoine), ainsi que la mise en valeur des vieux bâtiments (« beaucoup de vieilles fermes rénovées par des anglais »).

Malgré les évolutions citées, l'ensemble des personnes interrogées trouvent que le paysage a peu évolué depuis qu'elles le connaissent (« paysage intact », « pas beaucoup d'évolutions », « encore suffisamment de paysans qui permettent au paysage de rester entretenu »).

Description du paysage	Ambiances	Sites patrimoniaux et emblématiques	Evolutions perçues	Activités pratiquées et lieux fréquentés
<p>Pays de l'Arbre et de l'Eau</p> <p>Agricole</p> <p>Paysage à dominante rurale</p> <p>Boisé, forêts</p> <p>Prairies</p> <p>Vallonné, vallons</p> <p>Fermes avec bois autour</p> <p>Terres cachées par les bois</p> <p>Beaucoup d'eau, beaucoup d'étangs</p> <p>Petits étangs créés ou qui existaient avant</p> <p>Pays d'élevage</p> <p>Vrai paysage de campagne au sens noble du terme</p> <p>Pas de pollution lumineuse : voûtes célestes merveilleuses</p> <p>Très vert</p> <p>Très peu d'impact urbain</p> <p>Absence d'axes routiers importants, routes de campagne</p> <p>Quelques petites clairières mais rares</p> <p>Villages au milieu des clairières</p> <p>Majorité de taillis</p> <p>Plus ouvert vers Rochechouart</p> <p>Paysage fermé</p> <p>Points de vue sensationnels</p> <p>Vert, verdoyant</p>	<p>Magnifique</p> <p>Région où il fait bon vivre</p> <p>France préservée</p> <p>Belles enclaves de France où la Nature a ses droits</p> <p>Lieu hyperpréservé et magique</p> <p>Immense richesse</p> <p>Agréable</p> <p>On ne s'en lasse pas</p>	<p>Château Rocher</p> <p>Château de Rochechouart</p> <p>Château de Cromières</p> <p>Château de Brie</p> <p>Château de Châlus</p> <p>Château des Salles-Lavauguyon</p> <p>Château de Séchères</p> <p>Chemins de randonnée</p> <p>Tout est intéressant !</p> <p>Méconnaissances des gens des sites et monuments de leur région</p> <p>Le Grand Puyconieux</p> <p>Site de Chassenon</p> <p>Le Chapelet du Diable sur le Bandiat</p> <p>Anciennes vallées glacières</p> <p>Eglise de Saint-Mathieu</p> <p>Le Roc Branlant</p> <p>Tour de Châlus</p> <p>Tour de Piégut</p> <p>Fouilles gallo-romaines</p> <p>Grandes forêts : Rochechouart, Cussac</p> <p>Plans d'eau, cours d'eau</p> <p>La Tardoire</p> <p>Site de Peyrassoulat</p> <p>Eglise de Marval</p> <p>La Dronne</p> <p>La Côte</p> <p>Etang de Saint-Mathieu</p> <p>Domaine de Ballerand</p> <p>Forêt de Boubon</p> <p>Saint-Barthélémy-de-Bussière</p> <p>Montbrun</p> <p>Petit patrimoine rural (croix de chemin)</p> <p>Eglise de Rochechouart</p>	<p>Pas beaucoup d'évolutions</p> <p>Quelques coupes de bois</p> <p>Diminution du nombre d'exploitations et de familles</p> <p>Infrastructures routières en mauvais état</p> <p>Destruction des châtaigneraies et taillis de châtaigniers</p> <p>Invasion par les résineux</p> <p>Disparition de haies, plus d'ombre pour les bêtes</p> <p>Apparition de superstructures agricoles</p> <p>Remembrement</p> <p>Encore suffisamment de paysans qui permettent au paysage de rester entretenu</p> <p>Paysage intact</p> <p>Beaucoup de vieilles fermes rénovées par des anglais, permet aux villages de vivre</p> <p>Beaucoup d'urbanisation isolée</p> <p>Hangars agricoles souvent sur les collines : modifications visuelles</p> <p>Grosse amélioration des voies de communication</p> <p>Création du lac de Saint-Mathieu, développement du tourisme</p> <p>Net effort pour préserver le patrimoine (monuments et petit patrimoine)</p> <p>Exploitation et valorisation de la forêt de manière plus raisonnée, variation des essences (forêt de Cromières par exemple)</p> <p>Déboisement dégage des points de vue</p> <p>Déforestation</p> <p>Constructions, lotissements</p>	<p>Promenade</p> <p>Lac de Saint-Mathieu</p>

Tableau 3 : Synthèse des entretiens

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

Aucun parc existant n'a été recensé dans l'aire d'étude.

3.1.5.2 Les projets connus

Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et/ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets connus » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 5.3.9, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

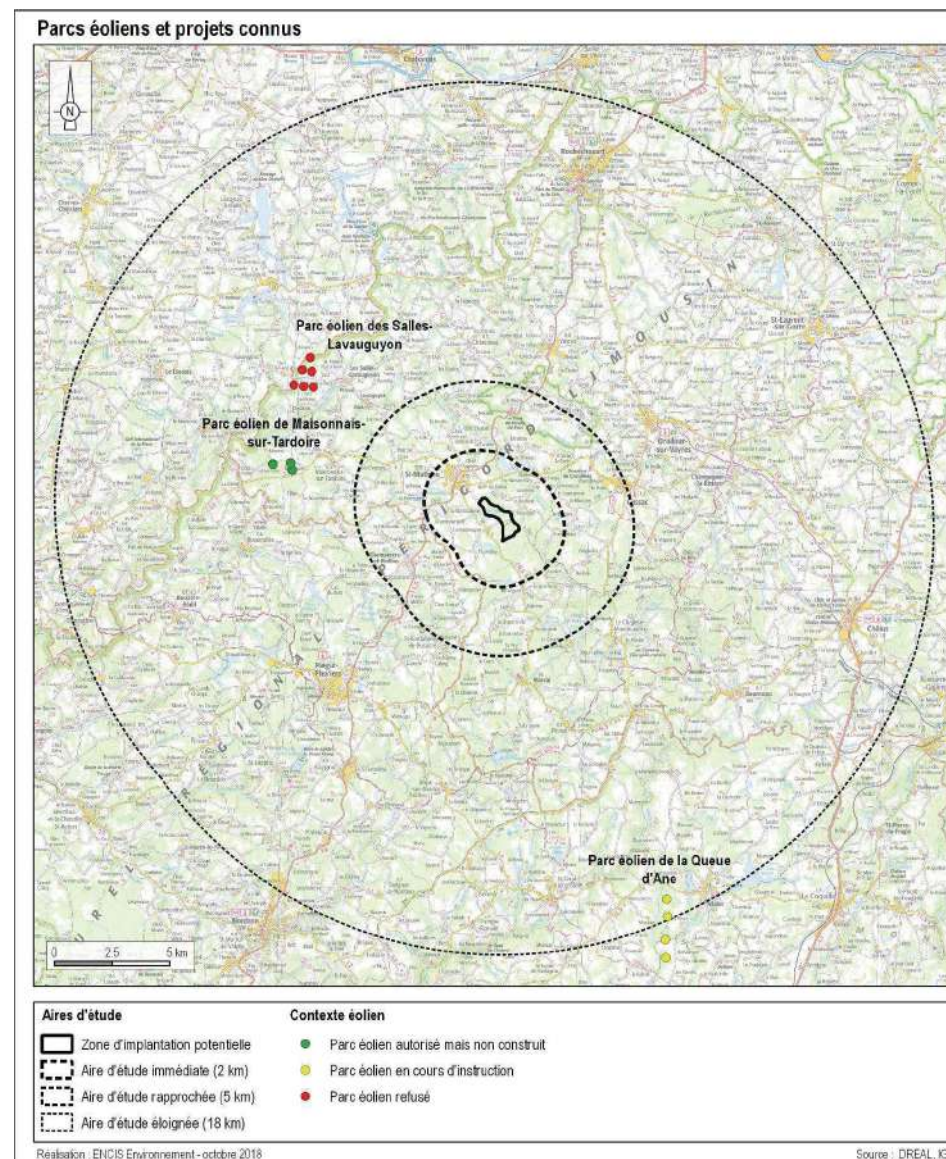
Un projet éolien autorisé, celui de **Maisonnais-sur-Tardoire**, est recensé au nord-ouest de l'AEI. Il est localisé sur la carte-ci-contre.

On recense également un projet en cours d'instruction, celui de la Queue d'Ane.

Un projet a été refusé aux Salles-Lavauguyon.

Aucun autre projet de grande hauteur n'a été recensé.

Aucun projet de faible hauteur n'a été inventorié dans l'AEI.



Carte 14 : Localisation des projets éoliens connus

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 5 km jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Rochechouart (3 807 hab.)

La ville est située à 14 km au nord de l'AEE. Le centre se trouve en surplomb de la vallée de la Graine. La ville s'étend au nord de cette vallée le long de la D675 où l'on retrouve des zones pavillonnaires et les équipements sportifs.

*La position dominante de la ville laisse supposer de nombreuses vues théoriques en direction de la ZIP (cf. carte 13). En réalité depuis le centre, la trame bâtie laisse peu d'ouvertures visuelles et la ZIP ne sera pas perceptible. À l'extérieur du centre, le paysage bocager fractionne les vues et masque la ZIP (cf. figure 3). À l'est, la ZIP est masquée par le relief plus prononcé autour du Ruisseau des Morts. Une vue est cependant envisageable depuis le chemin qui longe les terrains de sport et le collège, au sud du lotissement de Fontaulard (cf. photographie ci-contre). Depuis la terrasse du château et la promenade à l'ouest et au sud du monument, une visibilité en direction de la ZIP est également envisageable mais des éléments de 200 m de haut seraient difficilement perceptibles (cf. chapitre 3.2.2). **La sensibilité de la ville est jugée très faible.***



Carte 15 : Vue aérienne de la ville de Rochechouart



Photographie 14 : Vue en direction de la ZIP depuis le chemin qui longe les terrains de sport et le collège, au sud du lotissement de Fontaulard

Oradour-sur-Vayres (1 555 hab.)

Le village se situe à 7 km à l'est de la ZIP. Il s'organise en étoile autour de plusieurs axes dont la D901 qui constitue l'artère principale du bourg. Le dénivelé est d'une soixantaine de mètres entre l'est qui avoisine les 360 m et l'ouest où l'altitude est de 300 m.

*Des vues théoriques sont suggérées par la ZIV sur l'ensemble du village mais en réalité, elles restent limitées. Des vues sont envisageables depuis la D901 à l'entrée nord-ouest du village mais la ZIP restera difficilement perceptible derrière la végétation (cf. photographie page suivante). Au sud-ouest, les vues sont filtrées par la végétation. Il en est de même à l'est où malgré le relief surélevé par rapport au reste du village, la végétation masque les vues en direction de la ZIP. **La sensibilité du village est jugée très faible.***



Photographie 15 : Vue en direction de la ZIP, depuis la D901, à l'entrée nord-ouest d'Oradour-sur-Vayres

Châlus (1 598 hab.)

Le village se situe à 15 km à l'est de la ZIP. Il se situe dans les monts de Châlus et culmine à 400 m. Il s'étend du nord au sud et il est traversé au centre par la Tardoire.

Le relief et la végétation dense qui ceinture la ville ne permettent pas de vue en direction de la ZIP. La sensibilité du village est jugée nulle.

Saint-Laurent-sur-Gorre (1 443 hab.)

Le village se situe à 15,6 km au nord-est de la ZIP. Le village se concentre en rive droite de la Gorre. Il s'est ensuite étendu au sud-ouest et au nord-est avec l'implantation de nouvelles zones pavillonnaires.

Le relief stoppe les vues en direction de la ZIP, en raison de la position du village dans le fond de vallée de la Gorre. La sensibilité du village est jugée nulle.

Piégut-Pluviers (1 226 hab.)

Le village se situe à 9,4 km au sud-ouest de la ZIP. Il s'étend le long de la D91 et il est ceinturé par de nombreux boisements compacts.

La végétation dense qui entoure le village limite fortement les vues en direction de la ZIP. Cette dernière pourra cependant être observée aux alentours du hameau de Villefaix, au nord du village, et depuis la D91 à l'ouest, où les vues sont plus ouvertes. La sensibilité de la ville est jugée très faible.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

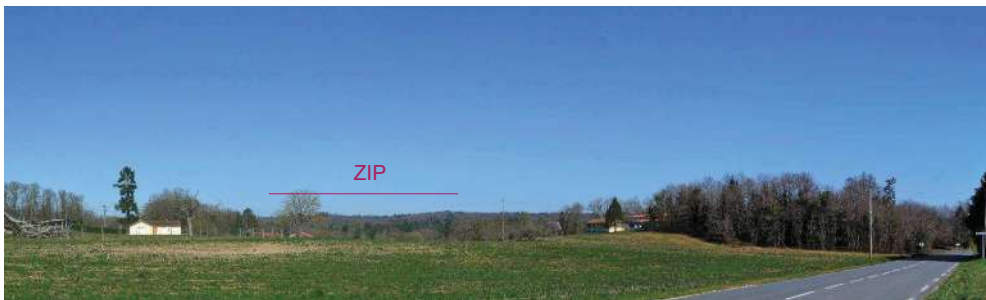
Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Des éléments de grandes hauteurs seraient susceptibles d'être visibles depuis les principaux axes de communication dans l'AEE lorsque ces derniers se trouvent en position dominante sur les interfluvés ou lorsque que la vue est dégagée comme depuis certains tronçons de la D901. Pour l'ensemble des axes principaux, les visibilité en direction de la ZIP concernent de faibles portions et restent très ponctuelles. La végétation dense sur l'ensemble du territoire ferme les vues lointaines. Les visibilité recensées sont pour la plupart anecdotiques et ne présentent pas de sensibilité particulière, notamment du fait de la distance à la ZIP.

En raison du caractère partiel dû à la distance et des tronçons restreints de visibilité, l'ensemble de ces routes présente une sensibilité jugée très faible.

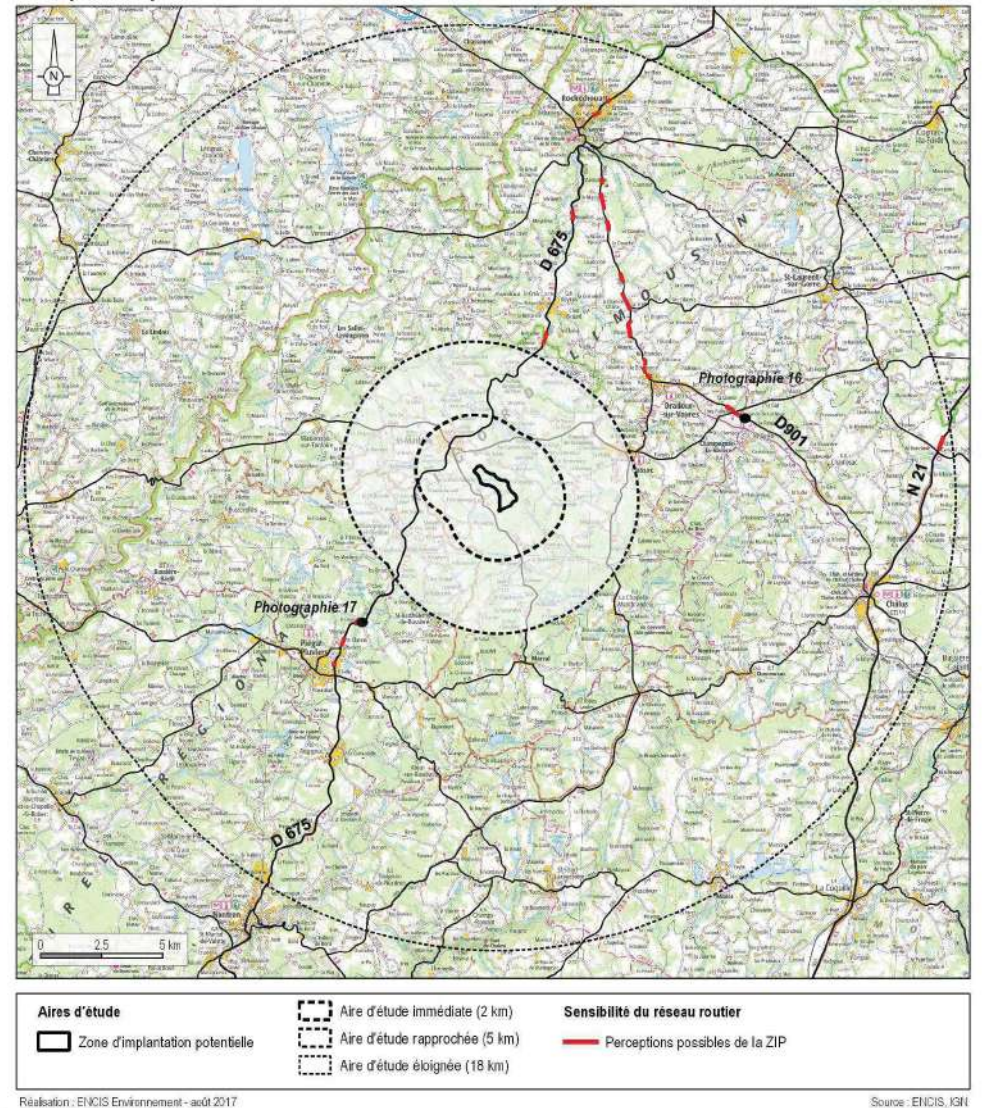


Photographie 16 : Vue en direction de la ZIP depuis la D901, au lieu-dit la Betouille, au sud-est du croisement avec la D699



Photographie 17 : Vue en direction de la ZIP, depuis la D675 au nord de Piégut-Pluviers

Perceptions depuis les routes dans l'AEE



Carte 16 : Sensibilité visuelle des principaux axes de communication de l'AEE.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), d'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine Architectural), Monuments Historiques, sites inscrits et classés, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité/co-visibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.8.

3.2.2.1 Les Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).



Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

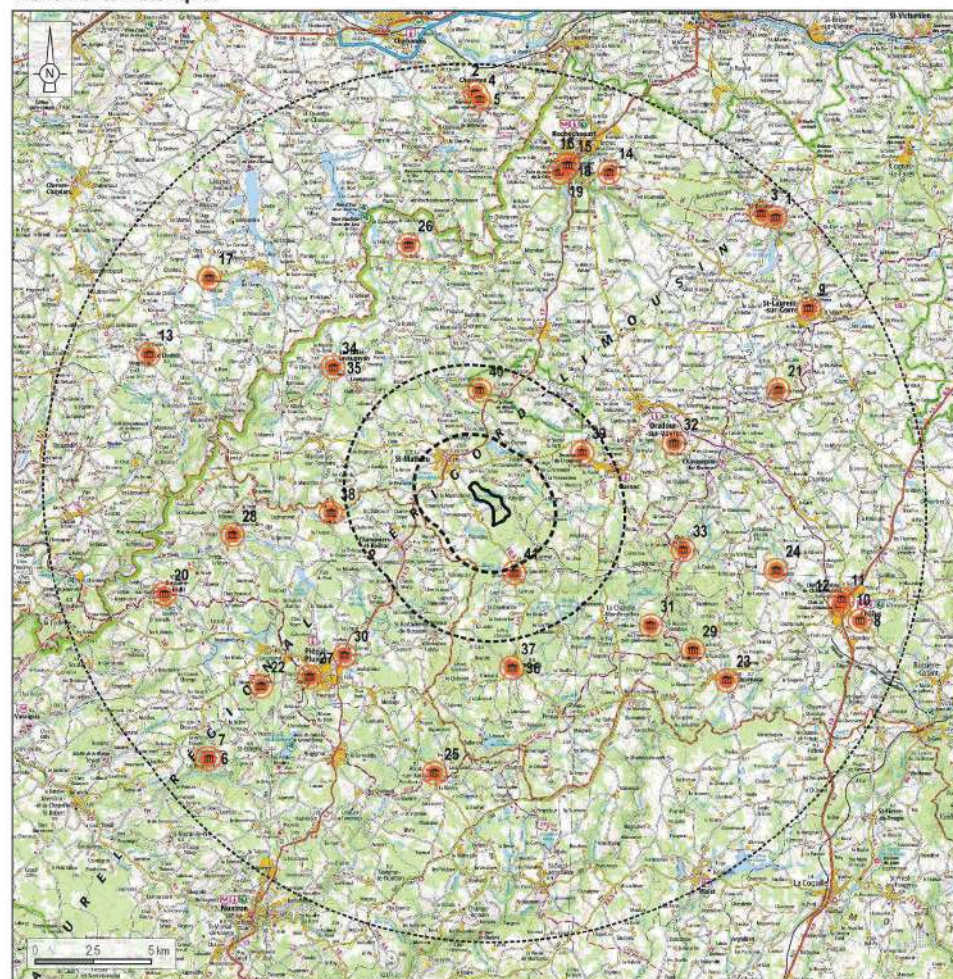
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les 41 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 38 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 3 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et aucun dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 38 Monuments Historiques : 16 classés, 23 inscrits et 2 inscrit/classé (cf. tableaux pages suivantes).

Monuments historiques



Carte 17 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude

Type de monuments dans l'AEE

Les monuments inventoriés sont en majorité des **églises** (16 dans l'AEE) se trouvant dans des bourgs de taille plus ou moins importante. On recense également d'autres **monuments religieux** tels que trois prieurés. Sept **châteaux et deux tours de différentes époques** plus ou moins bien conservés sont aussi présents, ainsi que quelques **sites archéologiques antiques** (4) et quelques **mégalithes** (3 dolmens). Deux **ponts** et une **motte féodale** ont également été recensés.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont le château de Rochechouart et dans une moindre mesure ceux de Chalus-Chabrol et de Montbrun ainsi que l'église des Salles-Lavauguyon pour ses peintures murales romanes.

Parmi les 38 monuments historiques, 23 présentent un enjeu modéré et 1 un enjeu fort.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La grande majorité des monuments historiques de l'AEE ne présente aucune relation visuelle potentielle (visibilité depuis les périmètres protégés, co-visibilité). Ils sont en effet nombreux à être situés au cœur de bourg, qui du fait d'un bâti dense, n'offrent aucune visibilité lointaine. Cependant, depuis les châteaux de Rochechouart et de Chalus-Chabrol qui offrent des vues panoramiques depuis leur terrasse ou leur donjon, la ZIP est susceptible d'être visible dans le lointain. Des visibilités sont également envisageables depuis les alentours de l'église de Pluviers ainsi qu'une co-visibilité avec l'église de Biennat de Rochechouart. Enfin, depuis le pied du dolmen de Tamanie à Oradour-sur-Vayres, la ZIP pourrait être observable au-dessus de la végétation. Pour la plupart des autres monuments, la végétation qui les entoure et le relief masquent les vues en direction de la ZIP.

Parmi les 38 MH de l'AEE, deux monuments présentent une sensibilité faible vis-à-vis de la ZIP et trois autres une sensibilité très faible.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités vis-à-vis du projet.

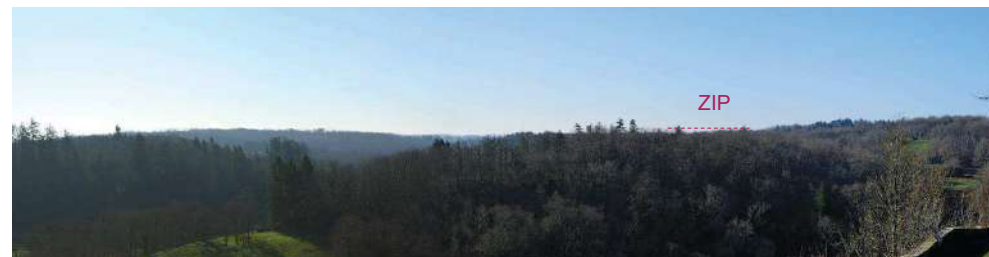
L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau 4. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités vis-à-vis du projet.

- **Château de Rochechouart** : Situé sur un promontoire rocheux, en surplomb de la confluence des vallées de la Graine et de la Vayres, celui-ci témoigne du tournant de l'architecture entre le Moyen-Age et la Renaissance. D'abord ouvrage défensif, il s'est ensuite orné d'éléments décoratifs (colonnes, bas-reliefs...).

Il accueille depuis 1985 le Musée Départemental d'art contemporain. Il se visite de mars à décembre.

L'enjeu de ce monument est fort.

*Des éléments de 200 m de haut pourront être visibles depuis la terrasse du château située sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres qui propose une vue panoramique orientée sud-sud-est. Une visibilité est également envisageable depuis l'extrémité de la promenade qui contourne l'édifice à l'ouest et au sud ainsi que depuis les étages du château. **La sensibilité de ce monument est faible.***



Photographie 18 : Vue en direction de la ZIP depuis la promenade à l'ouest du château

- **Château de Chalus-Chabrol** : Ce château a été construit au XI^{ème} siècle en rive droite de la Tardoire sur un promontoire rocheux surplombant le bourg de Châlus. Il est connu pour être le lieu où le roi Richard Cœur de Lion a été mortellement blessé par une flèche d'arbalète tirée depuis le donjon. Ce château est le symbole de la résistance des Vicomtes de Limoges contre les Plantagenêt. Il ne reste aujourd'hui que des ruines qui font face au château de Châlus-Maulmont autour duquel s'est développée la ville de Châlus. Le château de Châlus-Chabrol se visite de juillet en août. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

*Depuis le pied du château, la végétation qui entoure l'édifice masque les visibilités en direction de la ZIP. En revanche, depuis le haut du donjon qui culmine à 25 m qui est accessible en été, la ZIP pourra être observée dans le lointain mais sa perception restera soumise aux conditions météorologiques. **La sensibilité de ce monument est très faible.***



Photographie 19 : Les ruines du château Châlus-Chabrol (source : www.tourisme-hautevienne.com)

- **Église de Biennat à Rochechouart** : La construction de l'église débuta au XII^{ème} siècle. L'église se présente sous la forme d'une croix latine à chevet plat surmontée d'un clocher octogonal. Cet édifice marque la transition entre la période romane et gothique. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Depuis le parvis de l'église, les vues sont stoppées par les habitations autour. En revanche, une co-visibilité entre le monument et l'église existe depuis la route communale située au nord-est de l'édifice mais les deux ne se superposent pas. **La sensibilité de ce monument est très faible.**



Photographie 20 : Co-visibilité possible entre la ZIP et l'église de Biennat depuis la route communale à l'est de Biennac

- **Église Saint-Étienne de Pluviers à Piégut-Pluviers** : L'église se compose de deux nefs superposées, l'une romane construite au XII^{ème} et l'autre gothique édifiée au XVI^{ème} siècle. Le clocher est tombé en 1704 à la suite d'un tremblement de terre et a été reconstruit au XIX^{ème} siècle. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Le parvis de l'église n'est pas orienté en direction de la ZIP. En revanche, depuis l'arrière de l'église, la vue est ouverte mais la ZIP reste néanmoins peu perceptible au-dessus de la ligne d'horizon. **La sensibilité de ce monument est faible.**



Photographie 21 : Vue en direction de la ZIP depuis l'arrière de l'église de Pluviers

- **Dolmen la Tamanie à Oradour-sur-Vayres** : Ce dolmen du néolithique se situe en lisière d'un champ. Il est sujet à plusieurs légendes dont celle selon laquelle il aurait servi de lieu d'exécution de plusieurs criminels. Un panneau informatif a été installé à côté du dolmen. **L'enjeu de ce monument est faible.**

Le dolmen est entouré de végétation, mais à proximité, des percées visuelles en direction de la ZIP sont possibles. **La sensibilité de ce monument est très faible.**

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
1	87	SAINT-AUVENT	Pont de Lascaux sur la Gorre	Pont franchissant la Gorre	Le contexte boisé autour du pont et le relief alentour ne permettent aucune visibilité en direction de la ZIP ou co-visibilité avec le monument.	Inscrit	Faible	Nulle	16,94
2	16	CHASSENON	Amphithéâtre (restes d'un)	Vestiges d'un amphithéâtre	Le relief ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	Classé	Modéré	Nulle	16,76
3	87	SAINT-AUVENT	Château de Saint-Auvent	Château reconstruit lors de la 1ère moitié du XVII ^{ème} siècle. Les éléments protégés sont : les bâtiments, les murs de clôture et de soutènement et le sol de la parcelle correspondante constituant le château	Malgré sa position de promontoire, le relief et la densité de la végétation en direction de la ZIP, ne permettent aucune visibilité ou co-visibilité.	Inscrit	Modéré	Nulle	16,64
4	16	CHASSENON	Vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus	Site archéologique gallo-romain, dont le mur d'enceinte et les galeries voûtées dites Caves de Longeas sont classés	Le relief ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	Classé	Modéré	Nulle	16,5
5	16	CHASSENON	Centre rural gallo-romain	Site archéologique gallo-romain, dont le mur d'enceinte et les galeries voûtées dites Caves de Longeas sont classés	Le relief ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	Classé	Modéré	Nulle	16,5
6	24	LE BOURDEIX	Tour	Tour de 15 mètres de hauteur, seul témoignage de l'ancien château fort de Colomges	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la topographie.	Inscrit	Faible	Nulle	15,86
7	24	LE BOURDEIX	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Eglise construite au XVI ^{ème} siècle, rebâtie ultérieurement	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	15,82
8	87	CHÂLUS	Mottes féodales	Mottes datant du Moyen-Age	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la topographie.	Inscrit	Très faible	Nulle	15,81
9	87	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	Eglise Saint-Laurent	Eglise dont la partie la plus ancienne date du XII ^{ème} siècle, d'autres parties datent du XVI ^{ème} siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la topographie et de la trame bâtie.	Classé	Modéré	Nulle	15,59
10	87	CHÂLUS	Vestiges de l'ancienne Eglise Notre-Dame du Haut-Chalus	Restes d'une église datant du 12 ^{ème} siècle	Malgré sa position de promontoire, le relief et la densité de la végétation en direction de la ZIP, ne permettent aucune visibilité ou co-visibilité.	Classé	Modéré	Nulle	14,84
11	87	CHÂLUS	Château de Châlus-Chabrol	Les premières constructions (fortifications) sur site remontent au XI ^{ème} siècle, mais l'édification du château lui-même date du XII ^{ème} . Les éléments protégés au titre des MH sont : le donjon et la tour d'angle en totalité ; les façades et les toitures de l'ancien corps de logis attenant à la tour,	La topographie et la végétation ne permettent pas de visibilités en direction de la ZIP depuis le pied du site. En revanche des visibilités sont envisageables depuis le haut du donjon.	Inscrit - Classé	Modéré	Très faible	14,79
12	87	CHÂLUS	Ruines du château de Chalus-Maulmont	Restes du château construit au XIII ^{ème} siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP, en raison de la topographie et des habitations autour du monument.	Classé	Faible	Nulle	14,75
13	16	LE LINDOIS	Ancienne église Saint-Pierre	Eglise datant du XIV ^{ème} siècle, dont il ne reste que le porche d'entrée, élément classé au titre des MH (avec le mur pignon dans lequel il est placé)	La ZIP est masquée par la végétation et les habitations.	Classé	Faible	Nulle	14,57
14	87	ROCHECHOUART	Eglise de Biennat	Eglise dont la construction du bâtiment actuel fut commencée en 1262	Aucune visibilité n'existe en raison de la trame bâtie. En revanche, des co-visibilités entre le monument et la ZIP sont envisageables depuis l'aroute au nord-est de l'église.	Inscrit	Modéré	Très faible	14,55
15	87	ROCHECHOUART	Ancien prieuré Saint-Sauveur	Maison place des halles qui a abritait un prieuré, puis plus récemment le tribunal d'instance. L'élément protégé est la fresque du 16 ^{ème} siècle et le mur la supportant se trouvant au premier étage de l'ancien prieuré	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la trame bâtie.	Inscrit	Faible	Nulle	14,23
16	87	ROCHECHOUART	Eglise Saint-Julien	Eglise construite au XI ^{ème} siècle par des moines, et a subi plusieurs reconstructions et restaurations. L'église est protégée, y compris la peinture murale sur le côté Nord de la nef	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la trame bâtie.	Inscrit	Modéré	Nulle	14,19

Inventaire des monuments historiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
17	16	MASSIGNAC	Dolmen de Tauzat	Dolmen du néolithique	La ZIP est masquée par la végétation.	Classé	Très faible	Nulle	14,06
18	87	ROCHECHOUART	Château	Château du XIII ^{ème} siècle, actuellement musée départemental d'art contemporain et sous-préfecture de Rochechouart	La ZIP pourra être visible depuis le pied du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres.	Classé	Fort	Faible	13,94
19	87	ROCHECHOUART	Pont du Moulin de la Côte	Pont sur la Côte datant du Moyen-Age	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Faible	Nulle	13,82
20	24	BUSSIÈRE-BADIL	Eglise Notre-Dame de la Nativité	Eglise datant du XII ^{ème} siècle, puis modifiée au XV ^{ème} siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et de la trame bâtie.	Classé	Modéré	Nulle	13,59
21	87	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	Dolmen dit la Pierre levée	Dolmen du néolithique	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation autour du dolmen qui ferme les vues en direction du projet.	Classé	Très faible	Nulle	12,76
22	24	SAINT-ESTHÈPHE	Restes du prieuré de Badeix	Vestiges du bâtiment datant du XII ^{ème} siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Faible	Nulle	12,12
23	87	DOURNAZAC	Eglise Saint Sulpice	Eglise datant du Moyen Age	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Inscrit	Modéré	Nulle	11,79
24	87	CHÂLUS	Eglise de Lageyrat	Eglise datant du XII ^{ème} siècle, rebâtie entre 1492 et 1497	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Inscrit	Modéré	Nulle	11,76
25	24	ABJAT-SUR-BANDIAT	Eglise Saint-André	Eglise datant du XII ^{ème} siècle, modifiée aux XV ^{ème} et XVII ^{ème} siècles	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation et du contexte bâti.	Inscrit	Modéré	Nulle	10,96
26	87	VIDEIX	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Eglise du XIII ^{ème} siècle inscrite au MH, y compris son décor peint	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation autour de l'église.	Inscrit	Modéré	Nulle	10,5
27	24	PIÉGUT-PLUVIERS	Tour de Piégut	Edifice datant du XIII ^{ème} siècle, ce donjon circulaire est les restes de la citadelle bâtie à la même époque.	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Inscrit	Modéré	Nulle	10,22
28	24	BUSSEROLLES	Eglise Saint Martial	Eglise datant des XII ^{ème} et XV ^{ème} siècles	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Inscrit	Modéré	Nulle	10,05
29	87	DOURNAZAC	Château de Montbrun	Château construit à la fin du XII ^{ème} siècle et reconstruit ultérieurement. Les éléments protégés sont : chapelle ; motte ; enceinte ; poterne ; porte ; élévation ; tour ; toiture ; mur ; soubassement ; décor intérieur	Le monument est situé en position basse sur les bords du Dournajou. Les visibilités en direction de la ZIP et les co-visibilités avec le monument ne sont pas possibles en raison de la topographie.	Inscrit - Classé	Modéré	Nulle	9,86
30	24	PIÉGUT-PLUVIERS	Eglise Saint-Etienne de Pluviers	Eglise datant du XII ^{ème} et XV ^{ème} siècles	La ZIP pourra être visible depuis l'arrière de l'église.	Inscrit	Modéré	Faible	8,46
31	87	La CHAPELLE-MONTBRANDEIX	Gisement gallo-romain dit des Couvents (portion)	Portion d'un site archéologique datant de l'époque gallo-romaine	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation dense qui entoure le site.	Classé	Très faible	Nulle	7,75
32	87	ORADOUR-SUR-VAYRES	Dolmen la Tamanie	Dolmen du néolithique	Visibilité de la ZIP depuis les alentours du dolmen.	Classé	Faible	Très faible	7,71
33	87	CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE	Château de Brie	Edifice du XV ^{ème} siècle, dont les éléments suivants sont inscrits : les façades et toitures du château, y compris la tour carrée abritant l'escalier ; les façades et toitures de la grange et le pigeonnier	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et de la végétation. De plus le château n'est pas orienté en direction de la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	7,67
34	87	LES SALLES-LAUGUYON	Ancien prieuré	Prieuré du XII ^{ème} et XIII ^{ème} siècle classé aux Monuments Historiques, y compris son décor peint	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Classé	Faible	Nulle	7,51
35	87	LES SALLES-LAUGUYON	Eglise Saint-Eutrope	Eglise du XII ^{ème} et XIII ^{ème} siècles	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Classé	Modéré	Nulle	7,47
36	87	MARVAL	Eglise Saint-Amand	Eglise du XIII ^{ème} siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Inscrit	Modéré	Nulle	6,21
37	87	MARVAL	Château	Château construit et reconstruit à différentes époques (XV ^{ème} , XVI ^{ème} et XVII ^{ème} siècles), inscrit MH pour ses façades et ses toitures,	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Inscrit	Faible	Nulle	6,2
38	24	CHAMPNIERS-ET-REILHAC	Eglise Saint-Paul de Reilhac	Eglise datant du XII ^{ème} siècle	Aucune visibilité en raison des habitations en face de l'église. la végétation à proximité de la D33a ne permet pas de co-visibilité.	Classé	Modéré	Nulle	5,7

Tableau 4 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'AEÉ répertoriés sur la carte 17



Château de Rochechouart



Église Saint-Etienne de Pluviers



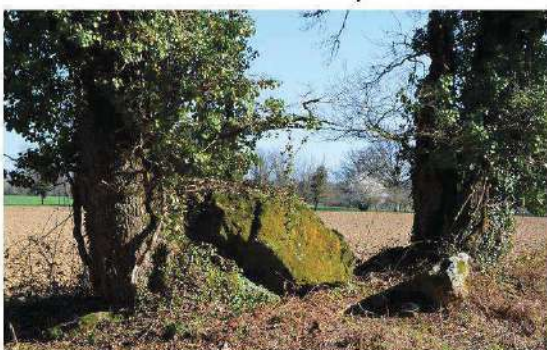
Tour de Piegut-Pluviers



Dolmen la Tarnie à Oradour-sur-Vayres



Château de Montbrun à Dournazac (source : wikimédia commons)



Dolmen de Tazat à Massignac



Église Saint-Eutrope à Les Salles-Lavauguyon



Ancienne église Saint-Pierre à Le Lindois

Photographie 22 : Illustrations de quelques Monuments historiques de l'AEE

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments/sites possèdent une protection particulièrement élevée.



Aucun site inventorié au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée.

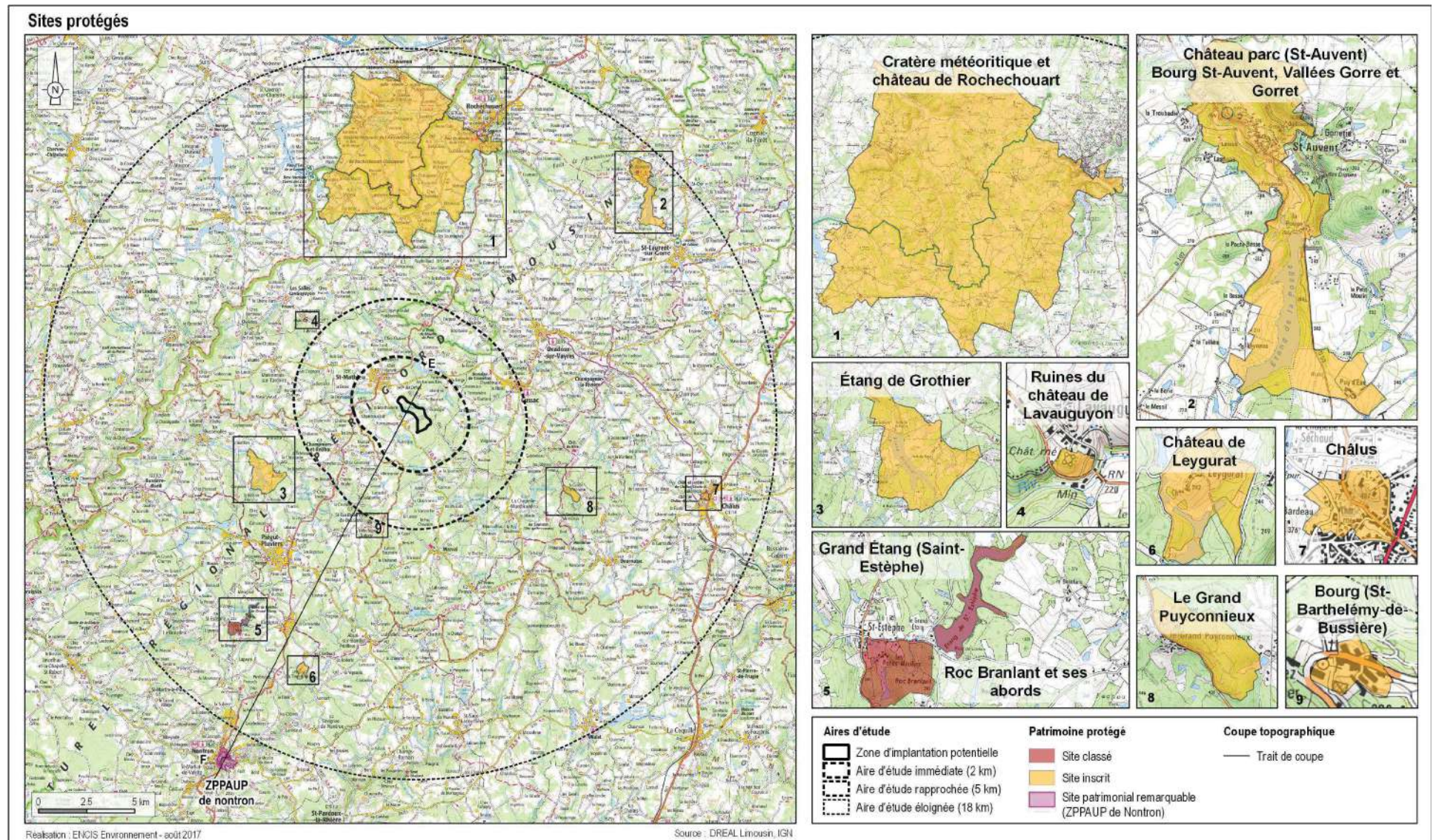
3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Treize sites protégés, deux classés et onze inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale et sont tous compris dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont localisés sur la carte en page suivante. On dénombre :

- **Trois sites urbains pittoresques** : le bourg de Saint-Barthélemy-de-Bussière, celui de Saint-Auvent également inscrit pour ses caractéristiques naturelles et une partie de la vieille ville de Châlus,
- **Trois sites de patrimoine architectural historique** : les Ruines de Lavauguyon, le Château de Leygurat, le Château de Rochechouart et le Château et son parc de Saint-Auvent,
- **Quatre sites naturels** : l'Étang de Grohler, le Grand étang de Saint-Esthèphe, le Grand Puyconnieux et le Roc Branlant et ses abords,
- **Un site géologique** : le Cratère météoritique de Rochechouart.

Deux sites présentent une sensibilité très faible vis-à-vis de la ZIP, deux sites une sensibilité faible et un seul une sensibilité modérée.



Carte 18 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée

Description des sites patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités vis-à-vis de la ZIP

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités vis-à-vis de la ZIP.

- **Jardins, promenades et avenues entourant le château de Rochechouart** : Le château surplombe un vallon abrupt jalonné de prairies qui donnent une ambiance champêtre au paysage et renforce la présence du château. Le jardin en terrasse offre une vue panoramique sur la vallée de la Graine. À l'ouest et au sud du château, une longue esplanade construite au XVIII^{ème} siècle et très appréciée des promeneurs constitue un belvédère sur les gorges pittoresques de la vallée de la Graine (cf. également le chapitre 3.2.2.1 sur les monuments historiques). **L'enjeu de ce site est fort.**

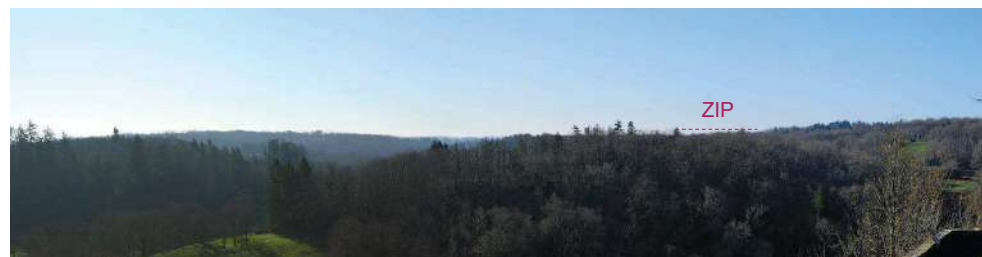
La ZIP pourra être visible depuis la terrasse du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres qui propose une vue panoramique orientée sud-sud-est. Une visibilité est également envisageable depuis l'extrémité de la promenade qui contourne l'édifice à l'ouest et se poursuit sur le promontoire au sud. **La sensibilité de ce site est faible.**



Photographie 23 : Vue aérienne du site du château de Rochechouart



Photographie 24 : Promenade à l'ouest du château de Rochechouart



Photographie 25 : Vue panoramique depuis la promenade à l'ouest du château

- **Cratère météoritique de Rochechouart** : La météorite de Rochechouart constitue le site le plus emblématique de la région. Il s'étend sur le territoire de quatre communes de la Haute-Vienne. La chute d'une météorite gigantesque de 1,5 km de diamètre a entraîné la formation d'un cratère il y a 215 millions d'années. L'impact a donné naissance à des pierres particulières qui ont donné une identité originale au patrimoine bâti local. Aujourd'hui, ce cratère n'est plus visible, aplani par l'érosion. Le territoire est une dépression vallonnée et verdoyante. Le périmètre du site protégé englobe également le château de Rochechouart qui surplombe la vallée de la Graine à sa confluence avec la Vayres. Ce dernier a été construit avec les impactites de la météorite. **L'enjeu de ce site est fort.**

Depuis la grande majorité du site, la ZIP est masquée par le relief et la végétation. Néanmoins depuis quelques points hauts où les vues s'ouvrent sur l'horizon, sa partie supérieure pourra être visible au-dessus de la masse boisée notamment depuis le sud de Babaudus et depuis la D29, au nord de Londeix. **La sensibilité de ce site est très faible.**



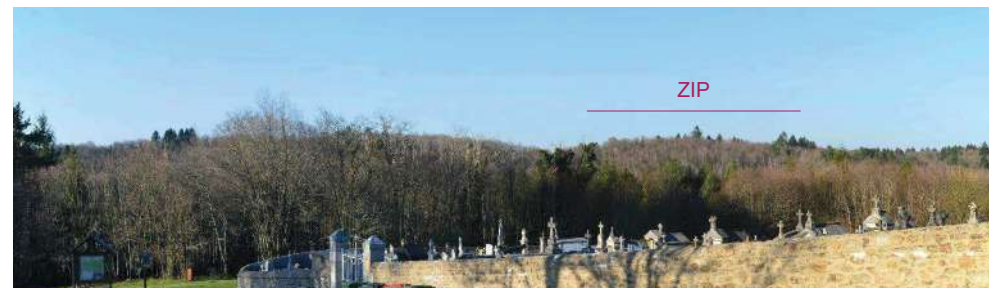
Photographie 26 : Vue en direction de la ZIP depuis la D54, entre Rochechouart et Chassenon

- **Site de Châlus** : Le site inscrit comprend les vestiges des deux châteaux médiévaux avec donjons, de part et d'autre de la Tardoire, et une partie de la vieille ville. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Des visibilités sont envisageables depuis le haut du donjon du château de Chalus-Chabrol. Ailleurs sur le site, le relief des monts de Châlus ne permet pas de vue en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce site est très faible.**

- **Bourg de Saint-Barthélemy-de-Bussière** : Ce site s'étend sur 3 ha et englobe le bourg de Saint-Barthélemy-de-Bussière qui se situe sur un piton rocheux et surplombe la vallée du Trieux. Les habitations de ce bourg sont construites avec des pierres locales et les toits sont recouverts de tuile canal. **L'enjeu de ce site est modéré.**

En raison de sa position dominante sur la vallée du Trieux, des fenêtres en direction de la ZIP existent depuis la D112 qui contourne le bourg par l'ouest et notamment depuis le parvis de l'église depuis lequel la vue est dégagée. **La sensibilité de ce monument est modérée.**



Photographie 27 : Vue en direction de la ZIP depuis le site inscrit du Saint-Barthélemy-de-Bussière

3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

Aucun site patrimonial remarquable n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée. On peut cependant noter la présence du site remarquable de Nontron (ZPPAUP) inscrite en 1991, à un peu plus de 19 km de la ZIP.

Site patrimonial remarquable de Nontron

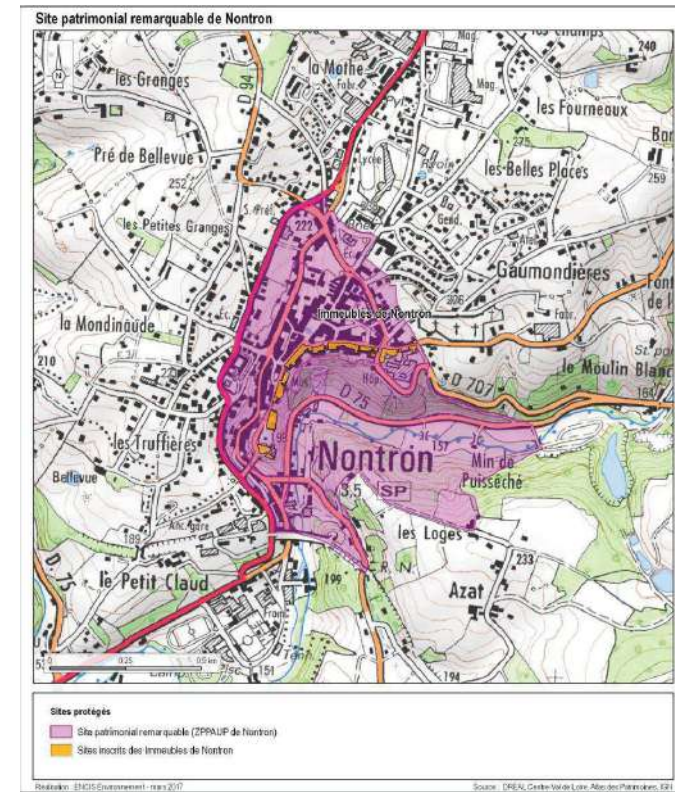
La ville est située sur un promontoire rocheux qui surplombe en hémicycle la vallée très resserrée du Bandiat. La ville haute qui domine la vallée, s'étend de façon linéaire en suivant le modelé du relief. Le cirque du Bandiat autour duquel s'organise la ville est peu construit et il est couvert par des coteaux boisés ou des cultures maraîchères. Le viaduc de l'ancien chemin de fer enjambe l'entrée basse de la ville, au fond du vallon et établi la jonction entre les deux rives. Outre son patrimoine architectural et paysager, la ville est également célèbre pour ses couteaux artisanaux dont la tradition perdure depuis le XV^{ème} siècle.

Les enjeux du site patrimonial de Nontron sont jugés modérés en raison de la qualité architecturale et de l'aspect pittoresque du lieu.

Le relief escarpé autour de la ville et sa distance importante à la ZIP ne permettent pas de vue en direction de cette dernière. **Les sensibilités de ce site sont nulles.**



Photographie 28 : Château et ville de Nontron (source : wikimédia commons)



Carte 19 : Site patrimonial remarquable de Nontron

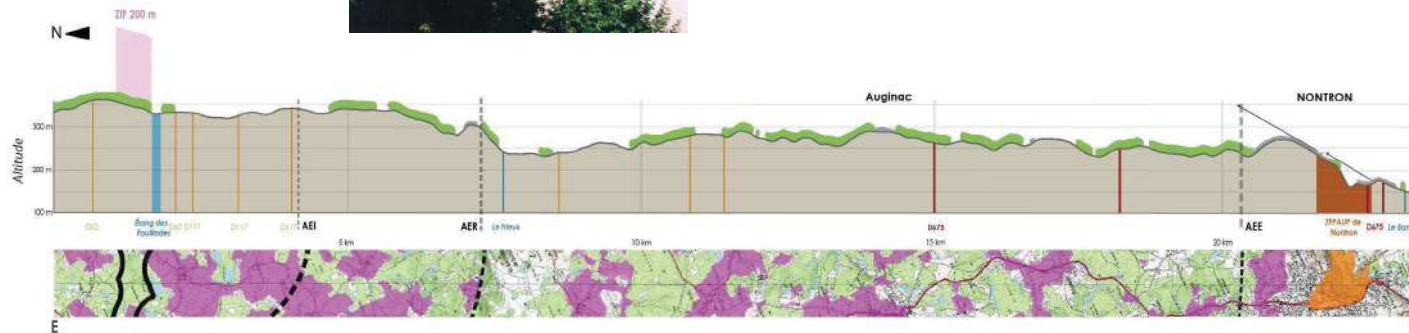


Figure 8 : Coupe topographique entre Nontron et la ZIP (localisée sur la carte p.60)

Inventaire des sites protégés - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Nom - description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
1	24	NONTRON	Site patrimonial remarquable de Nontron	Créée en 1991, la ZPPAUP de Nontron vise à englober l'ensemble des protections patrimoniales, en préservant les sites archéologiques sensibles, les monuments historiques, les immeubles d'intérêt architectural, les ensembles urbains homogènes, et les espaces naturels du centre de Nontron.	La topographie autour de la ville ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	Site patrimonial remarquable	Modéré	Nulle	19,2
2	87	SAINT-AUVENT	Château, parc	Château et parc de Saint Auvent, inclus dans le site inscrit du bourg de Saint-Auvent et des vallées Gorre et Gorret.	Malgré sa situation de promontoire, le relief et la densité de la végétation en direction de la ZIP, ne permettent aucune visibilité ou co-visibilité.	Inscrit	Modéré	Nulle	16,5
3	87	SAINT-AUVENT – SAINT-CYR	Bourg de Saint-Auvent, vallées Gorre et Gorret	Le site comprend deux unités paysagères distinctes reliées par le cours d'eau de la vallée du Gorret. Il comprend également l'étang de la Pouge.	Aucune visibilité n'est possible depuis le site en raison de sa situation encaissée entre les vallées de Gorre et Gorret	Inscrit	Modéré	Nulle	14,7
4	87	CHÂLUS	Châlus	Le site inscrit comprend les vestiges des deux châteaux médiévaux avec donjons, de part et d'autre de la Tardoire, et une partie de la vieille ville.	Des visibilités sont envisageables depuis le haut du donjon du château de Chalus-Chabrol. Ailleurs sur le site, le relief des monts de Châlus ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	Inscrit	Modéré	Très faible	14,5
5	87	ROCHECHOUART	Jardins, promenades et avenues entourant le château de Rochechouart	Ce site d'une superficie de 2,5 ha se situe autour du Château, il présente des intérêts géologique, historique, écologique et paysager.	La ZIP pourra être visible depuis le pied du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres.	Inscrit	Fort	Faible	13,9
6	24	SAINT-ESTHÈPHE	Roc Branlant et ses abords	Site de 38 ha présenté comme un espace préservé, parsemé d'étangs, de forêts, d'éléments bâtis traditionnels, de chaos de pierre granitique, au sein duquel l'eau joue un rôle essentiel.	Sur la majeure partie du site, les boisements masquent les visibilités en direction de la ZIP et au nord-ouest, le relief ferme les vues.	Classé	Faible	Nulle	13,5
7	24	AUGIGNAC	Château de Leygurat	Il s'agit d'un « site de qualité, constitué par un vieux château de XIIIème siècle, parfaitement inscrit dans un site naturel vallonné, verdoyant, encore intact » qu'il est important de protéger.	Le relief masque les vues depuis ce site.	Inscrit	Faible	Nulle	13,3
8	24	SAINT-ESTHÈPHE	Grand Étang	Le site participe au paysage caractéristique du nord du Périgord Vert où alternent forêts, prairies et étangs. Il attire les promeneurs pour son calme et son panorama reposant.	En raison de la densité du contexte boisé qui entoure le site, les vues en direction de la ZIP seront inexistantes.	Classé	Modéré	Nulle	12,1
9	87	DOURNAZAC	Le Grand Puyconnieux	Le Grand Puyconnieux (498 mètres), point haut des Monts de Châlus, offre un très large panorama sur le sud de la Haute-Vienne (Limoges, Saint-Junien, Saint-Yrieix), la Charente et la Dordogne.	Ce site offre une vue panoramique en direction du nord qui n'est pas orientée vers la ZIP.	Inscrit	Modéré	Nulle	7,6
10	87 / 16	CHASSENON - PRESSIGNAC - ROCHECHOUART - VDEIX - CHERONNAC - VAYRES	Cratère météoritique de Rochechouart	Territoire rayonnant autour du point d'impact d'une météorite tombée il y a 200 millions d'années à Pressignac en Charente.	Depuis la grande majorité du site, la ZIP est masquée par le relief et la végétation. Depuis quelques rares points de vue sa partie supérieure pourra être visible au-dessus de la masse boisée.	Inscrit	Fort	Très faible	7,6
11	24	BUSSEROLLES – CHAMPNIERS-ET-REILHAC – PIÉGUT-PLUVIERS	Etang de Grolhier	Cet étang d'environ 27 ha est l'un des sites ornithologiques les plus remarquables du secteur.	Le relief et les boisements autour du lac ferment les vues en direction de la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	6,6
12	87	MAISSONNAIS-SUR-TARDOIRE	Ruines de Lavauguyon	Vestiges d'un château fort bâti sur la rive gauche de la Tardoire	Malgré sa position sur une butte, le relief escarpé qui entoure le site ne permet pas de vue en direction de la ZIP depuis le château.	Inscrit	Modéré	Nulle	5,9
13	24	SAINT-BARTHÉLEMY-DE-BUSSIERE	Bourg	Juché sur un piton rocheux, le bourg est un site d'intérêt pittoresque par sa qualité architecturale du bâti ainsi que les vues sur les alentours qu'il offre	Des percées visuelles existent depuis la D112 qui longe le bourg.	Inscrit	Modéré	Modérée	5,1

Tableau 5 : Inventaire des sites inscrits/classés/sites patrimoniaux remarquables/UNESCO de l'AEE répertoriés sur la carte 18

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques » ou du « patrimoine bâti inventorié ».

Les **sites emblématiques** du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...)
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Un inventaire des **arbres remarquables** a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

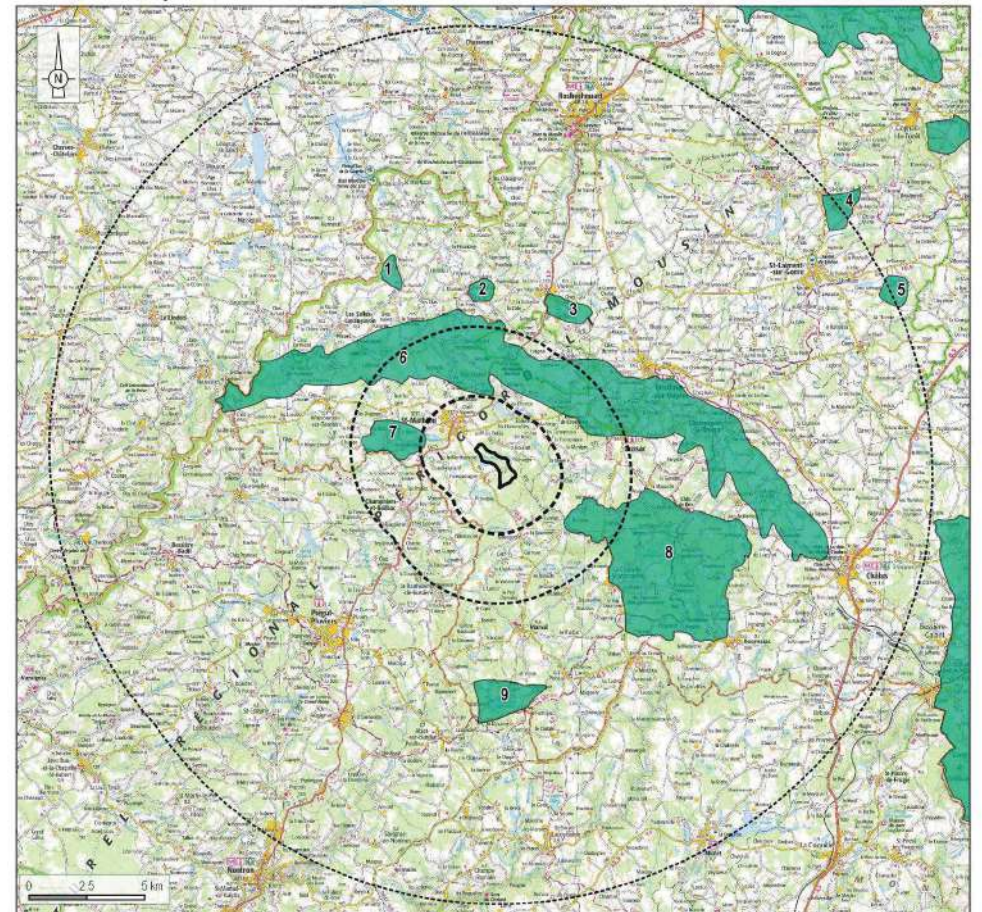
Description des sites emblématiques présentant des sensibilités non nulles vis-à-vis de la ZIP.

Huit **sites emblématiques** ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau pages suivantes). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités non nulles vis-à-vis de la ZIP.

- Le château d'Essenac et son parc, à Saint-Cyr : Ce château se situe au nord-est de l'AEE. **L'enjeu de ce site est faible.**

Le site est presque entièrement boisé et les vues en direction de la ZIP sont très limitées. Seulement quelques vues sont possibles depuis les franges est et sud, en lisière du bois. La ZIP émerge au-dessus de la végétation mais reste cependant difficilement perceptible en raison de l'éloignement au site. Depuis le château, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la végétation. La sensibilité de ce site est jugée très faible.

Sites emblématiques



Aires d'étude	
	Zone d'implantation potentielle
	Aire d'étude immédiate (2 km)
	Aire d'étude rapprochée (5 km)
	Aire d'étude éloignée (18 km)
Statut	
	Sites emblématiques non protégés (région Limousin)

1 :	Château, allée et étang du Repaire.
2 :	Sources de la Charente.
3 :	Ensemble naturel de Puy Bosse, oratoire Jeanne d'Arc et station préhistorique.
4 :	Château d'Essenac et son parc, ensemble de qualité, séquoias, chênes.
5 :	Tuquet du Noyer, monticule boisé de châtaigniers anciens.
6 :	Vallée de la Tardoire, alternance de prairies humides, de zones bocagères et de rives encaissées.
7 :	Château Rocher, château, parc, forêt.
8 :	Forêts des Monts de Châlus, taillis de châtaigniers, hêtres, chênes.
9 :	Etang de Ballerand.

Réalisation : ENCIS Environnement - août 2017

Source : DREAL, IGN

Carte 20 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée

- **Tuquet du noyer, monticule de boisé et châtaigniers anciens, à Saint-Laurent-sur-Gorre** : Ce site prend en compte la butte du noyer qui culmine à 337 m d'altitude et qui est occupé par un boisement de châtaigniers anciens. Il englobe également le hameau du Noyer. **L'enjeu de ce site est très faible.**

Les boisements compacts sur limitent fortement les vues en direction de la ZIP depuis ce site. Depuis le nord-ouest du site, la végétation est moins dense et des vues sont envisageables en direction de la ZIP mais celle-ci sera néanmoins difficilement perceptible au travers de la trame arborée. **La sensibilité de ce site est jugée très faible.**

- **Étang de Ballerand, sur les communes de Marval et Pensol** : Ce site situé dans le PNR Périgord-Limousin comprend une maison forte du XV^{ème} siècle et s'étend sur un domaine de 289 ha, dont 3 ha d'étang. Ce domaine privé ouvre ses portes aux chasseurs et aux pêcheurs et propose des offres d'hébergement. **L'enjeu de ce site est très faible.**

Depuis le site, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la trame arborée dense du site. On note cependant une co-visibilité possible depuis la D64 entre le château et la ZIP. Celle-ci reste néanmoins difficilement perceptible en raison de la végétation. **La sensibilité de ce site est jugée faible.**



Photographie 29 : Vue en direction de la ZIP depuis le site de l'étang de Ballerand

- **Château du Repaire, à Videix** : Le château se situe dans le site du cratère météoritique de Rochechouart. Le site comprend également une chapelle et s'étend sur l'ensemble du parc du château. **L'enjeu de ce site est faible.**

Le contexte boisé du parc ainsi que la topographie ne permettent pas de vue depuis le pied du château. En revanche, au sud du site et depuis la D10a qui longe le parc au sud-est, la ZIP sera partiellement visible. **La sensibilité de ce site est jugée faible.**

- **Vallée de la Tardoire** : La vallée traverse l'AEE d'est en ouest, de Châlus ou la Tardoire prend sa source à Maisonnais-sur-Tardoire. Son relief est plus prononcé à l'ouest, notamment au niveau de Les Salles-Lavauguyon. **L'enjeu de ce site est faible.**

Depuis les hauteurs en rive droite de la Tardoire, des vues sont envisageables en direction de la ZIP qui émerge sur le versant opposé. **La sensibilité de ce site est jugée faible.**



Photographie 30 : Vue en direction de la ZIP depuis la vallée de la Tardoire, au sud de Champagnac-la-Rivière, au niveau du lieu-dit de Tamisac



Photographie 31 : Vue depuis la D87, au sud de Chéronnac



Photographie 32 : Vue en direction de la ZIP depuis la D33, entre les Salles-Lavauguyon et Lavauguyon

Inventaire des sites emblématiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom-Description	Situation	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
1	87	SAINT-CYR	Château d'Essenac et son parc, ensemble de qualité, séquoias, chênes	Quelques vues sont possibles en périphérie du site, à l'écart des masses boisées compactes. Cependant, les vues restent filtrées par la végétation et la ZIP est difficilement perceptible.	Faible	Très faible	17,1
2	87	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	Tuquet du Noyer, monticule boisé de châtaigniers anciens	Une visibilité est possible depuis la périphérie du site au nord-ouest. Les boisements au sud masquent les vues en direction de la ZIP depuis le reste du site.	Très faible	Très faible	17,0
3	87	MARVAL - PENSOL	Etang de Ballerand	Une vue est envisageable depuis la D64 au sud du château mais la ZIP serait difficilement perceptible à travers la végétation.	Modéré	Faible	8,3
4	87	VIDEIX	Château, allée et étang du Repaire.	La ZIP sera visible depuis le sud du site et les voies d'accès.	Faible	Faible	7,4
5	87	VAYRES	Ensemble naturel de Puy Bosse, oratoire Jeanne d'Arc et station préhistorique	Une fenêtre visuelle s'ouvre sur la ZIP depuis la D675, au niveau de bourg de Vayres mais la ZIP restera difficilement perceptible au-travers de la végétation.	Faible	Nulle	6,5
6	87	CHERONNAC	Sources de la Charente	Le relief prononcé de ce site ne permet pas de visibilité en direction de la ZIP.	Faible	Nulle	6,1
7	87	CUSSAC - CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX - DOURNAZAC	Forêts des Monts de Châlus, taillis de châtaigniers, hêtres, chênes	Les boisements et le relief ferment les vues en direction de la ZIP.	Modéré	Nulle	5,0
8	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE - LES SALLES-LAUGUYON - CHERONNAC - CUSSAC - ORADOUR-SUR-VAYRES - CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - CHAMPSAC - CHÂLUS	Vallée de la Tardoire, alternance de prairies humides, de zones bocagères et de rives encaissées	La ZIP sera visible depuis plusieurs points de vue situés sur le haut du versant en rive droite de la Tardoire. La ZIP apparaît alors en position haute sur le versant opposé.	Modéré	Faible	5,0

Tableau 6 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEÉ répertoriés sur la carte 20

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude.

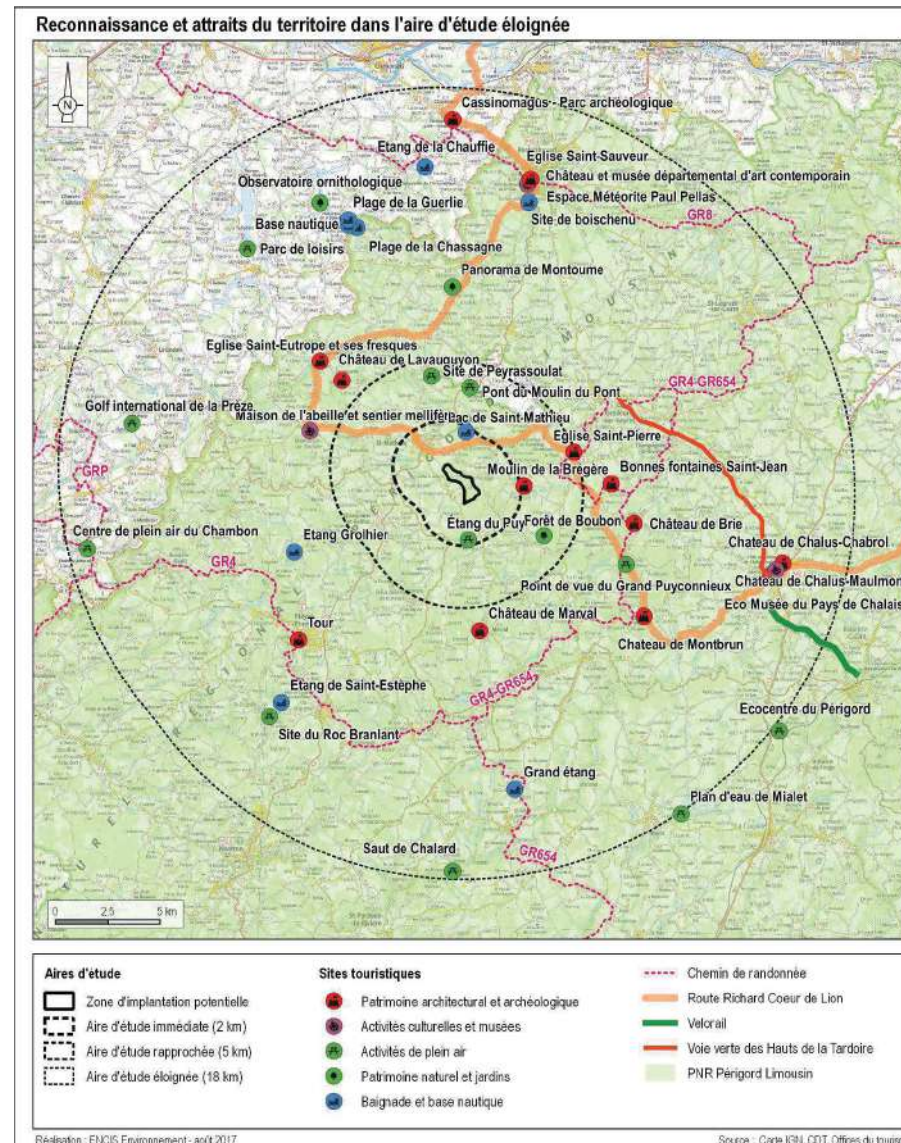
3.2.3.1 Description générale

Le territoire d'étude recouvert sur sa majeure partie par le PNR Périgord-Limousin et qui se partage entre la Haute-Vienne, la Charente et la Dordogne, propose une offre touristique principalement basé sur les loisirs de plein air. Les principaux sites touristiques concernent des châteaux, des bases de loisirs autour de plan d'eau et des sites naturels.

3.2.3.2 Description des sites touristiques les plus importants et les plus sensibles

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à fort ou les éléments à sensibilité non nulles vis-à-vis de la ZIP.

Notons que les châteaux de Rochechouart et de Châlus-Chabrol, sont aussi des sites patrimoniaux protégés au titre des monuments historiques. Ils sont décrits et leurs sensibilités sont étudiées au chapitre 3.2.2.1. Pour rappel, ces deux sites présentent des enjeux forts pour Rochechouart et modéré pour Châlus-Chabrol, et leurs sensibilités sont faible pour le premier et très faible pour le second.



Carte 21 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée

- **Espace météoritique Paul Pellas, Rochechouart** : Cet espace est un lieu d'exposition permanente consacrée au système solaire et aux météorites et plus particulièrement à l'astrobème de Rochechouart. Une exposition temporaire est également à découvrir ainsi qu'une collection de minéraux. Le site est ouvert de mi-janvier à mi-décembre. **L'enjeu est fort.**

Le bâtiment se situe au milieu d'un habitat dense et aucune vue en direction de la ZIP existe. De plus, la découverte de cet espace se déroule en intérieur. **La sensibilité de ce site est nulle.**

- **Cassinomagus, parc archéologique, à Chassenon** : Ce site s'étend sur un domaine de 25 ha et présente des vestiges gallo-romains construits sur le cratère météoritique de Rochechouart. Les thermes datent du 1^{er} siècle et vont parties des mieux conservées de France. Le parc est ouvert au public d'avril à novembre. **L'enjeu est modéré.**

Le relief du site ne permet de vue en direction de la ZIP. La sensibilité de ce site est nulle.

- **Église Saint-Sauveur de Rochechouart** : L'église date du XI^{ème} siècle mais a été remaniée par la suite jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Elle a été construite en impactites, roches formées lors de la chute de la météorite. Le plan est en croix latine et le chœur se termine par un chevet plat. Une fresque qui pourrait dater du XV^{ème} siècle est représentée sur l'un des murs de l'édifice. Le clocher tors (flèche en spirale) date du XVIII^{ème} siècle. **L'enjeu est modéré.**

L'église est située dans le centre-ville de Rochechouart et la trame bâtie ne permet pas de vue en direction du projet. La sensibilité de ce monument est nulle.

- **Le Grand étang, à Saint-Estèphe** : Cet étang se situe dans le parc naturel régional Périgord-Limousin et s'inscrit dans un espace rural de prairies, de boisements, d'étangs et de chaos granitiques. Il comprend une base de loisirs et le plan d'eau est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un sentier aménagé fait le tour de l'étang et invite les promeneurs à se balader entre eau et forêt. On trouve un autre site protégé à proximité, le Roc Branlant qui se compose d'un bloc de granit de 3 mètres sur 3 posé sur une table rocheuse sur laquelle il tient en équilibre. **L'enjeu est modéré.**

Le contexte boisé dense qui entoure le site ne permet pas de vue en direction de la ZIP. La sensibilité de ce site est nulle.

- **L'église Saint-Eutrope et son prieuré, à Les Salles-Lavauguyon** : L'église date du XII^{ème} siècle. Les murs intérieurs de l'église et du prieuré sont couverts de 200 m² de fresques du XII^{ème} siècle représentant des scènes bibliques. Le décor peint du prieuré a été découvert au début des années 1980 et il est considéré comme l'ensemble de peintures romanes le plus important du Limousin. De mai à septembre, des expositions

et de l'artisanat sont organisés au prieuré qui jouxte l'église. **L'enjeu est modéré.**

L'église est située dans le centre-ville de Rochechouart et la trame bâtie ne permet pas de vue en direction de la ZIP. La sensibilité de ce monument est nulle.

- **Tour de Piégut-Pluviers** : Cette tour est le donjon d'un ancien château fort construit au XIII^{ème} siècle et détruit en 1199 par les troupes de Richard Cœur de Lion. Construite sur une motte castrale, cette tour circulaire de 23 mètres domine le village. **L'enjeu est modéré.**

La ZIP est masquée par la topographie depuis la tour. La sensibilité de ce monument est nulle.

- **Château de Montbrun, à Dournazac** : Ce château fort, situé dans les Monts de Châlus, sur la rive du Dournajou, date du XIII^{ème} siècle mais il a grande partie été refait au XV^{ème} à la suite d'un incendie. Il est caractéristique de l'architecture militaire et son donjon quadrangulaire s'élève à 45 mètres. Il se visite d'avril à septembre. **L'enjeu est modéré.**

Situé dans un vallon sur les rives du Dournajou et entouré d'une végétation abondante, des vues en direction du projet ne sont pas envisageables. La sensibilité de ce monument est nulle.

- **Le Grand Puyconnieux, à Dournazac** : Le site protégé s'étend sur 36 ha et comprend le Grand-Puyconnieux, point culminant des Monts de Châlus. Des silex taillés du néolithique ainsi que des objets de l'époque romane y ont été découverts. La grande majorité du site est occupé par des taillis de châtaignier. Le sommet est laissé en prairie et permet ainsi une vue panoramique sur le sud de la Haute-Vienne. Un aménagement a été réalisé au sommet : des tas de rondins de bois sont prolongés par une structure en ligne au sol et une carte en acier gravée de rainures permet de simuler la ligne de partage des eaux en actionnant une pompe. Ce site est apprécié par les promeneurs. Le GR4 longe le site au nord-ouest et les anciens sentiers des feuillardiers qui parcourent les flancs du puy sont aujourd'hui empruntés par les promeneurs. **L'enjeu est modéré.**

Le contexte boisé dense qui occupe le site ne permet pas de vue en direction de la ZIP. De plus, la vue panoramique n'est pas orientée en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce site est nulle.**



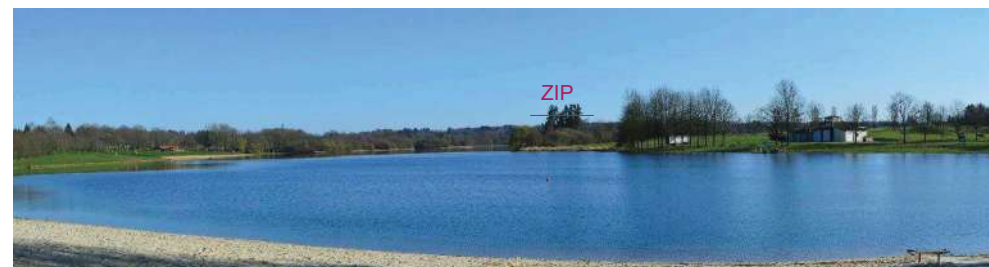
Photographie 33 : Aménagements au sommet du Grand Puyconnieux

- **Vélorail du Pays des Feuillardiers, à Châlus** : Ce parcours qui rejoint Bussière-Galant à Châlus emprunte l'ancienne ligne de chemin de fer de Saillat-sur-Vienne à Bussière-Galant, sur 6 km. **L'enjeu est modéré.**

La topographie prononcée des monts de Châlus et la végétation dense qui borde le parcours ne permettent pas de vue en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce site est nulle.**

- **Plage de la Guerlie, à Pressignac** : La retenue du barrage de Lavaud permet la baignade sur ce site qui propose également plusieurs activités nautiques et de plein air. **L'enjeu est faible.**

Depuis la plage, la partie supérieure de la ZIP pourrait être visible au-dessus de la végétation mais elle se devinerait à peine. **La sensibilité de ce site est très faible.**



Photographie 34 : Vue en direction de la ZIP depuis la plage de la Guerlie

- **Route Richard Cœur de Lion** : Cette route touristique très fréquentée, ponctuée de nombreux monuments particulièrement reconnus à l'échelle départementale et régionale, traverse le territoire de l'AEE du nord au sud-est. La carte de cet itinéraire est disponible au chapitre 3.1.4.5. **L'enjeu est modéré.**

Au nord de l'AEE, le relief limite les vues en direction de la ZIP à l'exception de quelques points hauts depuis le site du cratère météoritique de Rochechouart. Les vues se découvrent un peu plus entre Chéronnac et Les Salles-Lavauguyon avant de se refermer au niveau de la vallée de la Tardoire où les forêts de Lavauguyon et de Gouénaix cloisonnent les vues. À l'est de l'AEE, le relief des monts de Châlus masque les vues en direction de la ZIP. Les vues restent exceptionnelles sur le parcours et en marge d'éléments d'intérêts majeurs de l'itinéraire. **La sensibilité de ce site est faible.**

- **GR 48** : Ce chemin de randonnée traverse le nord de l'EE et passe notamment par Rochechouart et le bourg de Saint-Auvent. **L'enjeu est faible.**

Depuis ce GR situé en rive droite de la vallée de la Graine, les vues en direction de la ZIP sont stoppées par le versant opposé de la vallée et par la trame bocagère. La ZIP est cependant susceptible d'être visible en lisière ouest et est de la forêt de Rochechouart où le GR s'écarte du fond de vallée. Elle resterait néanmoins difficilement perceptible en raison de la distance. **La sensibilité de ce site est très faible.**



Photographie 35 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR 48, à l'est de Biennac, en lisière de la forêt de Rochechouart

- **GR 4** : Ce chemin traverse la moitié sud de l'AEE d'est en ouest. Il recoupe le GR654 de Saint-Laurent-sur-Gorre à Oradour-sur-Vayres et se rejoignent de nouveau au sud-ouest de Champagnac-la-Rivière jusqu'à l'est d'Abjat-sur-Bandiât. Il passe notamment par Piégut-Pluviers. **L'enjeu est faible.**

*Depuis ce GR qui traverse l'AEE d'ouest en est dans le PNR Périgord-Limousin, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction de la ZIP. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilitées sur la ZIP comme au niveau du lieu-dit de Montouleix sur la commune de Bussière-Badil ou encore au nord d'Auginac ou au sud de Pensol (cf. photographie 36). La ZIP ne sera cependant pas prégnante depuis ce chemin de randonnée. **La sensibilité de ce site est très faible.***

- **GR 654** : Le GR654 de Vézelay est l'une des quatre voies historiques vers Saint-Jacques de Compostelle. Il traverse l'AEE du nord-est au sud, de Saint-Laurent-de-Gorre à Saint-Saud-Lacoussière. Il passe par le Grand-Puyconnieux où il croise la Route Richard Cœur de Lion. **L'enjeu est modéré.**

*Depuis ce GR qui traverse l'AEE du sud vers l'est et rejoint sur une partie le GR4, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction de la ZIP. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilitées sur la ZIP comme au sud de Pensol. La ZIP ne sera cependant pas prégnante depuis ce chemin de randonnée. **La sensibilité de ce site est très faible.***



Photographie 36 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR 4 – GR 654, au sud de Pensol

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éloignée

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom - description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
Activités de plein air	24	MIALET	Plan d'eau	Le relief et la densité de la trame boisée tout autour du lac et notamment le Bois de Chaurieux ne permettent pas de vue en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	18,1
Activités de plein air	24	SAIN-SAUD-LACOUSSIÈRE	Saut de Chalard	Situé dans le fond de vallée de la Dronne et entouré d'une ripisylve importante, les vues en direction de la ZIP sont fermées.	-	Faible	Nulle	17,6
Activités culturelle et musées	24	MIALET	Cité Découverte Nature	Situé dans le bourg de Mialet, le contexte bâti ne permet pas de vue en direction du projet.	-	Très faible	Nulle	17,1
Activités de plein air	16	EYMOUTHIER	Centre de plein air de Chambon	Situé au niveau d'un méandre formé par la Tardoire, le relief de la vallée ferme les vues en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	17,1
Patrimoine architectural et archéologique	16	CHASSENON	Cassinomagus -Parc archéologique	Le relief ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	MH classé	Modéré	Nulle	16,5
Chemin de randonnée	16	ÉCUREUIL, ROZÈDE, ORGEDEUIL	GRP entre Angoumois et Périgord	Sur la majeure partie de l'AEE qu'il traverse, le GRP longe le ruisseau de l'étang de Planchas et les vues en direction de la ZIP sont masquées par la topographie. Lorsque le chemin remonte, la végétation filtre les vues vers la ZIP.	-	Faible	Nulle	15,9
Patrimoine architectural et archéologique	87	CHÂLUS	Château de Chalus-Chabrol	La topographie et la végétation ne permettent pas de visibilité en direction de la ZIP depuis le pied du site. En revanche des visibilités sont envisageables depuis le haut du donjon.	MH inscrit-classé	Modéré	Très faible	14,9
Activités de plein air	87	CHÂLUS	Vélorail	Le parcours situé dans les Monts de Châus est bordé d'une végétation dense tout le long de son tracé. Le site n'est pas concerné pas des visibilités en direction de la ZIP en raison de la topographie et de la végétation.	-	Modéré	Nulle	14,8
Activités culturelle et musées	87	CHÂLUS	Éco-musée du Pays de Chalais	Le contexte bâti ne permet pas de visibilité en direction de la ZIP. De plus, la découverte de Ce musée se déroule en intérieur.	-	Très faible	Nulle	14,7
Activités de plein air	16	ROUZÈDE	Golf international de la Prèze	Le relief et les boisements qui accompagnent ce golf ne permettent pas de visibilité en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	14,6
Patrimoine architectural et archéologique	87	CHÂLUS	Ruines du château de Chalus-Maulmont	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction de la ZIP en raison de la topographie et des habitations autour du monument	MH classé	Faible	Nulle	14,5
Chemin de randonnée	16-24	SAIN-QUENTIN-SUR-CHARENTE, PRESSIGNAC, CHASSENON, ROCHECHOUART, SAINT-AUVENT	GR48	Depuis ce GR situé en rive droite de la vallée de la Graine, les vues en direction de la ZIP sont stoppées par le versant opposé de la vallée et par la trame bocagère. La ZIP est cependant susceptible d'être visible en lisière ouest et est de la forêt de Rochechouart où le GR s'écarte du fond de vallée. Elle resterait néanmoins difficilement perceptible en raison de la distance.	-	Faible	Très faible	14,5
Activités de plein air	87	PRESSIGNAC	Étang de la Chauffie	Les boisements autour du lac et le relief ne permettent pas de visibilité en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	14,2
Patrimoine architectural et archéologique	87	ROCHECHOUART	Église Saint-Sauveur	Aucune visibilité en direction de la ZIP en raison de la trame bâtie.	MH inscrit	Modéré	Nulle	14,2
Activités culturelle et musées	87	ROCHECHOUART	Espace météoritique Paul Pellas	Aucune visibilité en direction de la ZIP en raison de la trame bâtie.	-	Fort	Nulle	14,1
Activités culturelle et musées	87	ROCHECHOUART	Château et musée départemental d'art contemporain	La ZIP pourra être visible depuis le pied du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres.	-	Fort	Faible	13,9
Baignade et basse nautique	24	SAIN-SAUD-LACOUSSIÈRE	Grand-étang	Le relief et les boisements autour du lac ne permettent pas de vue en direction de la ZIP.	Site inscrit	Faible	Nulle	13,9
Baignade et basse nautique	87	SAIN-ESTÈPHE	Site du Roc Branlant	Sur la majeure partie du site, les boisements masquent les visibilités en direction de la ZIP et au nord-ouest, le relief ferme les vues.	Site classé	Faible	Nulle	13,8
Patrimoine naturel et jardin	16	LESIGNAC-DURANT	Observatoire ornithologique	La végétation masque les vues en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	13,8
Activités de plein air	16	MASSIGNAC	Parc de loisirs	La topographie du site ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	13,8
Baignade et basse nautique	87	ROCHECHOUART	Site de Boischenu	Depuis ce site qui se trouve dans le fond de la vallée de la Vayres, la topographie et les boisements denses autour masquent les vues en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	13,1
Baignade et basse nautique	87	SAIN-ESTÈPHE	Étang de Saint-Estèphe	En raison de la densité du contexte boisé qui entoure le site, les vues en direction de la ZIP seront inexistantes	Site classé	Modéré	Nulle	12,9

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude éolignée

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom - description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
Baignade et basse nautique	87	PRESSIGNAC	Plage de la Guerlie	La partie sommitale de la ZIP pourrait être visible depuis la plage mais elle serait très difficilement perceptible au-dessus de la végétation.		Faible	Très faible	12,5
Baignade et basse nautique	16	VERNEUIL	Base nautique	Les boisements masquent les vues en direction de la ZIP. De plus, la base nautique n'est pas orientée en direction de la ZIP.		Faible	Nulle	12,2
Baignade et basse nautique	87	VIDEIX	Plage de Chassagne	La ZIP est masquée par la topographie.		Faible	Nulle	12
Patrimoine architectural et archéologique	87	PIÉGUT-PLUVIERS	Tour	Aucune visibilité en raison de la topographie	MH inscrit	Modéré	Nulle	10,2
Patrimoine architectural et archéologique	87	DOURNAZAC	Château de Montbrun	Situé en position basse sur les bords du Dournaujou, les visibilités en direction de la ZIP et les co-visibilités avec le monument ne sont pas possibles en raison de la topographie.	MH inscrit-classé	Modéré	Nulle	9,8
Patrimoine naturel et jardin	87	CHÉRONNAC	Panorama de Montoume	La vue panoramique est orientée en direction du nord et non vers la ZIP qui est masquée par les boisements.		Faible	Nulle	8,5
Baignade et basse nautique	87	PIÉGUT-PLUVIERS, BUSSEROLLES, CHAMPNIERS-REILHAC	Étang de Grothier	Le relief et les boisements autour du lac ferment les vues en direction de la ZIP.	Site inscrit	Faible	Nulle	7,8
Activités de plein air	87	DOURNAZAC	Point de vue du Grand Puyconneux	Depuis ce site, la majorité des vues sont masquées par les boisements mais la ZIP pourra être visible depuis le sommet, laissé en prairie pour maintenir le point de vue.	Site inscrit	Modéré	Nulle	7,6
Patrimoine architectural et archéologique	87	CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE	Château de Brie	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation. De plus le château n'est pas orienté de la ZIP	MH inscrit	Faible	Nulle	7,6
Patrimoine architectural et archéologique	87	LES SALLES-LAUGUYON	Église Saint-Eutrope et ses fresques	Aucune visibilité en raison de la topographie.	MH classé	Modéré	Nulle	7,5
Chemin de randonnée	87	ORADOUR-SUR-VAYRES, CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE, CHAMPSAC, CHÂLUS	Voix verte des Hauts de la Tardoire	Le long de cette voie verte aménagée en piste cyclable, la végétation qui la borde ne permet pas de vue lointaine.		Faible	Nulle	7,4
Patrimoine architectural et archéologique	87	CUSSAC	Bonnes fontaines Saint-Jean	Ce site est entouré d'une végétation dense et les vues en direction de la ZIP sont fermées.	-	Très faible	Nulle	6,4
Activités culturelle et musées	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	Maison de l'abeille et sentier mélifère	Le contexte bâti ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	-	Très faible	Nulle	6,2
Patrimoine architectural et archéologique	87	MARVAL	Château de Marval	Aucune visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	MH inscrit	Faible	Nulle	6,1
Patrimoine architectural et archéologique	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	Château de Lavauguyon	Malgré sa position sur une butte, le relief escarpé qui entoure le site ne permet pas de vue en direction de la ZIP depuis le château.	Site inscrit	Faible	Nulle	6,1
Chemin de randonnée	16-24-87		GR4	Depuis ce GR qui traverse l'AEE d'ouest en est dans le PNR Périgord-Limousin, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction de la ZIP. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilités sur la ZIP comme au niveau du lieu-dit de Montouleix sur la commune de Bussière-Badil ou encore au nord d'Auginac. La ZIP ne sera cependant pas prégnante depuis ce chemin de randonnée.	-	Faible	Très faible	6,8
Chemin de randonnée	24-87		GR654	Depuis ce GR qui traverse l'AEE du nord-est vers le sud et rejoint sur une partie le GR4, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction de la ZIP. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilités sur la ZIP comme au sud de Pensol. La ZIP ne sera cependant pas prégnante depuis ce chemin de randonnée.		Modéré	Très faible	5,0
Chemin de randonnée	16-87		Route Richard Cœur de Lion	Au nord de l'AEE, le relief limite les vues en direction de la ZIP à l'exception de quelques points hauts depuis le site du cratère météoritique de Rochechouart. Les vues se découvrent un peu plus entre Chéronnac et Les Salles-Lavauguyon avant de se refermer au niveau de la vallée de la Tardoire où les forêts de Lavauguyon et de Gouénaix cloisonnent les vues. À l'est de l'AEE, le relief des Monts de Châlus masque les vues en direction de la ZIP.		Modéré	Faible	5,0

Tableau 7 : Inventaire des sites touristiques de l'AEE, répertoriés sur la carte 21

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 5 km autour de la ZIP.

NB : sur les photos panoramiques présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP sur l'image. La hauteur du trait sur l'horizon ne correspond pas à un gabarit mais est positionné pour que le trait soit le plus visible possible

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

L'aire d'étude est recouverte par de nombreux boisements. L'est de l'AER est notamment occupé par des massifs compacts avec les forêts de Cromières et la forêt de Boubon qui limitent les vues lointaines. À l'ouest, le paysage est plus complexe avec des parcelles cultivées entrecoupées de nombreux boisements. Le sud-est est marqué par les monts de Châlus où le relief est plus prononcé avec notamment plusieurs sommets qui s'élèvent à plus de 450 m d'altitude. Le point culminant se situe dans la forêt de Boubon.

La vallée de la Tardoire traverse le nord de l'aire d'étude d'est en ouest. Elle est accompagnée d'une ripisylve dense. Certains points hauts en rive droite de la vallée offrent de belles perspectives en direction de la ZIP. Le fond de vallée se trouve encaissé de plus d'une cinquantaine de mètres. La rivière forme de profonds méandres au nord de l'AER. La vallée reste cependant peu visible, elle se fond dans la masse boisée. Depuis les rebords de la vallée, les vues sont rasantes et rapidement limitées par la végétation. On peut cependant apercevoir les reliefs lointains à l'occasion d'une ouverture dans la trame bocagère.

Le ruisseau de la Colle rejoint la Tardoire au niveau du hameau de Fontandreau sur la commune de Saint-Mathieu. Ce ruisseau présente un fort dénivelé. Sur l'ensemble de l'aire d'étude, le réseau hydrographique est assez dense et de nombreux cours d'eau jalonnent le territoire. Les axes de circulation principaux sont peu nombreux et l'habitat est dispersé. On note seulement la présence de deux gros bourgs ; Champaniers-et-Reilhac au sud-ouest et Cussac à l'est.

À l'ouest, les reliefs se retrouvent plus bas que le site de la ZIP et les vues potentielles sont plus nombreuses mais elles restent conditionnées par des ouvertures dans la trame bocagère. En effet, depuis ces reliefs formés de bombements de faible envergure, les vues sont le plus souvent rasantes et donc rapidement fermées par les écrans végétaux opaques ou semi-transparents.



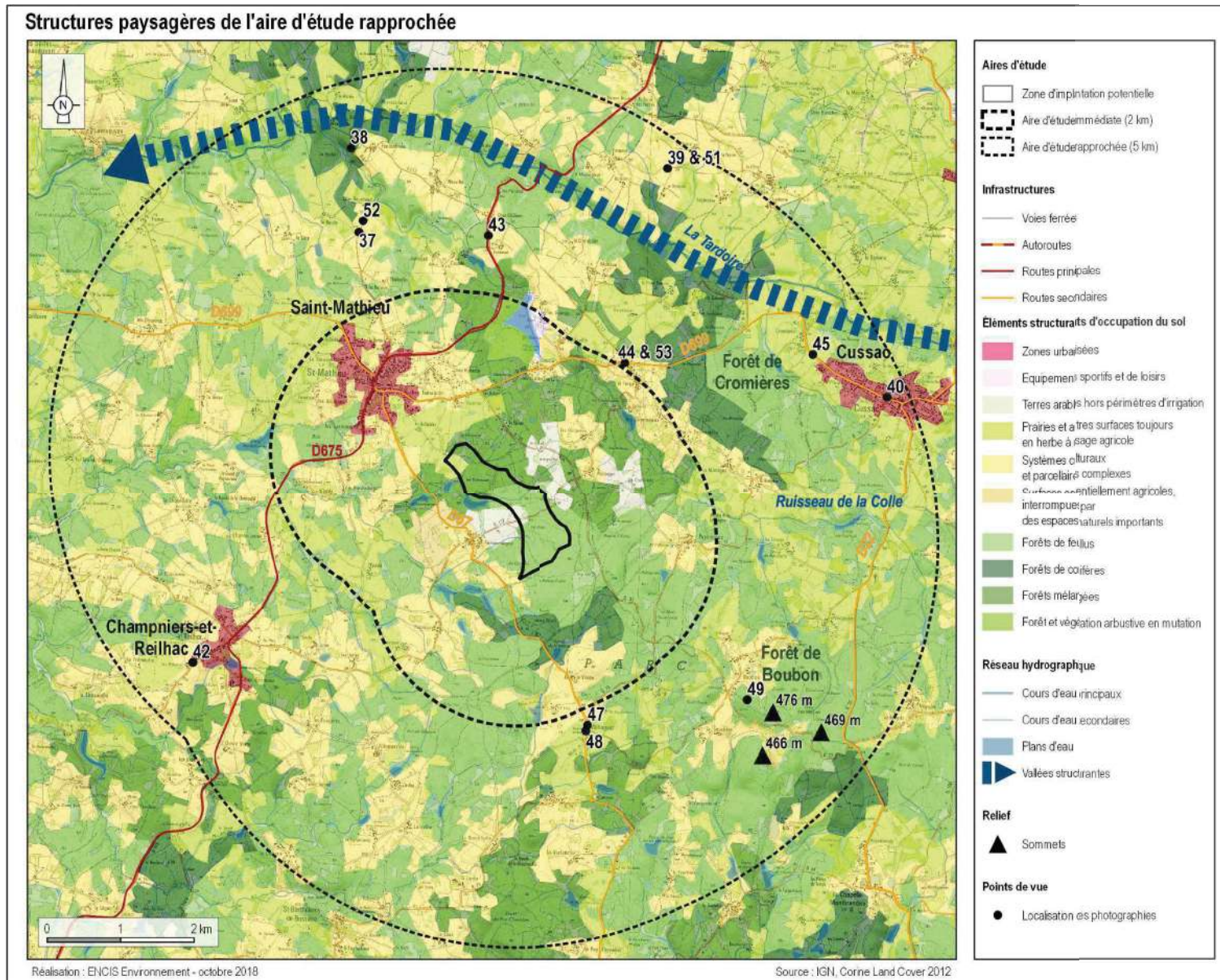
Photographie 37 : Vue sur les pâturages au nord de l'AER et sur la vallée de la Colle, depuis le hameau de Chez Rouchaud (commune de Saint-Mathieu)



Photographie 38 : Vue sur la vallée de la Colle depuis les bords défrichés de la D87 au niveau du hameau de Fontandreau (commune de Saint-Mathieu)



Photographie 39 : Vue sur le versant ouest de la vallée de la Tardoire, à l'est de Saint-Bazile



Carte 22 : Structures paysagères de l'AER

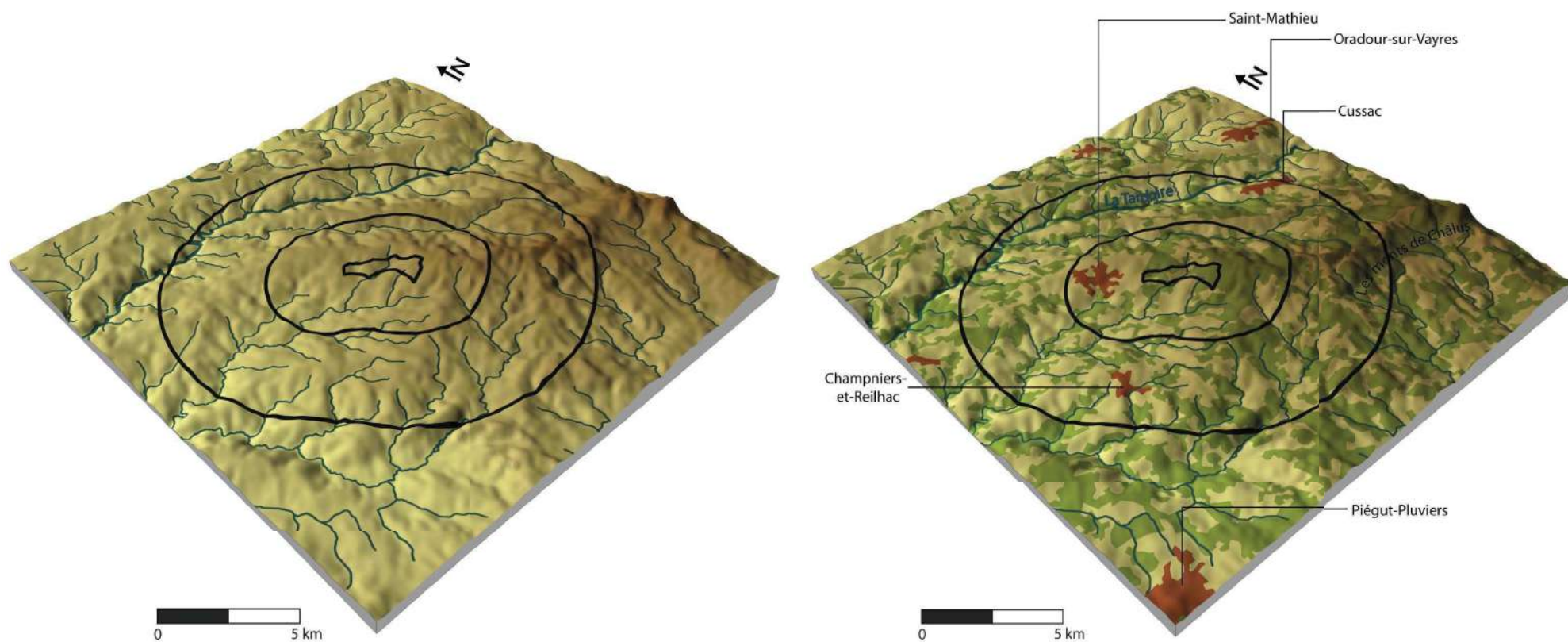


Figure 9 : Blocs diagramme représentant l'aire d'étude rapprochée

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- et depuis les principaux axes de déplacements

3.3.2.1 Depuis les villages principaux et leurs routes d'accès

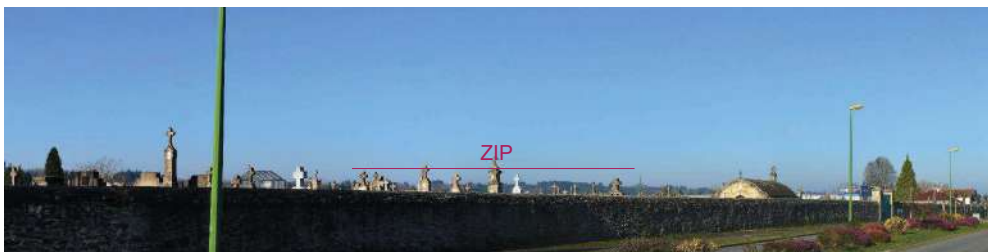
Les principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les enjeux et sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrits ci-après.

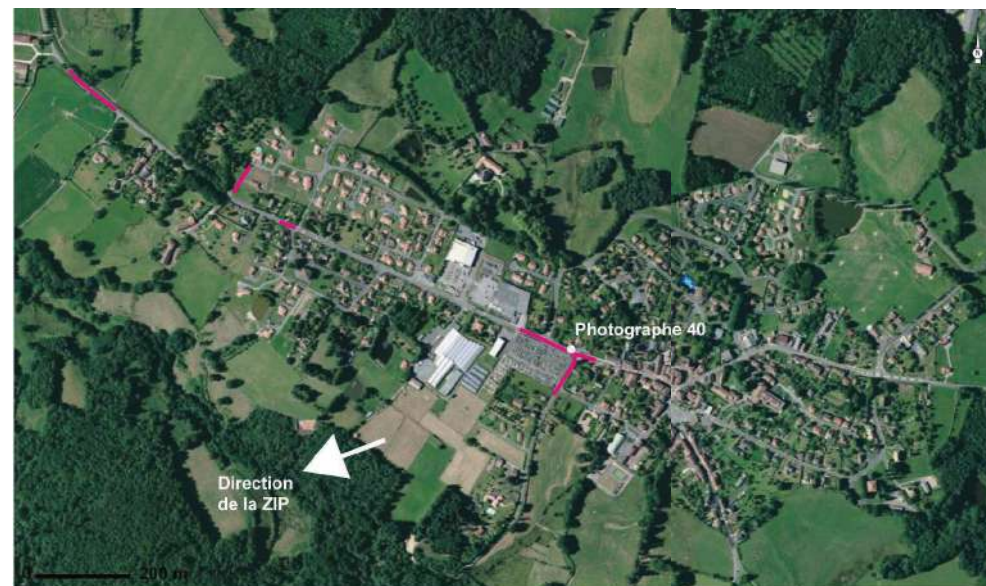
Les perceptions visuelles depuis Cussac (1301 hab.) :

Le village est situé à 4,9 km à l'est de la ZIP. Il se trouve au cœur du parc naturel régional de Périgord-Limousin et domine la vallée de la Tardoire. Le bourg s'organise autour de la D699 qui structure le village. Les lotissements se sont greffés en arc de cercle à l'est du bourg. Le village est prolongé au nord-ouest par des commerces et des serres ainsi qu'une zone pavillonnaire le long de la D699.

Depuis le bourg, la trame bâtie ne permet pas de vue en direction de la ZIP. Depuis les lotissements à l'est du village le relief masque également la ZIP. En revanche, elle sera visible au niveau du cimetière où la vue est plus dégagée. Une vue est également envisageable à la sortie ouest du village mais la ZIP sera difficilement perceptible au-dessus de la végétation. Depuis la D699, à proximité du domaine de Cromières, des éléments de grande hauteur pourront également être visibles au-dessus de la forêt de Cromières (cf. chapitre 3.3.3.1). **Les sensibilités du village vis-à-vis de la ZIP sont faibles.**



Photographie 40 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, au niveau du Cimetière de Cussac



Photographie 41 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction de la ZIP (en rose) de Cussac.

Les perceptions visuelles depuis Champniers-Reilhac (504 hab.) :

Le village est situé à 4 km à l'ouest de la ZIP. L'habitat est diffus sur l'ensemble de la commune et le bourg se situe à la jonction de la D90, D110, D111 et D675.

La ZIP est masquée par le relief au sud et au nord-ouest du village. Ailleurs le contexte arboré dense masque les vues, notamment depuis la D675. **Les sensibilités du village vis-à-vis de la ZIP sont nulles.**



Photographie 42 : Depuis l'entrée sud-ouest de Champniers-et-Reilhac, la ZIP est masquée par la trame bâtie et la végétation

3.3.2.2 Depuis les routes principales

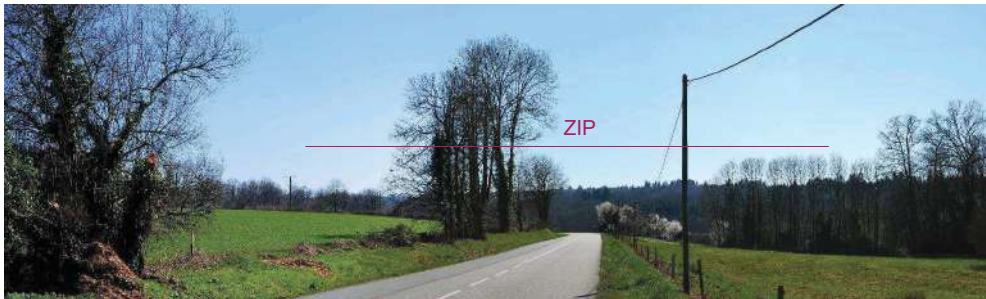
Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et du terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain. Les coupes topographiques ainsi que les panoramas sont localisées sur la carte suivante.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

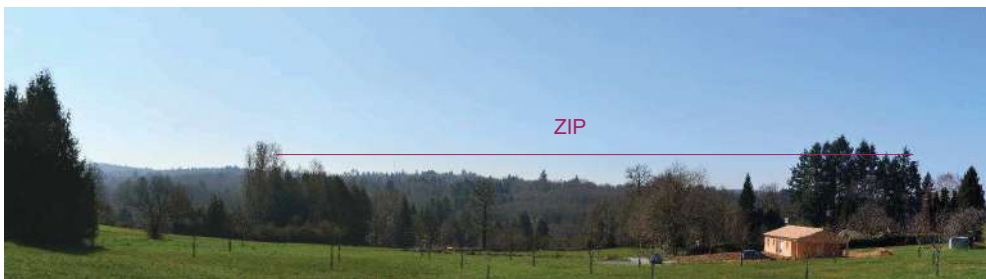
Un axe majeur traverse l'AER du nord au sud, il s'agit de la **D675**. On compte également 2 axes secondaires qui sont : la **D699** qui parcourt l'AER d'est en ouest et la **D67** au sud.

L'ensemble de ces routes proposent des visibilité ponctuelles et partielles en direction de la ZIP. La végétation masque en grande partie les vues en direction de la ZIP. La D675 présente cependant une sensibilité plus élevée du fait qu'elle est orientée face à la ZIP sur une portion au nord.

La sensibilité de la D699 et de la D67 est jugée très faible et celle de la D675, faible.

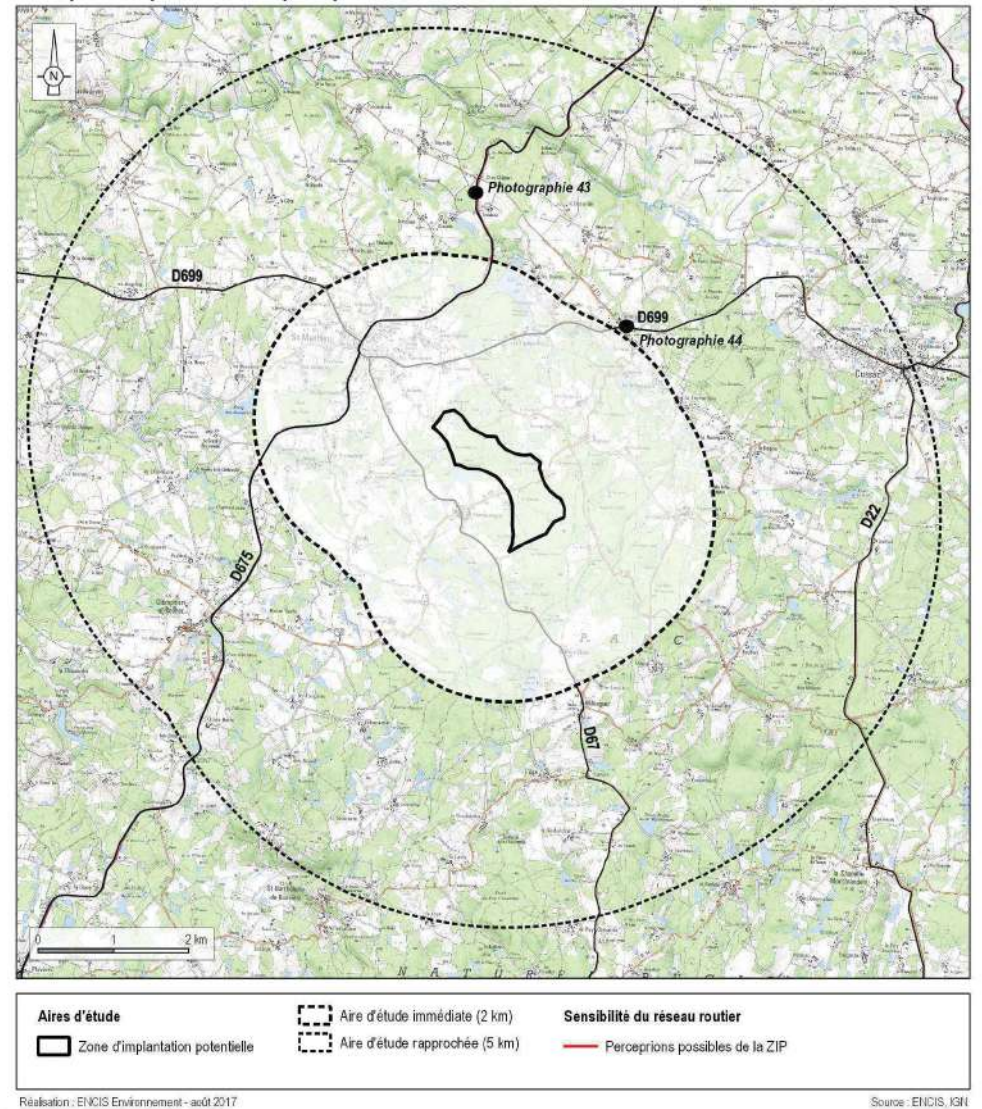


Photographie 43 : Vue en direction de la ZIP depuis la D675, au sud du hameau Chez Chabert



Photographie 44 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, au croisement avec la D212, à l'est de Saint-Mathieu

Perceptions depuis les routes principales et secondaires dans l'AER



Carte 23 : Visibilités depuis les routes et les bourgs principaux de l'AER.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Monuments Historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend trois monuments historiques inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. Les monuments inventoriés sont l'église de Milhaguet, le domaine de Cromières et le pont du Moulin du Pont.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

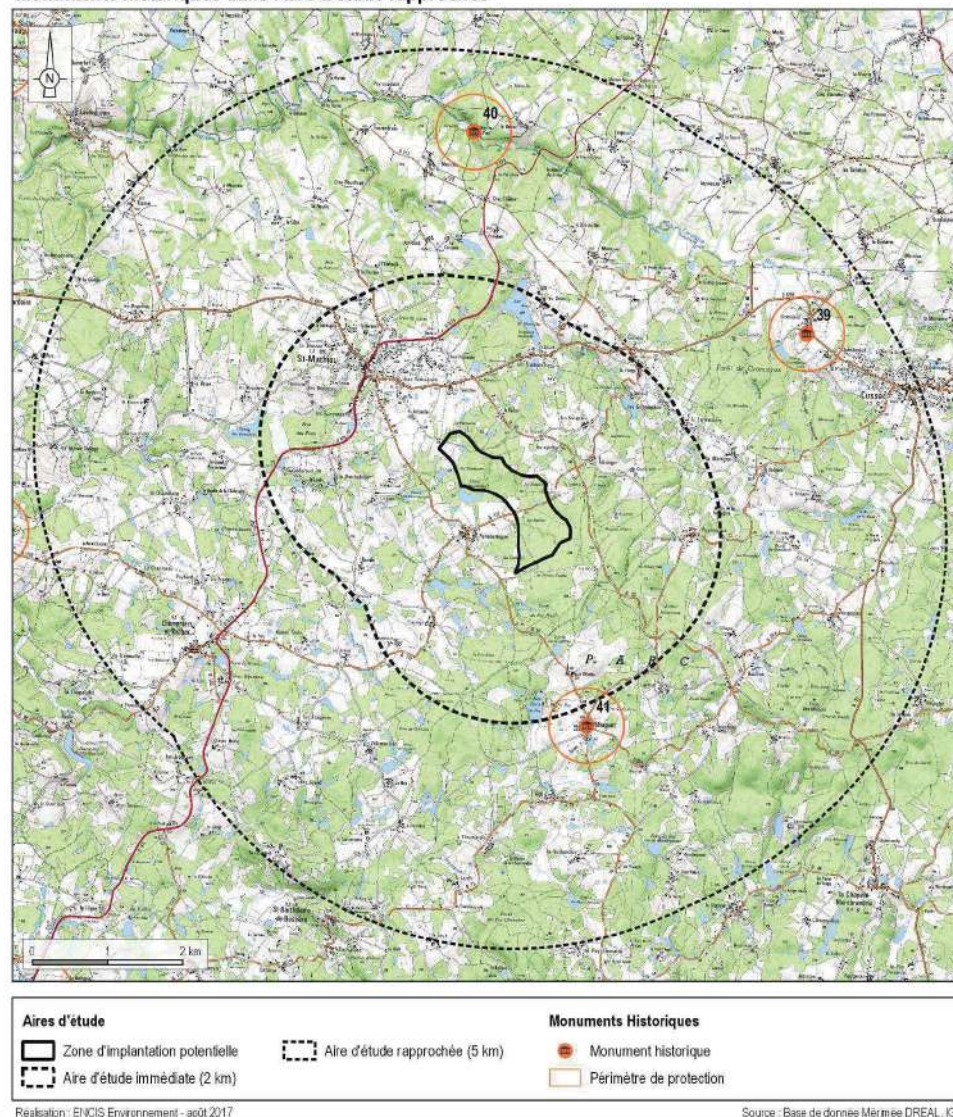
Parmi les 3 monuments historiques de l'AER, deux monuments présentent un **enjeu modéré** (le Domaine de Cromières et l'église de Milhaguet) et le pont du Moulin du Pont présente un **enjeu faible**.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

Le domaine de Cromières présente une sensibilité faible vis-à-vis de la ZIP. L'église de Milhaguet présente une sensibilité modérée vis-à-vis de la ZIP en raison d'une visibilité depuis la D67 qui longe le monument et d'une co-visibilité depuis une route communale au sud-ouest. Le pont du Moulin du Pont présente une sensibilité nulle du fait de sa situation dans le fond de la vallée de la Tardoire.

Parmi les 3 MH de l'AEE, un monument présente une sensibilité faible vis-à-vis de la ZIP et un autre une sensibilité modérée.

Monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée



Carte 24 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Description des éléments patrimoniaux

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le chapitre et le tableau suivant.

- **Domaine de Cromières, à Cussac** : La construction du château débuta au XIII^{ème} siècle. Les ailes du château sont flanquées de deux colombiers à poivrières. La toiture basse du corps de logis simule des terrasses au crénelage de fantaisie. Le site n'est pas ouvert au public. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Depuis la D699 qui mène au château, une co-visibilité est envisageable entre la ZIP et le monument. Cependant, la ZIP apparaît au-dessus de la ligne d'horizon mais elle reste difficilement perceptible en raison de la végétation. Depuis la cour et le parc du château, le bâti et la végétation ne permettent pas de visibilité en direction de la ZIP. En revanche, il est envisageable qu'il existe des visibilités depuis les étages supérieurs du monument en raison de la distance de 4 km à la ZIP. **Les sensibilités sont jugées faibles.**



Photographie 45 : Co-visibilité possible entre le château de Cromières et la ZIP depuis la D699

- **Pont du Moulin du Pont, à Saint-Mathieu et Saint-Bazile** : Le pont a été construit avant le XVII^{ème} siècle, près d'un moulin qui a aujourd'hui disparu. Il se compose de deux arches plein cintre, appareillées en pierre plate. **L'enjeu de ce monument est faible.**

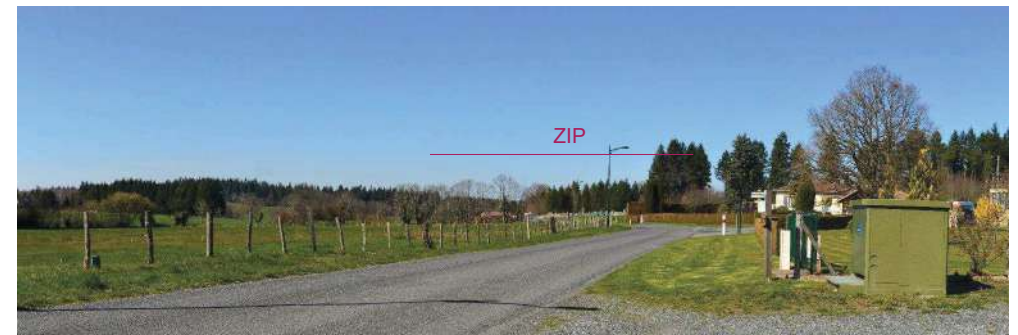
La situation du pont dans le fond de la vallée et la ripisylve dense, ne permettent pas de vue en direction de la ZIP depuis le pont. **Les sensibilités sont jugées nulles.**



Photographie 46 : Pont du Moulin du Pont (source : www.monumentum.fr)

- **Église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge de Milhaguet, à Marval** : L'église se situe le long de la D67, au niveau du bourg de Milhaguet ; **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Le parvis de l'église n'est pas orienté en direction de la ZIP. En revanche, depuis les alentours du monument et notamment depuis la D67 qui le longe, la partie supérieure de la ZIP pourra être visible au-dessus de la végétation. À l'arrière de l'église, une haie de thuyas ferme les vues et des éléments de grande hauteur seraient très difficilement perceptibles. Une co-visibilité existe également depuis une route communale au sud-ouest du bourg. Cependant, le monument et la ZIP ne se superposent pas. **Les sensibilités sont jugées modérées.**



Photographie 47 : Vue en direction de la ZIP depuis la D67, à proximité de l'église de Milhaguet



Photographie 48 : Co-visibilité entre la ZIP et l'église de Milhaguet depuis une route communale au sud-ouest du bourg

Inventaire des monuments historiques – Aire d'étude rapprochée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
39	87	CUSSAC	Domaine de Cromières	Château construit et reconstruit à différentes époques (13ème, 15ème et 17ème siècle). Éléments du château protégé : Château et chapelle ; dépendances et leurs tourelles ; bâtiment appelé Le Temple	Une co-visibilité est possible depuis la D699 qui dessert le château mais la ZIP resterait difficilement perceptible au-dessus de la végétation. Des visibilités sont également envisageables depuis les étages supérieurs de la ZIP. Depuis la cour du château, les vues en direction de la ZIP sont fermées par le bâti et depuis le parc, par la végétation.	Inscrit	Modéré	Faible	4
40	87	SAINT-MATHIEU, SAINT-BAZILE	Pont du Moulin du Pont	Le pont sur la Tardoire, antérieur au XVII ^{ème} siècle, était situé près d'un moulin aujourd'hui disparu. L'intégralité du pont est inscrite.	Situé dans le fond de la vallée de la Tardoire et entourée d'une ripisylve dense qui ferment les vues en direction de la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	3,93
41	87	MARVAL	Église de Milhaguet	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge de Milhaguet	La ZIP n'est pas visible depuis le parvis de l'église. Elle est en revanche perceptible depuis la D67. Co-visibilité depuis quelques routes communales aux alentours de l'église.	Inscrit	Modéré	Modérée	2,26

Tableau 8 : Inventaire des monuments historiques de l'AER répertoriés sur la carte 24

3.3.3.2 Les sites protégés : UNESCO, sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits

Aucun site protégé n'a été recensé sur l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine inventorié

Trois sites emblématiques sont recensés dans l'AER (cf. carte et tableau pages suivantes).

Description des sites emblématiques présentant des enjeux modérés à faibles ou des sensibilités non nulles vis-à-vis de la ZIP

L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans les paragraphes et le tableau suivants.

- **La forêt des Monts de Châlus** : La partie nord-ouest du site qui comprend notamment la forêt de Boubon se situe dans l'AER. La forêt est en partie aménagée pour les promeneurs et proposent plusieurs sentiers. Au sommet, une vue panoramique s'ouvre sur le nord et une table d'orientation ainsi qu'une aire de pique-nique ont été installées. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Une vue en direction de la ZIP existe depuis le site, au niveau du bourg de Vergnolas mais la ZIP sera difficilement perceptible en raison de la végétation abondante. Ailleurs sur le site, les vues sont complètement fermées par la trame boisée. La vue panoramique au sommet de la forêt n'est quant à elle pas orientée en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce site est très faible.**

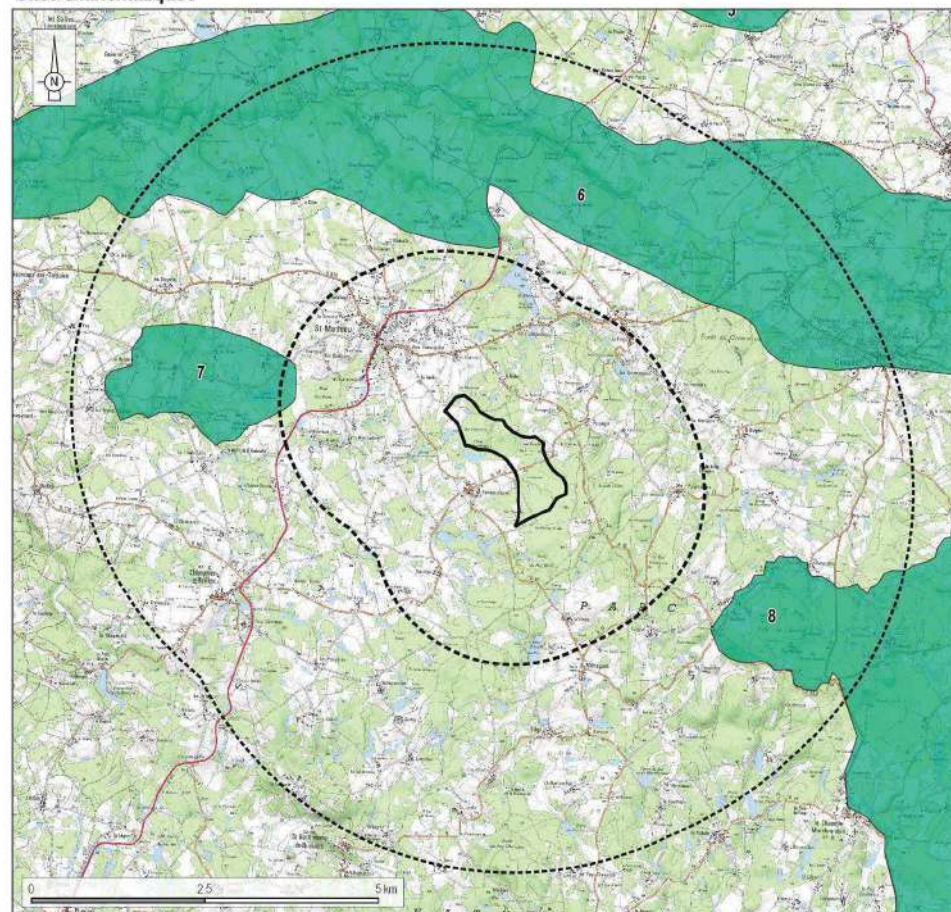


Photographie 49 : Vue panoramique en direction du nord depuis le sommet de la forêt Boubon.



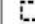


Photographie 50 : Illustration d'aménagements dans la forêt de Boubon


Sites emblématiques



Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (2 km)
-  Aire d'étude rapprochée (5 km)

Statut

-  Sites emblématiques non protégés (région Lmousin)

- 6 : Vallée de la Tardoire, alternance de prairies humides, de zones bocagères et de rives encaissées.
- 7 : Château Rocher, château, parc, forêt.
- 8 : Forêts des Monts de Châlus, taillis de châtaigniers, hêtres, chênes.
- 9 : Etang de Ballerand.

Réalisation : ENCIS Environnement - août 2017

Source : DREAL, IGN

Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée

- **La vallée de la Tardoire** : La vallée de la Tardoire traverse l'AER d'est en ouest, de Cussac à Lavuguyon. Au nord de Saint-Mathieu, la Tardoire forme de amples méandres. Le fond de vallée est bordé par une ripisylve dense. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Depuis le fond de la vallée, sur les bords de la Tardoire, la végétation dense et la topographie ferment les vues. En revanche, depuis les hauteurs de la vallée, des percées visuelles en direction de ZIP située sur le versant opposé sont envisageables. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Photographie 51 : Vue en direction de la ZIP, depuis la vallée de la Tardoire, entre les hameaux de Forgeas et de la Betouille.



Photographie 52 : Vue en direction de la ZIP depuis la vallée de la Tardoire, au niveau du lieu-dit chez Rouchaud en descendant sur Saint-Mathieu.

- **Le château du Rocher, à Maisonnais-sur-Tardoire** : Ce château a été construit au XVI^{ème} siècle, dans le style renaissance. **L'enjeu de ce site est faible.**

Depuis les abords immédiats du château, la végétation abondante masque les visibilitées en direction de la ZIP. En revanche, en prenant en compte l'ensemble du périmètre du site emblématique, quelques routes communales offrent des fenêtres visuelles en direction de la ZIP mais elles restent réduites en raison de la végétation. **La sensibilité de ce site est faible.**

Inventaire des sites emblématiques - Aire d'étude rapprochée

N°	Départ.	Commune	Nom-Description	Situation	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
1	87	CUSSAC – CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX - DOURNAZAC	Forêts des Monts de Châlus, taillis de châtaigniers, hêtres, chênes	Les visibilitées en direction de la ZIP sont quasiment inexistantes en raison de la végétation qui englobe la quasi-totalité du site. Quelques vues sont cependant envisageables au nord du site autour de Vergnolas où les vues sont plus dégagées.	Modéré	Très faible	2,8
2	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE - LES SALLES-LAUGUYON - CHERONNAC - CUSSAC – ORADOUR-SUR-VAYRES – CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - CHAMPSAC - CHÂLUS	Vallée de la Tardoire, alternance de prairies humides, de zones bocagères et de rives encaissées	Depuis le fond de la vallée, la situation encaissée et la ripisylve abondante masquent les vues en direction de la ZIP. En revanche depuis les points hauts du versant en rive droite, cette dernière pourra être visible au-dessus de la ligne d'horizon en fonction de la végétation.	Modéré	Modérée	2,2
3	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE – SAINT-MATHIEU	Château du Rocher, château, parc, forêt	Depuis le château, la végétation masque les vues en direction du projet. Depuis le site, les vues sont fragmentées par les boisements. La ZIP est susceptible d'être visible depuis quelques routes du site qui débouchent sur des clairières.	Faible	Faible	1,8

Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'AER répertoriés sur la carte 25

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude. L'ensemble des sites touristiques est présenté dans le tableau en page suivante, néanmoins nous décrivons dans le paragraphe ci-dessous, les sites présentant des sensibilités non nulles vis-à-vis de la ZIP. **La forêt de Boubon située sur les Monts de Châlus** est quant à elle un site emblématique décrit et étudié dans le chapitre 3.3.3.3. Pour rappel, ces deux sites présentent **des enjeux modérés, et la sensibilité du château est faible et celle de la forêt très faible**.

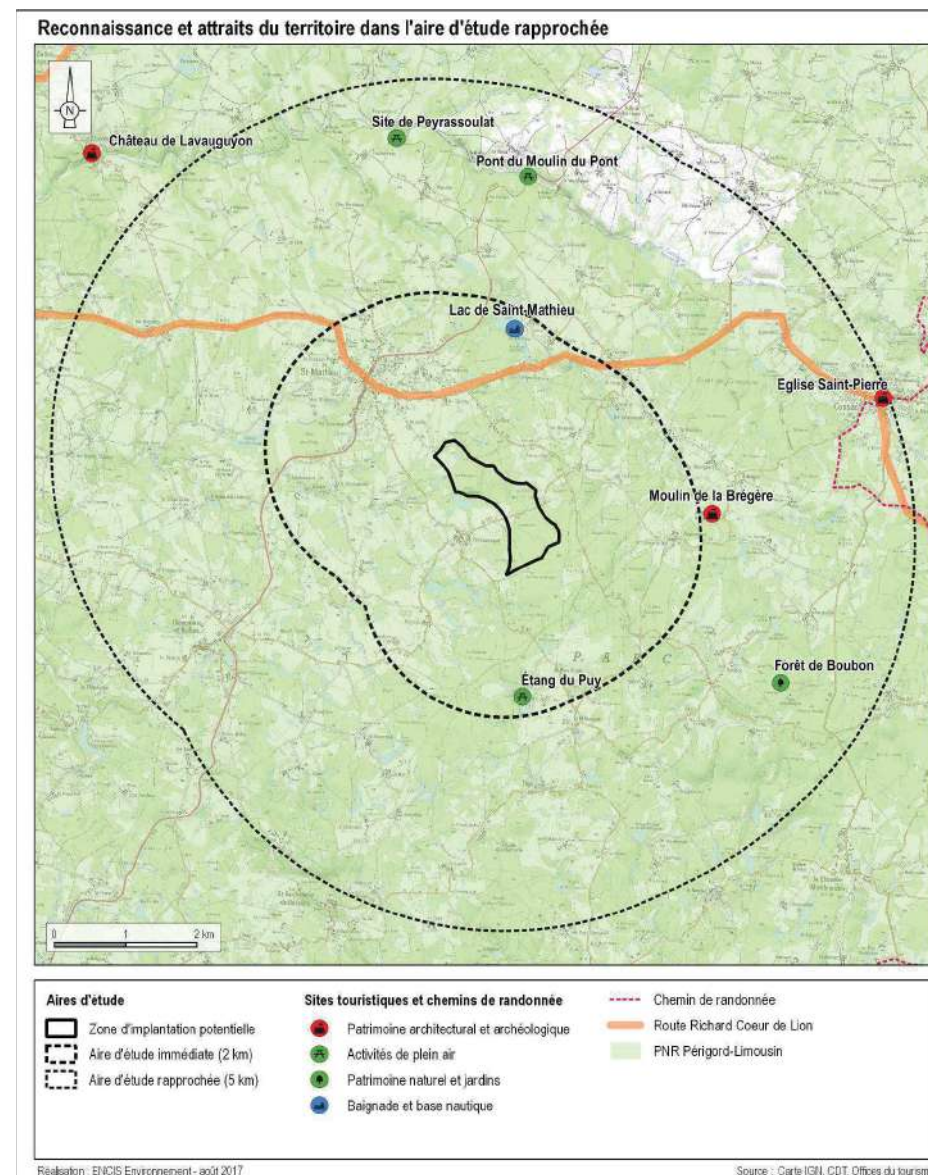
Description des sites touristiques importants de l'AER

- **GR 654** : Le chemin traverse l'AER sur une faible portion, au sud de Cussac. **L'enjeu est modéré**.

Sur la portion qui traverse l'AER, les boisements qui longent le GR et la trame bâtie dans le bourg de Cussac masquent les vues en direction de la ZIP. On note cependant que des visibilitées sont possibles au niveau du cimetière ainsi que depuis la D73, à la sortie sud du village où l'habitat est plus lâche. **La sensibilité de ce site est faible**.

- **Moulin de la Brègère** : Situé sur les bords de la Colle, ce moulin ouvre ses portes au public le dernier weekend de février et le troisième dimanche de juin pour faire découvrir les différentes étapes de la transformation des céréales en farine. Le moulin est encore utilisé pour produire du cidre en octobre ainsi que des farines de châtaigne, de noix et de maïs et de l'huile de noix. **L'enjeu est faible**.

La partie sud-ouest de la ZIP sera visible depuis le site. Cependant, la végétation dense autour du moulin masque en grande partie la ZIP et seule la partie supérieure de cette dernière sera visible. **La sensibilité de ce site est très faible**.



Carte 26 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée

- **Route Richard Cœur de Lion** : La route traverse l'AER d'est en ouest. **L'enjeu est modéré.**

Les vues en direction de la ZIP sont séquencées par la végétation sur l'ensemble du tracé et notamment par la forêt de Cromières à l'est. **La sensibilité de ce site est très faible.**



Photographie 53 : Vue en direction de la ZIP depuis la Route Richard Cœur de Lion, au croisement de la D699 avec la D212, à l'est de Saint-Mathieu (cf. localisation carte 22)

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude rapprochée

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom - description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP
Patrimoine architectural et archéologique	87	CUSSAC	Église Saint-Pierre	Le contexte bâti du bourg ne permet pas de vue en direction de la ZIP.	-	Modéré	Nulle	4,9
Activités de plein air	87	CHÉRONNAC	Site de Peyrassoulat	Situé sur les bords de la Tardoire, le relief et la végétation ne permettent pas de vue en direction de la ZIP.	-	Faible	Nulle	4,2
Chemin de randonnée	87	CUSSAC	GR654	Sur la portion qui traverse l'AER, les boisements qui longent le GR et la trame bâtie dans le bourg de Cussac masquent les vues en direction de la ZIP. On note cependant que des visibilitées sont possibles depuis la D73, à la sortie sud du village où l'habitat est plus lâche et au niveau du cimetière.	-	Modéré	Faible	4,2
Activités de plein air	87	SAINT-BAZILE	Pont du Moulin du Pont	Le pont est situé dans le fond de la vallée de la Tardoire et est entouré d'une ripisylve dense qui ferment les vues en direction de la ZIP.	MH inscrit	Faible	Nulle	3,8
Patrimoine naturel et jardins	87	CUSSAC	Forêt de Boubon	Les visibilitées en direction de la ZIP sont quasiment inexistantes en raison de la végétation qui englobe la quasi-totalité du site. Quelques vues sont cependant envisageables au nord du site autour de Vergnolas où les vues sont plus dégagées.	-	Modéré	Très faible	3,7
Patrimoine architectural et archéologique	87	CUSSAC	Moulin de la Brègère	La partie supérieure de la ZIP pourrait être visible au-dessus de la végétation.	-	Faible	Très faible	2,2
Chemin de randonnée	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE, SAINT-MATHIEU, CUSSAC	Route Richard Cœur de Lion	Les vues en direction de la ZIP sont séquencées par la végétation et notamment par la forêt de Cromières à l'est.	-	Modéré	Très faible	2,0

Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'AER répertoriés sur la carte 26

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km.

NB : sur les photos panoramiques présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP sur l'image. La hauteur du trait sur l'horizon ne correspond pas à un gabarit mais est positionné pour que le trait soit le plus visible possible

3.4.1 La description des motifs paysagers

Le territoire de l'aire d'étude immédiate se développe sur les pentes ouest des monts de Châlus et est principalement couvert de boisements.

Le relief

L'aire rapprochée se développe sur les pentes ouest du massif du Grand Puyconnieux. L'ensemble est formé de reliefs aux formes arrondies et peu marquées qui descendent vers l'ouest et le sud-ouest. Le point culminant est le Puy Haut (438 m). Ce relief s'inscrit dans un grand arc qui structure l'ensemble du territoire. Il a une forme massive, faite de plusieurs bombements successifs.

Une deuxième barre, plus basse et qui culmine à 376 m se développe au nord-est (forêt de Cromières). Elle est séparée de la première par la vallée du ruisseau de la Colle.

Il en résulte une succession d'horizons massifs, globalement horizontaux, sans éléments de relief très distincts, qui dessinent des lignes d'altitude comparables.

Les cultures

Les cultures sont principalement des prairies d'élevage. Le parcellaire est de superficie variable et entrecoupé de nombreux boisements. Le replat à l'est de la vallée de la Colle forme une bande cultivée continue, encadrée par la forêt de Cromières et la ripisylve du ruisseau de la Colle. À l'ouest, l'espace agricole s'insère dans un maillage bocager dense.

Les boisements

L'est et le sud de l'AEI sont occupés par des massifs compacts dont la forêt de Puy Haut. À l'ouest et au nord, les boisements sont plus fragmentés et viennent découper l'espace agricole. L'espace est plus ouvert en périphérie du bourg de Saint-Mathieu. Ces boisements sont majoritairement composés de taillis de feuillus, principalement des châtaigniers. Quelques secteurs sont occupés par des conifères issus de plantations récentes, notamment le sud de la forêt de Puy Haut.

Les rivières

Le ruisseau de la Colle qui traverse l'AEI au nord-est, alimente de nombreux étang dont le lac de Saint-Mathieu. Le sud-ouest est parcouru par le ruisseau de l'étang de l'Étourneau. Ce dernier est ponctué par plusieurs étangs.

Les routes et les chemins

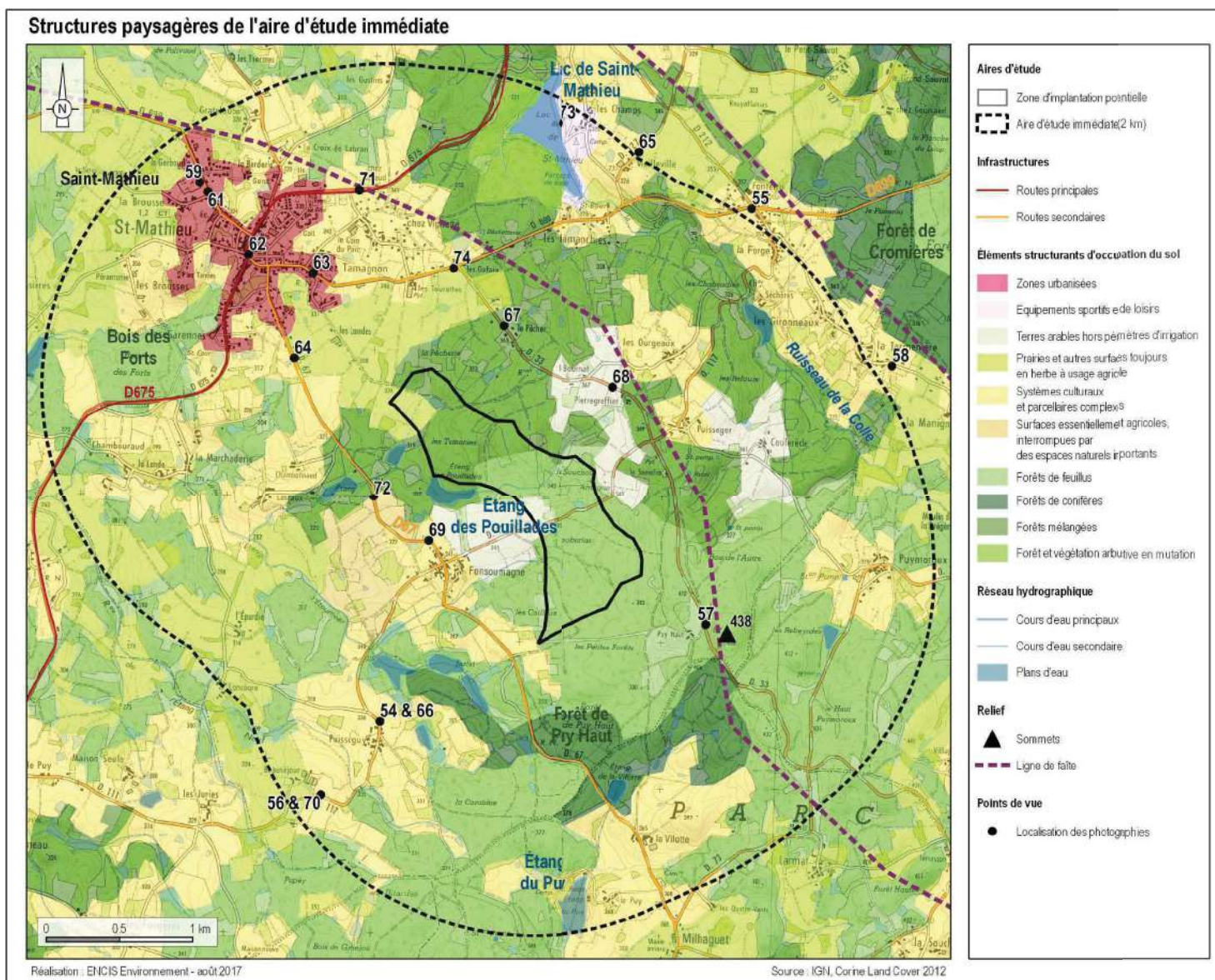
Le réseau routier est dense mais comprend peu d'axes d'importances majeures. Les trois voies principales (D675, D699 et D67) se rejoignent toutes à Saint-Mathieu. La D675 et la D699 se concentrent au nord de l'AEI et la D67 traverse l'ensemble de l'aire d'étude du sud-est au nord-ouest. De nombreuses routes communales desservent les hameaux qui jalonnent l'ensemble du territoire d'étude.

L'habitat

La ville de Saint-Mathieu située au nord-est, constitue le principal lieu de vie de cette aire d'étude. Sur le reste du territoire, l'habitat est dispersé et se compose de hameaux allant d'une vingtaine d'habitations à simplement un corps de ferme entouré d'une exploitation agricole. Au nord-est de l'AEI, au niveau du replat en rive droite du ruisseau de la Colle, plusieurs lieux de vie se sont agglomérés le long de la D212 et de la route communale qui la prolonge. Ces villages tendent à se rejoindre et à former une trame bâtie continue. Le long de la D33, en périphérie sud de Saint-Mathieu, des habitations se sont développées dans un environnement très boisé (le Pêcher, Pierregreffier, Puy Haut)

Les motifs repères

Les nombreux boisements denses qui couvrent l'AEI articulent les perceptions et limitent les vues lointaines. Depuis le versant est de la vallée de la Colle, quelques points hauts permettent des vues plus dégagées sur le versant opposé où se situe la ZIP. Les reliefs sommitaux sont boisés et constituent des horizons sombres.



Carte 27 : Structures paysagères de l'AEI.

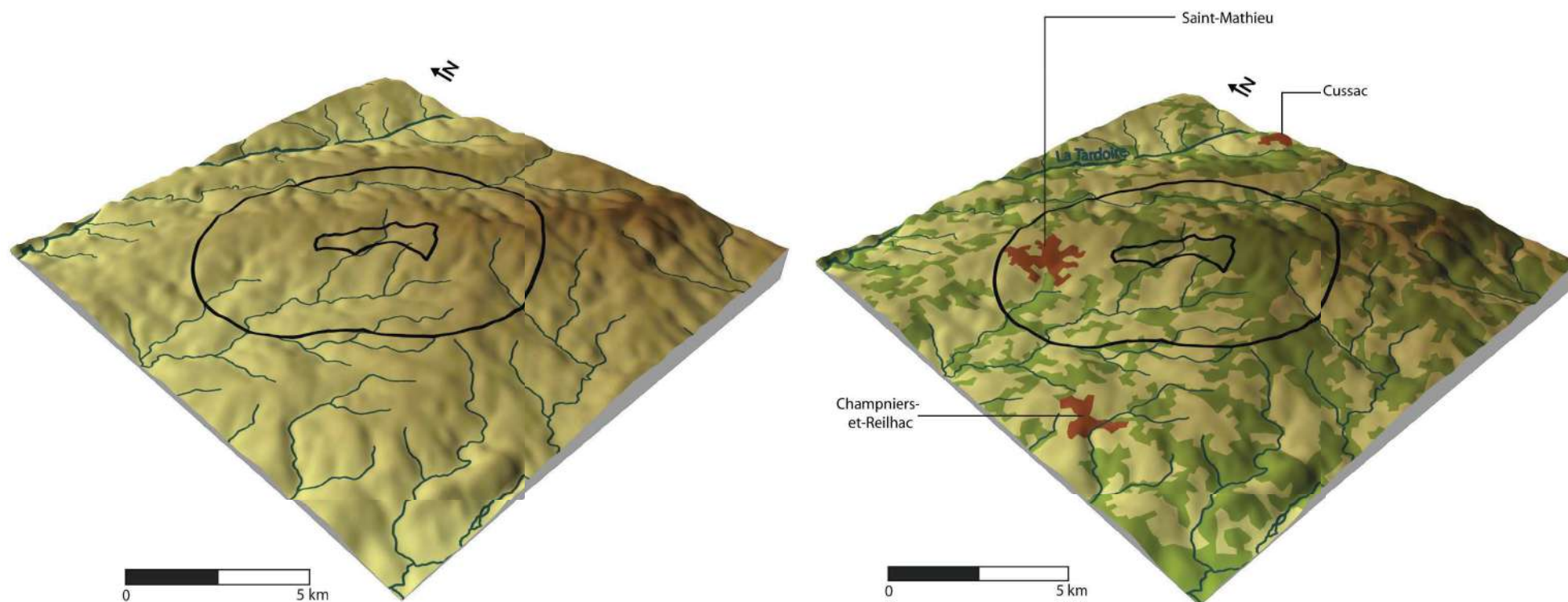


Figure 10 : Blocs-diagramme représentant de l'aire d'étude immédiate



Photographie 54 : Prairies destinées à l'élevage entourées de boisements, au niveau de Puisseguy, au sud-ouest de l'AEI



Photographie 55 : Vue sur les sommets boisés depuis la D699, au niveau du croisement avec la D212, au nord-est de l'AEI



Photographie 56 : Vue en direction de la ZIP, depuis le hameau de Beauséjour, en surplomb de la vallée du Ruisseau de l'Étang de l'Étourneau, au sud-ouest de l'AEI



Photographie 57 : Le hameau de Puy Haut au milieu d'un contexte boisé dense (forêt de Puy Haut), depuis la D33



Photographie 58 : le hameau de la Thermonière qui forme un habitat linéaire le long de la D212, en rive droite de la vallée de la Colle



Photographie 59 : Lotissement à l'entrée nord de Saint-Mathieu

3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe un village localisé sur la carte suivante.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'AEI englobe le village de Saint-Mathieu qui compte 1 118 habitants.

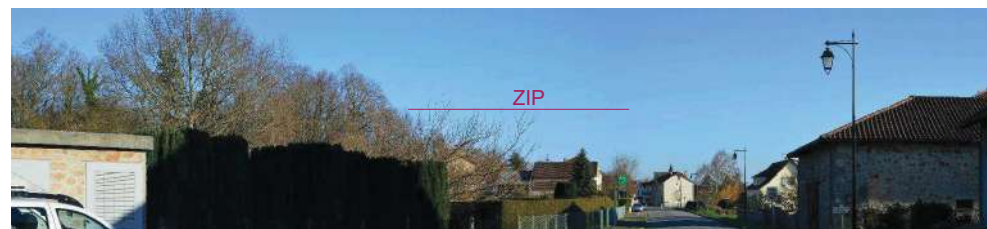
Les perceptions visuelles depuis Saint-Mathieu (1301 hab.) :

Le village est situé à environ 1,3 km au nord-ouest de la ZIP. La commune se situe dans les monts de Châlus et est intégrée au parc naturel régional Périgord-Limousin. Le bourg se situe au carrefour de la D699 et de la D675. Il s'est étendu en étoile le long de la D87/d67, de la D675 et de la D699.

La partie supérieure nord de la ZIP sera visible de façon discontinue depuis de nombreux secteurs de Saint-Mathieu. Depuis les axes de circulation (D699, D675, D67) qui traversent la ville, les vues sont séquencées par la trame bâtie et la végétation. Les habitations situées entre la D675 et la D699 ainsi que le long de la D67 sont les plus concernées par des vues en direction de la ZIP. Les sensibilités du village vis-à-vis de la ZIP sont fortes.



Photographie 60 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction de la ZIP (en rose) de Saint-Mathieu.



Photographie 61 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, à l'entrée nord de Saint-Mathieu



Photographie 62 : Vue en direction de la ZIP depuis la place de l'église à Saint-Mathieu



Photographie 63 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, au niveau de Chez Tamagnon à Saint-Mathieu



Photographie 64 : Vue en direction de la ZIP depuis la D67, à la sortie sud de Saint-Mathieu

3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Une trentaine de hameaux est dispersée sur un périmètre de 3 km autour de la ZIP. La plupart se compose d'une dizaine ou d'une vingtaine. Il s'organise généralement en cercle (Fonsoumagne, Puisseguy, les Ourgeaux...) ou de façon linéaire le long d'un axe routier (la Forge, la Terrenière, le Pêcher...). À l'est l'habitat est plus dispersé et les hameaux se composent souvent d'une à deux habitations accompagnées d'une exploitation agricole. Au sud, aucun hameau n'est recensé à l'exception de la Villotte en raison du contexte boisé dense de la forêt de Puy Haut.

La majorité des hameaux présentent des sensibilités vis-à-vis de la ZIP. Cependant, ces sensibilités sont souvent atténuées par la végétation dense qui entoure ces lieux de vie et qui masque partiellement la ZIP. Au sud-ouest, les vues sont plus dégagées et la plupart des hameaux présentent des sensibilités modérées. Il en est de même pour les hameaux situés sur les hauteurs de la vallée de la Colle à l'est. De plus, pour ces hameaux situés à l'est et à l'ouest qui se retrouvent face aux côtés les plus larges de la zone d'implantation, l'emprise visuelle de la ZIP se trouve très étendue.

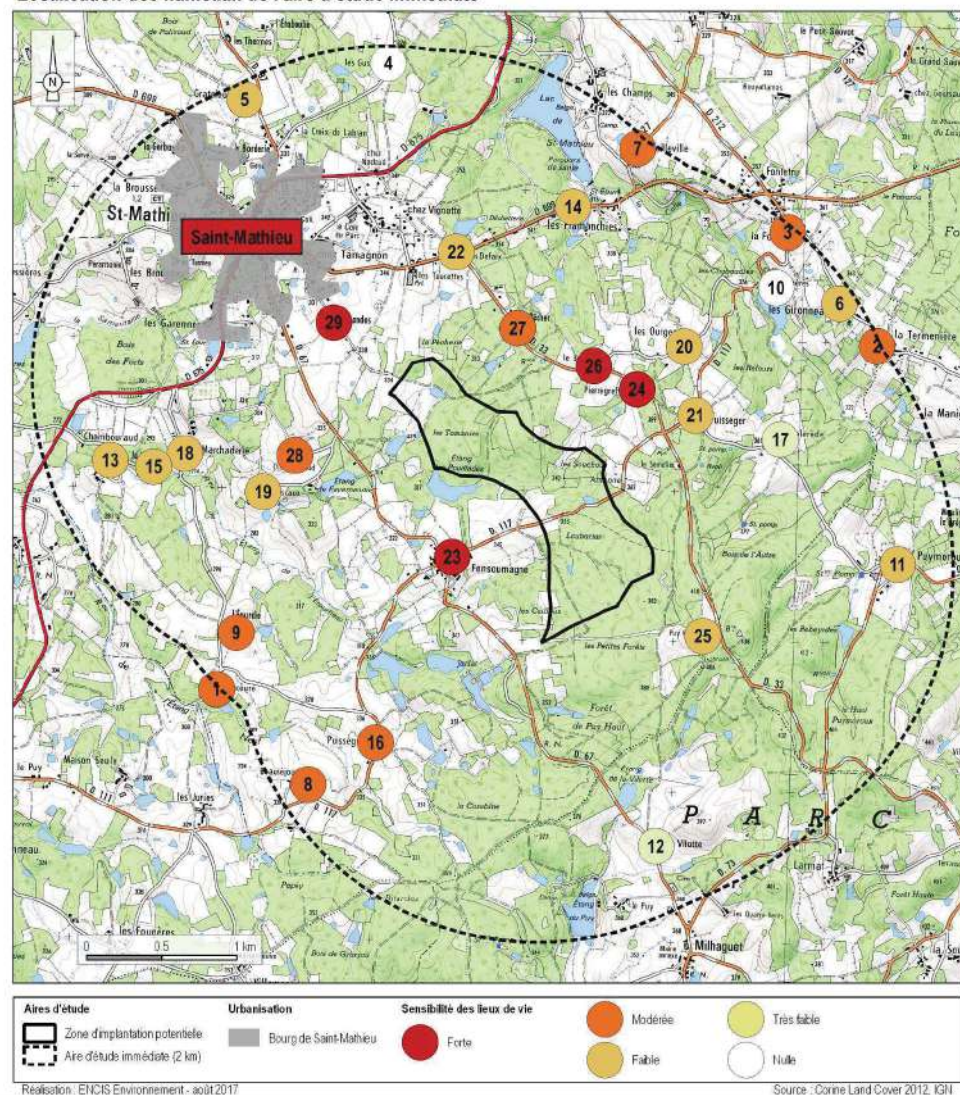
Quatre hameaux présentent une sensibilité forte : Fonsoumagne (23) la Pierregreffier (24), le Bournat (26), les Landes (29).

Neuf hameaux présentent une sensibilité modérée : Concoure (1), la Terrenière (2), la Forge (3), Vieilleville (7), Beauséjour (8), l'Épurdie (9), Puisseguy (16), Le Pêcher (27) et Chambonnaud (28).

Douze présentent une sensibilité faible : Grateloupe (5), les Gironneaux (6), Puymoroux (11), Chambouraud (13), les Flamanchies (14), la Lande (15), la Marchaderie (18), Lascaux (19), les Ourgeaux (20), Puisseger (21), les Defaix (22), Puy Haut (25).

Trois hameaux présentent une sensibilité très faible ou nulle : les Gustins (4), Séchères (10), la Villotte (12), Coulerède (17).

Localisation des hameaux de l'aire d'étude immédiate



Carte 28 : Sensibilité des bourgs et hameaux de l'AEI.

Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AEI - Aire d'étude immédiate

N°	Hameaux.	Commune	Nombre d'habitants	Situation	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
1	Concoure	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations et des bâtiments agricoles	Depuis ce hameau, la ZIP est partiellement visible sur une grande étendue.	Modérée	2,0
2	La Termerière	CUSSAC	Une vingtaine d'habitations	Depuis les jardins des maisons au sud et depuis l'est du hameau, la ZIP sera bien visible. Elle apparaît sur la ligne d'horizon et domine le paysage.	Modérée	2,0
3	La Forge	SAINT-MATHIEU	Une quarantaine d'habitation	Ce hameau est situé sur les hauteurs de la vallée de la Colle. Au niveau du croisement de la D212 et de la D699, on a une vue panoramique sur la ZIP qui s'élève sur la ligne d'horizon. Depuis certains jardins privés situés en direction de la ZIP, celle-ci sera également bien visible.	Modérée	2,0
4	Les Gustins	SAINT-MATHIEU	Deux habitations	Le relief et les boisements qui entourent ce hameau ne permettent pas de vue en direction de la ZIP.	Nulle	1,9
5	Grateloupe	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation	Ce hameau se situe au nord de Saint-Mathieu. La plupart des maisons ne sont pas orientées en direction de la ZIP mais des vues sur la ZIP existent depuis certains accès au hameau.	Faible	1,9
6	Les Gironneaux	SAINT-MATHIEU	Une vingtaine d'habitation	Ce hameau se situe à l'est du lac de Saint-Mathieu. Une importante végétation entoure ce lieu-dit. De plus, les jardins privés sont souvent accompagnés d'une importante trame arbustive et les vues en direction de la ZIP depuis ce hameau restent limitées. La partie supérieure de la ZIP sera cependant visible depuis la voie qui dessert le lieu-de-vie	Faible	1,9
7	Vieilleville	SAINT-MATHIEU	Deux habitations et plusieurs bâtiments agricoles	Depuis ce hameau situé en surplomb de la vallée de la Colle, la ZIP émerge au-dessus de la végétation. La voie d'accès au hameau fait face à la ZIP et celle-ci apparaît sur Le versant opposé.	Modérée	1,9
8	Beauséjour	SAINT-MATHIEU	Une habitation et plusieurs bâtiments agricoles	La maison n'est pas orientée en direction de la ZIP mais autour du hameau, celle-ci est bien visible sur la ligne du relief.	Modérée	1,8
9	L'Épurdie	SAINT-MATHIEU	Une habitation et une exploitation agricole	Ce hameau est situé sur une butte et la partie nord de la ZIP sera bien visible sur la ligne du relief depuis le lieu de vie. En revanche, la partie sud sera masquée par un boisement.	Modérée	1,6
10	Séchères	SAINT-MATHIEU	Un château	La densité de la végétation qui entoure la propriété ne permet pas de vue en direction du projet.	Nulle	1,6
11	Puymoroux	CUSSAC	Une vingtaine d'habitation et des hangars agricoles	La partie supérieure de la ZIP sera visible depuis le sud du hameau.	Faible	1,6
12	La Vilotte	MARVAL	Une habitation, une grange et une exploitation agricole	La maison n'est pas orientée en direction de la ZIP et la Forêt de Puy Haut limite les vues depuis ce lieu-dit. Cependant, la partie supérieure de la ZIP pourra être visible ponctuellement au-dessus de la végétation depuis la D67 qui dessert ce lieu-dit.	Très faible	1,6
13	Chambouraud	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations	Ce hameau se compose de deux groupements d'habitations séparés par un étang. Les habitations au nord de l'étang sont situées sur le flanc d'une petite colline, la ZIP est alors masquée par le relief et la végétation. En revanche depuis le sud de l'étang, des vues partielles au-dessus de la végétation peuvent être envisageables.	Faible	1,6
14	Les Flamanchies	SAINT-MATHIEU	Une vingtaine d'habitations et plusieurs granges	Ce hameau est situé au sud du lac de Saint-Mathieu. Les boisements compacts qui entourent ce lieu-de-vie limitent fortement les vues en direction de la ZIP depuis les habitations. En revanche depuis la D699, les vues sont plus prononcées, notamment à la hauteur de l'étang où les vues sont plus dégagées.	Faible	1,3r
15	La Lande	SAINT-MATHIEU	Deux habitations et deux granges	Ce hameau se situe sur une butte. La ZIP est partiellement au-dessus de la végétation. Une façade de maison est orientée en direction de la ZIP.	Faible	1,3
16	Puisseguy	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation et quelques hangars agricoles	La partie supérieure de la ZIP sera visible depuis la D117 qui traverse le hameau.	Modérée	1,3
17	Coulerède	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation	Depuis ce hameau, la ZIP est en grande partie masquée par le Bois de l'Autre.	Très faible	1,3
18	La Marchaderie	SAINT-MATHIEU	Une quinzaine d'habitations et plusieurs granges	Depuis ce hameau, la trame bâtie concentrée et la masse arborée qui l'entoure limitent les vues en direction de la ZIP. Quelques percées visuelles existent cependant au nord du lieu-de-vie ou la partie supérieure de la ZIP pourra être visible au-dessus de la végétation.	Faible	1,2
19	Lascaux	SAINT-MATHIEU	Cinq habitations et une exploitation agricole	La partie nord de la ZIP sera visible depuis la route d'accès au hameau contrairement à la partie sud qui est masquée par des boisements. Les maisons ne sont pas orientées en direction de la ZIP.	Faible	1,2
20	Les Ourgeaux	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations et une exploitation agricole.	Ce hameau s'organise en demi-cercle. La trame boisée filtre les vues en direction de la ZIP mais celle-ci sera néanmoins visible depuis la sortie sud-ouest du hameau.	Faible	0,9
21	Puisseger	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation	La forêt du Puy Haut masque fortement les vues depuis ce hameau. Seule la partie supérieure de la ZIP sera perceptible au-dessus de la végétation.	Faible	0,72
22	Les Defaix	SAINT-MATHIEU	Trois habitations	L'extrémité nord de la ZIP est visible depuis la D33. Depuis la maison la plus à l'ouest, la végétation de la propriété filtre en grande partie les vues. Quant aux deux autres habitations plus à l'est, elles donnent directement sur une masse arborée dense qui ferme les vues.	Faible	0,69

Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AEI - Aire d'étude immédiate

N°	Hameaux.	Commune	Nombre d'habitants	Situation	Sensibilité	Distance à la ZIP (en km)
23	Fonsoumagne	SAINT-MATHIEU	Une trentaine d'habitations	Ce hameau s'organise en cercle autour de la D67 et de la D117. Depuis le hameau, les trames bâtie et arbustive limitent les vues en direction de la ZIP. En revanche, une large fenêtre visuelle s'ouvre sur la ZIP aux sorties est et nord du lieu-de-vie.	Forte	0,59
24	Pierregreffier	SAINT-MATHIEU	Deux habitations	Une des habitations est entourée par une végétation abondante qui ferme les vues. En revanche, la deuxième habitation aura des vues directes sur l'ouest de la ZIP, sur une grande étendue. La ZIP sera également visible depuis la D33 qui longe le hameau.	Forte	0,58
25	Puy Haut	SAINT-MATHIEU	Une habitation et deux granges	Ce hameau est entouré par la forêt de Puy Haut et le Bois de l'Autre qui stoppent les vues. La partie nord de la ZIP sera cependant partiellement visible en raison de sa relative proximité au lieu-dit.	Faible	0,58
26	Le Bourmat	SAINT-MATHIEU	Trois habitations	Depuis l'habitation qui se trouve au carrefour de la D33 et du chemin communal qui s'en va vers les Orgeaux, la ZIP sera prégnante.	Forte	0,57
27	Le Pêcher	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation	Ce hameau se compose d'un habitat diffus entouré d'une végétation dense. Cette masse arborée abondante filtre en grande partie les vues en direction de la ZIP. Cependant, des zones déboisées permettent des ouvertures visuelles et la partie nord-est de la ZIP apparaît alors de façon prégnante en raison de sa relative proximité au lieu-de-vie.	Modérée	0,54
28	Chambonnaud	SAINT-MATHIEU	Cinq habitations	Les maisons ne sont pas orientées en direction de la ZIP et le hameau est entouré de nombreux boisements. Cependant, en raison de la proximité à la ZIP, la partie nord-est de celle-ci pourra être visible au-dessus de la végétation.	Modérée	0,54
29	Les Landes	SAINT-MATHIEU	Une habitation et une exploitation agricole	L'extrémité nord la ZIP sera bien visible depuis l'extérieur de l'habitation et la voie d'accès. En raison de sa proximité au lieu-dit, la ZIP sera prégnante depuis ce hameau.	Forte	0,4

Tableau 11 : Sensibilité des hameaux de l'AEI vis-à-vis de la ZIP



Photographie 65 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Vieilleville



Photographie 66 : Vue en direction de la ZIP depuis le nord du hameau de Puisseguy



Photographie 67 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau Le Pêcher



Photographie 68 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Pierregrefier



Photographie 69 : Vue en direction de la ZIP depuis la sortie nord de Fonsoumagne



Photographie 70 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Beauséjour

3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

L'AEI est composé d'un axe principal, la D675 qui traverse la partie nord-ouest. Elle rejoint les axes secondaires D699, D675 et D67 au niveau de Saint-Mathieu.

Ces routes présentent des visibilité discontinues en direction de la ZIP, notamment en périphérie de Saint-Mathieu où les vues sont plus dégagées. La D67 passe à moins de 500 m de la ZIP et la partie ouest de cette dernière est très prégnante depuis la route. En revanche, lors de la traversée de Puy Haut au sud, la ZIP est masquée par le contexte boisé dense.

La sensibilité est jugée forte pour l'ensemble de ces routes, notamment vis-à-vis de la partie nord de la ZIP en raison de la relative proximité à cette dernière.

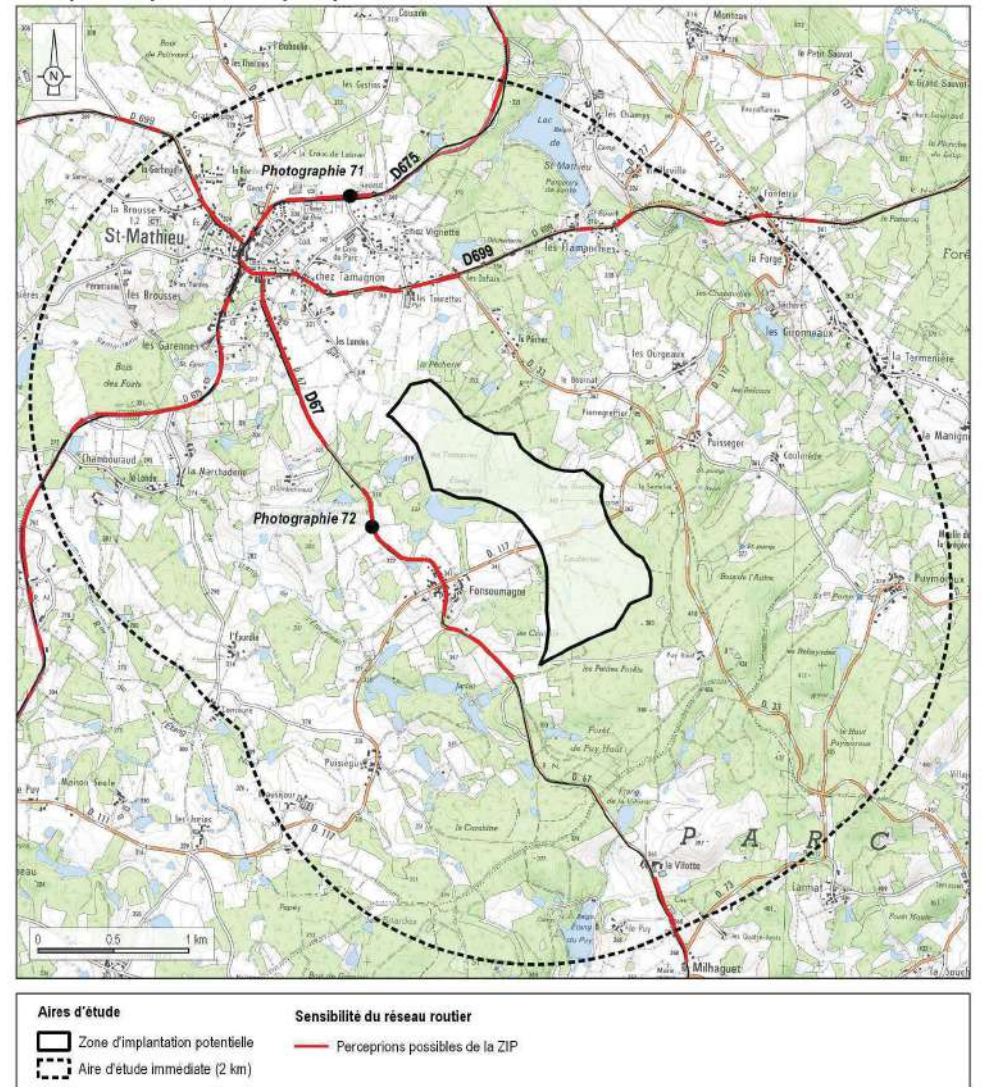


Photographie 71 : Vue en direction de la ZIP depuis la D675, à l'est de Saint-Mathieu



Photographie 72 : Vue en direction de la ZIP depuis la D67, au nord du hameau de Fonsoumagne

Perceptions depuis les routes principales et secondaires dans l'AEI



Réalisation : ENCIS Environnement - août 2017

Source : ENCIS, IGN

Carte 29 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AEI.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les Monuments Historiques

Aucun monument historique n'a été recensé dans l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.2 Les sites protégés

Aucun site protégé n'a été recensé dans l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.1 Les sites emblématiques et patrimoine non protégé

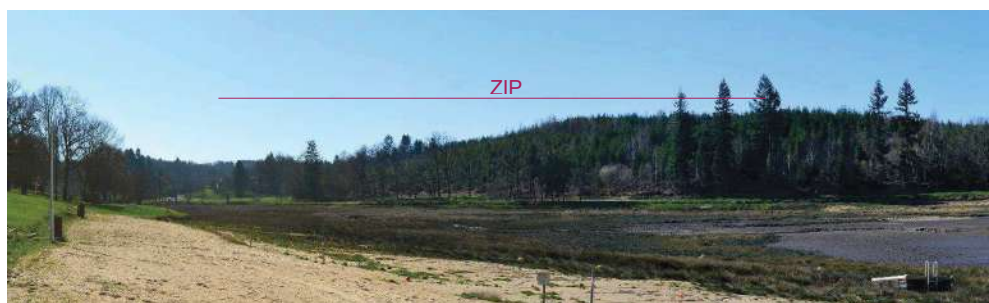
Aucun site emblématique n'a été recensé dans l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.2 Les sites touristiques et attractifs

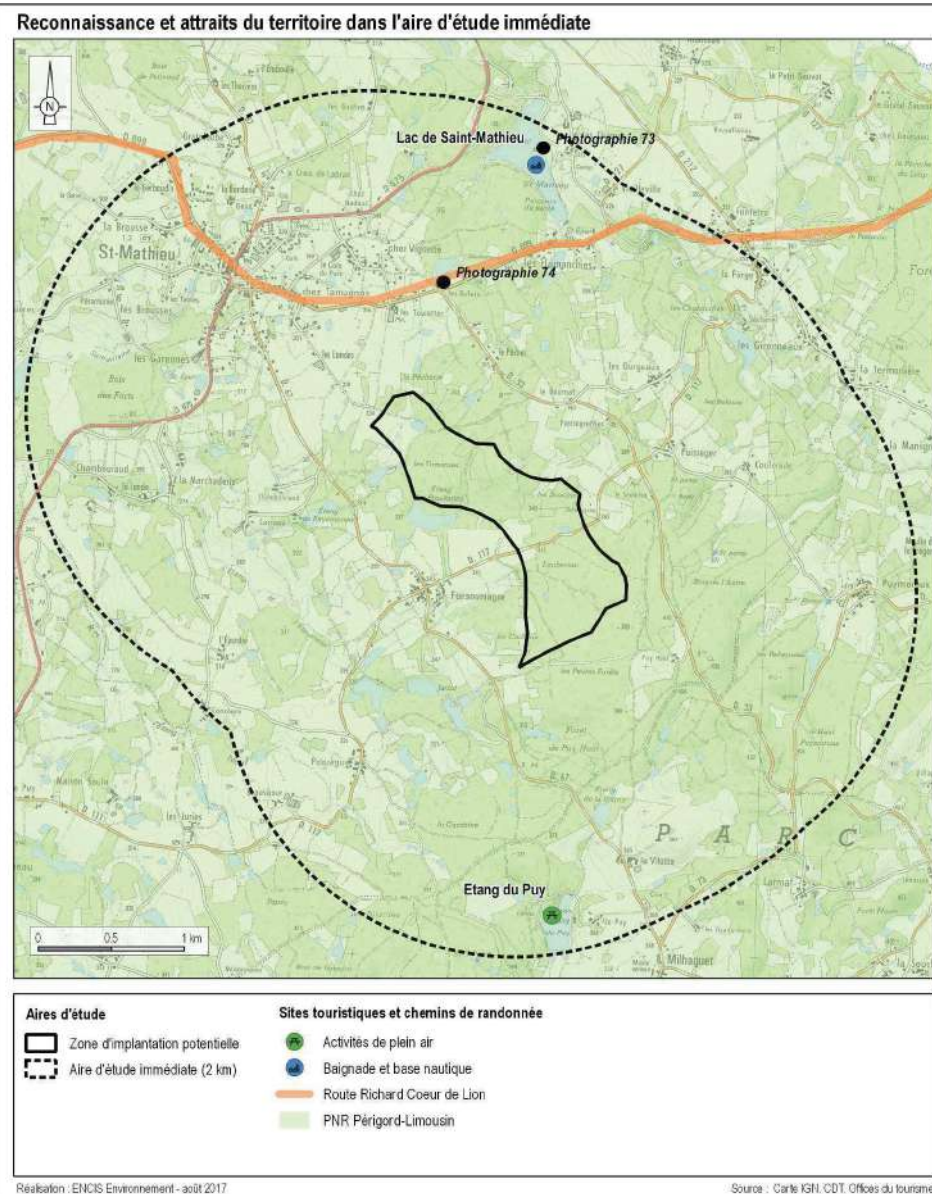
A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

- **Lac de Saint-Mathieu** : Ce site de 22 ha dont 14 ha de plan d'eau permet de multiples activités de plein air. Il propose également une offre d'hébergement avec 4 gîtes, un camping et 3 yourtes. **L'enjeu est modéré.**

Depuis les berges est du lac, les boisements masquent les vues en direction de la ZIP. En revanche depuis le nord et l'est du site et notamment depuis la plage, la partie sud-ouest de la ZIP sera visible au-dessus de la végétation. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Photographie 73 : Vue en direction de la ZIP depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu



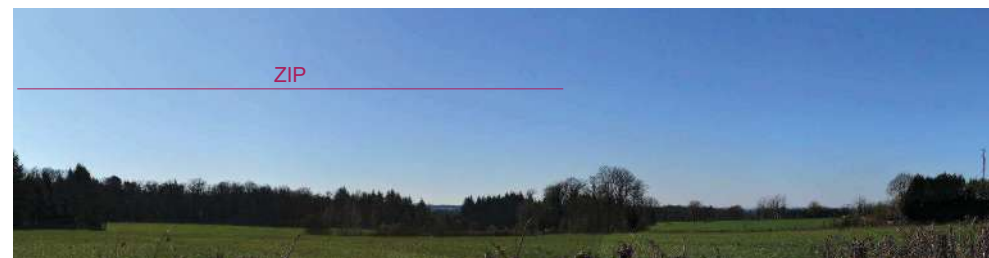
Carte 30 : Localisation des sites touristiques de l'AEI

- **Étang du Puy** : Cet étang sert de décor au camping situé au nord-ouest. Il est possible de pêcher dans l'étang et plusieurs sentiers de randonnée sillonnent le site. **L'enjeu est faible.**

La forêt du Puy-Haut masque en grande partie la ZIP depuis le site. Cependant, depuis le sud de l'étang la partie supérieure de la ZIP pourrait être visible au-dessus de la végétation. **La sensibilité de ce site est faible.**

- **Route Richard Cœur de Lion** : Le tracé suit la D699 et traverse le nord de l'AEI d'est en ouest. Il passe notamment par le bourg de Saint-Mathieu. **L'enjeu est modéré.**

Depuis certains points de vue, les visibilitées seront importantes, notamment à l'est de Saint-Mathieu où les vues sont plus dégagées lorsque l'on quitte l'habitat dense du bourg et avant de traverser les massifs boisés. **La sensibilité de ce site est modérée.**



Photographie 74 : Vue en direction de la ZIP depuis la Route Richard Cœur de Lion au niveau du lieu-dit, les Defaix, à l'est de Saint-Mathieu

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude immédiate

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom - description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP
Baignade et base nautique	87	SAINT-MATHIEU	Lac de Saint-Mathieu	Depuis les berges est du lac, les boisements masquent les vues en direction de la ZIP. En revanche depuis l'ouest du site et la plage, la ZIP pourrait être partiellement visible mais celle-ci resterait en grande partie masquée par la végétation et serait difficilement perceptible.	-	Modéré	Modérée	1,7
Activités de plein air	87	MARVAL	Étang du Puy	La forêt du Puy-Haut masque en grande partie la ZIP depuis le site. Cependant, depuis le sud de l'étang la partie supérieure de la ZIP pourrait être visible au-dessus de la végétation.		Faible	Faible	1,7
Chemin de randonnée	87	SAINT-MATHIEU	Route Richard Cœur de Lion	Depuis certains points de vue, les visibilitées seront importantes, notamment à l'est de Saint-Mathieu où les vues sont plus dégagées lorsque l'on quitte l'habitat dense du bourg et avant de traverser les massifs boisés.		Modéré	Modérée	0,54

Tableau 12 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI

3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI

Comme précisé dans le 2.3.1.7, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de 6 personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, 6 personnes de l'aire immédiate ont été interrogées.

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Les adjectifs utilisés par les personnes interrogées pour qualifier le paysage qui les entoure sont très positifs : chouette, sympa, fantastique, magnifique, magique, précieux, agréable. Ce vocabulaire indique que les personnes apprécient particulièrement leur cadre de vie (« notre petit trésor »).

Ont été mentionnés l'importance de la « Nature », le « charme des saisons qui passent » visible sur la végétation notamment (moins le cas en paysage de plaine) ainsi que le caractère préservé.

La qualité de vie à la campagne a été évoquée à plusieurs reprises : « on respire », « on a de l'espace », « balade sans rencontrer personne pendant une heure ».

Les paysages ont été qualifiés de « riches » en raison de la variété des types de culture et de « divers » (« surprise à chaque virage »).

Le seul point négatif évoqué concerne la disparition des châtaigniers (« Arbre Roi ») au profit de plantations de résineux (« invasion », impact écologique des résineux) et la coupe de boisements.

Les habitants de l'AEI semblent donc particulièrement attachés à leur paysage. Le caractère « ordinaire » est perçu comme quelque chose de positif

3.4.4.2 Rôle du paysage dans le cadre de vie

L'ensemble des personnes interrogées, quel que soit leur profil, accordent une très grande importance à leur cadre de vie paysager et sont très satisfaites de leur. Certaines personnes sont parties vivre ailleurs pour leur travail mais sont revenues pour leur retraite, ou reviennent régulièrement pour des vacances, pour celles encore actives.

Les personnes qui ne vivent pas à l'année à Saint-Mathieu accordent une importance particulière au cadre paysager, d'autant plus si elles connaissent le lieu depuis leur enfance et y ont des souvenirs.

Les personnes interrogées ayant toujours vécu là accordent également une importance au paysage

qui les entoure et lui portent un regard très positif (« choses jolies à voir », « on ne s'en lasse pas », « on n'envisage pas de changer »).

3.4.4.3 Lieux et sites présentant un attachement particulier et pratiques locales

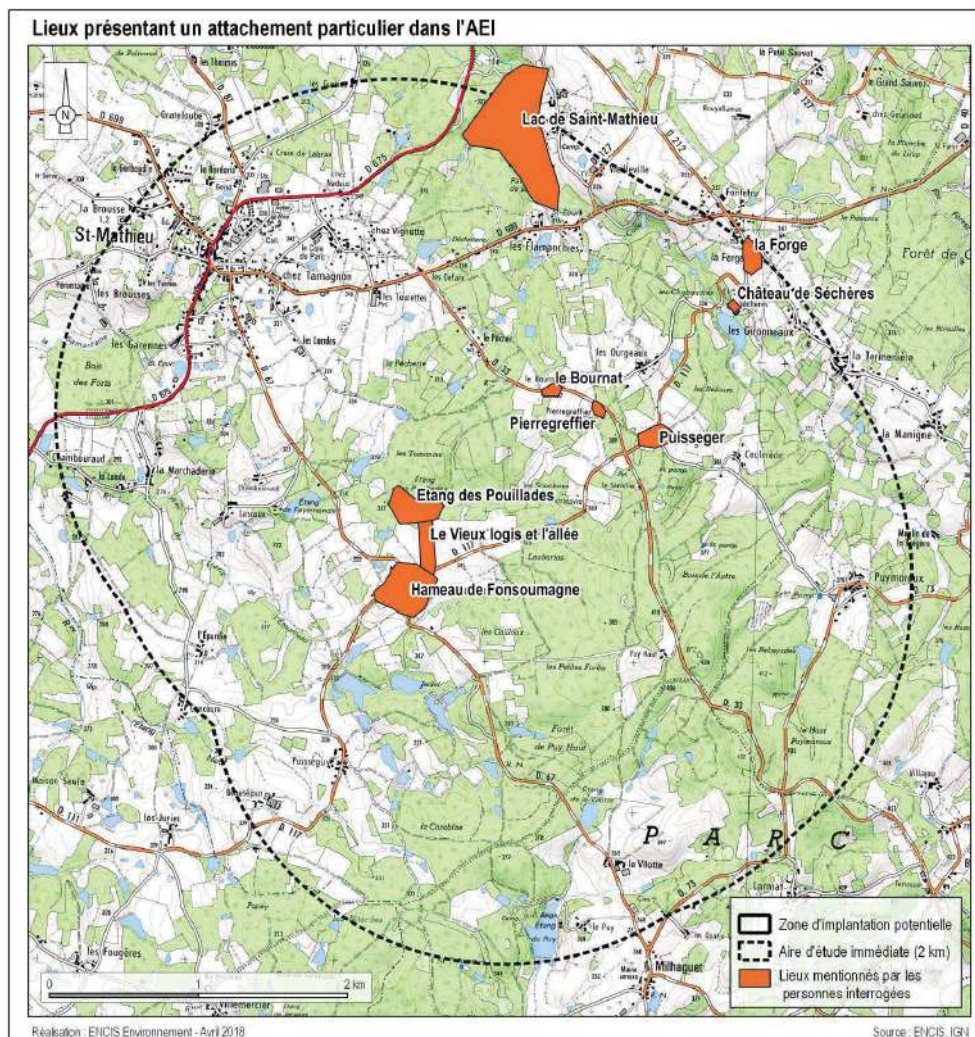
L'entretien mené au hameau de Fonsoumagne auprès de deux personnes de la même famille a permis de mettre en évidence un attachement particulier pour de nombreuses personnes pour ce lieu. Plusieurs habitations appartiennent à la même famille depuis plusieurs générations et sont le lieu de fréquentes retrouvailles familiales (vacances, mariages, anniversaires...). Certains endroits sont particulièrement chargés d'histoires et de souvenirs comme le vieux logis (« le château ») et son allée plantée menant à l'étang des Pouillades.

Le lac de Saint-Mathieu est également un endroit apprécié. On peut aussi citer les nombreux petits étangs (privés) fréquentés pour la pêche et le loisir.

La plupart des personnes interrogées ont mentionné les nombreux chemins, qu'elles empruntent pour des balades, souvent au départ de chez elles.

Hormis les balades, les forêts sont également fréquentées pour la cueillette des champignons.

Les « villages » (hameaux) ont été signalés comme des éléments remarquables : « authentiques », « très jolis », « très vivants », « font partie du cadre ». Ceux qui ont été cités sont Pierregreffier, le Bournat, Fonsoumagne, la Forge et Puisseger. Il s'agit pour la plupart des lieux de vie des personnes interrogées ou des lieux de vie de personnes proches (amis, famille).



Carte 31 : Lieux présentant un attachement particulier dans l'AEI

3.4.5 La description des parcs éoliens et autres projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles co-visibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

A l'échelle de l'aire immédiate, les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet doivent être prises en compte dans le projet paysager du parc éolien à l'étude pour respecter une cohérence entre les parcs.

Aucun parc éolien en exploitation, en instruction ou en projet n'a été répertorié dans l'aire d'étude immédiate à l'heure de la rédaction de ce dossier (cf. chapitre 5.3.9).

Aucun projet éolien autorisé ou en instruction n'a été identifié en tant que « projets connus ».

Les relations entre le projet éolien et les « projets connus » (éoliens ou autre) susceptibles d'entraîner des problématiques de saturation de l'espace, de rapports d'échelle et d'accordance entre ce parc éolien en instruction seront analysées dans la partie impact du dossier relative aux effets cumulés avec les projets connus (cf. chapitre 5.3.9).

3.5 La description de la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments et motifs de l'environnement d'implantation potentielle

La ZIP dessine une zone étendue d'environ 2 km du nord au sud. Elle s'étend sur une largeur d'environ 350 m dans sa partie nord au niveau du Bois du Parc, puis elle s'élargit au sud, mesurant jusqu'à 850 m de large. Elle couvre une surface d'environ 109 hectares. Le relief suit une pente nord-ouest et l'altitude varie de 380 m au sud-est à 330 m au nord-ouest. Au niveau des Tamanies, le relief forme un sommet arrondi.

Les trois quarts du site sont boisés et sont recouverts principalement de taillis de feuillus. Une futaie de conifère se retrouve également sur la partie centrale de la zone.

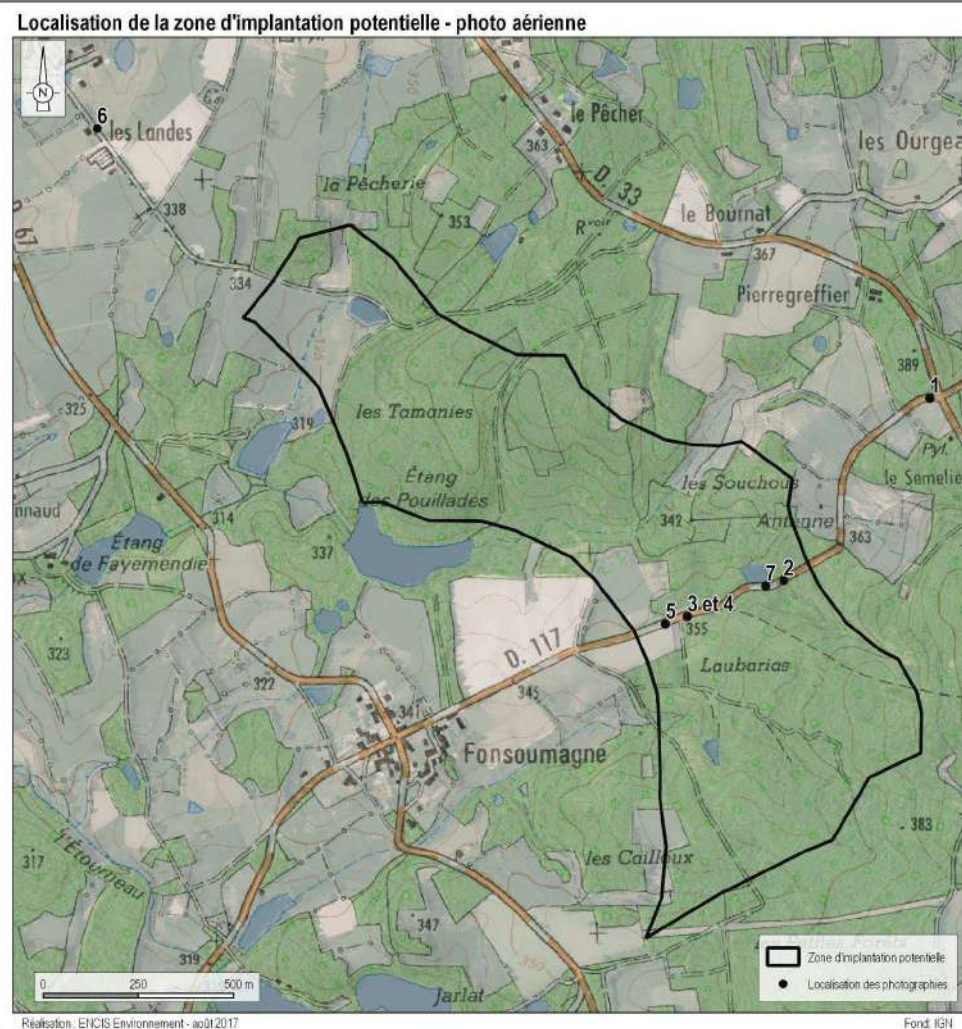
L'extrémité nord est occupée par des prairies. Des parcelles cultivées sont également présentes au niveau de l'arrondi central, à l'ouest.

La D117 traverse la ZIP d'est en ouest dans la partie sud. Le reste de la zone est parcouru par quelques chemins forestiers en terre battue et recouvert d'une bande centrale enherbée. Au nord, les chemins agricoles sont renforcés par de la pierre calcaire. L'ensemble du site reste difficilement accessible en voiture à l'exception de la portion traversée par la D117. De l'extérieur, la ZIP est perçue comme une masse boisée compacte.

Plusieurs plans d'eau (mares ou étangs) sont présents sur le site et l'étang des Pouillades jouxte la zone à l'ouest. Ces plans d'eau sont difficilement visibles de l'extérieur en raison de la végétation dense qui les entoure.

3.5.2 Enjeux du site

La ligne principale du relief qui suit une pente nord-ouest est une ligne de force structurante à cette échelle. L'organisation des forêts et des espaces ouverts dégage des ensembles paysagers réduits. Le nord de la zone présente cependant un espace plus ouvert de qualité avec son étang. Cette zone présente l'enjeu le plus important en raison de ses caractéristiques paysagères plus diversifiées que le reste de la zone boisée. Il est préconisé de limiter la création de nouvelles piste en privilégiant les routes et chemins déjà existants, notamment la D117. Il est recommandé de conserver l'aspect des chemins forestiers en respectant leur gabarit et revêtement actuels.



Carte 32 : Localisation de la ZIP.



Photographie 75 : Motifs paysagers de la ZIP (1. Vue sur la ZIP depuis le croisement de la D33 et de la D117, Vue depuis la D117 à l'ouest de la ZIP, 3. Chemin perpendiculaire à la D117 à l'intérieur de la ZIP, 4. Vue depuis la D117 à l'ouest de la ZIP, 5. Petite remise en tôle, 6. Chemin au niveau du hameau Les Landes qui mène au nord de la ZIP, 7. Étang à l'intérieur de la ZIP

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

3.6.1.1 Structures paysagères et perceptions

Le territoire concerné par le projet éolien présente des paysages plus boisés et plus élevés au sud/sud-est en comparaison du nord de l'aire d'étude, plus ouvert et aplani. Les monts de Châlus au sud-est forment de leur silhouette sombre et arrondies un élément repérable à l'horizon. L'espace apparaît majoritairement boisé en raison de la présence d'une forêt très morcelée associée à une trame bocagère plus ou moins bien conservée. Cette végétation arborée s'imbrique avec prairies, cultures et ruisseaux, formant un paysage de campagne tranquille, animée par les silhouettes des villages et de leurs clochers ainsi que par les troupeaux pâturant dans les prés.

À l'écart des grands axes de circulation (A89 et A20), et des grandes villes (Limoges, Angoulême), le territoire est relativement enclavé.

L'éolien constitue un élément paysager nouveau dans ces paysages puisqu'aucun parc n'y est encore implanté. À l'échelle éloignée, un parc constituera un motif ponctuel à l'horizon, au même titre qu'un château d'eau par exemple. À l'échelle rapprochée, les bosquets et les haies constitueront des éléments qui accompagnent visuellement les éoliennes en créant des plans successifs.

3.6.1.2 Occupation humaine et cadre de vie

Le territoire est peu densément peuplé et les principaux lieux se concentrent le long de la D675 qui traverse l'ensemble du territoire d'étude du nord vers le sud-ouest.

Les perceptions visuelles depuis les lieux les plus fréquentés de l'AEE sont limitées, le paysage étant très cloisonné par les structures végétales. Le centre des villes et bourgs principaux ne permet pas de visibilités lointaines, mais des fenêtres plus lointaines sont généralement possibles ponctuellement en périphérie, à la faveur d'espace ouvert (**Rochechouart** (à l'exception du site du château), **Piégut-Pluviers**, **Oradour-sur-Vayres**). Les axes de circulation principaux permettent peu d'échappées en direction de la ZIP.

Dans l'aire d'étude rapprochée, **Cussac** est concerné par des vues ponctuelles depuis la D699 qui traverse le bourg. La ZIP restera cependant difficilement perceptible au-dessus de la végétation. Depuis **Champaniers-et-Reilhac**, la ZIP est masquée par le relief et le contexte boisé.

Depuis l'aire d'étude immédiate, le bourg de Saint-Mathieu est concerné par de nombreuses vues partielles sur la ZIP, notamment sur la zone nord. Les vues sont séquencées par la trame bâtie et la végétation.

Une trentaine de hameaux se situe dans un périmètre de 3 km autour de la ZIP. Une grande majorité présente des sensibilités non nulles vis-à-vis de la ZIP en raison de la proximité de cette dernière et

de sa large étendue. **Les hameaux le plus concernés sont ceux situés à l'est et à l'ouest** en raison d'une emprise visuelle sur toute la longueur de la ZIP depuis ces lieux de vie. Les vues resteront cependant partielles en raison des nombreuses structures végétales présentes. **Les axes principaux et secondaires de l'aire d'étude immédiate proposent de longs tronçons de visibilité en direction de la ZIP**, à l'exception d'une portion de la D67 qui traverse la forêt du Puy Haut au sud.

3.6.1.3 Les éléments patrimoniaux

Le patrimoine de la zone d'étude est particulièrement riche en église et en château. Depuis l'aire d'étude éloignée, **le château de Rochechouart présente une sensibilité faible** et celui de **Châlus-Chabrol une sensibilité très faible** en raison de visibilités depuis les hauteurs de ces monuments qui proposent des vues panoramiques sur les alentours environnants. Depuis l'arrière de **l'église de Piégut-Pluviers**, une visibilité est envisageable en direction de la ZIP et **la sensibilité est jugée faible**. **L'église de Biennat** présente quant à elle **une sensibilité très faible** pour une co-visibilité depuis une route communale.

Dans l'aire d'étude rapprochée, **le domaine de Cromières** présente **une sensibilité faible** pour une co-visibilité avec la ZIP. **L'église de Milhaguet** présente quant à elle **une sensibilité modérée** pour une co-visibilité avec la ZIP et une visibilité depuis l'axe d'accès à l'église.

Une dizaine de sites inscrits sont également recensés sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée. Certains présentent des sensibilités très faibles ou faibles pour des visibilités en direction de la ZIP ou des co-visibilités, mais cette dernière ne se superpose à aucun monument. **Le bourg de Saint-Barthélémy-de-Bussière** présente **une sensibilité jugée modérée** pour des visibilités depuis la place de l'église, la ZIP apparaît alors sur la ligne du relief.

Plusieurs sites emblématiques sont recensés dans l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Certains présentent des sensibilités faibles ou très faibles pour des visibilités en direction de la ZIP, depuis la périphérie de ces sites qui sont pour la plupart entourés d'un contexte boisé dense.

Depuis le fond de la vallée de la Tardoire, la ZIP n'est pas visible en raison du relief et de la ripisylve dense. En revanche, **depuis certains points en rebord de vallée**, elle émergera au-dessus de la ligne d'horizon sur le versant opposé. **La sensibilité est considérée faible pour la vallée depuis l'aire d'étude éloignée et l'aire d'étude rapprochée.**

3.6.1.4 Les sites touristiques

Le lac de Saint-Mathieu est le site touristique qui présente **la sensibilité la plus importante**. Elle est en effet **modérée**, en raison de la proximité du lac vis-à-vis de la ZIP. Cette dernière sera visible au-dessus de la végétation depuis la plage et les berges à l'est.

L'**étang du Puy** présente quant à lui **une sensibilité faible**. La partie supérieure de la ZIP pourrait être visible depuis le sud du site mais elle sera peu perceptible.

Pour les chemins de randonnée, **la sensibilité est jugée modérée pour la Route Richard Cœur de Lion dans l'aire d'étude immédiate** en raison de visibilité importantes en direction de la ZIP lorsque le tracé s'écarte des zones habitées et offre des vues plus dégagées. Pour les autres chemins de randonnée situés dans les aires d'étude éloignée et rapprochée, des visibilité existent mais elles restent ponctuelles et en marge des éléments patrimoniaux et paysagers d'intérêts majeurs.

3.6.1.5 Les effets cumulés potentiels

On recense deux parcs éoliens en projet dans l'AEE, celui autorisé de **Maisonnais-sur-Tardoire** et celui en cours d'instruction de **la Queue d'Ane**.

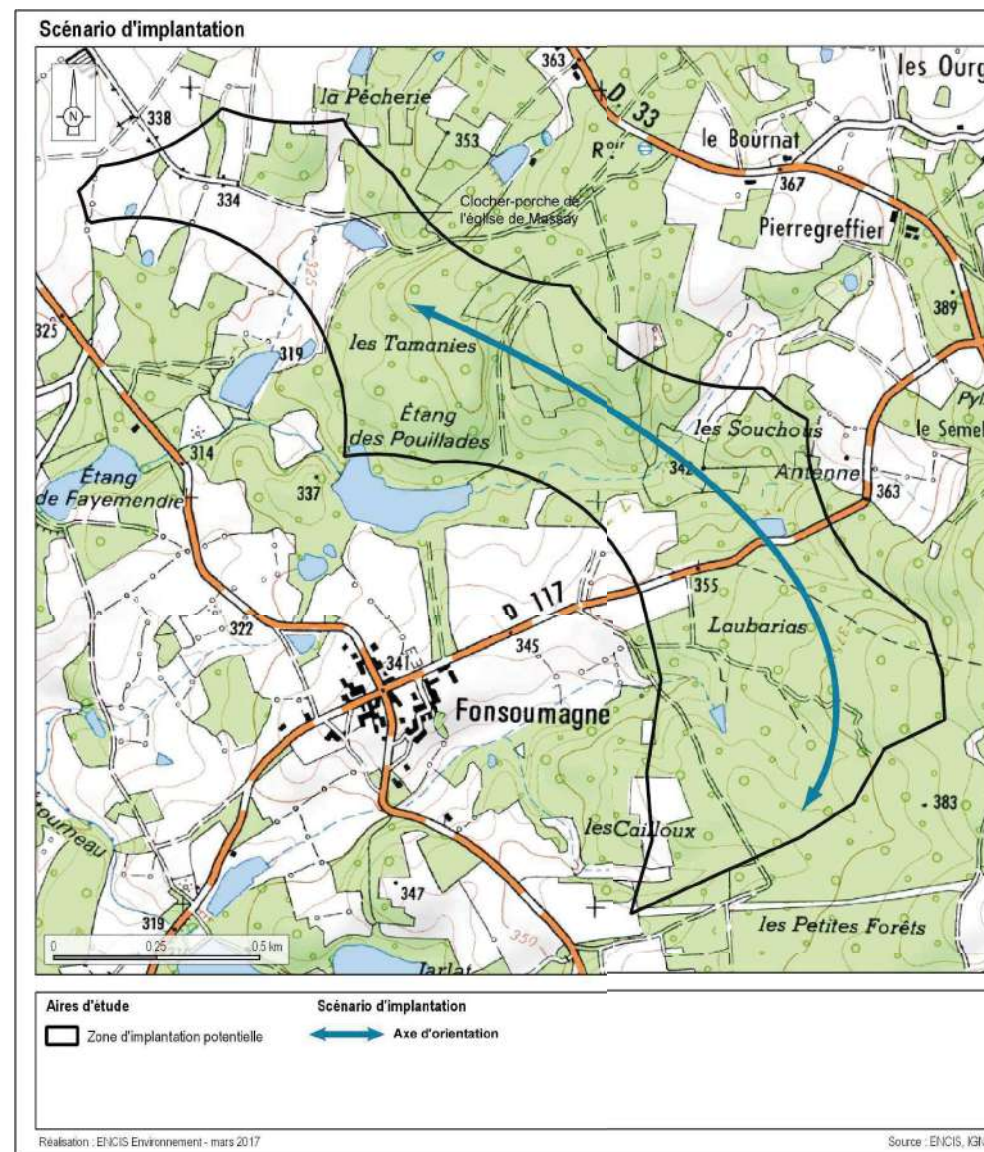
Les effets cumulés avec ces projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

3.6.1.6 Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les monts de Châlus représentent une ligne structurante du paysage d'étude. Plus globalement, les lignes de force du territoire sont principalement liées aux vallées de la Tardoire et de la Colle et à l'orientation du relief qui est principalement orienté vers le nord-ouest. Cependant, **les nombreux boisements denses** qui couvrent l'aire d'étude immédiate **articulent les perceptions visuelles en fonction des jeux d'ouverture et de fermeture induit par la végétation et limitent les vues lointaines**. La morphologie du site **dégage une ligne de structure assez marquée pour orienter précisément un dessin de projet**.

3.7 Préconisations d'implantation

- Éviter l'implantation dans la zone nord afin de s'écarter du bourg de Saint-Mathieu,
- Limiter l'emprise en longueur du projet pour éviter les effets de « barrière » visuelle depuis les lieux de vie proches,
- Éviter une implantation trop proche de l'arc de cercle sud-ouest pour s'écarter du hameau de Fonsoumagne,
- Implantation en courbe qui suit l'orientation sud-est/nord-ouest du relief,
- Implantation sur une seule ligne pour une meilleure lisibilité.
- Opter pour une taille d'éolienne raisonnable ne dépassant pas les 150 m afin de limiter les impacts depuis les lieux de vie proche,
- Limiter la création de nouvelles voies de desserte des installations en empruntant au maximum les routes et chemins déjà existants,
- Utiliser des matériaux aux couleurs en adéquation avec le paysage local,
- Intégrer le poste de livraison dans le contexte paysager (ici de préférence en bardage bois pour s'intégrer au contexte boisé).



Carte 33 : Carte de préconisation pour un projet paysager

	Thématiques	Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Organisation et unités paysagères :	Le paysage est très boisé sur l'ensemble du territoire et notamment dans la partie sud. Au nord, les boisements sont plus fragmentés et s'intercalent entre les prairies. Les monts de Châlus structurent le territoire au sud-ouest.	Très faible	Ce territoire d'étude est recouvert de nombreux boisements dont certains massifs compacts comme la forêt de Cromières et de Boubon. La vallée de la Tardoire traverse le nord de l'AER d'est en ouest mais elle se devine peu en raison de la végétation. À l'ouest, le relief forme des bombements de faible envergure mais les vues sont rapidement fermées par les écrans végétaux opaques ou semi-transparents	Faible	Le paysage est majoritairement boisé notamment à l'est et au sud avec la forêt de Puy Haut. À l'ouest les boisements s'intercalent entre les cultures et les prairies. Hormis la ville de Saint-Mathieu au nord, l'habitat est dispersé. Une ligne de faite marque le territoire au sud-est. Au nord-ouest, la vallée de la Colle structure également le territoire à cette échelle.	Forte	Les trois quarts de la zone sont boisés. Le nord de la zone est plus ouvert et est occupé par des prairies.	Modérée (en fonction du nombre d'éoliennes implantées, du respect des chemins existants, du respect de la ligne du relief qui suit une pente nord-ouest, de la superficie déboisée...)
	Monuments historiques	Château de Chalus Chabrol, Dolmen de Tamanie, Église de Biennat	Très faible	Domaine de Cromières	Faible	Non concerné	-	Non concerné	-
		Château de Rochechouart, Église de Pluviers	Faible	Église de Milhaguet	Modérée				
	Sites protégés	Cratère météoritique de Rochechouart (SI)	Très faible	Non concerné	-	Non concerné	-	Non concerné	-
		Jardins, promenades et avenues entourant le château de Rochechouart (SI)	Faible						
		Bourg de Saint-Barthélémy-de-Bussière (SI)	Modérée						
	Sites emblématiques	Château d'Essenac, Tuquet du Noyer, Châlus	Très faible	Forêt des monts de Châlus	Très faible	Non concerné		Non concerné	-
		Étang de Ballerand, Château de Videix	Faible	Château du Rocher	Faible				
		Vallée de la Tardoire	Faible	Vallée de la Tardoire	Modérée				
	Sites touristiques	Château de Chalus-Chabrol, Plage de la Guertie, GR48, GR4, GR654	Très faible	Forêt de Boubon, Route Richard Cœur de Lion, Moulin de la Brégère	Très Faible	Étang du Puy		Non concerné	-
		Château de Rochechouart, Route Richard Cœur de Lion	Faible	GR654	Faible				
	Lieux de vie principaux:	Rochechouart, Oradour-sur-Vayres, Piégut-Pluviers	Très faible	Cussac	Faible	Saint-Mathieu, Fonsoumagne, la Pierregreffier, le Boumat, les Landes.	Forte	Non concerné	-
						Concoure, la Termenière, la Forge, Vieilleville, Beauséjour, l'Épurdie, Puisseguy, Le Pêcher et Chambonnaud.	Modérée		
Grateloupe, les Gironneaux, Puymoroux, Chambouraud, les Flamanchies, la Lande, la Marchaderie, Lascaux, les Ourgeaux, Puisseger, les Defaix, Puy Haut.						Faible			
Les Gustins, Séchères, la Vilotte, Coulerède.						Très faible			
Routes	D90, D675, N21	Très faible	D 699 / D67	Très faible	D699 / D675 / D67		Non concerné	-	
			D675	Faible					

Tableau 13 : Tableau de synthèse des enjeux.

Partie 4 : Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, certaines des préconisations émises par le paysagiste ont été prises en compte dans la conception du projet :

- **Éviter l'implantation dans la zone nord** afin de s'écarter du bourg de Saint-Mathieu,
- **Limitier l'emprise en longueur du projet** pour éviter les effets de « barrière » visuelle depuis les lieux de vie proches,
- **Limitier la création de nouvelles voies de desserte** des installations en empruntant au maximum les routes et chemins déjà existants,
- **Utiliser des matériaux aux couleurs en adéquation avec le paysage local**,
- **Intégrer le poste de livraison dans le contexte paysager** (ici de préférence en bardage bois pour s'intégrer au contexte boisé).

D'autres préconisations n'ont pas pu être prises en compte pour diverses raisons :

- **Éviter une implantation trop proche de l'arc de cercle sud-ouest** pour s'écarter du hameau de Fonsoumagne,
- Privilégier une **implantation en courbe** qui suit l'orientation sud-est/nord-ouest du relief,
- Privilégier une **implantation sur une seule ligne** pour une meilleure lisibilité,
- Opter pour une taille d'éolienne raisonnable ne dépassant pas les **150 m** afin de limiter les impacts depuis les lieux de vie proche.

4.2 Choix d'une variante de projet

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : un bouquet de 6 éoliennes, un bouquet de 5 éoliennes et un bouquet de 4 éoliennes.

Ces variantes seront analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages.

4.2.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de 6 éoliennes formant un bouquet. L'orientation globale de cette implantation est nord-ouest/sud-est. E5, E1, E3 et E6 semblent alignées de manière pas tout à fait rectiligne. Les interdistances sont irrégulières.

Les éoliennes entrent dans un gabarit ayant un rotor de 132 m max, avec une hauteur en bout de pale de 180 m.

4.2.2 Variante n°2

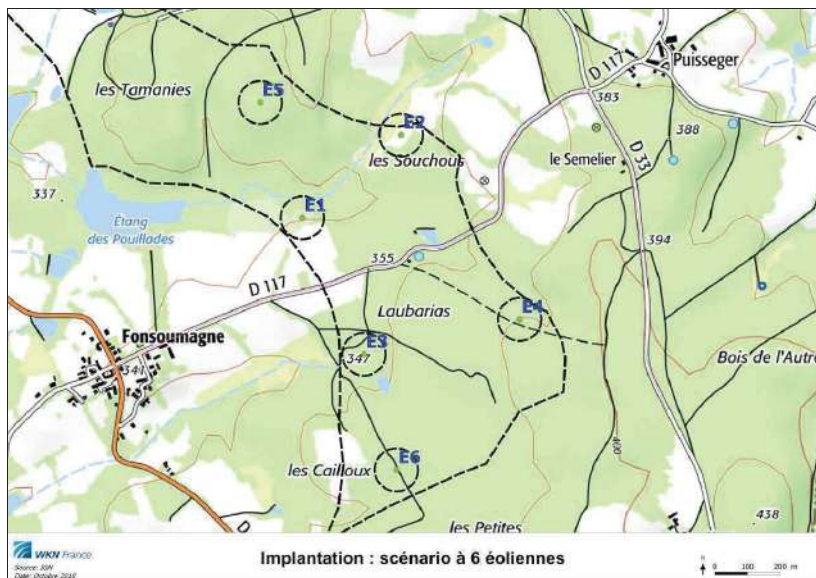
La variante 2 est composée de 5 éoliennes formant un bouquet. Il s'agit de la même implantation que la variante 1 mais sans E6. L'orientation générale est globalement nord-ouest/sud-est. Les interdistances sont irrégulières.

Les éoliennes entrent dans un gabarit ayant un rotor de 132 m max, avec une hauteur en bout de pale de 180 m.

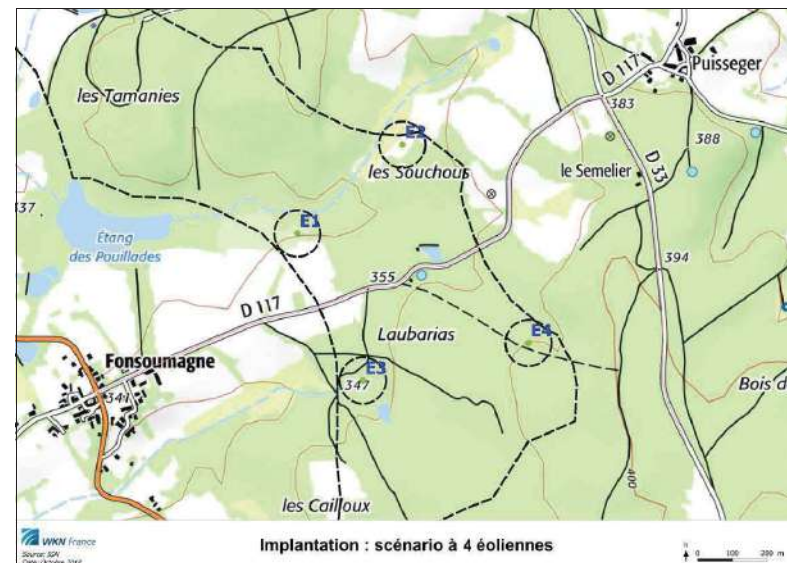
4.2.3 Variante n°3

La variante 3 est composée de 4 éoliennes disposées en bouquet. Il s'agit de la même implantation que la variante 2 mais sans E5. Les interdistances sont irrégulières.

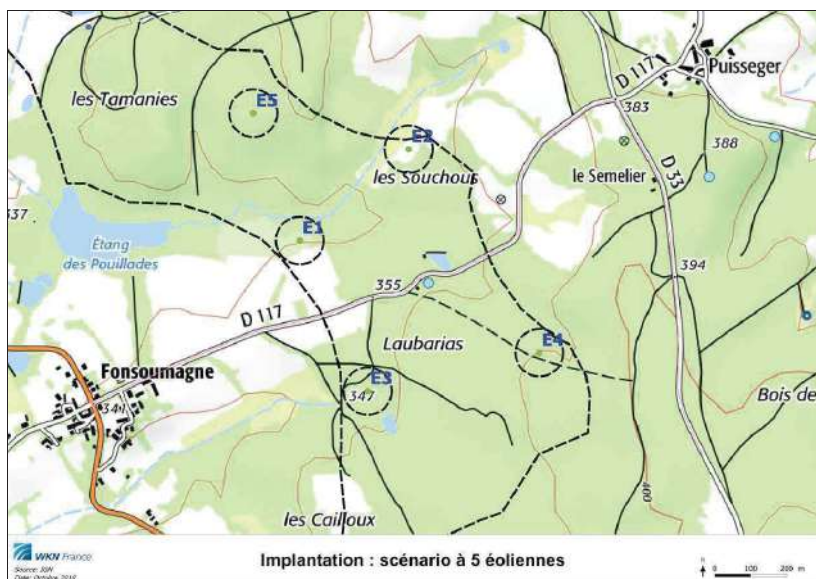
Les éoliennes entrent dans un gabarit ayant un rotor de 132 m max, avec une hauteur en bout de pale de 180 m.



Carte 34 : Variante 1



Carte 36 : Variante 3



Carte 35 : Variante 2

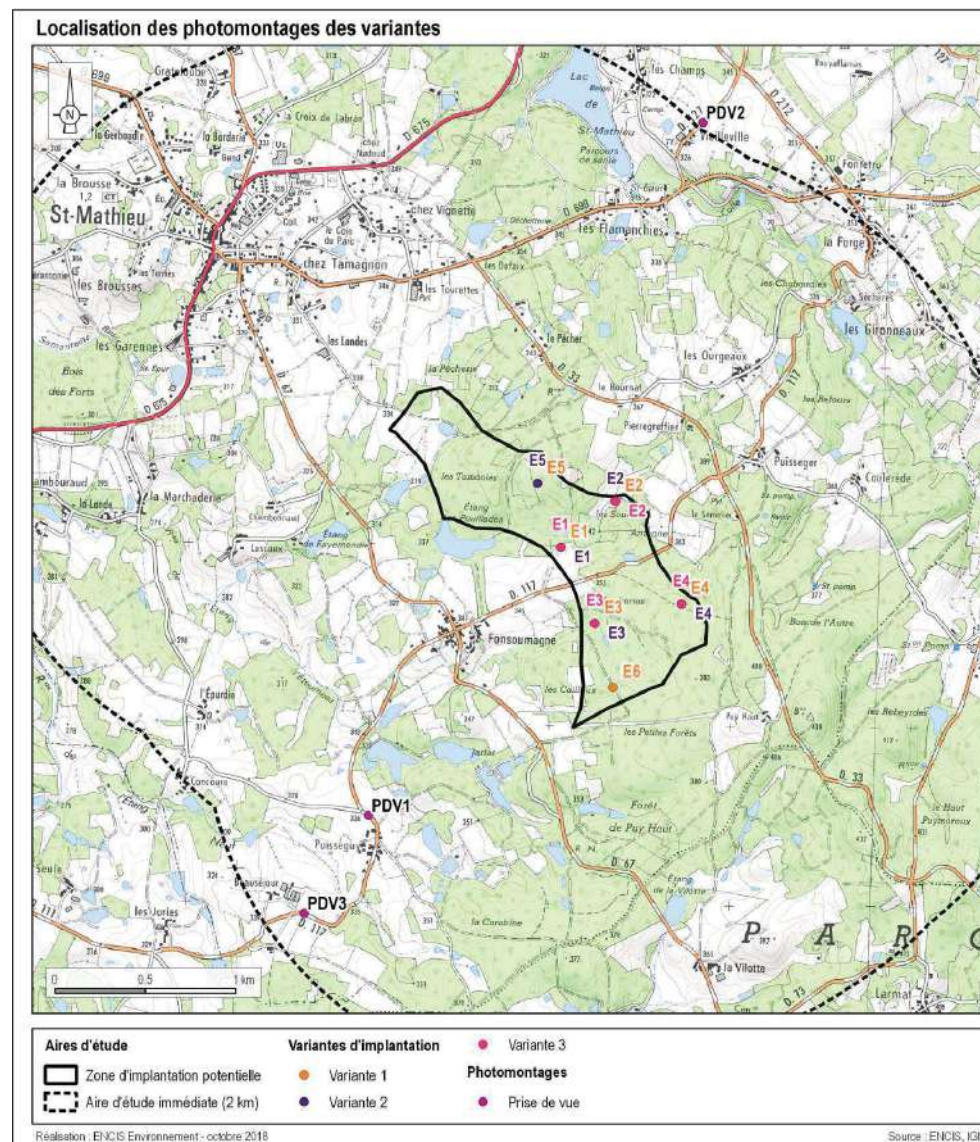
4.2.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis dans l'AEI (localisation carte ci-contre). Dans ce contexte très boisé, il s'agit des vues les plus dégagées sur le projet depuis les lieux de vie ou leurs abords proches.

- PDV 1 : depuis la D117 au nord de Puisseguy
- PDV 2 : depuis la route d'accès à Vieilleville
- PDV 3 : depuis Beauséjour

4.2.5 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 3. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus équilibrée en termes de disposition des éoliennes. Il s'agit également de celle qui s'écarte le plus du bourg de Saint-Mathieu. Cette variante est celle qui présente l'emprise la moins importante sur un plan horizontal quel que soit le point de vue, évitant les effets de « barrière » visuelle depuis les lieux de vie proches.



Carte 37 : Localisation des photomontages des variantes

4.2.5.1 Photomontages depuis la D117 au nord de Puisseguy (PDV1)

Cette prise de vue a été réalisée en sortie nord du hameau. La totalité des éoliennes est visible, bien que les mâts soient en partie masqués par la topographie et les boisements.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 présente une implantation qui paraît assez irrégulière en termes de disposition et d'interdistances. Elle reste toutefois lisible, avec peu d'effets de superposition. Son emprise en largeur est relativement importante.

La variante 2 apparaît également peu régulière mais occupe une emprise plus réduite en largeur.

La variante 3 semble plus organisée et plus équilibrée, bien que dissymétrique.

Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variantes 3
- 2 - Variante 2
- 3 – Variante 1

Distance de la première éolienne : V1 : 1,5 km, V2 : 1,6 km et V3 : 1,6 km

Angle visuel du parc : V1 : 35,3°, V2 : 28,8° et V3 : 20,3°



Photographie 76 : Variante 1



Photographie 77 : Variante 2



Photographie 78 : Variante 3

4.2.5.2 Photomontages depuis la route d'accès à Vieilleville (PDV 2)

La route d'accès nord-est offre une vue relativement dégagée sur le projet éolien. Une partie des mâts est toutefois masquée par le relief et les boisements.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Les trois variantes apparaissent assez désorganisées, avec des interdistances irrégulières. Dans les trois implantations, deux éoliennes se superposent, ce qui perturbe la lisibilité du parc.

La variante 3 est celle qui présente une emprise en largeur la plus réduite.

Hiérarchisation des variantes

1 - Variante 3

2 - Variante 2

3 - Variante 1

Distance de la première éolienne : V1 : 2,1 km, V2 : 2,1 km et V3 : 2,1 km

Angle visuel du parc : V1 : 21,9°, V2 : 21,9° et V3 : 15,9°



Photographie 79 : Variante 1



Photographie 80 : Variante 2



Photographie 81 : Variante 3

4.2.5.3 Photomontages depuis Beauséjour (PDV 3)

Le hameau offre une vue très dégagée sur le projet.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Les trois implantations sont lisibles.

La variante 3 présente une emprise en largeur plus réduite et paraît relativement équilibrée, bien que dissymétrique.

Hiérarchisation des variantes

1 - Variante 3

2 - Variante 2

3 - Variante 1

Distance de la première éolienne : V1 : 2,1 km, V2 : 3 km et V3 : 2,9 km

Angle visuel du parc : V1 : 25,3°, V2 : 2,2° et V3 : 2,2°



Photographie 82 : Variante 1



Photographie 83 : Variante 2



Photographie 84 : Variante 3

4.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°3 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

4.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 4 éoliennes entrant dans un gabarit dont les caractéristiques sont les suivantes : une puissance nominale de 3 à 4,3 MW, une hauteur de 180 m maximum en bout de pale, avec un mât de 117 m maximum et un diamètre de rotor de 132 m maximum.

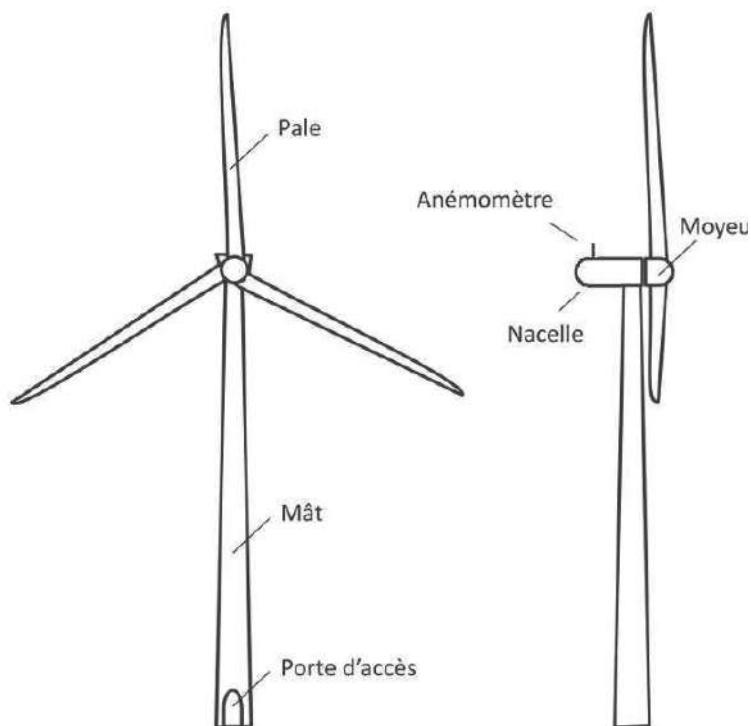


Figure 11 : Schéma d'une éolienne.

4.3.2 Les aménagements connexes

4.3.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles et forestiers existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 4,5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5,5 m au total). Ces pistes représenteront une surface totale de 2 151 m².

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (représentant une surface de 6 878 m²). Ces pistes seront constituées de graves et de graviers non traités (GNT) issus de carrières locales (cf. mesure 3).

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 1 350 m², pour une superficie totale de 5 400 m² pour 4 éoliennes. Elles sont composées de concassé d'une teinte proche de celle du sol existant (cf. mesure 3).



Photographie 85 : Texture des pistes en concassé calcaire ou granit

4.3.2.1 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de l'habiller d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère (cf. mesure 2). Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit gris mousse (RAL 7003). Son emprise au sol est de 9 x 3 m, soit environ 27 m², pour une hauteur de 2,76 m.



Photographie 86 : Exemple de poste de livraison avec un bardage bois.

4.3.2.2 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

4.3.2.3 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 314,16 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent 20 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 2,5 à 3,5 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 1 140 m³ par éolienne est décaissé.

4.3.2.4 Défrichage ou coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés et des haies arrachées pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateformes, fondations et éoliennes.

Le détail de ce défrichage est présenté dans l'Etude d'Impact sur l'Environnement et au chapitre 5.2.1.2.

4.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de quatre éoliennes s'étalera sur une période d'environ huit mois : un mois pour le défrichage, un mois pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de génie électrique, un mois de montage et deux semaines de mise en service et de réglages.

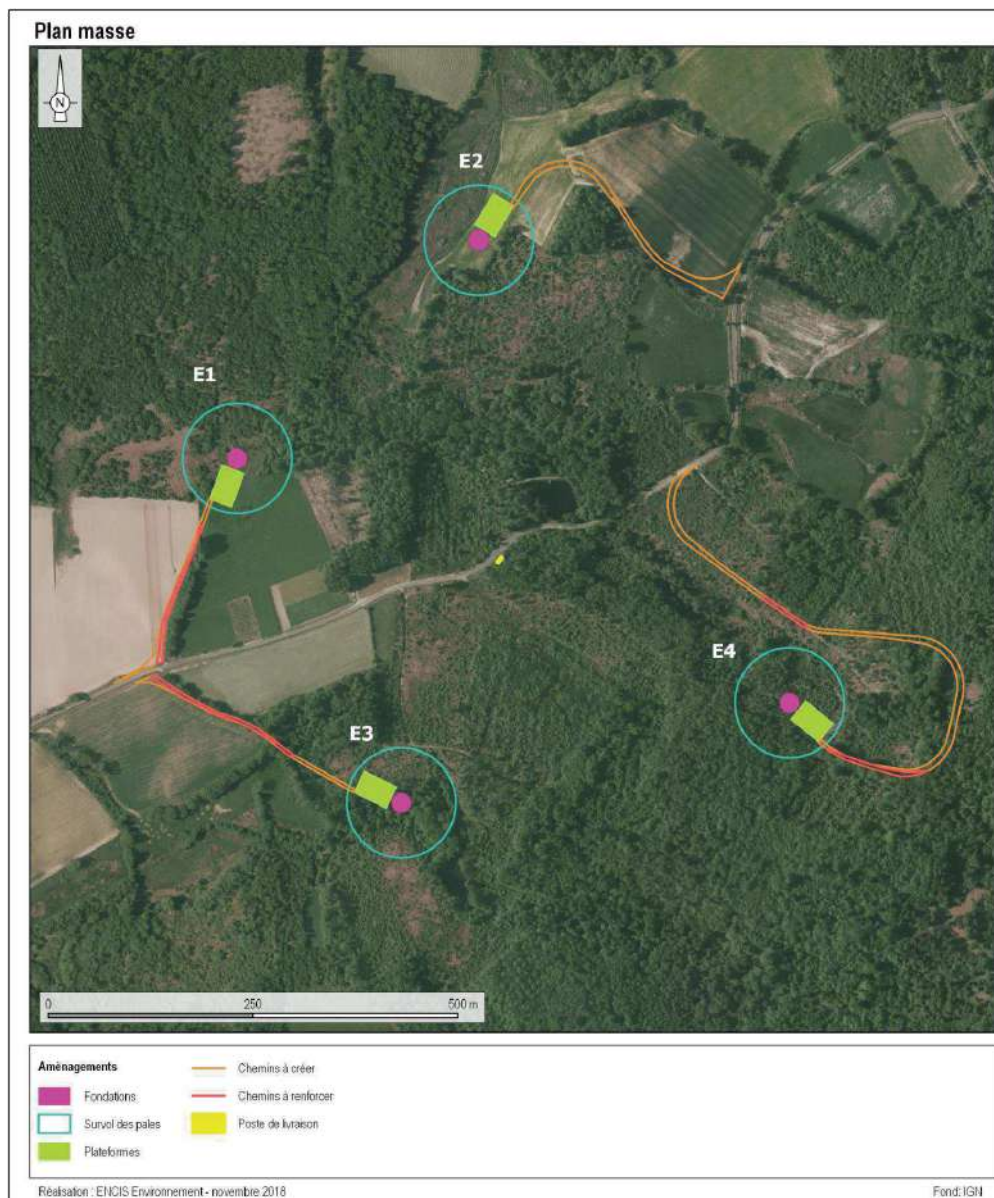
4.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (20 à 30 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

4.3.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, poste de livraison, etc.



Carte 38 : Plan masse

Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

5.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. planche suivante).

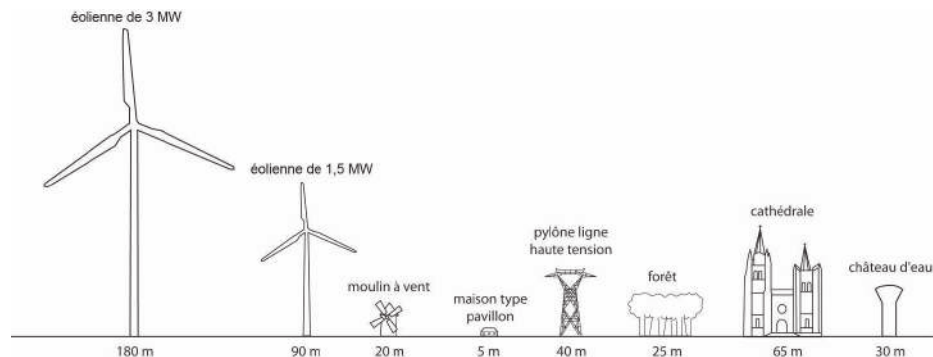


Figure 12 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage.

5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 13 novembre 2009, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 13 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

5.1.1.3 L'éclairage

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.

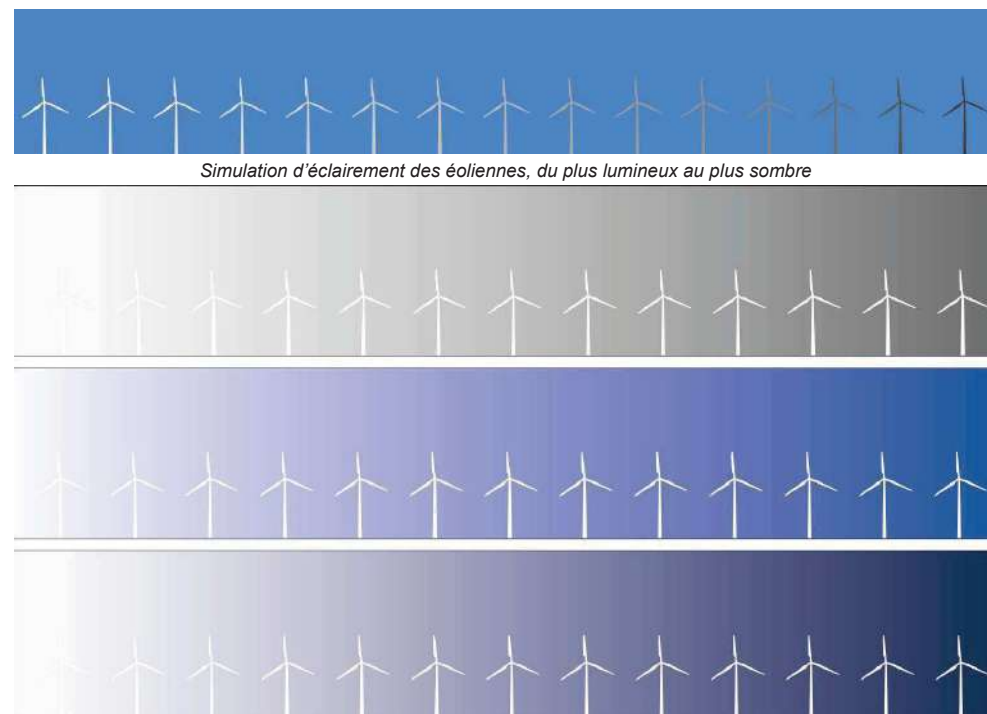


Figure 14 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 87 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdélou (photo : F. Bonnenfant).

5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 88 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)

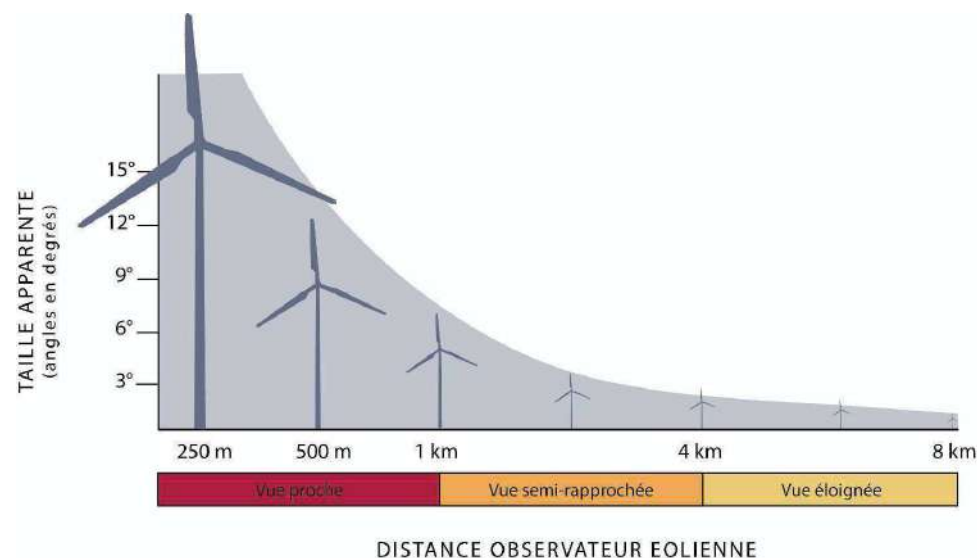


Figure 15 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

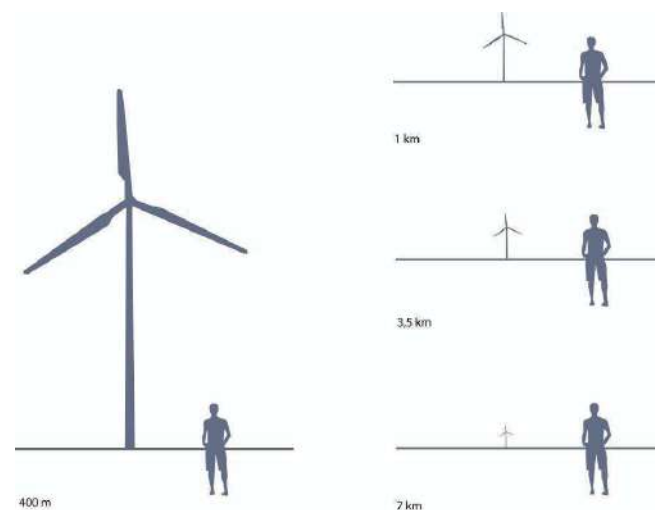


Figure 16 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance

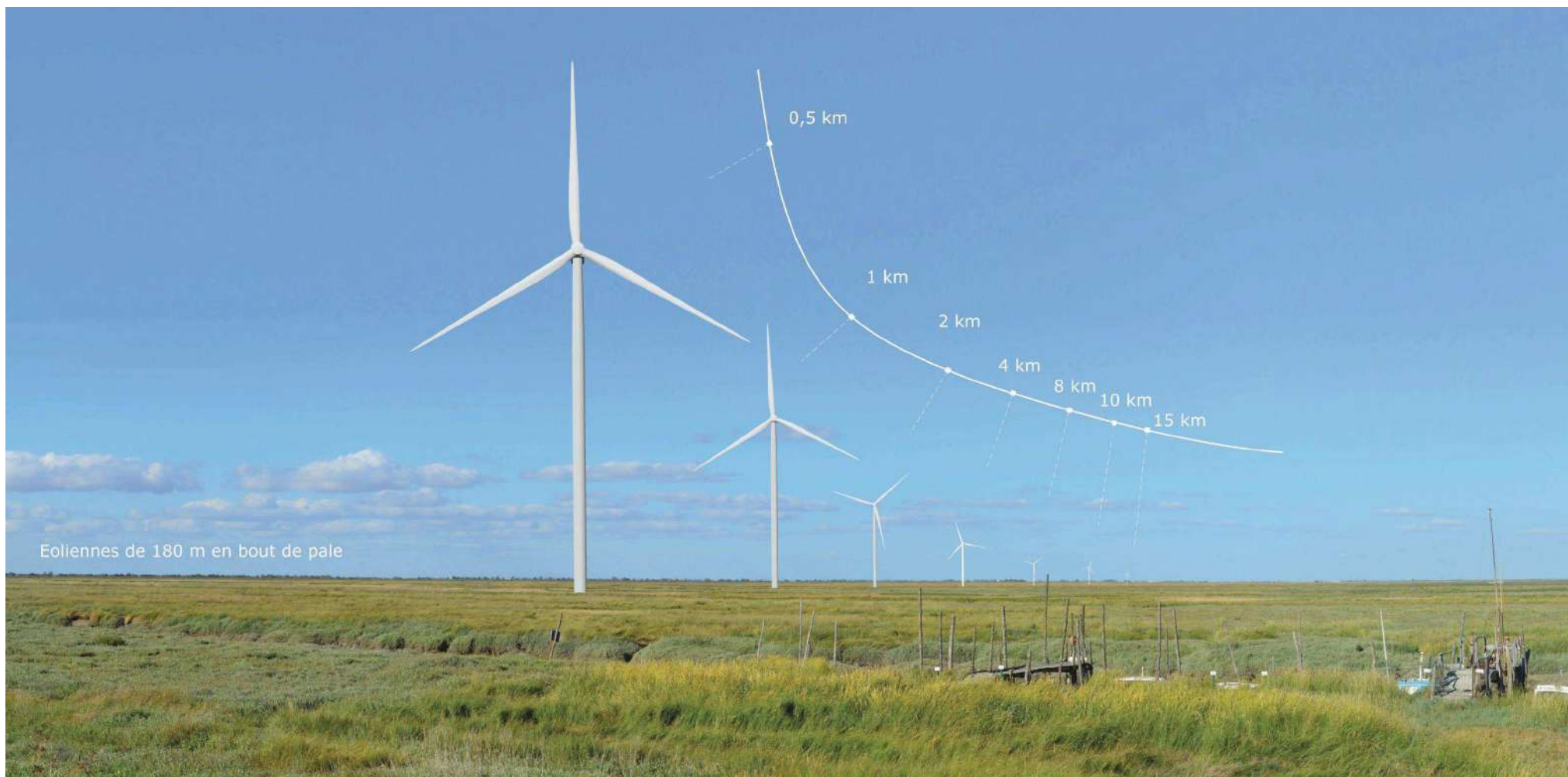


Figure 17 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Rapport d'échelle et proportion des éoliennes

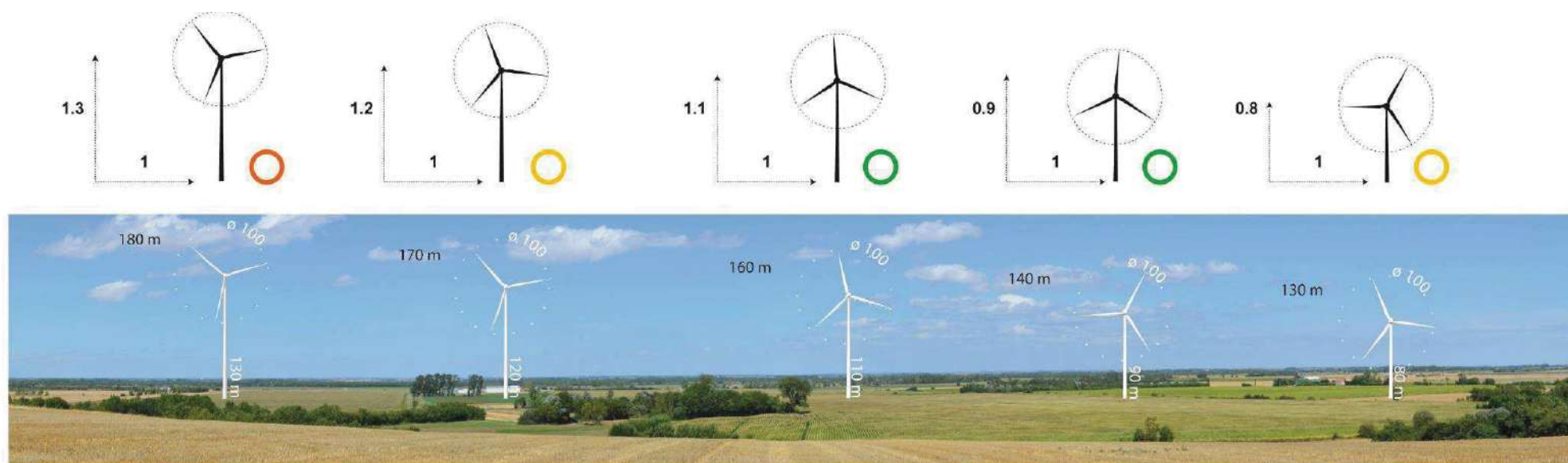


Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre des pales et la hauteur de mât

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre des pales de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport est le plus harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle Nordex N131 est de 117/131 soit 0,9.

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

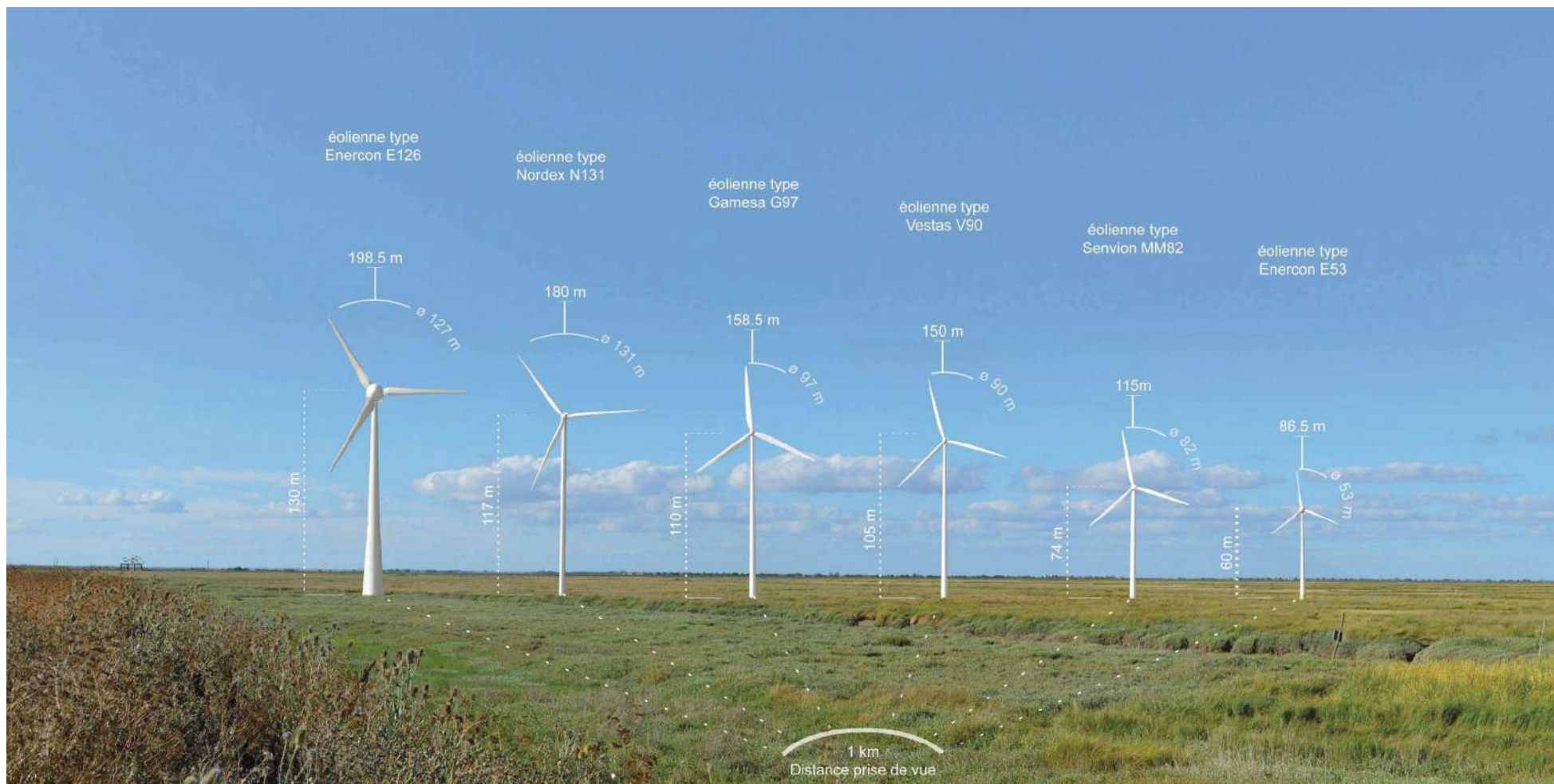


Figure 18 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mât et de moyeux pour les différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales sont profilées de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voire fluette. A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voire « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. L'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée..

5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage

5.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permettent de composer un projet le plus cohérent possible avec l'existant.

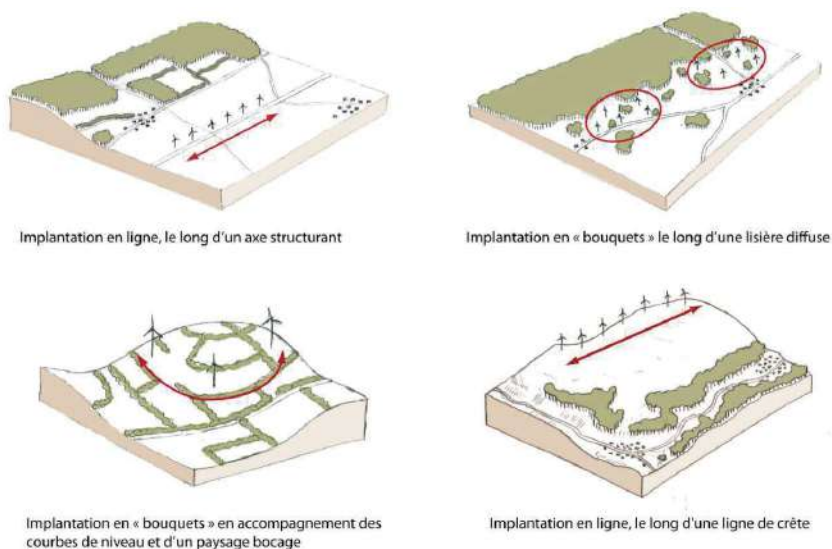


Figure 19 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

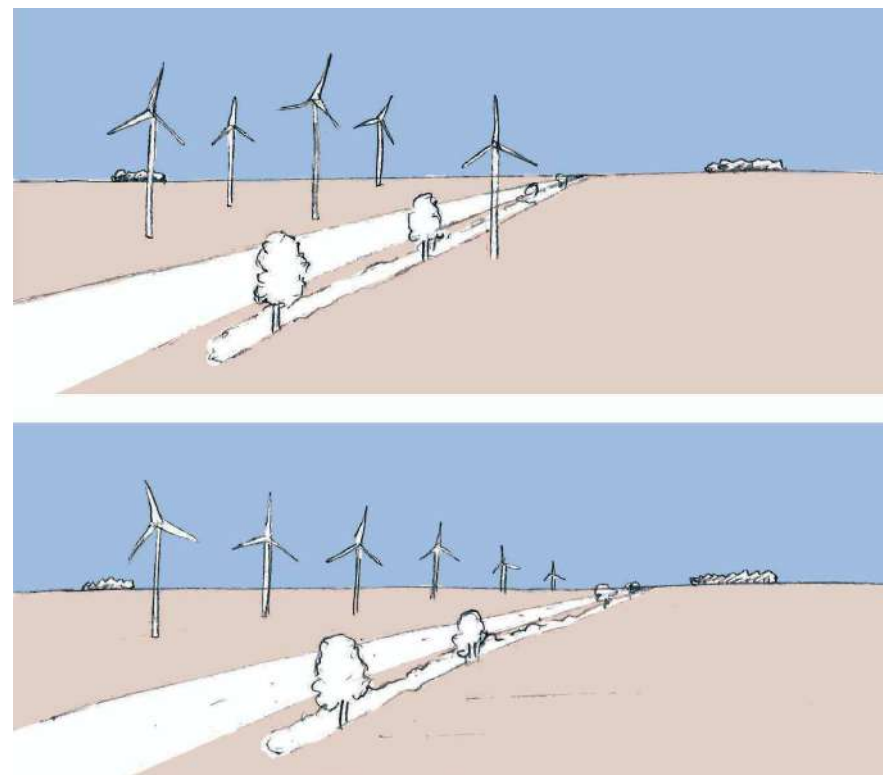


Figure 20 : Lisibilité du parc éolien.

5.1.2.2 Les notions de saturation/respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respirations suffisamment importantes et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

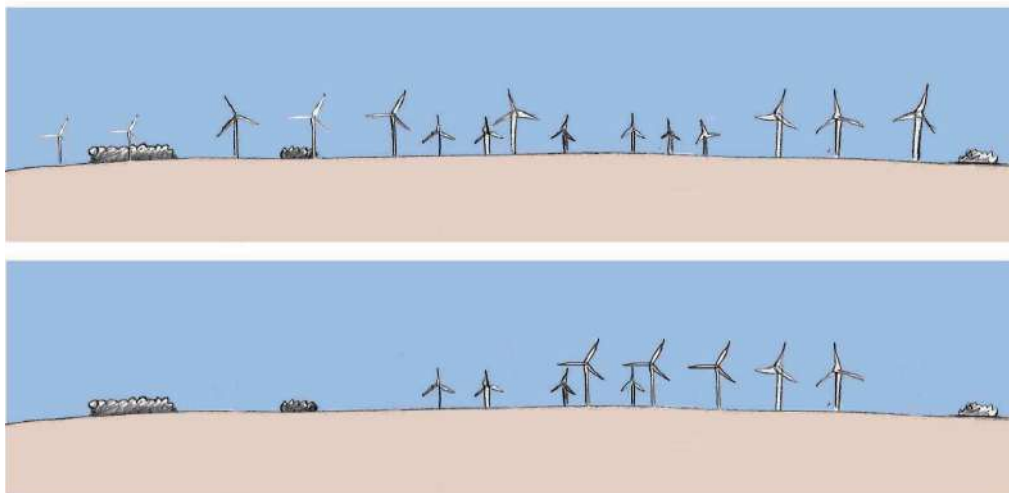


Figure 21 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

5.1.2.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 22 : Paysage brouillé.

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,

- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP- et dans une moindre mesure les femmes semblent
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans

- Les hommes
- Les habitants de communes de 100 000 ou plus

- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmer ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question " Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ?", l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs

souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques
 - Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques
 - Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - Energie « renouvelable »
 - Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales
 - Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères
 - Des objets qualifiés d' « industriels »
 - Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme

- Des considérations relatives au cadre de vie
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile
 - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales
 - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - o Des projets manquant de « concertation locale »

5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site et son caractère très boisé, les visibilités lointaines sont rares, comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de huit mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

5.2.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

5.2.1.2 Phase de défrichage et de coupe de haie

La coupe des haies aura également un impact sur le paysage. Ce sont 393 ml de haies qui seront abattus pour permettre le passage des pistes. La perte de ces motifs modifiera la lisibilité des abords immédiats en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

Le défrichage concerne les plateformes, le tour des fondations ainsi que les chemins d'accès à E3 et E4. Ils représentent en tout 9 546 m². Il s'agit principalement de taillis de feuillus. Dans ce secteur où les boisements sont déjà très découpés et exploités pour le bois de chauffage, l'impact sur le paysage existant sera faible.

Les mesures 4 et 7 permettront une bonne préservation de la végétation destinée à rester en place.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.

5.2.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

5.2.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais/remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. Les pistes d'accès aux éoliennes sont toutefois des voies sans issue qui ne mènent qu'à ces dernières. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera impactant pour le paysage car ces plateformes ont pour conséquence une modification des couleurs et des textures : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige/grise. Celles-ci sont toutefois peu visibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 89 : illustration d'un chantier éolien.

5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3 sur l'évaluation des impacts.

5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 33 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien des Monts de Chalus – Pièce 5-D, annexe du volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

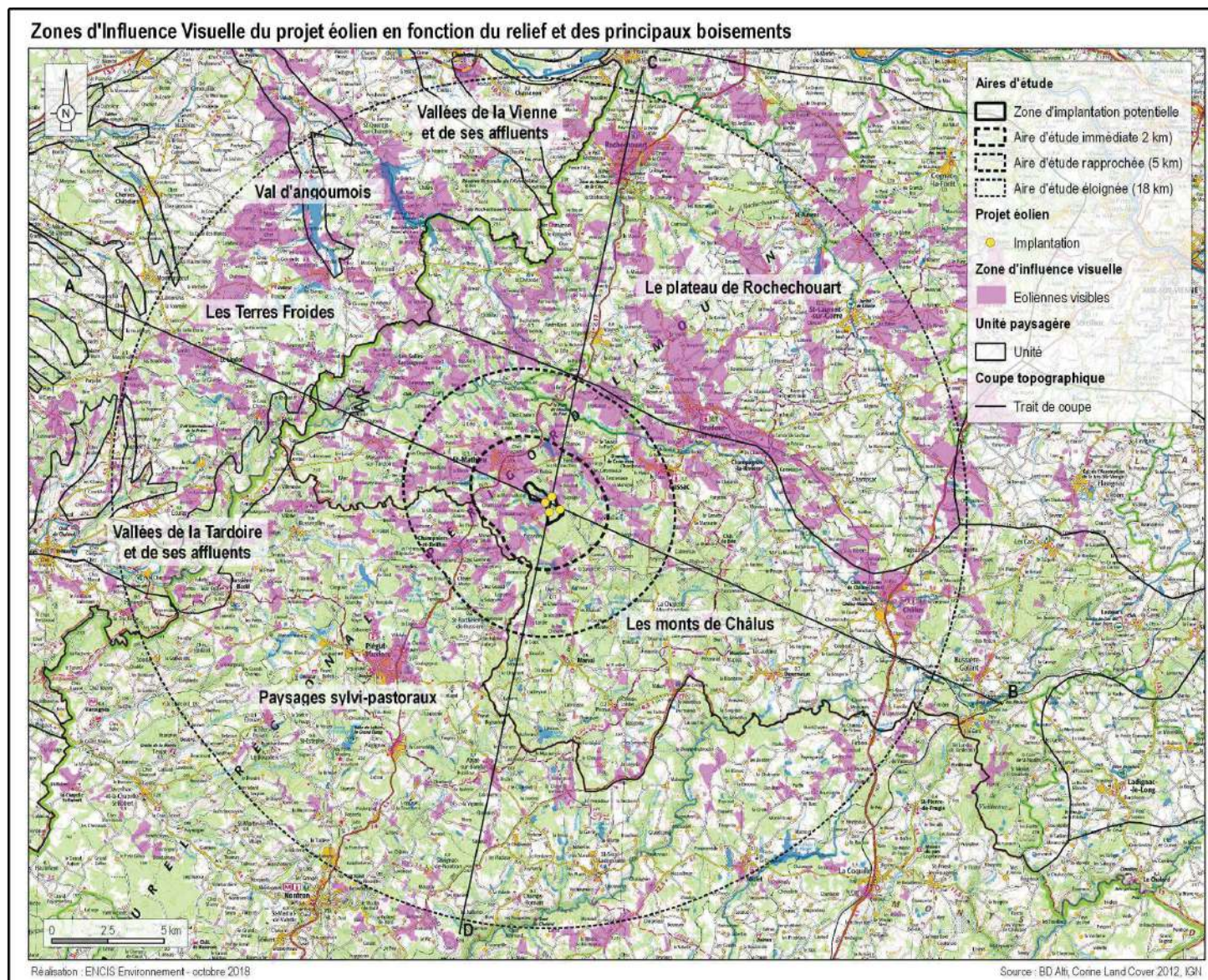
L'analyse de cette carte démontre que les éoliennes seraient perceptibles principalement depuis la moitié nord du territoire. Le projet est peu visible autour de la forêt de Rochechouart ainsi qu'à l'est de la vallée de la Tardoire entre Oradour-sur-Vayres et Châlus, en raison de la ripisylve dense et du relief plus marqué. Le relief prononcé des monts de Châlus et le contexte boisé dense du sud du territoire d'étude limitent les visibilitées en direction du projet. Depuis la plupart des villes situées en position haute, des visibilitées sont théoriquement possibles (Rochechouart, Piégut-Pluviers, Oradour-sur-Vayres...). Ces dernières seront étudiées dans le chapitre 5.3.5.

- **Les perceptions depuis les monts de Châlus** : cette unité paysagère est très boisée, les ambiances sont globalement fermées. Le relief relativement accentué par rapport aux environs permet quelques échappées visuelles très lointaines (cf. coupes AB et CD ci-après), notamment depuis les sommets du Grand Puyconnieux, aménagé pour la visite. Cependant l'ouverture visuelle de ce sommet n'est pas orientée en direction du projet.
- **Les perceptions depuis le plateau de Rochechouart** : dans l'AEE, le relief du plateau est structuré par des vallées orientées nord/sud. L'interfluve emprunté par la D901 permet des vues lointaines entre Rochechouart et le bourg d'Oradour-sur-Vayres. La carte page suivante montre des vues théoriques depuis l'ensemble de la ville de Rochechouart mais en réalité, la trame bâtie masque les vues (cf. coupe CD ci-après).
- **Les perceptions depuis les Terres Froides** : depuis cette unité, les vues sont fragmentées par les nombreuses vallées qui la découpent et par la ligne de faîte qui s'étend du nord de Montbron jusqu'au lac de Mas Chaban (cf. coupe AB ci-après). Des perspectives lointaines sont en revanche possibles depuis cette ligne de faîte, ainsi que depuis les rebords de la vallée de la Vienne au nord.
- **Les perceptions depuis les paysages sylvi-pastoraux** : l'ambiance est assez fermée en raison de la présence de nombreux boisements, les vues sont par conséquent assez limitées. Les espaces cultivés ouvrent de nombreux points de vues plus étendus mais toujours délimités par un horizon boisé proche (cf. coupe CD ci-après). La ville principale, Piégut-Pluviers, présente quelques fenêtres

lointaines en direction du projet éolien en périphérie mais la plupart du temps, les perspectives sont limitées par les nombreux écrans végétaux qui se succèdent et masquent la ligne d'horizon.

- **Les perceptions depuis les paysages de vallées** : les visibilitées sont limitées dans les fonds de vallée, depuis lesquels les versants sont souvent boisés ou occupés par du bocage font écran (cf. coupe AB ci-après). Les hauts des versants, en limite des unités paysagères voisines, offrent des ouvertures visuelles plus lointaines.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément dans les pages suivantes grâce à des coupes topographiques.



Carte 39 : Zone d'influence visuelle du projet éolien

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données de la BD Alti d'un pas de 75 m. Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012 – code 3. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

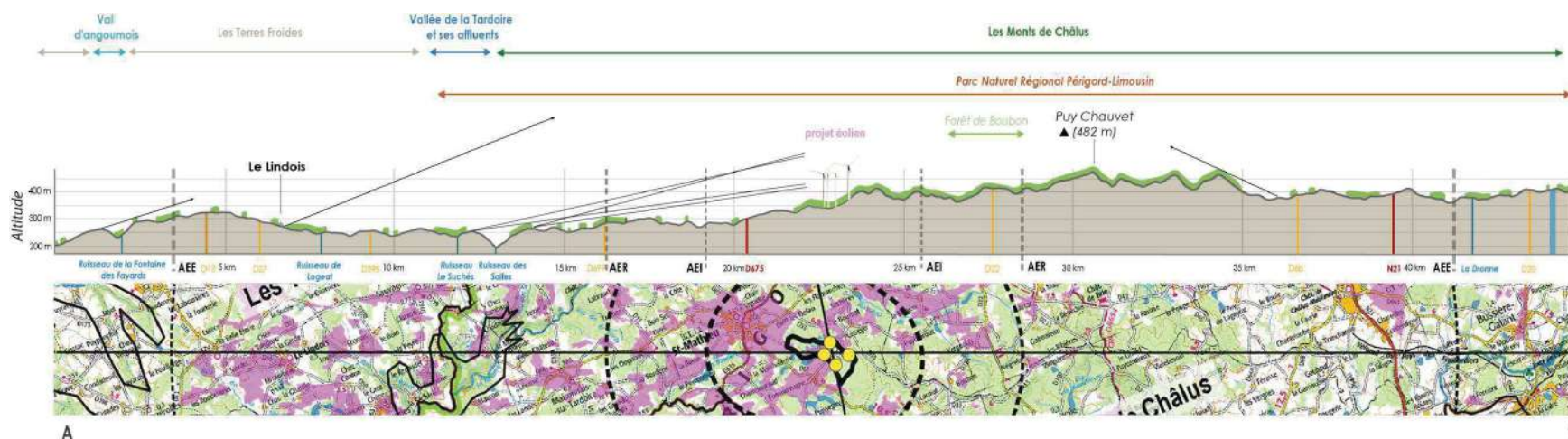


Figure 23 : Coupe de principe AB

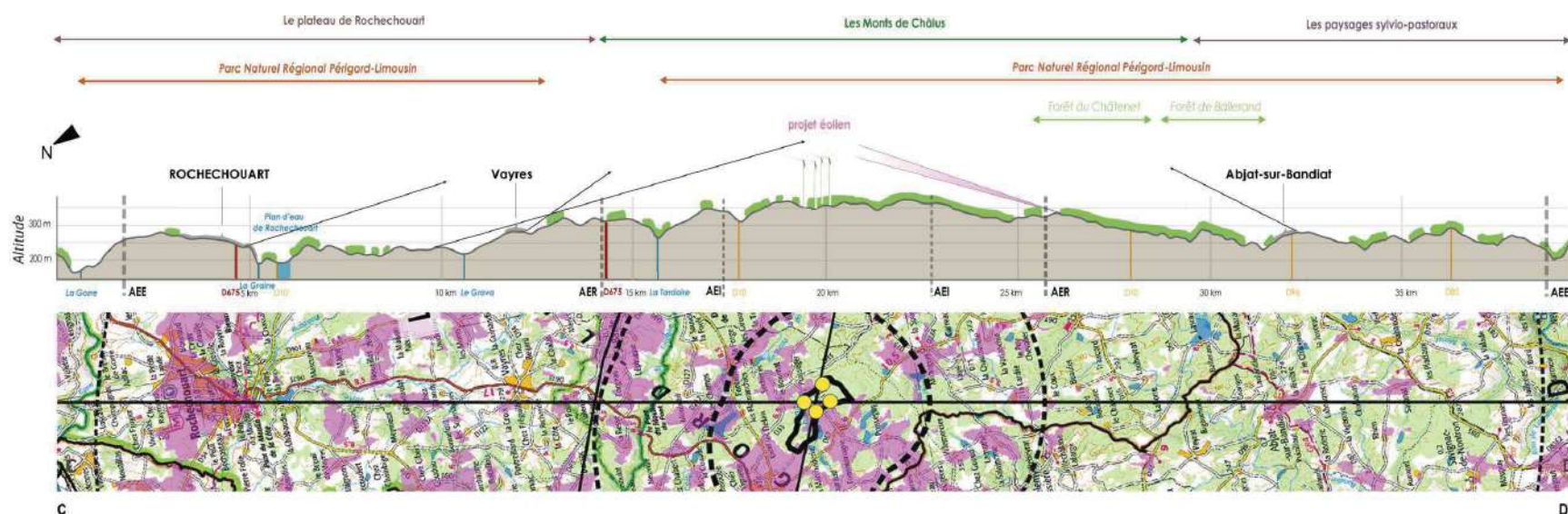


Figure 24 : Coupe de principe CD

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe AB : x7,9, coupe CD : x8,1). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principales et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet éolien

Pour rappel, l'enquête des perceptions sociales a porté sur un panel de 6 personnes représentatif du territoire (habitants de l'aire immédiate, habitants des aires rapprochée et éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.). A partir d'un entretien semi-ouvert, l'enquêteur (paysagiste) interviewe les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

L'identité du paysage de Saint-Mathieu et ses environs est liée à son caractère boisé et vallonné, aux confins de la Haute-Vienne, de la Charente et de la Dordogne. Le projet éolien envisagé se trouve à l'écart des grands sites patrimoniaux et touristiques, au sein d'une campagne que l'on pourrait qualifier d'« ordinaire ». Celle-ci est toutefois perçue par ses habitants comme agréable voire remarquable, avec ses prairies, ses bois, ses étangs et ses rivières, ses petits villages et ses vues lointaines.

Le projet éolien impactera très peu les sites et monuments cités par les personnes interrogées lors de l'enquête, de même que ceux dont l'enjeu a été identifié comme important lors de l'inventaire réalisé dans l'état initial (cf. 5.3.5.3, 5.3.6.4 et 5.3.7.4).

Le territoire est voué traditionnellement à l'élevage bovin. L'éolien est tout à fait compatible avec cette activité.

L'exploitation des ressources locales destinée à la production d'énergie est traditionnellement mise en œuvre dans les vallées avec les moulins. L'énergie éolienne ne semble en revanche jamais avoir été exploitée, aucun trace de moulins à vent n'ayant été trouvée (ni sur place, ni sur la carte de Cassini).

Le site d'implantation du projet est un lieu de promenade pour les riverains, comme le reste de la commune. Les bois sont également fréquentés pour la cueillette des champignons et pour la chasse, ce qui reste une activité compatible avec la présence d'éoliennes. Une attention particulière devra toutefois être apportée à la qualité des chemins et aux abords immédiats des éoliennes.

Les images et idées associées à l'éolienne

La plupart des personnes interrogées lors de l'enquête évoquent tout d'abord la production d'énergie et l'aspect positif de l'éolien pour l'environnement : « énergie écologique », « ça produit du bon courant », « énergie électrique », « une des solutions pour une énergie plus respectueuse de l'environnement », « électricité », « production d'électricité écologique », « propre ».

De nombreux termes évoquent une inquiétude, voire une peur : « angoissant », « on se sent menacé »,

« effraie un peu », « peur du bruit ».

Certains se rapportent à leur échelle : « encombrant », « très impressionnant », « monument ». Les termes « industriel » et « technologie » ont également été utilisés, sans connotation négative car il s'agit d'une personne qui porte de l'intérêt pour l'objet « éolienne », par laquelle il se dit même « fasciné » de par son métier (mécanicien).

Les éoliennes ont été comparées par une personne aux moulins de Don Quichotte. D'autres expressions ont également une connotation plutôt positive : « certaine poésie quand elle est à sa place (le long d'autoroutes par exemple) », « pas si moche que ça », « aussi jolies que des pylônes », « pas vilain, mieux que des lignes à haute-tension ou une centrale nucléaire ».

L'intégration des éoliennes dans le paysage

Des photographies de parcs éoliens implantés dans des paysages vallonnés et à caractère boisé ou bocager, proches de ceux de Saint-Mathieu, ont été présentés aux personnes interrogées. Il en ressort deux types de perception opposés en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes en milieu boisé. Certaines personnes pensent que l'éolien est incompatible avec ces paysages au caractère « bucolique », qu'il est « dérangeant ». Elles pensent que les éoliennes « choquent moins dans une plaine » ou dans un contexte industrialisé, sont plus cohérentes « le long d'axes de transport ». Elles peuvent alors créer une « animation poétique, graphique ». D'autres en revanche trouvent qu'elles sont à leur place « en pleine nature », qu'elles « s'intègrent mieux dans les bois » qui « permettent de masquer », « cachent », permettent qu'« on les voit de moins loin », ou l'inverse parfois (« Impact visuel plus important au loin que près des foies »).

Certaines personnes les trouvent de manière générale « pas naturelles » et les considèrent comme une « pollution visuelle ». Pour certaines, ce sont les mâts (« futs ») qui sont gênants (« décroché » par rapport au paysage », ainsi que les rapports d'échelle : « elles sont tellement grandes par rapport aux arbres ».

Parmi les personnes qui jugent les éoliennes de manière négative, plusieurs notent toutefois que c'est « une question d'habitude », « qu'au début ça heurte puis qu'on n'y fait plus attention », « au début ça choque puis c'est intégré », « on s'habitue à tout », que l'on a une « faculté de s'adapter aux changements dans le paysage », « qu'il y a assez de lieux pour regarder autre chose ».

Une personne a noté que le fait qu'elles tournent et ne soient pas fixes évitait une « rupture de l'horizon », au contraire des pylônes.

Le photomontage simulant le projet de Saint-Mathieu n'a pas fait l'objet de remarques particulières par rapport aux autres vues, qui représentaient des parcs éoliens dans des paysages similaires.

Les conditions pour qu'un parc éolien soit réussi d'un point de vue paysager

Les opinions à ce sujet sont diverses. Certaines personnes pensent que l'implantation « n'a pas d'importance », et qu'un parc éolien « ne peut pas être réussi ». Certaines trouvent qu'une implantation en ligne « modifie beaucoup le paysage », car cela contraste avec la forêt, qui est « quelque chose de chaotique », et préfèrent « quand elles sont plus groupées ». D'autres en revanche trouvent que dans ce cas, cela « fait un tas, un empilement », ce qui est gênant. Une personne a noté l'importance de l'emprise visuelle par rapport au champ de vision : « beaucoup d'éoliennes dans un espace visuel restreint ».

Plusieurs personnes ont évoqué le nombre d'éoliennes, préférant de « petites unités », car « on agresse moins le paysage » (« pas trop d'éoliennes »).

Plusieurs personnes pensent qu'un parc éolien est réussi si l'on « conserve le paysage », que l'on ne « coupe pas trop d'arbres », « qu'on ne rase pas les bois », que l'on n'ait pas « l'impression qu'on a dû abimer, transformer le paysage ». Il faut que les éoliennes « restent discrètes », « ne mangent pas le paysage », il ne faut pas « qu'elles soient une agression ». Les éoliennes doivent se situer dans un « environnement où on ne voit que les pales », où « on ne les voit pas entièrement ». Une personne a suggéré de les peindre en vert.

A la présentation des différentes photographies de parcs éoliens, certaines personnes focalisent sur la présence d'habitations à proximité car elles se mettent à la place des personnes concernées et de ce qu'elles verront. Pour elles, un parc réussi est par conséquent un parc « pas trop près des habitations ».

Synthèse de la perception du projet de Saint-Mathieu

L'enquête exploratoire réalisée a permis de mettre en évidence des perceptions diverses concernant l'implantation d'un parc éolien à Saint-Mathieu. Deux personnes seulement sont totalement réfractaires à l'implantation des éoliennes car elles se situent « en première ligne », à environ 600 m du projet, et trouvent que ces dernières sont incompatibles avec le paysage boisé et vallonné de Saint-Mathieu, auquel elles sont fortement attachées.

Certaines montrent des signes d'inquiétude légitimes concernant notamment leur échelle mais pensent toutefois que l'on peut s'habituer à leur présence dans le paysage et que c'est une bonne manière de produire de l'énergie. D'autres enfin pensent qu'elles s'intégreront bien dans un contexte boisé comme celui de Saint-Mathieu, car on les voit moins.

Si l'on fait une synthèse des différentes perceptions, un parc réussi comporterait un nombre réduit d'éoliennes (4-5 maximum) et serait le plus éloigné possible des habitations. Concernant l'implantation en elle-même, les avis sont variables. Il apparaît primordial pour toutes les personnes interrogées de préserver au maximum le paysage existant en limitant fortement les déboisements et en intégrant les pistes d'accès, en effaçant toute trace du chantier.

L'enquête réalisée concernant un nombre réduit de personnes, elle ne permet que d'avoir un aperçu des différents types de perception du paysage de Saint-Mathieu et des environs, ainsi que de l'éolien dans ce secteur. L'effet du projet sur l'ensemble de la population locale est toutefois difficile à présager. Lors de l'enquête exploratoire réalisée dans l'aire d'étude immédiate, il a été mis en évidence que les habitants accordaient une importance particulière à leur cadre de vie, qu'ils considéraient comme de qualité. Ces derniers seront donc probablement particulièrement attentifs à l'introduction d'un nouvel élément tel qu'un parc éolien dans leur paysage quotidien. Certains pourraient le considérer comme un « intrus » venant perturber leur tranquillité et « dégrader » la vue. Néanmoins, d'autres pourraient apprécier cette nouvelle dynamique, dans l'air du temps, générant des retombées économiques.

Selon les observateurs, les éoliennes peuvent constituer soit des éléments esthétiques, élégants, soit des objets industriels gênants, hors échelle. Pour une grande majorité des Français cependant, l'éolien véhicule une image positive de nature, d'écologie et d'énergie propre, tout à fait compatible avec un territoire rural tel que celui de Saint-Mathieu.

Dans de nombreux endroits où sont implantés des parcs éoliens, on peut constater que ces derniers deviennent des éléments de repère, des sortes d'emblèmes qui caractérisent un lieu, révèlent un paysage par leur présence. Un paysage rural « banal » peut ainsi devenir pittoresque, notamment à proximité immédiate du parc. Celui-ci devient un objet de curiosité, attirant touristes et habitants qui viennent le voir « de près ». Passée cette attraction liée à la nouveauté, les éoliennes deviennent des éléments du quotidien, on ne les regarde plus car on s'y est habitué (Source : Thèse de Doctorat, « La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes »).

L'éolien étant encore un élément marginal dans le paysage limousin, il suscitera probablement la curiosité. Les éoliennes deviendront au fil du temps un motif du quotidien. On les observe, ou bien on ne les voit plus du tout.

Le premier parc éolien limousin, celui de Peyrelevade, installé en 2004 en Corrèze, n'a apparemment pas nuit à la fréquentation touristique, qui a même augmenté de manière continue. Le nombre de visiteurs a été tellement important que quelques habitants de la zone d'étude ont créé une association « Energies pour demain » pour animer des visites du parc éolien, notamment auprès du public scolaire. Des randonnées « rencontre avec les éoliennes, suivez le balisage jaune et découvrez landes, forêts, tourbières et... éoliennes ! » ont été organisées. Il se tient également un festival culturel au pied des éoliennes tous les deux ans. Tant qu'il n'y a pas saturation du paysage, un parc éolien peut être un atout de découverte des lieux.

5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

5.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

- Rochechouart (3 807 hab.), à environ 14,5 km du projet

La position dominante de la ville laisse supposer de nombreuses vues théoriques en direction du projet éolien. En réalité depuis le centre, la trame bâtie laisse peu d'ouvertures visuelles et le projet ne sera pas perceptible. En périphérie, le paysage bocager fractionne les vues et masque les éoliennes (cf. Figure 24). À l'est, le projet est masqué par le relief plus prononcé autour du Ruisseau des Morts. Une vue est cependant envisageable depuis le chemin qui longe les terrains de sport et le collège, au sud du lotissement de Fontaulard. Depuis la terrasse du château, le projet éolien sera perceptible dans le lointain (cf. photomontage 3). **L'impact du projet éolien sur cette ville est jugé très faible.**

- Oradour-sur-Vayres (1 555 hab.), à environ 7,5 km du projet

Des vues théoriques sont suggérées par la ZIV sur l'ensemble du village mais en réalité, elles restent limitées. Des vues sont envisageables depuis la D901 à l'entrée nord-ouest du village mais le projet éolien restera difficilement perceptible derrière la végétation. Au sud-ouest, les vues sont filtrées par la végétation.

Il en est de même à l'est où malgré le relief surélevé par rapport au reste du village, la végétation masque les vues en direction du projet. **L'impact du projet éolien sur ce village est jugé très faible.**

- Châlus (1 598 hab.), à environ 15 km du projet

Le relief et la végétation dense qui ceinture la ville ne permettent pas de vue en direction du projet éolien. La seule vue possible est depuis le sommet de la tour d'angle du château de Châlus. **L'impact du projet éolien sur ce village est jugé nul.**

- Saint-Laurent-sur-Gorre (1 443 hab.), à environ 15,5 km du projet

Le relief stoppe les vues en direction du projet éolien, en raison de la position du village dans le fond de vallée de la Gorre. **L'impact du projet éolien sur ce village est jugé nul.**

- Piégut-Pluviers (1 226 hab.), à environ 10 km du projet

La végétation dense qui entoure le village limite fortement les vues en direction du projet. Ce dernier sera perceptible très partiellement aux alentours de Villefaix et de Pluviers, au nord du village (cf. photomontages 2 et 5 ci-dessous), et depuis la D91 à l'ouest, où les vues sont plus ouvertes. **L'impact du projet éolien sur cette ville est jugé très faible.**



Photographie 90 : Photomontage 5 depuis l'église de Piégut-Pluviers

5.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

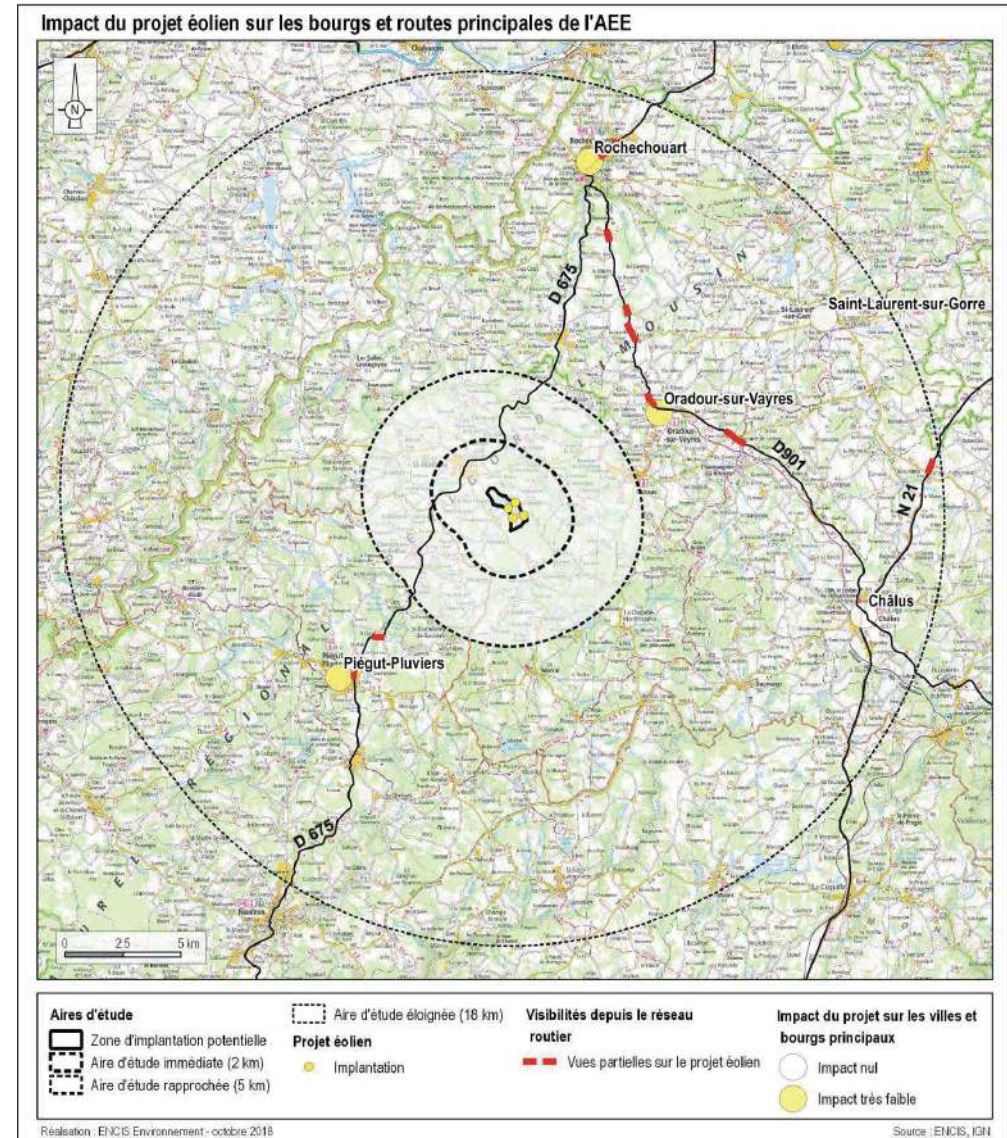
L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Le projet éolien est susceptible d'être visible depuis les principaux axes de communication dans l'AEE (N21, D675 et D901) lorsque ces derniers se trouvent en position dominante sur les interfluviaux ou lorsque la vue est dégagée, comme depuis certains tronçons de la **D901**. Pour l'ensemble des axes principaux, les visibilitées en direction du projet éolien concernent de faibles portions et restent très ponctuelles. La végétation dense sur l'ensemble du territoire ferme les vues lointaines. Les visibilitées recensées sont pour la plupart anecdotiques et ne présentent pas de sensibilité particulière, notamment du fait de la distance au projet.

En raison du caractère partiel dû à la distance et des tronçons restreints de visibilité, l'ensemble de ces routes présente une sensibilité jugée très faible.



Carte 40 : Impact du projet éolien sur les bourgs et routes principales de l'AEE

5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des **enjeux forts** et ceux dont la **sensibilité avait été estimée très faible à minima**.

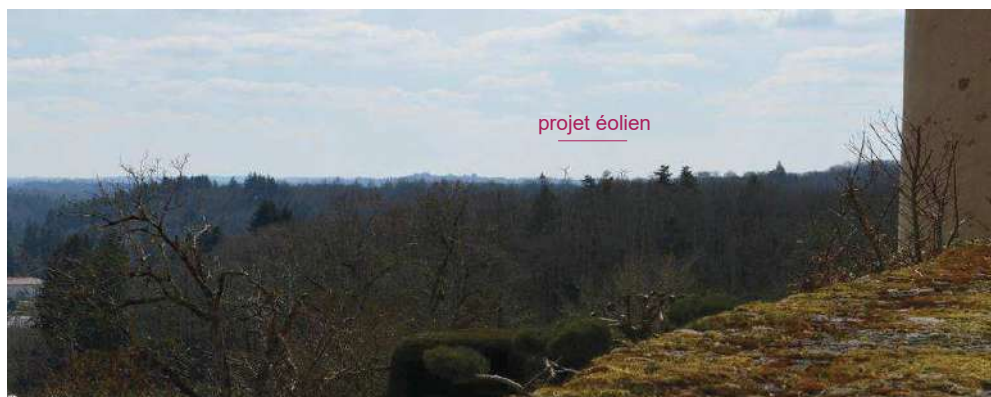
Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 38 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

- Château de Rochechouart (enjeu fort), à 13,9 km

Les éoliennes seront visibles depuis la terrasse du château, dans le lointain (cf. **photomontage 3**).

L'impact du projet éolien sur ce monument est très faible.



Photographie 91 : Photomontage 3 depuis le château de Rochechouart (zoom)

- Château de Châlus-Chabrol (enjeu modéré), à 14,7 km

Depuis le pied du château, la végétation qui entoure l'édifice masque les visibilités en direction du projet éolien. En revanche, depuis le sommet de la tour d'angle, les éoliennes pourront être observées dans le lointain (cf. **photomontage 6**). **L'impact du projet éolien sur ce monument est très faible.**

- Église de Biennat à Rochechouart (enjeu modéré), à 14,5 km

Depuis le parvis de l'église, les vues sont stoppées par les habitations environnantes. Une co-visibilité entre le projet éolien et l'église existe depuis la route communale située au nord-est de l'édifice mais l'écartement entre les deux est toutefois important et les éoliennes à peine visibles, filtrées par des structures végétales (cf. **photomontage 4**). **L'impact du projet éolien sur ce monument est très faible, voire nul.**

- Église Saint-Étienne de Pluviers à Piégut-Pluviers (enjeu modéré), à 8,4 km

Le parvis de l'église n'est pas orienté en direction du projet éolien. En revanche, depuis l'arrière de l'église, la vue est ouverte en direction du projet. Les éoliennes sont toutefois à peine perceptibles, masquées par une haie arborée (cf. **photomontage 5**). Une co-visibilité est possible depuis la petite route à l'ouest du bourg. Il s'agit toutefois d'une vue plutôt confidentielle (route de faible fréquentation). De plus, l'angle entre le projet éolien et l'église est important (57 degrés environ). **L'impact du projet éolien sur ce monument est très faible, voire nul.**

- Dolmen la Tamanie à Oradour-sur-Vayres (enjeu faible), à 7,7 km

Le dolmen est entouré de végétation, mais à proximité, des percées visuelles en direction du projet éolien sont possibles. **L'impact du projet éolien sur ce monument est très faible.**

Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les 12 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

- Jardins, promenades et avenues entourant le château de Rochechouart (enjeu fort), à 13,9 km

Le projet éolien sera visible depuis la terrasse du château, situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres. Il s'agit toutefois d'une vue lointaine (cf. **photomontage 3**). L'emprise du parc en largeur est réduite (2,7° environ). **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- Cratère météoritique de Rochechouart (enjeu fort), à 7,6 km

Depuis la grande majorité du site, le projet éolien est masqué par le relief et la végétation. Néanmoins depuis quelques points hauts où les vues s'ouvrent sur l'horizon, sa partie supérieure (bouts de pales) pourra être visible au-dessus de la masse boisée, notamment depuis le sud de Babaudus et depuis la D29, au nord de Londeix. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- Site de Châlus (enjeu modéré), 14,5 km

Des visibilités sont possibles depuis la tour d'angle du château de Chalus-Chabrol. Il s'agit toutefois d'une vue très lointaine (cf. **photomontage 6**). Ailleurs sur le site, le relief des Monts de Châlus ne permet pas de vue en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- Bourg de Saint-Barthélemy-de-Bussière (enjeu modéré), à 5,1 km

En raison de sa position dominante sur la vallée du Trieux, des fenêtres en direction du projet éolien existent depuis la D112, qui contourne le bourg par l'ouest, et notamment depuis le parvis de l'église depuis lequel la vue est relativement dégagée. Les boisements qui entourent le bourg ne permettent toutefois pas de percevoir les éoliennes (cf. **photomontage 7**). **L'impact du projet éolien sur ce monument est nul.**

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent

ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

Aucun site patrimonial remarquable n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée. On peut cependant noter la présence du site remarquable de Nontron (ZPPAUP), à un peu plus de 19 km du projet éolien.

- ZPPAUP de Nontron (enjeu modéré), à 19,7 km

Le relief escarpé autour de la ville et sa distance importante au projet éolien ne permettent pas de vue en direction de ce dernier. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les huit sites emblématiques recensés, cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

- Le château d'Essenac et son parc, à Saint-Cyr (enjeu faible), à 17,1 km

Le site est presque entièrement boisé et les vues en direction du projet éolien sont très limitées. Seulement quelques vues sont possibles depuis les franges est et sud, en lisière du bois. Les éoliennes émergent au-dessus de la végétation mais restent cependant difficilement perceptibles en raison de l'éloignement au site. Depuis le château, les vues en direction du projet éolien sont fermées par la végétation. Quelques bouts de pales seront peut-être perceptibles. **L'impact du projet éolien sur ce site est jugé très faible.**

- Tuquet du noyer, monticule de boisé et châtaigniers anciens, à Saint-Laurent-sur-Gorre (enjeu très faible), à 17 km

Les boisements compacts limitent fortement les vues en direction du projet éolien depuis ce site. Depuis le nord-ouest du site, la végétation est moins dense et des vues sont envisageables en direction du projet mais celui-ci sera néanmoins difficilement perceptible au travers de la trame arborée. **L'impact du projet éolien sur ce site est jugé très faible.**

- Étang de Ballerand, sur les communes de Marval et Pensol (enjeu très faible), à 8,3 km

Depuis le site, les vues en direction du projet éolien sont fermées par la trame arborée dense du site. On note cependant une co-visibilité possible depuis la D64 entre le château et le projet. Celui-ci reste néanmoins difficilement perceptible en raison de la végétation (cf. **photomontage 8**). **L'impact du projet éolien sur ce site est jugé très faible.**

- Château du Repaire, à Videix (enjeu faible), à 7,4 km

Le contexte boisé du parc ainsi que la topographie ne permettent pas de vue depuis le pied du château. En revanche, au sud du site et depuis la D10a qui longe le parc au sud-est, le projet éolien sera partiellement visible. **L'impact du projet éolien sur ce site est jugé très faible.**

- Vallée de la Tardoire (enjeu faible), à 5 km

Depuis les hauteurs en rive droite de la Tardoire, des vues sont envisageables en direction du projet éolien, qui émerge sur le versant opposé (cf. **photomontage 1**). **L'impact du projet éolien sur ce site est jugé très faible.**



Photographie 92 : Photomontage 1 depuis la D87 au sud de Chéronnac, en bord de la vallée de la Tardoire

Aire d'étude éloignée								
Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysager protégés et non protégés								
N°	Type	Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)	
1	MH	87	SAINT-AUVENT	Pont de Lascaux sur la Gorre	Le contexte boisé autour du pont et le relief alentour ne permettent aucune visibilité en direction du projet ou co-visibilité avec le monument.	Nul	16,94	
2	MH	16	CHASSENON	Amphithéâtre (restes d'un)	Le relief ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	16,76	
3	MH	87	SAINT-AUVENT	Château de Saint-Auvent	Malgré sa position de promontoire, le relief et la densité de la végétation en direction du projet éolien, ne permettent aucune visibilité ou co-visibilité.	Nul	16,64	
4	MH	16	CHASSENON	Vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus	Le relief ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	16,5	
5	MH	16	CHASSENON	Centre rural gallo-romain	Le relief ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	16,5	
6	MH	24	LE BOURDEIX	Tour	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie.	Nul	15,86	
7	MH	24	LE BOURDEIX	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie.	Nul	15,82	
8	MH	87	CHÂLUS	Mottes féodales	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie.	Nul	15,81	
9	MH	87	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	Eglise Saint-Laurent	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie et de la trame bâtie.	Nul	15,59	
10	MH	87	CHÂLUS	Vestiges de l'ancienne Eglise Notre-Dame du Haut-Chalus	Malgré sa position de promontoire, le relief et la densité de la végétation en direction du projet éolien, ne permettent aucune visibilité ou co-visibilité.	Nul	14,84	
11	MH	87	CHÂLUS	Château de Châlus-Chabrol	La topographie et la végétation ne permettent pas de visibilités en direction du projet éolien depuis le pied du site. En revanche des visibilités sont envisageables depuis le haut du donjon.	Très faible	14,79	
12	MH	87	CHÂLUS	Ruines du château de Chalus-Maulmont	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie et des habitations autour du monument.	Nul	14,75	
13	MH	16	LE LINDOIS	Ancienne église Saint-Pierre	Le projet éolien est masqué par la végétation et les habitations.	Nul	14,57	
14	MH	87	ROCHECHOUART	Eglise de Biennat	Aucune visibilité n'existe en raison de la trame bâtie. En revanche, des co-visibilités entre le monument et le projet éolien sont envisageables depuis la route au nord-est de l'église.	Très faible	14,55	
15	MH	87	ROCHECHOUART	Ancien prieuré Saint-Sauveur	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la trame bâtie.	Nul	14,23	
16	MH	87	ROCHECHOUART	Eglise Saint-Julien	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la trame bâtie.	Nul	14,19	
17	MH	16	MASSIGNAC	Dolmen de Tauzat	Le projet éolien est masqué par la végétation.	Nul	14,06	
18	MH	87	ROCHECHOUART	Château	Le projet éolien pourra être visible depuis le pied du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres.	Très faible	13,94	
19	MH	87	ROCHECHOUART	Pont du Moulin de la Côte	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Nul	13,82	
20	MH	24	BUSSIÈRE-BADIL	Eglise Notre-Dame de la Nativité	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et de la trame bâtie.	Nul	13,59	
21	MH	87	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	Dolmen dit la Pierre levée	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation autour du dolmen qui ferme les vues en direction du projet.	Nul	12,76	
22	MH	24	SAINT-ESTHÈPHE	Restes du prieuré de Badeix	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Nul	12,12	
23	MH	87	DOURNAZAC	Eglise Saint Sulpice	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Nul	11,79	
24	MH	87	CHÂLUS	Eglise de Lageyrat	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Nul	11,76	
25	MH	24	ABJAT-SUR-BANDIAT	Eglise Saint-André	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation et du contexte bâti.	Nul	10,96	
26	MH	87	VIDEIX	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation autour de l'église.	Nul	10,5	
27	MH	24	PIÉGUT-PLUVIERS	Tour de Piégut	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Nul	10,22	
28	MH	24	BUSSEROLLES	Eglise Saint Martial	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Nul	10,05	

Aire d'étude éloignée								
Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysager protégés et non protégés								
N°	Type	Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)	
29	MH	87	DOURNAZAC	Château de Montbrun	Le monument est situé en position basse sur les bords du Dournajou. Les visibilitées en direction du projet éolien et les co-visibilitées avec le monument ne sont pas possibles en raison de la topographie.	Nul	9,86	
30	MH	24	PIÉGUT-PLUVIERS	Eglise Saint-Etienne de Pluvers	Le projet éolien pourra être visible depuis l'arrière de l'église.	Très faible	8,46	
31	MH	87	La CHAPELLE-MONTBRANDEIX	Gisement gallo-romain dit des Couvents (portion)	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la végétation dense qui entoure le site.	Nul	7,75	
32	MH	87	ORADOUR-SUR-VAYRES	Dolmen la Tamanie	Visibilité du projet éolien depuis les alentours du dolmen.	Très faible	7,71	
33	MH	87	CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE	Château de Brie	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et de la végétation. De plus le château n'est pas orienté en direction du projet éolien.	Nul	7,67	
34	MH	87	LES SALLES-LAUAUGUYON	Ancien prieuré	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Nul	7,51	
35	MH	87	LES SALLES-LAUAUGUYON	Eglise Saint-Eutrope	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie.	Nul	7,47	
36	MH	87	MARVAL	Eglise Saint-Amand	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Nul	6,21	
37	MH	87	MARVAL	Château	Aucune visibilité ou co-visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Nul	6,2	
38	MH	24	CHAMPNIERS-ET-REILHAC	Eglise Saint-Paul de Reilhac	Aucune visibilité en raison des habitations en face de l'église. la végétation à proximité de la D33a ne permet pas de co-visibilité.	Nul	5,7	
1	SPR	24	NONTRON	Site patrimonial remarquable de Nontron	La topographie autour de la ville ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	19,2	
2	Site protégé	87	SAINT-AUVENT	Château, parc	Malgré sa situation de promontoire, le relief et la densité de la végétation en direction du projet éolien ne permettent aucune visibilité ou co-visibilité.	Nul	16,5	
3	Site protégé	87	SAINT-AUVENT – SAINT-CYR	Bourg de Saint-Auvent, vallées Gorre et Gorret	Aucune visibilité n'est possible depuis le site en raison de sa situation encaissée entre les vallées de Gorre et Gorret	Nul	14,7	
4	Site protégé	87	CHÂLUS	Châlus	Des visibilitées sont envisageables depuis le haut du donjon du château de Chalus-Chabrol. Ailleurs sur le site, le relief des monts de Châlus ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Très faible	14,5	
5	Site protégé	87	ROCHECHOUART	Jardins, promenades et avenues entourant le château de Rochechouart	Le projet éolien pourra être visible depuis la terrasse du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres.	Très faible	13,9	
6	Site protégé	24	SAINT-ESTHÈPHE	Roc Branlant et ses abords	Sur la majeure partie du site, les boisements masquent les visibilitées en direction du projet éolien et au nord-ouest, le relief ferme les vues.	Nul	13,5	
7	Site protégé	24	AUGIGNAC	Château de Leygurat	Le relief masque les vues depuis ce site.	Nul	13,3	
8	Site protégé	24	SAINT-ESTHÈPHE	Grand Étang	En raison de la densité du contexte boisé qui entoure le site, les vues en direction du projet éolien seront inexistantes.	Nul	12,1	
9	Site protégé	87	DOURNAZAC	Le Grand Puyconnieux	Ce site offre une vue panoramique en direction du nord qui n'est pas orientée vers le projet éolien.	Nul	7,6	
10	Site protégé	87 / 16	CHASSENON - PRESSIGNAC - ROCHECHOUART - VDEIX - CHERONNAC - VAYRES	Cratère météoritique de Rochechouart	Depuis la grande majorité du site, le projet éolien est masqué par le relief et la végétation. Depuis quelques rares points de vue sa partie supérieure pourra être visible au-dessus de la masse boisée.	Très faible	7,6	
11	Site protégé	24	BUSSEROLLES – CHAMPNIERS-ET-REILHAC – PIÉGUT-PLUVIERS	Etang de Grolhier	Le relief et les boisements autour du lac ferment les vues en direction du projet éolien.	Nul	6,6	
12	Site protégé	87	MAISSONNAIS-SUR-TARDOIRE	Ruines de Lavauguyon	Malgré sa position sur une butte, le relief escarpé qui entoure le site ne permet pas de vue en direction du projet éolien depuis le château.	Nul	5,9	
13	Site protégé	24	SAINT-BARTHÉLEMY-DE-BUSSIÈRE	Bourg	Des percées visuelles existent depuis la D112 qui longe le bourg.	Nul	5,1	
1	SE	87	SAINT-CYR	Château d'Essenac et son parc, ensemble de qualité, séquoias, chênes	Quelques vues sont possibles en périphérie du site, à l'écart des masses boisées compactes. Cependant, les vues restent filtrées par la végétation et le projet éolien est difficilement perceptible.	Très faible	17,1	
2	SE	87	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	Tuquet du Noyer, monticule boisé de châtaigniers anciens	Une visibilité est possible depuis la périphérie du site au nord-ouest. Les boisements au sud masquent les vues en direction du projet éolien depuis le reste du site.	Très faible	17,0	
3	SE	87	MARVAL - PENSOL	Etang de Ballerand	Une vue est envisageable depuis la D64 au sud du château mais le projet éolien serait difficilement perceptible à travers la végétation.	Très faible	8,3	
4	SE	87	VIDEIX	Château, allée et étang du Repaire.	Le projet éolien sera visible depuis le sud du site et les voies d'accès.	Très faible	7,4	

Aire d'étude éloignée							
Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysager protégés et non protégés							
N°	Type	Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
5	SE	87	VAYRES	Ensemble naturel de Puy Bosse, oratoire Jeanne d'Arc et station préhistorique	Une fenêtre visuelle s'ouvre sur le projet éolien depuis la D675, au niveau de bourg de Vayres mais ce dernier restera difficilement perceptible au-travers de la végétation.	Nul	6,5
6	SE	87	CHERONNAC	Sources de la Charente	Le relief prononcé de ce site ne permet pas de visibilité en direction du projet éolien.	Nul	6,1
7	SE	87	CUSSAC – CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX - DOURNAZAC	Forêts des Monts de Châlus, taillis de châtaigniers, hêtres, chênes	Les boisements et le relief ferment les vues en direction du projet éolien.	Nul	5,0
8	SE	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE - LES SALLES-LAVAUGUYON - CHERONNAC - CUSSAC – ORADOUR-SUR-VAYRES – CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - CHAMPSAC - CHÂLUS	Vallée de la Tardoire, alternance de prairies humides, de zones bocagères et de rives encaissées	Le projet éolien sera visible depuis quelques points de vue situés sur le haut du versant en rive droite de la Tardoire mais ces points de vue restent rares. Le projet apparaît alors en position haute sur le versant opposé. Ce dernier constitue toutefois un motif discret en raison de l'éloignement et du faible nombre d'éoliennes.	Très faible	5,0

Tableau 14 : Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 40 sites touristiques et remarquables, seuls quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou co-visibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

- Espace météoritique Paul Pellas, Rochechouart (enjeu fort), à 14,1 km

Le bâtiment se situe au milieu d'un habitat dense et aucune vue en direction du projet éolien n'existe. De plus, la découverte de cet espace se déroule en intérieur. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- Cassinomagus, parc archéologique, à Chassenon (enjeu modéré), à 16,5 km

Le relief du site ne permet pas de vue en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- Église Saint-Sauveur de Rochechouart (enjeu modéré), à 14,2 km

L'église est située dans le centre-ville de Rochechouart et la trame bâtie ne permet pas de vue en direction du projet. **L'impact du projet éolien sur ce monument est nul.**

- Le Grand étang, à Saint-Estèphe (enjeu modéré), à 13,9 km

Le contexte boisé dense qui entoure le site ne permet pas de vue en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- L'église Saint-Eutrope et son prieuré, à Les Salles-Lavauguyon (enjeu modéré), à 7,5 km

L'église est située dans le centre-ville de Rochechouart et la trame bâtie ne permet pas de vue en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce monument est nul.**

- Tour de Piégut-Pluviers (enjeu modéré), à 10,2 km

Le projet éolien est masqué par la topographie depuis la tour. **L'impact du projet éolien sur ce monument est nul.**

- Château de Montbrun, à Dournazac (enjeu modéré), à 9,8 km

Situé dans un vallon sur les rives du Dournajou et entouré d'une végétation abondante, des vues en direction du projet ne sont pas envisageables. **L'impact du projet éolien sur ce monument est nul.**

- Le Grand Puyconnieux, à Dournazac (enjeu modéré), à 7,6 km

Le contexte boisé dense qui occupe le site ne permet pas de vue en direction du projet éolien. De plus, la vue panoramique n'est pas orientée en direction du projet. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- Vélorail du Pays des Feuillardiers, à Châlus (enjeu modéré), à 14,8 km

La topographie prononcée des monts de Châlus et la végétation dense qui borde le parcours ne permettent pas de vue en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- Plage de la Guerlie, à Pressignac (enjeu faible), à 12,5 km

Depuis la plage, le projet éolien est imperceptible, masqué par la topographie. **L'impact du projet éolien sur ce site est nul.**

- Route Richard Cœur de Lion (enjeu modéré), à 5 km

Au nord de l'AEE, le relief limite les vues en direction du projet éolien, à l'exception de quelques points hauts depuis le site du cratère météoritique de Rochechouart. Les vues se découvrent un peu plus entre Chéronnac et Les Salles-Lavauguyon avant de se refermer au niveau de la vallée de la Tardoire, où les forêts de Lavauguyon et de Gouénaix cloisonnent les vues. À l'est de l'AEE, le relief des monts de Châlus masque les vues en direction du projet éolien. Les vues restent exceptionnelles sur le parcours et en marge d'éléments d'intérêt majeur de l'itinéraire. **L'impact du projet éolien sur ce site est faible.**

- GR 48 (enjeu faible), à 14,5 km

Depuis ce GR situé en rive droite de la vallée de la Graine, les vues en direction du projet éolien sont stoppées par le versant opposé de la vallée et par la trame bocagère. Le projet est cependant susceptible d'être visible en lisière ouest et est de la forêt de Rochechouart, où le GR s'écarte du fond de vallée. Il resterait néanmoins difficilement perceptible en raison de la distance. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- GR 4 (enjeu faible), à 6,8 km

Depuis ce GR qui traverse l'AEE d'ouest en est dans le PNR Périgord-Limousin, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction du projet éolien. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilités sur le projet, comme au niveau du lieu-dit de Montouleix sur la commune de Bussière-Badil ou encore au nord d'Auginac ou au sud de Pensol. Le projet éolien ne sera cependant pas prégnant depuis ce chemin de randonnée. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- GR 654 (enjeu modéré), à 5 km

Depuis ce GR qui traverse l'AEE du sud vers l'est et rejoint sur une partie le GR4, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction du projet éolien. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilitées sur le projet, comme au sud de Pensol. Le projet éolien ne sera cependant pas prégnant depuis ce chemin de randonnée. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

Aire d'étude éloignée

Relation du projet avec les sites touristiques -

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
Activités de plein air	24	MIALET	Plan d'eau	Le relief et la densité de la trame boisée tout autour du lac et notamment le Bois de Chaurieux ne permettent pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	18,1
Activités de plein air	24	SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE	Saut de Chalard	Situé dans le fond de vallée de la Dronne et entouré d'une ripisylve importante, les vues en direction du projet éolien sont fermées.	Nul	17,6
Activités culturelle et musées	24	MIALET	Cité Découverte Nature	Situé dans le bourg de Mialet, le contexte bâti ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	17,1
Activités de plein air	16	EYMOUTHIER	Centre de plein air de Chambon	Situé au niveau d'un méandre formé par la Tardoire, le relief de la vallée ferme les vues en direction du projet éolien.	Nul	17,1
Patrimoine architectural et archéologique	16	CHASSENON	Cassinomagus -Parc archéologique	Le relief ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	16,5
Chemin de randonnée	16	ÉCUREUIL, ROZÈDE, ORGEDEUIL	GRP entre Angoumois et Périgord	Sur la majeure partie de l'AEE qu'il traverse, le GRP longe le ruisseau de l'étang de Planchas et les vues en direction du projet éolien sont masquées par la topographie. Lorsque le chemin remonte, la végétation filtre les vues vers le projet éolien.	Nul	15,9
Patrimoine architectural et archéologique	87	CHÂLUS	Château de Chalus-Chabrol	La topographie et la végétation ne permettent pas de visibilité en direction du projet éolien depuis le pied du site. En revanche des visibilité sont envisageables depuis le haut du donjon.	Très faible	14,9
Activités de plein air	87	CHÂLUS	Vélorail	Le parcours situé dans les Monts de Châus est bordé d'une végétation dense tout le long de son tracé. Le site n'est pas concerné par des visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	14,8
Activités culturelle et musées	87	CHÂLUS	Éco-musée du Pays de Chalais	Le contexte bâti ne permet pas de visibilité en direction du projet éolien. De plus, la découverte de ce musée se déroule en intérieur.	Nul	14,7
Activités de plein air	16	ROUZÈDE	Golf international de la Prèze	Le relief et les boisements qui accompagnent ce golf ne permettent pas de visibilité en direction du projet éolien.	Nul	14,6
Patrimoine architectural et archéologique	87	CHÂLUS	Ruines du château de Chalus-Maulmont	Aucune visibilité ou co-visibilité en direction du projet éolien en raison de la topographie et des habitations autour du monument	Nul	14,5
Chemin de randonnée	16-24	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE, PRESSIGNAC, CHASSENON, ROCHECHOUART, SAINT-AUVENT	GR48	Depuis ce GR situé en rive droite de la vallée de la Graine, les vues en direction du projet éolien sont stoppées par le versant opposé de la vallée et par la trame bocagère. Le projet éolien est cependant susceptible d'être visible en lisière ouest et est de la forêt de Rochechouart où le GR s'écarte du fond de vallée. Il resterait néanmoins difficilement perceptible en raison de la distance.	Très faible	14,5
Activités de plein air	87	PRESSIGNAC	Étang de la Chauffie	Les boisements autour du lac et le relief ne permettent pas de visibilité en direction du projet éolien.	Nul	14,2
Patrimoine architectural et archéologique	87	ROCHECHOUART	Église Saint-Sauveur	Aucune visibilité en direction du projet éolien en raison de la trame bâtie.	Nul	14,2
Activités culturelle et musées	87	ROCHECHOUART	Espace météoritique Paul Pellas	Aucune visibilité en direction du projet éolien en raison de la trame bâtie.	Nul	14,1
Activités culturelle et musées	87	ROCHECHOUART	Château et musée départemental d'art contemporain	Le projet éolien pourra être visible depuis la terrasse du château situé sur un promontoire surplombant la confluence de la Graine et de la Vayres.	Très faible	13,9
Baignade et basse nautique	24	SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE	Grand-étang	Le relief et les boisements autour du lac ne permettent pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	13,9
Baignade et basse nautique	87	SAINT-ESTÈPHE	Site du Roc Branlant	Sur la majeure partie du site, les boisements masquent les visibilité en direction du projet éolien et au nord-ouest, le relief ferme les vues.	Nul	13,8
Patrimoine naturel et jardin	16	LESIGNAC-DURANT	Observatoire ornithologique	La végétation masque les vues en direction du projet éolien.	Nul	13,8
Activités de plein air	16	MASSIGNAC	Parc de loisirs	La topographie du site ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	13,8
Baignade et basse nautique	87	ROCHECHOUART	Site de Boischenu	Depuis ce site qui se trouve dans le fond de la vallée de la Vayres, la topographie et les boisements denses autour masquent les vues en direction du projet éolien.	Nul	13,1
Baignade et basse nautique	87	SAINT-ESTÈPHE	Étang de Saint-Estèphe	En raison de la densité du contexte boisé qui entoure le site, les vues en direction du projet éolien seront inexistantes	Nul	12,9
Baignade et basse nautique	87	PRESSIGNAC	Plage de la Guerlie	La partie sommitale du projet éolien pourrait être visible depuis la plage mais il serait très difficilement perceptible au-dessus de la végétation.	Nul	12,5
Baignade et basse nautique	16	VERNEUIL	Base nautique	Les boisements masquent les vues en direction du projet éolien. De plus, la base nautique n'est pas orientée en direction du projet.	Nul	12,2
Baignade et basse nautique	87	VIDEIX	Plage de Chassagne	Le projet éolien est masqué par la topographie.	Nul	12
Patrimoine architectural et archéologique	87	PIÉGUT-PLUVIERS	Tour	Aucune visibilité en raison de la topographie	Nul	10,2
Patrimoine architectural et archéologique	87	DOURNAZAC	Château de Montbrun	Situé en position basse sur les bords du Dournaoujou, les visibilité en direction du projet éolien et les co-visibilité avec le monument ne sont pas possibles en raison de la topographie.	Nul	9,8
Patrimoine naturel et jardin	87	CHÉRONNAC	Panorama de Montoume	La vue panoramique est orientée en direction du nord et non vers le projet éolien qui est masqué par les boisements.	Nul	8,5

Aire d'étude éloignée

Relation du projet avec les sites touristiques -

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
Baignade et basse nautique	87	PIÉGUT-PLUVIERS, BUSSEROLLES, CHAMPNIERS-REILHAC	Étang de Grothier	Le relief et les boisements autour du lac ferment les vues en direction du projet éolien.	Nul	7,8
Activités de plein air	87	DOURNAZAC	Point de vue du Grand Puyconneux	Depuis ce site, la majorité des vues sont masquées par les boisements mais le projet éolien pourra être visible depuis le sommet, laissé en prairie pour maintenir le point de vue.	Nul	7,6
Patrimoine architectural et archéologique	87	CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE	Château de Brie	Aucune visibilité en raison de la topographie et de la végétation. De plus le château n'est pas orienté en direction du projet éolien.	Nul	7,6
Patrimoine architectural et archéologique	87	LES SALLES-LAUGUYON	Église Saint-Eutrope et ses fresques	Aucune visibilité en raison de la topographie.	Nul	7,5
Chemin de randonnée	87	ORADOUR-SUR-VAYRES, CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE, CHAMPSAC, CHÂLUS	Voix verte des Hauts de la Tardoire	Le long de cette voie verte aménagée en piste cyclable, la végétation qui la borde ne permet pas de vue lointaine.	Nul	7,4
Patrimoine architectural et archéologique	87	CUSSAC	Bonnes fontaines Saint-Jean	Ce site est entouré d'une végétation dense et les vues en direction du projet éolien sont fermées.	Nul	6,4
Activités culturelle et musées	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	Maison de l'abeille et sentier mélière	Le contexte bâti ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	6,2
Patrimoine architectural et archéologique	87	MARVAL	Château de Marval	Aucune visibilité en raison de la topographie et du contexte bâti.	Nul	6,1
Patrimoine architectural et archéologique	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	Château de Lavauguyon	Malgré sa position sur une butte, le relief escarpé qui entoure le site ne permet pas de vue en direction du projet éolien depuis le château.	Nul	6,1
Chemin de randonnée	16-24-87	-	GR4	Depuis ce GR qui traverse l'AEE d'ouest en est dans le PNR Périgord-Limousin, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction du projet éolien. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilités sur le projet, comme au niveau du lieu-dit de Montouleix sur la commune de Bussière-Badil ou encore au nord d'Augnac. Le projet ne sera cependant pas prégnant depuis ce chemin de randonnée.	Très faible	6,8
Chemin de randonnée	24-87	-	GR654	Depuis ce GR qui traverse l'AEE du nord-est vers le sud et rejoint sur une partie le GR4, la trame bocagère masque en grande partie les vues en direction du projet. Quelques rares points hauts où la vue est plus dégagée peuvent être concernés par des visibilités sur le projet, comme au sud de Pensol. Le projet ne sera cependant pas prégnant depuis ce chemin de randonnée.	Très faible	5,0
Chemin de randonnée	16-87	-	Route Richard Cœur de Lion	Au nord de l'AEE, le relief limite les vues en direction du projet éolien, à l'exception de quelques points hauts depuis le site du cratère météoritique de Rochechouart. Les vues s'ouvrent davantage entre Chéronnac et Les Salles-Lavauguyon avant de se refermer au niveau de la vallée de la Tardoire où les forêts de Lavauguyon et de Gouénaix cloisonnent les vues. À l'est de l'AEE, le relief des Monts de Châlus masque les vues en direction du projet.	Très faible	5,0

Tableau 15 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude éloignée.

5.3.5.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEE

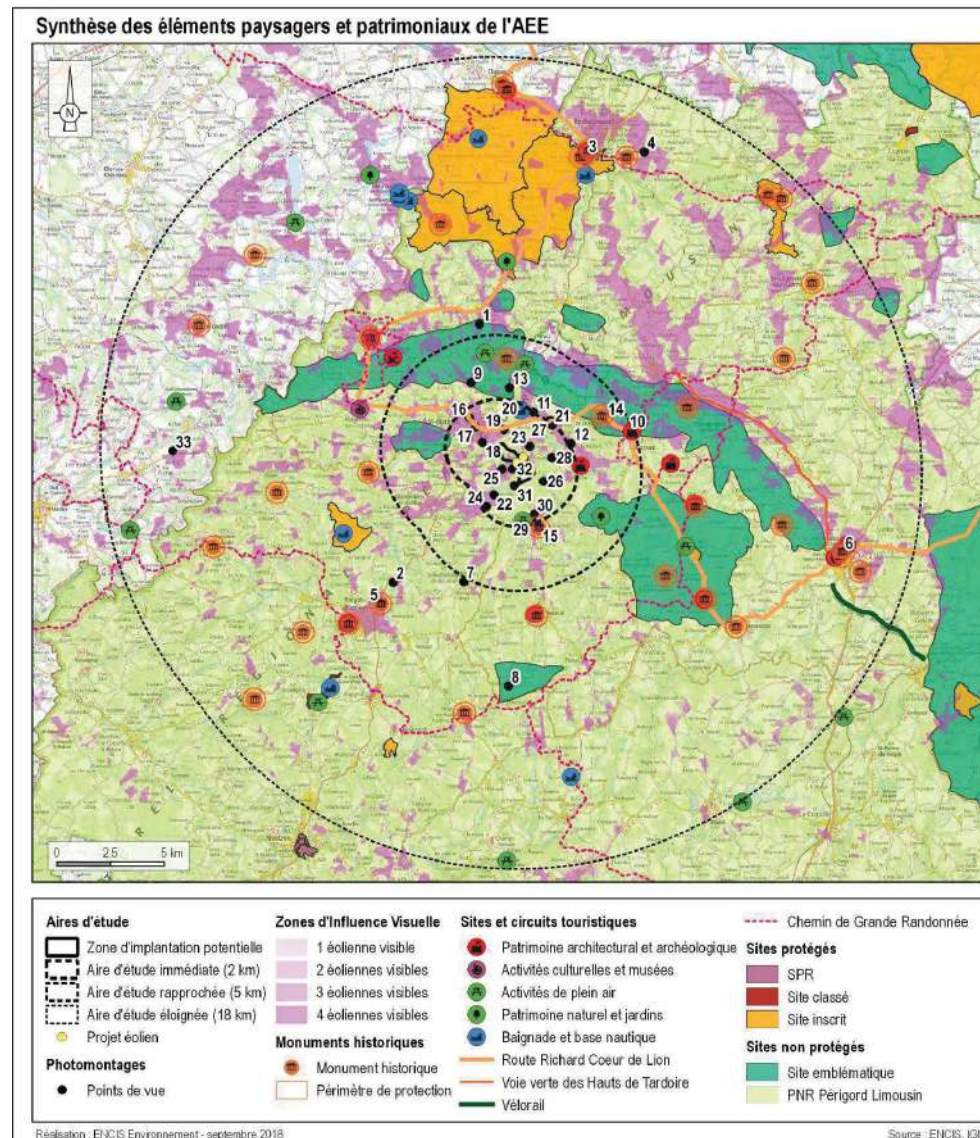
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, **8 points de vue** ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre.

Aire éloignée		
N° de PM	Localisation	Impact
1	Depuis la D87 au sud de Chéronnac (vallée de la Tardoire)	Faible
2	Depuis la D675 nord de Piégut-Pluviers, au niveau du hameau de La Lègue	Très faible
3	Depuis le château de Rochechouart (MH)	Très faible
4	Depuis une route communale au nord-est de l'église de Biennat (MH)	Très faible
5	Depuis l'arrière de l'église de Piégut-Pluviers (MH)	Très faible
6	Depuis la tour d'angle du château de Châlus-Chabrol (MH)	Très faible
7	Depuis le bourg de Saint-Barthélémy-de-Bussière, au niveau de l'église (site inscrit)	Nul
8	Depuis le sud du site du château et de l'étang de Ballerand (site emblématique)	Très faible

Tableau 16 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée



Carte 41 : Synthèse des éléments paysagers et patrimoniaux de l'AEE

5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

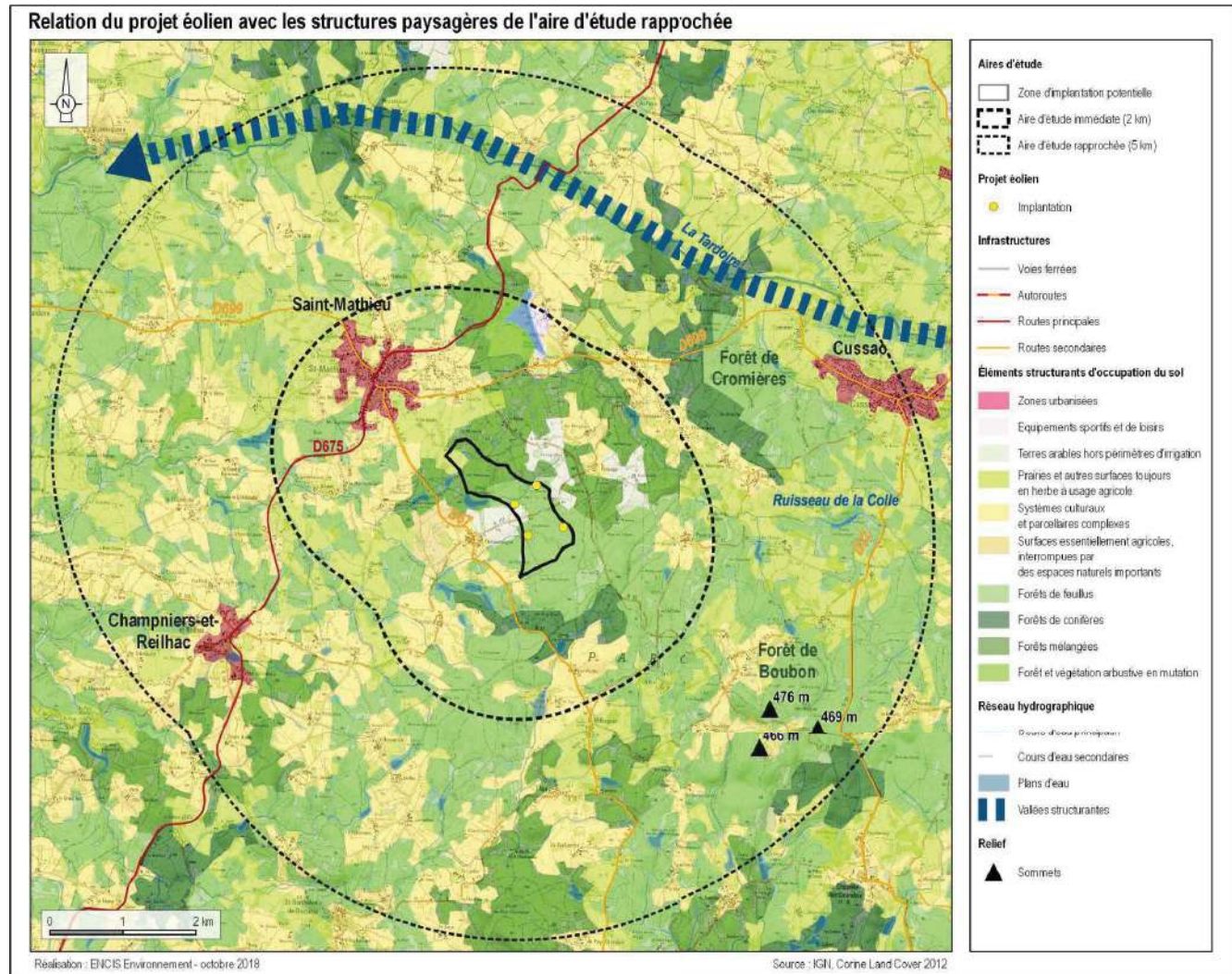
5.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet éolien s'inscrit dans un secteur vallonné découpé par de très nombreux petits cours d'eau. Le relief est doux et en grande partie recouvert par des boisements.

La vallée la plus importante est celle de la Tardoire. Cette dernière est encaissée mais elle est peu perceptible car elle se fond dans les boisements qui recouvrent ses versants et ses abords proches. Celle-ci permet néanmoins quelques perspectives en direction du projet éolien depuis certains points hauts en rive droite.

L'aire d'étude est recouverte par de nombreux boisements, avec notamment les massifs compacts des forêts de Cromières et de Boubon à l'est. Les vues sur le projet sont par conséquent très limitées et fragmentées par la végétation. À l'ouest, le paysage est plus complexe avec des parcelles cultivées entrecoupées de nombreux boisements. Les reliefs se retrouvent plus bas que le site du projet éolien et les vues potentielles sont plus nombreuses mais elles restent conditionnées par des ouvertures dans la trame bocagère. En effet, depuis ces reliefs formés de bombements de faible envergure, les vues sont le plus souvent rasantes et donc rapidement fermées par les écrans végétaux opaques ou semi-transparents.

Les axes de circulation principaux sont peu nombreux et l'habitat est dispersé. On note seulement la présence de deux gros bourgs ; Champaniers-et-Reilhac au sud-ouest et Cussac à l'est.



Carte 42 : Relation du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER

5.3.6.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AER

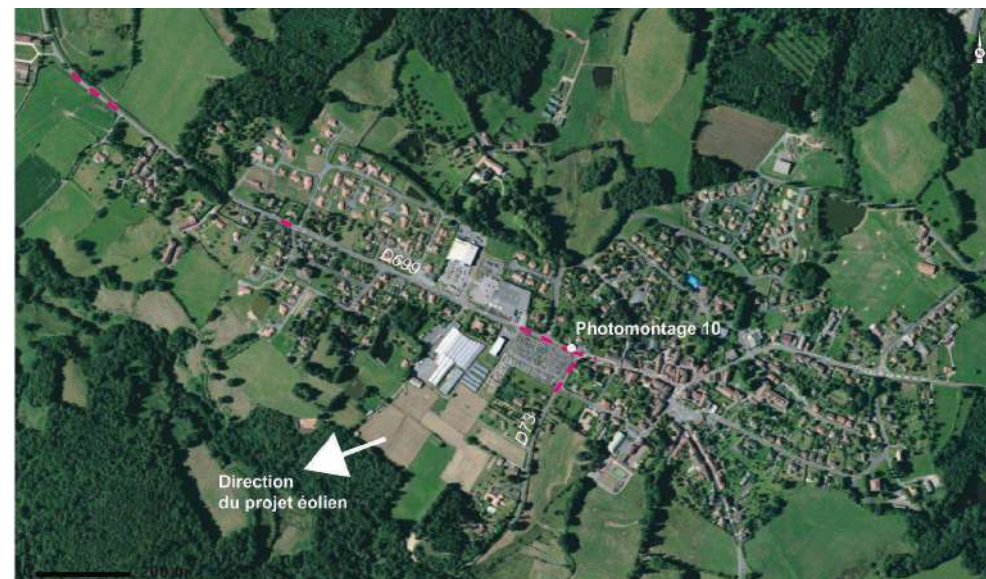
Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte deux bourgs notables. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

- Cussac (1301 hab.), à environ 5 km

Depuis le bourg, la trame bâtie ne permet pas de vue en direction du projet éolien. Depuis les lotissements à l'est du village, le relief masque également le projet. En revanche, il sera visible au niveau du cimetière où la vue est plus dégagée. Les éoliennes sont toutefois en grande partie masquées par le relief boisé au sud du bourg (cf. **photomontage 10**). Des bouts de pale sont également perceptibles au-dessus des boisements depuis la sortie ouest du village, à proximité du domaine de Cromières, mais ces dernières seront très discrètes (cf. **photomontage 14**). **L'impact du projet éolien sur ce village est faible.**



Photographie 93 : Photomontage 10 depuis la D699 au niveau du cimetière de Cussac



Carte 43 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en rose) de Cussac.

- Champniers-Reilhac (504 hab.), à environ 4,5 km

Le projet éolien est masqué par le relief au sud et au nord-ouest du village. Ailleurs, le contexte arboré dense masque les vues, notamment depuis la D675. **L'impact du projet éolien sur ce village est nul.**

5.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AER

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : L'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Un axe majeur traverse l'AER du nord au sud, il s'agit de la D675. On compte également 3 axes secondaires : la D699 qui parcourt l'AER d'est en ouest, la D67 au sud et la D22 à l'est.

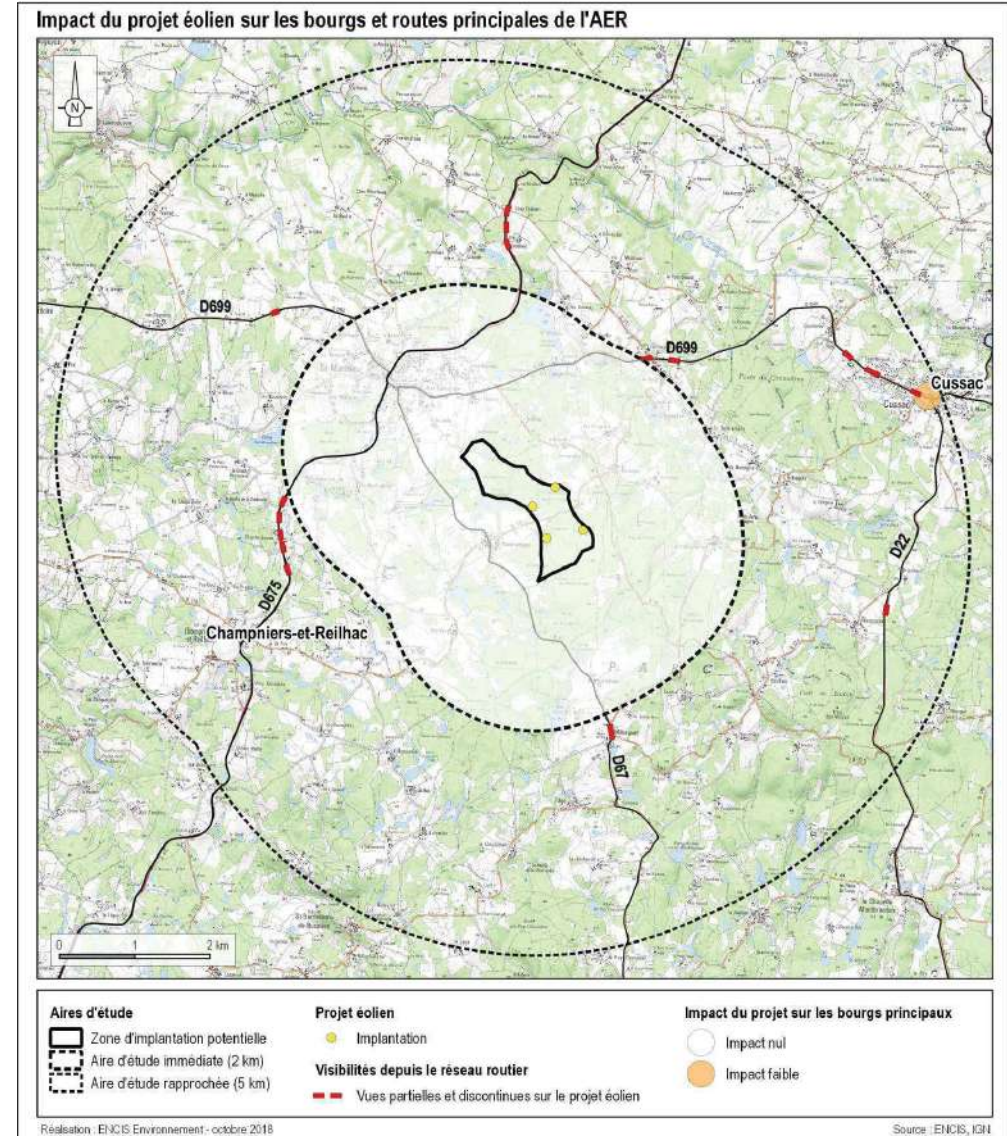
La D675 est orientée face au projet éolien sur une petite portion au nord (cf. **photomontage 13** ci-dessous). La vue sur les éoliennes reste toutefois brève en raison notamment de la végétation qui accompagne la route. Une portion dégagée à l'ouest, au niveau de Chante-Louve, permet également des vues partielles sur le projet éolien, qui émerge au-dessus de la végétation.

Les autres routes proposent également des visibilitées très ponctuelles et partielles en direction du projet éolien en raison de la densité des boisements et du relief vallonné.

L'impact du projet éolien sur les routes de l'AER est estimé globalement très faible.



Photographie 94 : Photomontage 13 depuis la D675 au sud de Chez Chabert



Carte 44 : Impact du projet éolien sur les bourgs et routes principales de l'AER

5.3.6.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 3 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Le troisième ne sera pas impacté visuellement.

- Domaine de Cromières, à Cussac (enjeu modéré), à 4 km

Depuis la D699 qui mène au château, une covisibilité est possible entre le projet éolien et le monument. Cependant, les éoliennes sont très peu perceptibles en raison de la végétation, seuls des bouts de pale émergent au-dessus des boisements (cf. **photomontage 14**). Depuis la cour et le parc du château, le bâti et la végétation ne permettent pas de visibilité en direction du projet. En revanche, il est envisageable qu'il existe des visibilités depuis les étages supérieurs du monument en raison de la distance de 4 km au projet. **L'impact du projet éolien sur ce monument reste très faible.**

- Pont du Moulin du Pont, à Saint-Mathieu et Saint-Bazile (enjeu faible), à 4,3 km

La situation du pont dans le fond de la vallée et la ripisylve dense, ne permettent pas de vue en direction du projet éolien depuis le pont. **L'impact du projet éolien sur ce monument est jugé nul.**

- Église de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge de Milhaguet, à Marval (enjeu modéré), à 2,7 km

Le parvis de l'église n'est pas orienté en direction du projet éolien. En revanche, depuis les alentours du monument et notamment depuis la D67 qui le longe, la partie supérieure des éoliennes pourra être visible au-dessus de la végétation. À l'arrière de l'église, une haie de thuyas ferme les vues et des éoliennes seraient très difficilement perceptibles. Une co-visibilité existe également depuis une route communale au sud-ouest du bourg. Cependant, le monument et le projet éolien sont assez éloignés et les éoliennes visibles seulement partiellement (cf. **photomontage 15**). **L'impact du projet éolien est jugé très faible.**

Description des effets du projet sur les sites protégés

Aucun site protégé n'a été recensé dans l'AER.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Les trois sites emblématiques recensés sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité).

- La forêt des Monts de Châlus (enjeu modéré), à 3,1 km

Une vue en direction du projet existe depuis le site, au niveau du bourg de Vergnolas mais les éoliennes seront difficilement perceptibles en raison de la végétation abondante. Ailleurs sur le site, les vues sont complètement fermées par la trame boisée. La vue panoramique au sommet de la forêt n'est quant à elle pas orientée en direction du projet éolien. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- La vallée de la Tardoire (enjeu modéré), à 2,8 km

Depuis le fond de la vallée, sur les bords de la Tardoire, la végétation dense et la topographie ferment les vues. En revanche, depuis les hauteurs de la vallée, des percées visuelles en direction du projet éolien situé sur le versant opposé sont envisageables (cf. **photomontage 9**). Les éoliennes ne seront toutefois visibles que très partiellement (pales). **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

- Le château du Rocher, à Maisonnais-sur-Tardoire (enjeu faible), à 3,2 km

Depuis les abords immédiats du château, la végétation abondante masque les visibilités en direction du projet éolien. En revanche, en prenant en compte l'ensemble du périmètre du site emblématique, quelques routes communales offrent des fenêtres visuelles en direction du projet mais celles-ci restent réduites en raison de la végétation. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

Relations du projet avec les éléments patrimoniaux et paysager protégés et non protégés							
Aire d'étude rapprochée							
N°	Type	Département	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
39	MH	87	CUSSAC	Domaine de Cromières	Une co-visibilité est possible depuis la D699 qui dessert le château mais le projet éolien resterait difficilement perceptible au-dessus de la végétation. Des visibilités sont également envisageables depuis les étages supérieurs. Depuis la cour du château, les vues en direction du projet sont fermées par le bâti et depuis le parc, par la végétation.	Très faible	4
40	MH	87	SAINT-MATHIEU, SAINT-BAZILE	Pont du Moulin du Pont	Situé dans le fond de la vallée de la Tardoire et entourée d'une ripisylve dense qui ferme les vues en direction du projet éolien.	Nul	4,3
41	MH	87	MARVAL	Église de Milhaguet	Le projet éolien n'est pas visible depuis le parvis de l'église. Il est en revanche perceptible depuis la D67. Des co-visibilités sont possibles depuis quelques routes communales aux alentours de l'église mais les éoliennes ne sont perceptibles que très partiellement.	Très faible	2,7
1	SE	87	CUSSAC – CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX - DOURNAZAC	Forêts des Monts de Châlus, taillis de châtaigniers, hêtres, chênes	Une vue en direction du projet existe depuis le site, au niveau du bourg de Vergnolas mais les éoliennes seront difficilement perceptibles en raison de la végétation abondante. Ailleurs sur le site, les vues sont complètement fermées par la trame boisée. La vue panoramique au sommet de la forêt n'est quant à elle pas orientée en direction du projet éolien	Très faible	3,1
2	SE	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE - LES SALLES-LAUAUGUYON - CHERONNAC - CUSSAC – ORADOUR-SUR-VAYRES – CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE - CHAMPSAC - CHÂLUS	Vallée de la Tardoire, alternance de prairies humides, de zones bocagères et de rives encaissées	Depuis le fond de la vallée, sur les bords de la Tardoire, la végétation dense et la topographie ferment les vues. En revanche, depuis les hauteurs de la vallée, des percées visuelles en direction du projet éolien situé sur le versant opposé sont envisageables (cf. photomontage 9). Les éoliennes ne seront toutefois visibles que très partiellement (pales).	Très faible	2,8
3	SE	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE – SAINT-MATHIEU	Château du Rocher, château, parc, forêt	Depuis les abords immédiats du château, la végétation abondante masque les visibilités en direction du projet éolien. En revanche, en prenant en compte l'ensemble du périmètre du site emblématique, quelques routes communales offrent des fenêtres visuelles en direction du projet mais celles-ci restent réduites en raison de la végétation.	Très faible	3,2

Tableau 17 : Relations du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés de l'aire d'étude rapprochée

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les sept sites touristiques et remarquables, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

L'ensemble des sites touristiques est présenté dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, nous décrivons dans le paragraphe suivant les sites présentant un **impact non nul** vis-à-vis du projet éolien.

La **forêt de Boubon**, située sur les **Monts de Châlus**, est un site emblématique décrit et étudié dans le chapitre 5.3.6.4. Pour rappel, ce site présente un **enjeu modéré, et l'impact du projet éolien est très faible**.

Description des sites touristiques de l'AER**- GR 654 (enjeu modéré), à 4 km**

Sur la portion qui traverse l'AER, les boisements qui longent le GR et la trame bâtie dans le bourg de Cussac masquent les vues en direction du projet éolien. On note cependant que des visibilités sont possibles au niveau du cimetière (cf. **photomontage 10**) ainsi que depuis la D73, à la sortie sud du village où l'habitat est plus lâche. Ces vues sont toutefois assez lointaines et partielles. **L'impact du projet éolien sur ce GR est très faible.**

- Route Richard Cœur de Lion (enjeu modéré), à 1,5 km

Les vues en direction du projet éolien sont séquencées par la végétation sur l'ensemble du tracé et notamment par la forêt de Cromières à l'est. **L'impact du projet éolien sur ce site est très faible.**

Relations du projet avec les sites touristiques						
Aire d'étude rapprochée						
Type	Département	Commune	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
Patrimoine architectural et archéologique	87	CUSSAC	Église Saint-Pierre	Le contexte bâti du bourg ne permet pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	5
Activités de plein air	87	CHÉRONNAC	Site de Peyrassoulat	Situé sur les bords de la Tardoire, le relief et la végétation ne permettent pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	5,2
Chemin de randonnée	87	CUSSAC	GR654	Sur la portion qui traverse l'AER, les boisements qui longent le GR et la trame bâtie dans le bourg de Cussac masquent les vues en direction du projet éolien. On note cependant que des visibilités sont possibles depuis la D73, à la sortie sud du village où l'habitat est plus lâche et au niveau du cimetière. Ces dernières sont toutefois très partielles.	Très faible	4
Activités de plein air	87	SAINT-BAZILE	Pont du Moulin du Pont	Le pont est situé dans le fond de la vallée de la Tardoire et est entouré d'une ripisylve dense qui ferme les vues en direction du projet éolien.	Nul	4,7
Patrimoine naturel et jardins	87	CUSSAC	Forêt de Boubon	Les visibilités en direction du projet éolien sont quasiment inexistantes en raison de la végétation qui englobe la quasi-totalité du site. Quelques vues sont cependant envisageables au nord du site autour de Vergnolas où les vues sont plus dégagées.	Très faible	3,7
Patrimoine architectural et archéologique	87	CUSSAC	Moulin de la Brégère	Les boisements périphériques ne permettent aucune visibilité sur le projet.	Nul	2,3
Chemin de randonnée	87	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE, SAINT-MATHIEU, CUSSAC	Route Richard Cœur de Lion	Les vues en direction du projet éolien sont séquencées par la végétation et notamment par la forêt de Cromières à l'est.	Très faible	1,5

Tableau 18 : Relations du projet avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée

5.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AER

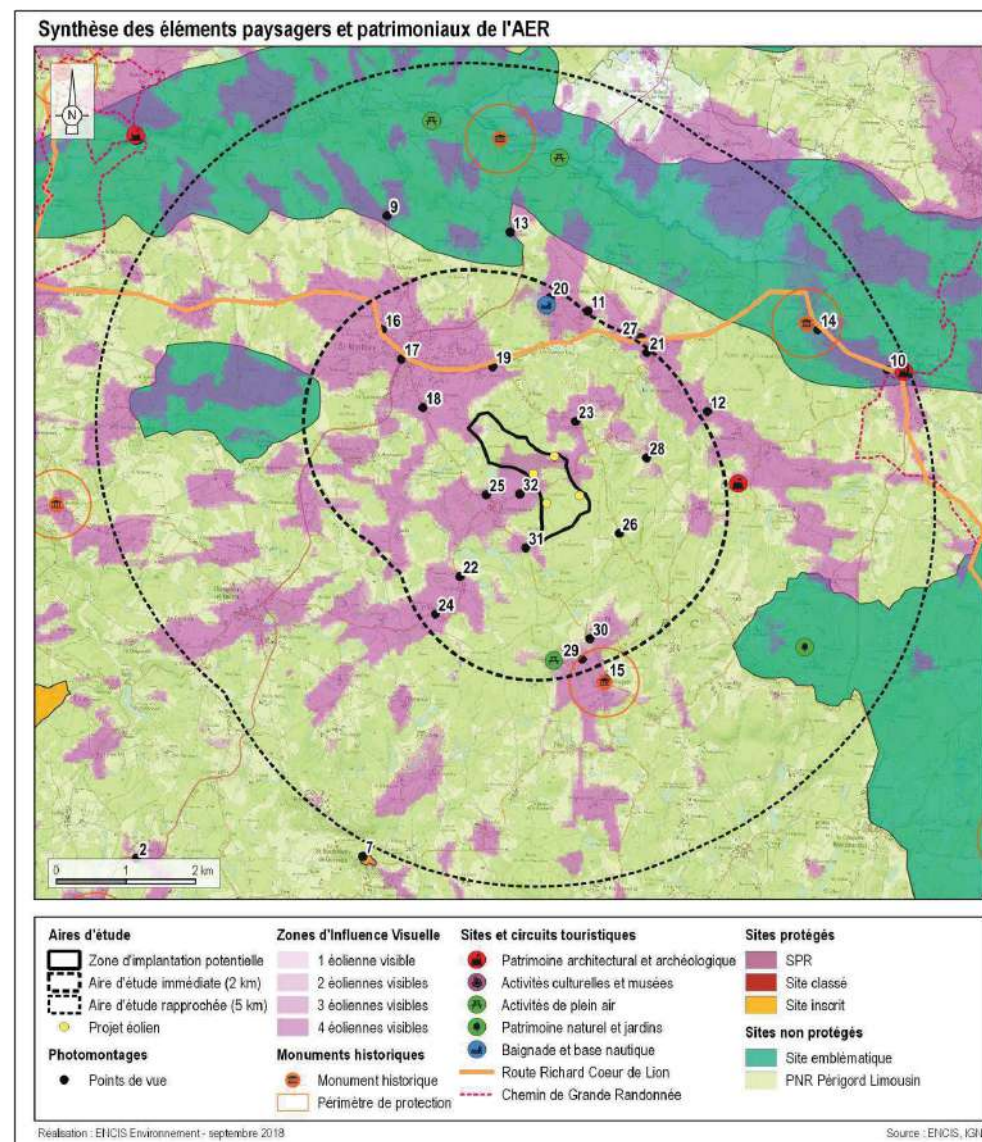
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 7 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre.

Aire rapprochée		
N° de PM	Localisation	Impact
9	Depuis la D87, au nord de Saint-Mathieu au niveau du lieu-dit Chez Rouchaud	Très faible
10	Depuis Cussac, au niveau du cimetière	Très faible
11	Depuis l'entrée nord-est du hameau de Vieilleville	Modéré
12	Depuis le hameau de la Termerière	Faible
13	Depuis la D675 au nord de l'étang de Saint-Mathieu, au niveau du lieu-dit Chez Chabert	Faible
14	Depuis la D699, au sud du château de Cromières (MH)	Très faible
15	Depuis le sud-ouest de l'église de Milhaguet (MH) depuis une route communale	Très faible

Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée



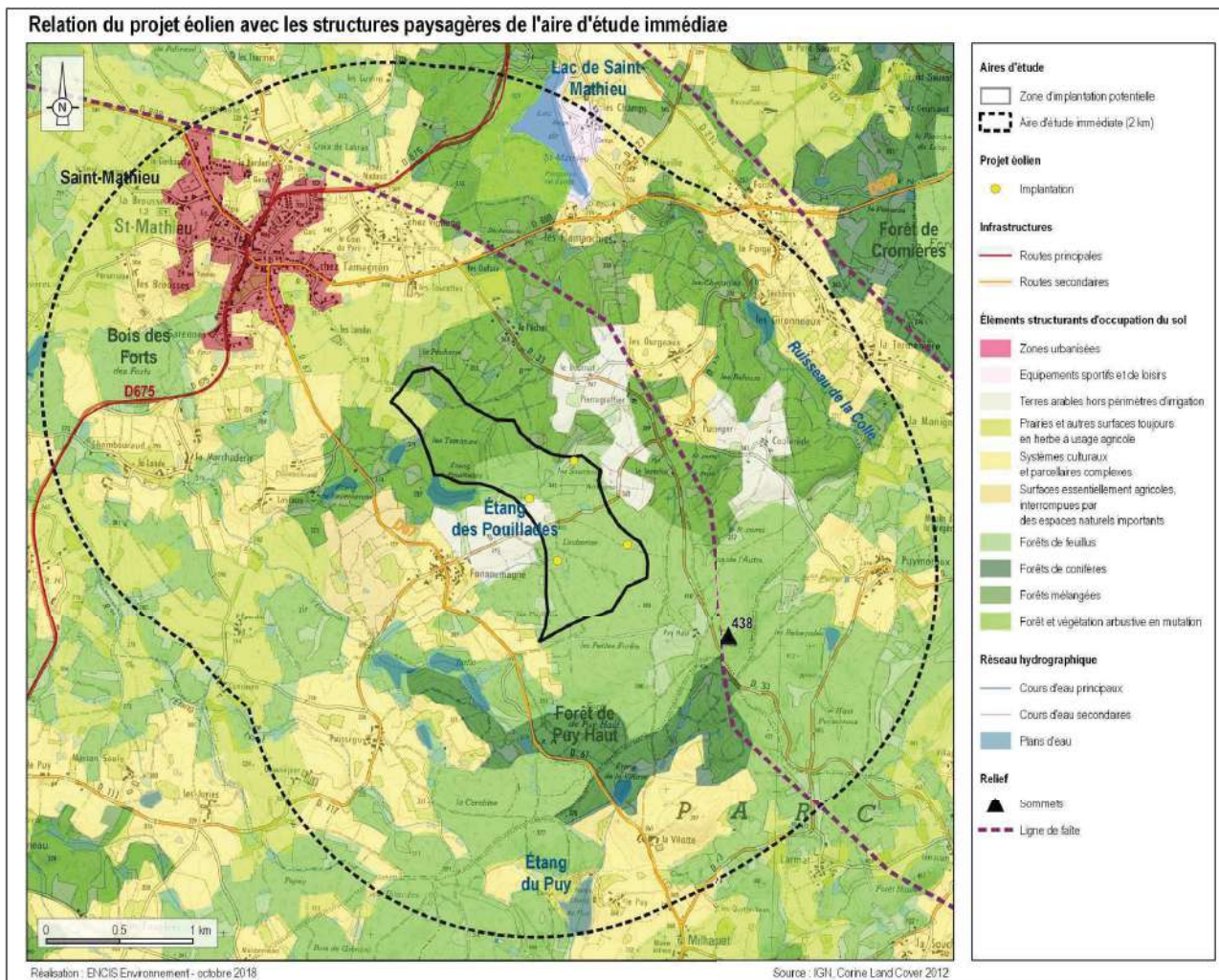
Carte 45 : Synthèse des éléments paysagers et patrimoniaux de l'AER

5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

5.3.7.1 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Le projet éolien s'inscrit dans une zone d'interfluve, à l'ouest d'une ligne de faite qui se dessine à l'échelle du grand paysage (cf. figure page suivante). Il est implanté dans une zone très boisée, à dominante de feuillus. Le bâti est très dispersé et se présente le plus fréquemment sous la forme de petits hameaux groupés. Ces derniers sont souvent implantés en situation dominante et entourés de quelques prairies, mais les nombreux boisements alentours et les haies bocagères limitent fortement les vues. Le bourg de Saint-Mathieu, qui s'étire en étoile le long des axes routiers principaux qui le traversent, présente également des abords dégagés ouvrant des perspectives en direction du projet éolien.



Carte 46 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'aire d'étude immédiate

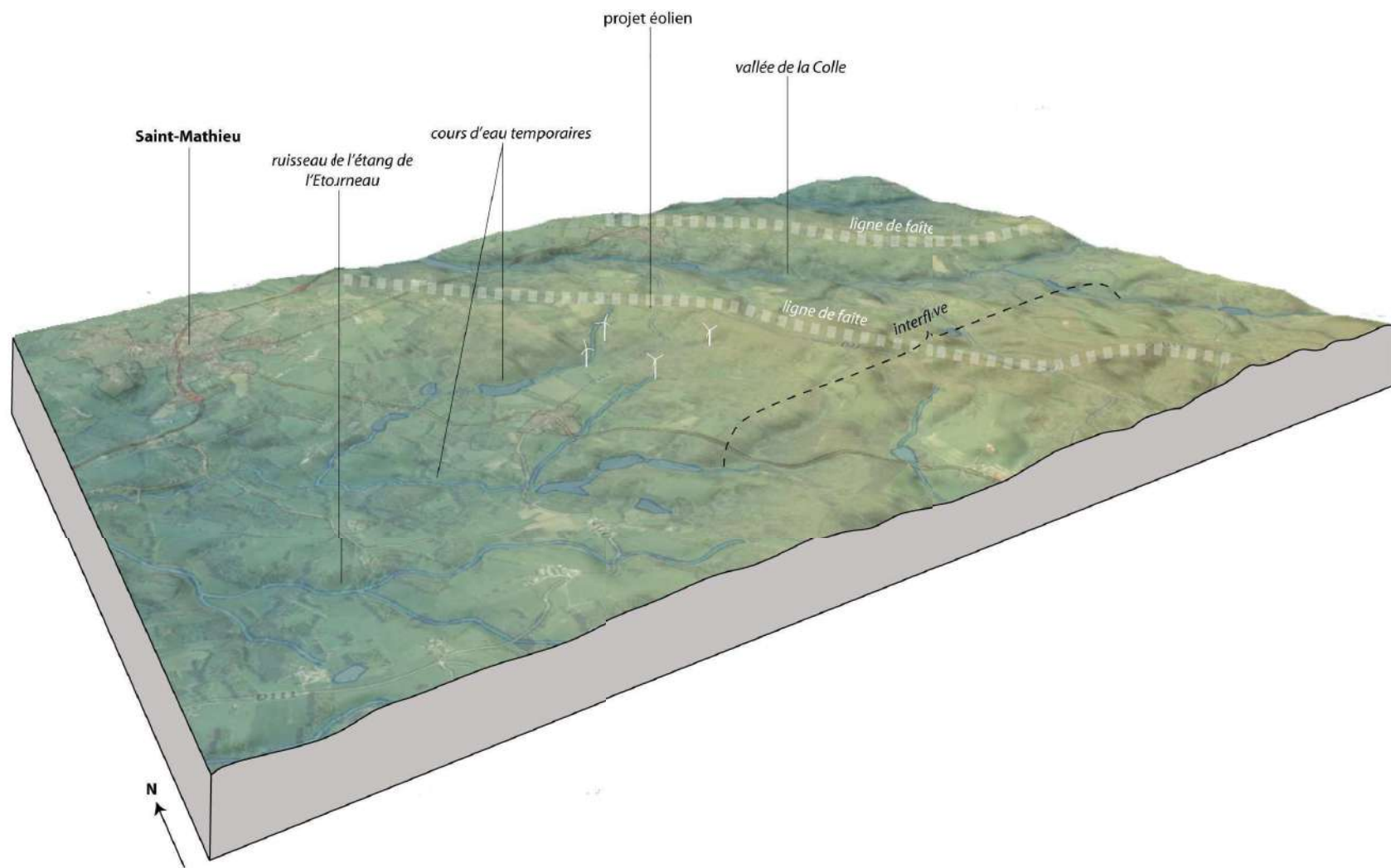


Figure 25 : Bloc diagramme à l'échelle de l'AEI



Photographie 95 : Photomontage depuis Beauséjour, au sud-ouest du projet

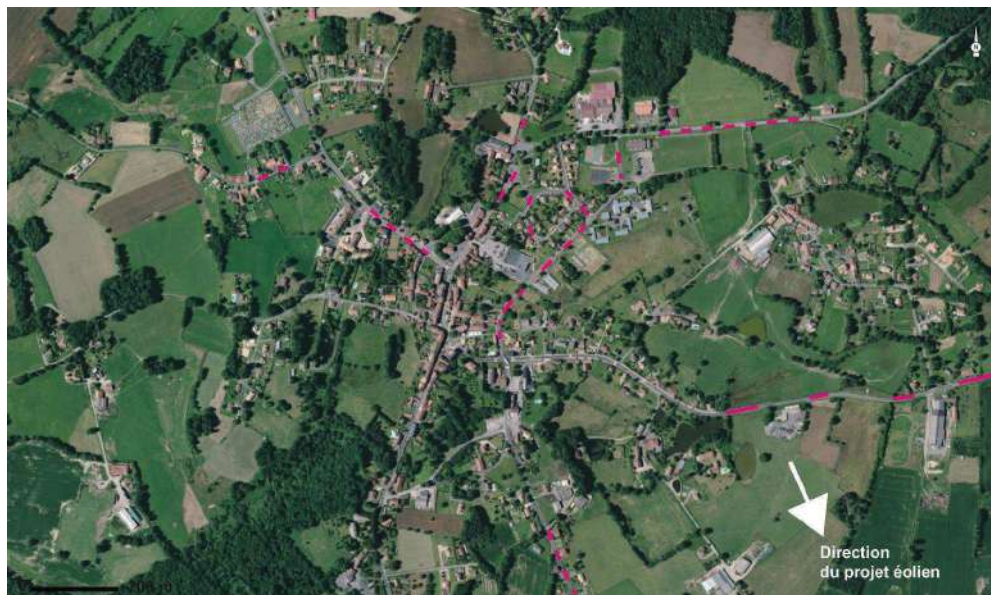
5.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AEI et leurs accès

Bourgs importants

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude immédiate comporte un seul bourg, celui de Saint-Mathieu. Les impacts du projet sur ce lieu de vie important sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

Saint-Mathieu (1301 hab.), à environ 2,5 km

La partie supérieure nord du projet éolien sera visible de façon discontinue et très partielle depuis de nombreux secteurs de Saint-Mathieu. Depuis les axes de circulation (D699, D675, D67) qui traversent la ville, les vues sont séquencées par la trame bâtie et la végétation. Les habitations situées entre la D675 et la D699 ainsi que le long de la D67 sont les plus concernées par des vues en direction du projet (cf. **photomontages 16 et 17**). Ce dernier est toutefois visible très partiellement (pales). **L'impact du projet éolien sur ce village est faible.**



Photographie 96 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en rose) de Saint-Mathieu

Hameaux proches

Une trentaine de hameaux est dispersée sur un périmètre de 2 km autour du projet éolien.

La majorité est impactée par le projet éolien. Cependant, les visibilitées sont souvent atténuées par la végétation dense qui entoure ces lieux de vie et qui masque partiellement les éoliennes.

Les hameaux les plus impactés sont ceux les plus proches et ceux situés sur des points hauts et aux abords dégagés, comme ceux implantés sur les collines au sud-ouest du projet (l'Épurdie, Puisseguy et Beauséjour) ou en rebord de la Colle au nord-est (Vieilleville, la Forge).

Quatre hameaux sont fortement impactés : Fonsoumagne (23) la Pierregreffier (24), Puy Haut (25), le Bournat (26).

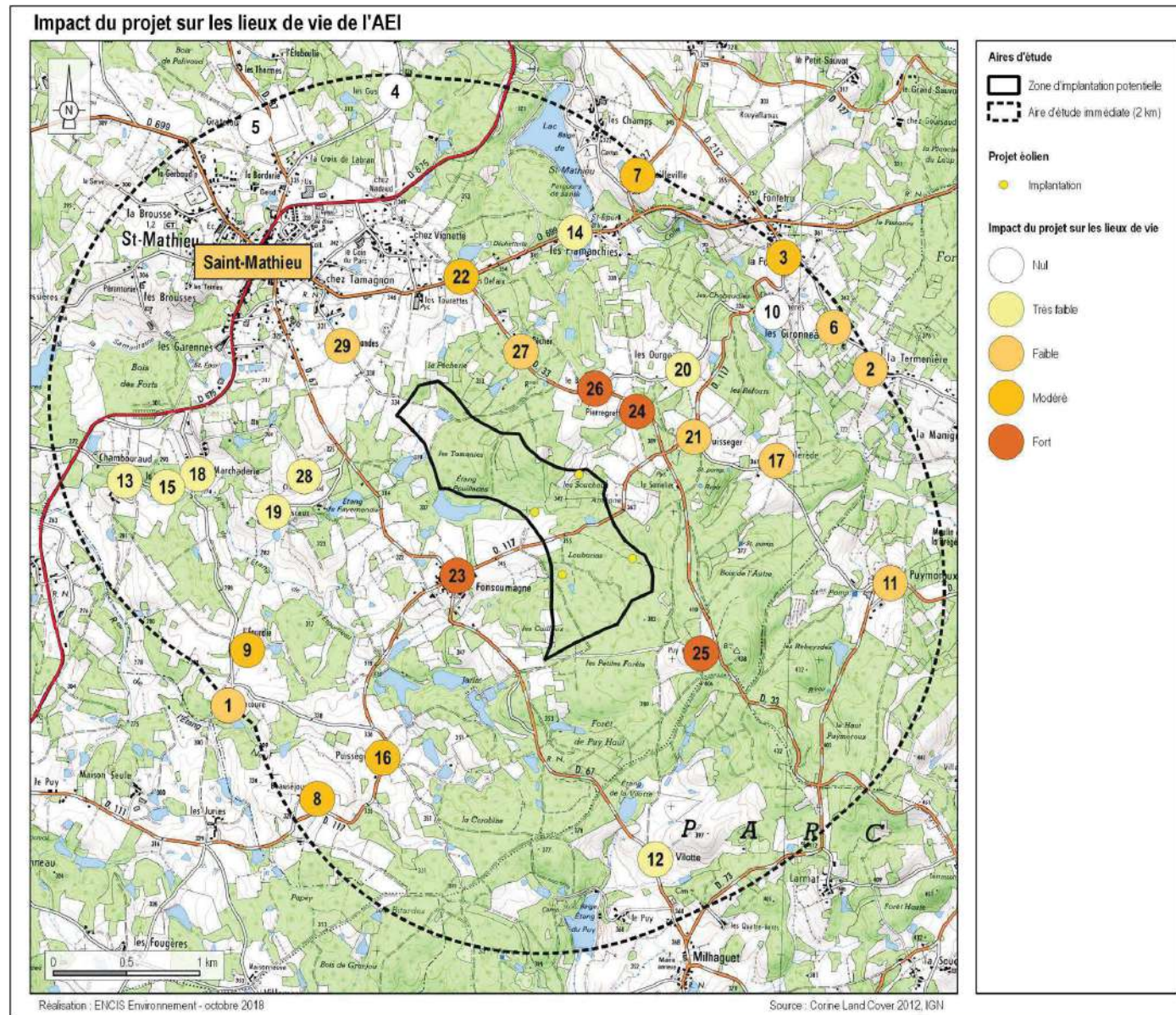
Six hameaux sont modérément impactés : la Forge (3), Vieilleville (7), Beauséjour (8), l'Épurdie (9), Puisseguy (16), les Defaix / les Tourettes (22).

Huit hameaux sont faiblement impactés : Concoure (1), la Termenière (2), les Gironneaux (6), Puymoroux (11), Coulerède (17), Puisseger (21), Le Pêcher (27), les Landes (29).

Huit hameaux sont très faiblement impactés : la Vilotte (12), Chambouraud (13), les Flamanchies (14), la Lande (15), la Marchaderie (18), Lascaux (19), les Ourgeaux (20), et Chambonnaud (28).

Trois hameaux ne sont pas impactés par le projet éolien : les Gustins (4), Grateloube (5) et Séchères (10).

Le tableau page suivante reprend l'inventaire des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate et qualifie les impacts du projet.



Carte 47 : Impact du projet sur les lieux de vie de l'AEI

Evaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'AEI

N°	Hameaux.	Commune	Nombre d'habitants	Effet	Impact	Distance au projet (en km)
1	Concoure	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations et des bâtiments agricoles	Le projet éolien est partiellement visible depuis l'accès nord du hameau (2 éoliennes) Au niveau de la maison située à l'extrémité nord-est, les quatre éoliennes seront visibles. Cette habitation n'est cependant pas tournée vers le projet. L'emprise visuelle des éoliennes est limitée.	Faible	2,39
2	La Termerière	CUSSAC	Une vingtaine d'habitations	Le projet éolien est visible depuis les jardins des maisons au sud et depuis l'est du hameau. Les éoliennes s'élèvent au-dessus de la ligne d'horizon, légèrement à l'arrière du relief boisé. Les vues sont toutefois très fragmentées en raison de la densité des structures végétales (cf. photomontage 12).	Faible	2,05
3	La Forge	SAINT-MATHIEU	Une quarantaine d'habitations	Ce hameau est situé sur les hauteurs de la vallée de la Colle. Au niveau du croisement de la D212 et de la D699, on a une vue panoramique sur le projet éolien. Les éoliennes sont en partie masquées par le relief boisé qui barre l'horizon (cf. photomontage 27). Depuis certains jardins privés de la frange ouest, ces dernières seront également bien visibles (cf. photomontage 21).	Modéré	1,95
4	Les Gustins	SAINT-MATHIEU	Deux habitations	Le relief et les boisements qui entourent ce hameau ne permettent pas de vue en direction du projet éolien.	Nul	2,86
5	Grateloube	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations	Ce hameau se situe au nord de Saint-Mathieu. Le contexte très végétalisé ne permet pas de percevoir le projet éolien depuis les habitations et les accès du hameau.	Nul	3,15
6	Les Gironneaux	SAINT-MATHIEU	Une vingtaine d'habitations	Ce hameau se situe à l'est du lac de Saint-Mathieu. Une importante végétation entoure ce lieu-dit. De plus, les jardins privés sont souvent accompagnés d'une importante trame arbustive et les vues en direction du projet éolien depuis ce hameau restent très limitées. Une fenêtre plus dégagée est toutefois possible au centre du hameau	Faible	1,99
7	Vieilleville	SAINT-MATHIEU	Deux habitations et plusieurs bâtiments agricoles	Depuis ce hameau situé en surplomb de la vallée de la Colle, le projet éolien émerge au-dessus de la végétation, les mâts apparaissant en partie tronqués (cf. photomontage 11). La voie d'accès au hameau fait face au projet et celui-ci apparaît sur le versant opposé.	Modéré	2,01
8	Beauséjour	SAINT-MATHIEU	Une habitation et plusieurs bâtiments agricoles	La maison n'est pas orientée en direction du projet éolien mais les abords du hameau étant bien dégagés, les éoliennes sont bien visibles en périphérie immédiate. Elles se détachent nettement au-dessus de la ligne d'horizon et occupent une emprise relativement importante en largeur (cf. photomontage 24).	Modéré	2,31
9	L'Épurdie	SAINT-MATHIEU	Une habitation et une exploitation agricole	Ce hameau est situé sur une butte, ce qui permet une vue dégagée sur le projet éolien. Ce dernier occupe une emprise relativement importante en largeur (environ 14,5°).	Modéré	2,13
10	Séchères	SAINT-MATHIEU	Un château	La densité de la végétation qui entoure la propriété ne permet pas de vue en direction du projet.	Nul	1,68
11	Puymoroux	CUSSAC	Une vingtaine d'habitation et des hangars agricoles	Malgré une situation dominante du hameau, les vues sur le projet éolien sont très fragmentées par la végétation. Le principal cône de vue sur le projet se trouve au niveau de l'intersection entre la D73 et la route communale qui mène à Coulerède. Il s'agit toutefois d'une vue partielle sur les éoliennes.	Faible	1,70
12	La Vilotte	MARVAL	Une habitation, une grange et une exploitation agricole	La maison n'est pas orientée en direction du projet éolien et la Forêt de Puy Haut limite les vues depuis ce lieu-dit. Cependant, E4 sera visible à hauteur de moyen au-dessus de la végétation depuis la D67 qui dessert ce lieu-dit (cf. photomontage 30).	Très faible	1,96
13	Chambouraud	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations	Ce hameau se compose de deux groupements d'habitations séparés par un étang. Les habitations au nord de l'étang sont situées sur le flanc d'une petite colline, le projet éolien est alors masqué par le relief et la végétation. Depuis le sud de l'étang, des vues très partielles (pales) sont possibles au-dessus de la végétation.	Très faible	2,69
14	Les Flamanchies	SAINT-MATHIEU	Une vingtaine d'habitations et plusieurs granges	Ce hameau est situé au sud du lac de Saint-Mathieu. Les boisements compacts qui entourent ce lieu-de-vie ne permettent quasiment aucune vue sur le projet éolien. Seules les pales d'E2 sont susceptibles d'être aperçues.	Très faible	1,48
15	La Lande	SAINT-MATHIEU	Deux habitations et deux granges	Ce hameau se situe sur une butte. Le projet éolien n'est toutefois visible que très partiellement, à travers le filtre de la végétation.	Très faible	2,41
16	Puisseguay	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations et quelques hangars agricoles	Situé sur une butte, ce hameau permet en théorie des vues sur le projet. La végétation des jardins limitent toutefois les visibilitées. Une vue plus dégagée est possible depuis la route d'accès au nord (cf. photomontage 22).	Modéré	1,71
17	Coulerède	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation	Depuis ce hameau, le projet éolien est en grande partie masqué par le Bois de l'Autre. E4 est toutefois bien visible, à partir de la partie supérieure de son mât (cf. photomontage 28).	Faible	1,01
18	La Marchaderie	SAINT-MATHIEU	Une quinzaine d'habitations et plusieurs granges	Depuis ce hameau, la trame bâtie concentrée et la masse arborée qui l'entoure limitent les vues en direction du projet éolien. Quelques percées visuelles existent cependant au centre et au nord du lieu-de-vie où des bouts de pale pourront être visibles au-dessus de la végétation.	Très faible	2,30
19	Lascaux	SAINT-MATHIEU	Cinq habitations et une exploitation agricole	Le projet éolien est en grande partie masqué par des boisements. Seules des pales pourront être aperçues au-dessus des arbres.	Très faible	1,75

Evaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'AEI

N°	Hameaux.	Commune	Nombre d'habitants	Effet	Impact	Distance au projet (en km)
20	Les Orgeaux	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations et une exploitation agricole.	Ce hameau s'organise en demi-cercle. La trame boisée filtre les vues en direction du projet éolien. Seuls des bouts de pales émergeront au-dessus des boisements.	Très faible	0,82
21	Puisseger	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitations	La forêt du Puy Haut masque fortement les vues depuis ce hameau. Seule la partie supérieure des éoliennes sera perceptible au-dessus de la végétation.	Faible	0,72
22	Les Defaix/Les Tourette	SAINT-MATHIEU	Sept habitations	Les habitations du Defaix sont situées à proximité immédiate d'un boisement qui masque les vues sur le projet. Ce dernier est en revanche perceptible depuis les habitations des Tourettes, situées le long de la D699, en raison des abords cultivés et en prairie. Les éoliennes sont visibles à partir de la partie supérieure du mât et occupent une emprise importante en largeur (cf. photomontage 19).	Modéré	1,56
23	Fonsoumagne	SAINT-MATHIEU	Une trentaine d'habitations	Ce hameau s'organise en cercle autour de la D67 et de la D117. Depuis le hameau, les trames bâtie et arbustive limitent les vues en direction du projet éolien. En revanche, une large fenêtre visuelle s'ouvre sur ce dernier en sortie est (cf. photomontages 25). En sortie nord, on ne perçoit que deux éoliennes sur environ 150 m, une haie fermant la vue sur la droite (cf. photomontage 32).	Fort	0,56
24	Pierregreffier	SAINT-MATHIEU	Deux habitations	Une des habitations est entourée par une végétation abondante qui ferme les vues. En revanche, la deuxième habitation, qui n'est cependant pas orientée en direction du projet éolien, permettra de percevoir les éoliennes (cf. photomontage 23). L'emprise du projet est importante, en largeur et en hauteur. Ce dernier sera également visible depuis la D33 qui dessert le hameau.	Fort	0,56
25	Puy Haut	SAINT-MATHIEU	Une habitation et deux granges	Ce hameau est entouré par la forêt de Puy Haut et le Bois de l'Autre qui limitent les vues. Le projet éolien sera toutefois visible partiellement, notamment depuis la route d'accès (cf. photomontage 26). E4 est très prégnante en raison de sa proximité.	Fort	0,76
26	Le Bourmat	SAINT-MATHIEU	Trois habitations	Depuis l'habitation la plus à l'ouest, les vues sont filtrées par un petit boisement. En revanche, depuis l'habitation qui se trouve au carrefour de la D33 et de la route communale qui s'en va vers les Orgeaux, une « fenêtre » donne sur le projet éolien, qui est très prégnant (cf. photomontage 23).	Fort	0,53
27	Le Pêcher	SAINT-MATHIEU	Une dizaine d'habitation	Ce hameau se compose d'un habitat diffus entouré d'une végétation dense. Cette masse arborée abondante filtre en grande partie les vues en direction du projet éolien. Ces dernières sont par conséquent très partielles. Une parcelle déboisée au sud permet une ouverture visuelle un peu plus importante sur E2.	Faible	0,87
28	Chambonnaud	SAINT-MATHIEU	Cinq habitations	Les maisons ne sont pas orientées en direction du projet éolien et le hameau est entouré de nombreux boisements. Le projet éolien est quasiment imperceptible.	Très faible	1,56
29	Les Landes	SAINT-MATHIEU	Une habitation et une exploitation agricole	Malgré des abords dégagés, ce lieu de vie ne permet que des vues partielles sur le projet éolien, en partie masqué par des bosquets et des haies.	Faible	1,76

Tableau 20 : Evaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'AEI



Photographie 97 : Photomontage 25 depuis la sortie nord du hameau de Fonsoumagne



Photographie 98 : Photomontage 32 depuis la sortie de Fonsoumagne



Photographie 99 : Photomontage 23 depuis la route d'accès à Pierregreffier



Photographie 100 : Photomontage 26 depuis la route d'accès à Puy-Haut

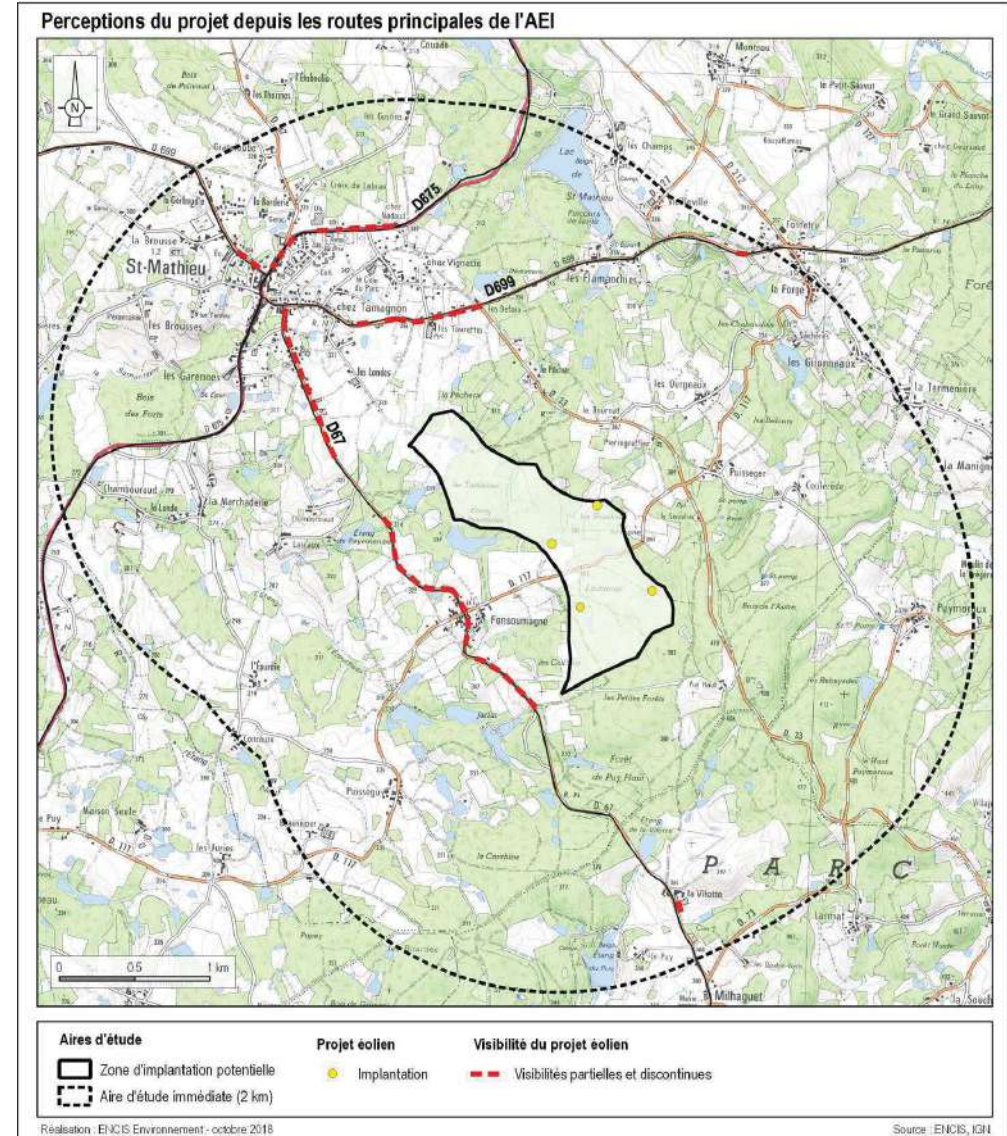
5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AEI

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

L'AEI est traversée par un axe principal, la **D675**, qui passe par le bourg de Saint-Mathieu. Deux axes secondaires rejoignent également le bourg, la **D699** et la **D67**.

Ces routes présentent des visibilité discontinues et partielles en direction du projet éolien, notamment en périphérie de Saint-Mathieu, où les vues sont plus dégagées en raison de la présence de prairies. Les abords de Fonsoumagne (D67) sont également concernés par des vues sur le projet, bien que ces dernières soient très fragmentées.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien sur les axes de circulation est faible.



Carte 48 : Perceptions du projet depuis les routes principales de l'AEI

5.3.7.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEI

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

Description des effets du projet sur les éléments patrimoniaux

Aucun élément patrimonial protégé ou non n'a été inventorié dans l'AEI.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les trois sites touristiques et récréatifs de l'AEI sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien.

- Lac de Saint-Mathieu (enjeu modéré)

Depuis les berges est du lac, les boisements masquent les vues en direction du projet éolien. En revanche depuis le nord et l'est du site et notamment depuis la plage, les éoliennes seront visibles au-dessus de la végétation (cf. **photomontage 20** page suivante). L'éolienne la plus prégnante est E4. Cette dernière constitue un point d'appel visuel, dans l'axe de l'extrémité sud de l'étang. Les éoliennes constituent ici un nouveau motif dans le paysage mais ne paraissent pas en désaccord avec les structures qui le composent, notamment en termes de rapport d'échelle. **L'impact du projet éolien sur ce site est modéré.**

- Étang du Puy (enjeu faible)

La forêt du Puy-Haut masque le projet éolien depuis tous les abords bâtis. Seule E4 sera perceptible depuis les berges sud et est de l'étang (pales). **L'impact du projet éolien sur ce site est faible.**

- Route Richard Cœur de Lion (enjeu modéré)

Les vues sur le projet éolien sont très fragmentées en raison du contexte vallonné et boisé. Elles sont plus importantes aux abords du bourg de Saint-Mathieu en raison d'un contexte plus ouvert de prairies. **L'impact du projet éolien sur ce site est faible.**

Relation du projet avec les éléments touristiques

Aire d'étude immédiate

Type d'activité	Départ.	Commune	Nom	Effets du projet	Impact	Distance au projet (en km)
Baignade et base nautique	87	SAINT-MATHIEU	Lac de Saint-Mathieu	Depuis les berges est du lac, les boisements masquent les vues en direction du projet éolien. En revanche depuis l'ouest du site et la plage, le projet est bien visible, bien que partiellement masqué par la végétation.	Modéré	1,8
Activités de plein air	87	MARVAL	Étang du Puy	La forêt du Puy-Haut masque le projet éolien depuis les abords bâtis. Depuis le sud et l'est de l'étang, E4 pourra être visible au-dessus de la végétation.	Faible	2,1
Chemin de randonnée	87	SAINT-MATHIEU	Route Richard Cœur de Lion	Les vues sont très fragmentées en raison du contexte boisé et vallonné. Le champ de vision est plus dégagé aux abords du bourg de Saint-Mathieu mais les vues sur les éoliennes restent partielles.	Faible	1,5

Tableau 21 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude immédiate



Photographie 101 : Photomontage 20 depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu (étang vide lors de la prise de vue)

5.3.7.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEI

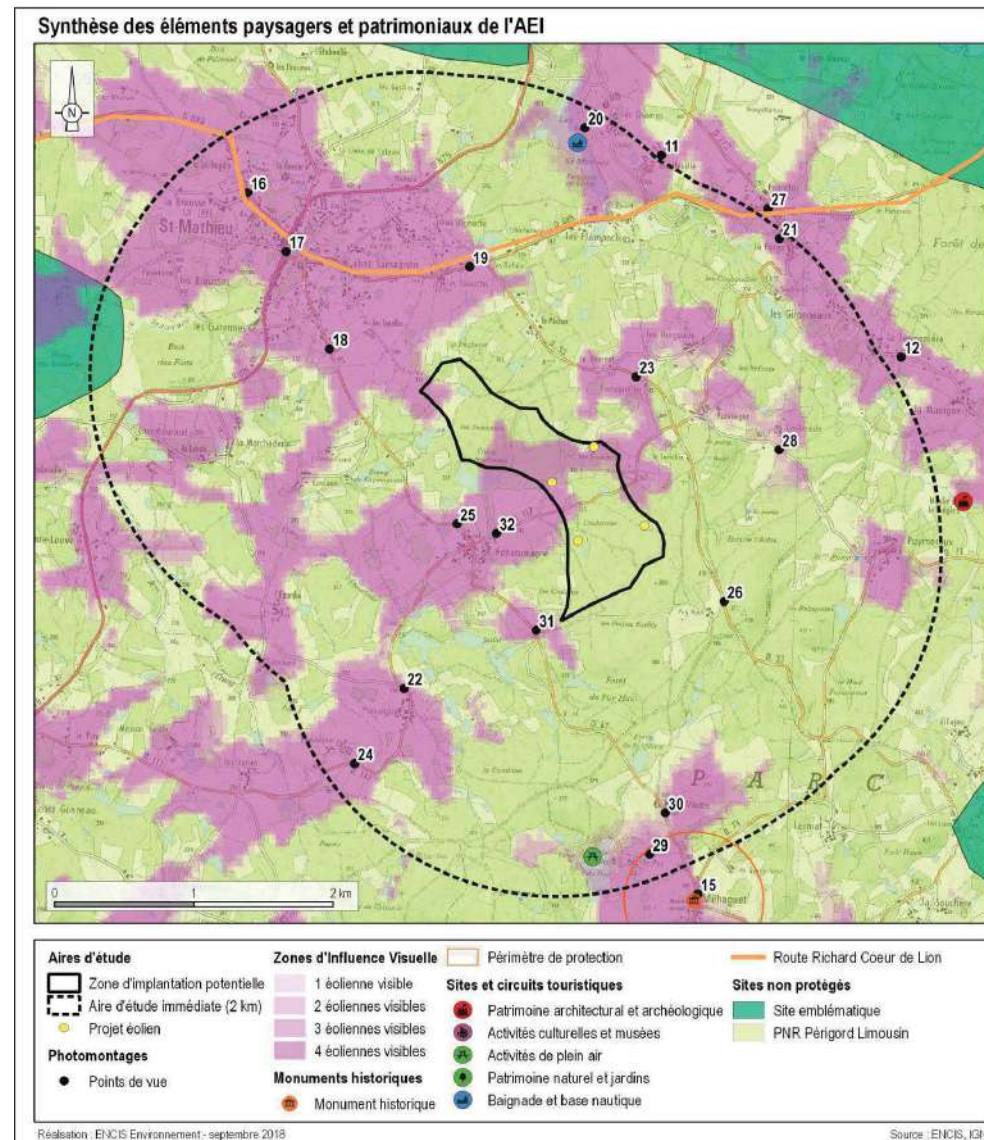
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, **17 points de vue** ont été sélectionnés pour la réalisation de simulation du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte ci-contre.

Aire Immédiate		
N° de PM	Localisation	Impact
16	Depuis l'entrée nord-ouest de Saint-Mathieu depuis la D699	Très faible
17	Depuis la D699, au niveau de l'église de Saint-Mathieu	Très faible
18	Depuis la D67 en sortie sud de Saint-Mathieu	Faible
19	Depuis le hameau des Defaix	Modéré
20	Depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu	Modéré
21	Depuis l'ouest du hameau de la Forge	Modéré
22	Depuis le hameau de Puisseguy	Modéré
23	Depuis les hameaux de Pierregreffier et le Bournat	Fort
24	Depuis le hameau de Beauséjour	Modéré
25	Depuis la D67, à la sortie nord du hameau de Fonsoumagne	Modéré
26	Depuis le hameau de Puy-Haut	Fort
27	Depuis le hameau de Fontetru	Modéré
28	Depuis la route d'accès à Coulerède	Faible
29	Depuis la route d'accès au Puy	Faible
30	Depuis la Vilotte	Très faible
31	Depuis la D67	Modéré
32	Depuis la sortie de Fonsoumagne	Fort

Tableau 22 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate



Carte 49 : Synthèse des éléments paysagers et patrimoniaux de l'AEI

5.3.8 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.3.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et effets global du projet

La zone où seront implantées les éoliennes présente un caractère très boisé. On trouve également quelques prairies aux structures bocagères. Les boisements présentent un caractère évolutif, certaines parcelles étant exploitées (bois de chauffage).

Il s'agit d'un secteur fréquenté essentiellement par les riverains (promenade, cueillette des champignons...). Il n'y a pas de chemins de randonnée balisés.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricoles et forestiers. Les chemins existants ont été renforcés durant la phase de construction. Ils représentent une surface de 2 151 m² en tout. Certaines pistes ont été créées et des portions de chemin ont été élargies, représentant une surface de 6 878 m². Tous les chemins sont conservés durant la phase d'exploitation et restent aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante, 5,5 m de largeur minimum dégagée).

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs.

Les pistes sont perceptibles uniquement depuis la D117.

La transformation des chemins ruraux en piste est importante en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de la ZIP et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte.

La mesure de réduction 3 a permis une meilleure intégration visuelle de ces aménagements en favorisant un matériau et une teinte en accord avec les motifs existants. **L'impact est faible.**

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé d'une teinte proche de celle du sol existant. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de la ZIP. Elles sont cependant imperceptibles

depuis les routes et hameaux environnants, excepté la plateforme d'E1, visible depuis la D117, dont la forme et la couleur trancheront avec la prairie.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont **un impact faible** à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un couvert végétal en une année. **L'impact est nul.**

Réseau d'évacuation de l'électricité

L'intégralité des réseaux sera enterrée et donc invisible. **L'impact est nul.**

Postes de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 7 x 2,7 m, pour une hauteur de 2,76 m.

Le poste est perceptible uniquement depuis la D117.

Il a été choisi de l'habiller d'un bardage en bois afin de favoriser son intégration paysagère (cf. mesure 2). **L'impact est faible.**



Photographie 102 : Exemple de poste de livraison "brut".

5.3.9 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. Une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible ou faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et/ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré, ou fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

5.3.9.1 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude immédiate. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En l'occurrence, aucun projet de faible hauteur n'a été recensé dans l'AEI.

5.3.9.2 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

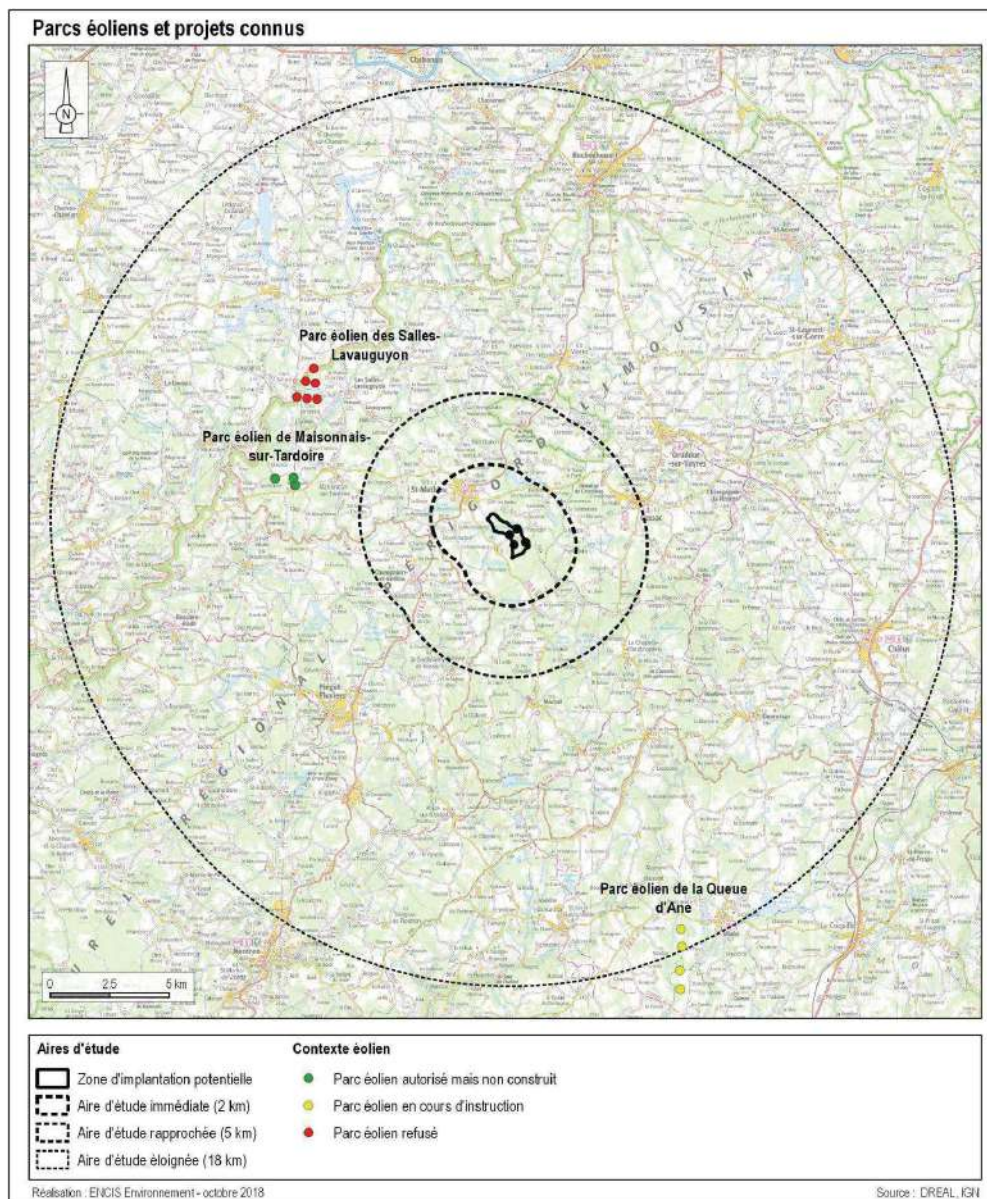
A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Un projet éolien autorisé, celui de **Maisonnais-sur-Tardoire**, est recensé au nord-ouest de l'AEE. Il est localisé sur la carte page suivante. Les covisibilités entre le projet des Monts de Châlus et le projet de Maisonnais-sur-Tardoire sont peu fréquentes en raison de l'importante couverture boisée et du relief vallonné. Une des rares vues possibles sur les deux projets simultanément se trouve au niveau de la D699, entre Roussines et Maisonnais-sur-Tardoire (cf. **photomontage 33** page suivante). Les deux projets sont bien dissociés en raison de leur éloignement. Les deux sont d'un gabarit similaire (respectivement trois et quatre éoliennes). Les deux parcs sont en partie masqués par la végétation et par conséquent assez discrets dans le paysage. **L'effet cumulé des deux parcs est très faible.**

On recense également un projet éolien en cours d'instruction, le **parc de la Queue d'Ane**, dans l'AEE. Les covisibilités entre le projet des Monts de Châlus et ce projet sont très peu fréquentes en raison de leur éloignement et du contexte vallonné et boisé. Une des rares vues possibles sur les deux projets simultanément se trouve au niveau du sommet de la tour d'angle du château de Châlus-Chabrol (cf. **photomontage 6** dans la partie « effets cumulés » du carnet de photomontages).

Le projet éolien des **Salles-Lavauguyon**, également dans l'AEE, a quant à lui été refusé.

Aucun autre projet de grande hauteur n'a été recensé dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 50 : Parcs éoliens et projets connus



Photographie 103 : Photomontage 33 depuis la D699 entre Roussines et Maisonnais-sur-Tardoire

5.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les structures paysagères

Le projet éolien s'inscrit dans un secteur vallonné découpé par de très nombreux petits cours d'eau. Le relief est doux et en grande partie recouvert par des boisements.

La vallée la plus importante est celle de la Tardoire. Cette dernière est encaissée mais elle est peu perceptible car elle se fond dans les boisements qui recouvrent ses versants et ses abords proches. Celle-ci permet néanmoins quelques perspectives en direction du projet éolien depuis certains points hauts en rive droite.

L'aire d'étude rapprochée est recouverte par de nombreux boisements, avec notamment les massifs compacts des forêts de Cromières et de Boubon à l'est. Les vues sur le projet sont par conséquent très limitées et fragmentées par la végétation. À l'ouest, le paysage est plus complexe avec des parcelles cultivées entrecoupées de nombreux boisements. Les reliefs se retrouvent plus bas que le site du projet éolien et les vues potentielles sont plus nombreuses mais elles restent conditionnées par des ouvertures dans la trame bocagère. En effet, depuis ces reliefs formés de bombements de faible envergure, les vues sont le plus souvent rasantes et donc rapidement fermées par les écrans végétaux opaques ou semi-transparents.

Les axes de circulation principaux sont peu nombreux et l'habitat est dispersé. On note seulement la présence de deux gros bourgs ; Champaniers-et-Reilhac au sud-ouest et Cussac à l'est.

À l'échelle de l'AEI, le projet éolien s'inscrit dans une zone d'interfluve, à l'ouest d'une ligne de faite qui se dessine à l'échelle du grand paysage. Il est implanté dans une zone très boisée, à dominante de feuillus. Le bâti est très dispersé et se présente le plus fréquemment sous la forme de petits hameaux groupés. Ces derniers sont souvent implantés en situation dominantes et entourés de quelques prairies, mais les nombreux boisements alentours et les haies bocagères limitent fortement les vues. Le bourg de Saint-Mathieu, qui s'étire en étoile le long des axes routiers principaux qui le traversent, présente également des abords dégagés ouvrant des perspectives en direction du projet éolien.

Les modifications des perceptions sociales du paysage

L'enquête exploratoire réalisée a permis de mettre en évidence des perceptions diverses concernant l'implantation d'un parc éolien à Saint-Mathieu. Deux personnes seulement sont totalement réfractaires à l'implantation des éoliennes car elles se situent « en première ligne », à environ 600 m du projet, et trouvent que ces dernières sont incompatibles avec le paysage boisé et vallonné de Saint-Mathieu, auquel elles sont fortement attachées.

Certaines montrent des signes d'inquiétude légitimes concernant notamment leur échelle mais pensent toutefois que l'on peut s'habituer à leur présence dans le paysage et que c'est une bonne manière de produire

de l'énergie. D'autres enfin pensent qu'elles s'intégreront bien dans un contexte boisé comme celui de Saint-Mathieu, car on les voit moins.

Si l'on fait une synthèse des différentes perceptions, un parc réussi comporterait un nombre réduit d'éoliennes (4-5 maximum) et serait le plus éloigné possible des habitations. Concernant l'implantation en elle-même, les avis sont variables. Il apparaît primordial pour toutes les personnes interrogées de préserver au maximum le paysage existant en limitant fortement les déboisements et en intégrant les pistes d'accès, en effaçant toute trace du chantier.

L'enquête réalisée concernant un nombre réduit de personnes, elle ne permet que d'avoir un aperçu des différents types de perception du paysage de Saint-Mathieu et des environs, ainsi que de l'éolien dans ce secteur. L'effet du projet sur l'ensemble de la population locale est toutefois difficile à présager. Lors de l'enquête exploratoire réalisée dans l'aire d'étude immédiate, il a été mis en évidence que les habitants accordaient une importance particulière à leur cadre de vie, qu'ils considéraient comme de qualité. Ces derniers seront donc probablement particulièrement attentifs à l'introduction d'un nouvel élément tel qu'un parc éolien dans leur paysage quotidien. Certains pourraient le considérer comme un « intrus » venant perturber leur tranquillité et « dégrader » la vue. Néanmoins, d'autres pourraient apprécier cette nouvelle dynamique, dans l'air du temps, générant des retombées économiques.

Selon les observateurs, les éoliennes peuvent constituer soit des éléments esthétiques, élégants, soit des objets industriels gênants, hors échelle. Pour une grande majorité des Français cependant, l'éolien véhicule une image positive de nature, d'écologie et d'énergie propre, tout à fait compatible avec un territoire rural tel que celui de Saint-Mathieu.

Dans de nombreux endroits où sont implantés des parcs éoliens, on peut constater que ces derniers deviennent des éléments de repère, des sortes d'emblèmes qui caractérisent un lieu, révèlent un paysage par leur présence. Un paysage rural « banal » peut ainsi devenir pittoresque, notamment à proximité immédiate du parc. Celui-ci devient un objet de curiosité, attirant touristes et habitants qui viennent le voir « de près ». Passée cette attraction liée à la nouveauté, les éoliennes deviennent des éléments du quotidien, on ne les regarde plus car on s'y est habitué (Source : Thèse de Doctorat, « La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes »).

L'éolien étant encore un élément marginal dans le paysage limousin, il suscitera probablement la curiosité. Les éoliennes deviendront au fil du temps un motif du quotidien. On les observe, ou bien on ne les voit plus du tout.

Les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude

Depuis l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible en raison du fort taux de boisement qui ne permet que très peu d'échappées visuelles lointaines. Lorsqu'il est visible, ce ne sont généralement que des bouts

de pales qui émergent au-dessus des arbres, donc peu perceptibles dans le lointain.

A l'échelle de l'AER, le projet est visible ponctuellement, notamment depuis les rebords de la Colle.

Dans l'AEI, les vues sur le projet sont également très fragmentées. Les éoliennes sont visibles au gré des ouvertures créées par les prairies et des points hauts permettant une étendue plus importante du champ de vision. On ne perçoit toutefois quasiment jamais les mâts en entier, ces derniers étant masqués par les nombreux boisements. La plupart du temps, on peut seulement distinguer le rotor et les pales, ainsi que la partie supérieure des mâts au-dessus de la cime des arbres.

Le faible nombre d'éoliennes et leur disposition en quadrilatère permet une emprise visuelle limitée en largeur. Le projet éolien constitue par conséquent un motif à l'emprise réduite, notamment aux échelles éloignée et rapprochée.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AAE, seuls quelques sites et monuments seront impactés très faiblement. Les autres n'auront aucune relation visuelle avec le projet éolien en raison principalement de la couverture boisée. Les sites et monuments à enjeu fort inventoriés (château et cratère météoritique de Rochechouart) seront impactés très faiblement.

Dans l'AER, sur les trois monuments historiques recensés, deux seront très faiblement impactés (domaine de Cromières et église de Milhaguet), des vues et covisibilités partielles étant possibles en périphérie. Sur les sept sites touristiques identifiés, trois seront très faiblement impactés (GR654, forêt de Boubon, Route Richard Cœur de Lion), des vues sur le projet étant très ponctuellement possibles mais la plupart du temps partielles.

Dans l'AEI, aucun élément patrimonial n'a été recensé mais trois sites touristiques ont été identifiés. Le plus impacté par le projet éolien est l'étang de Saint-Mathieu (impact modéré) car les éoliennes seront visibles depuis la plage, avec une prégnance importante. Les deux autres sites seront impactés faiblement (étang du Puy et Route Richard Cœur de Lion).

Les effets sur le cadre de vie

Les lieux de vie de l'AAE et l'AER seront globalement peu ou pas impactés par le projet éolien.

Dans l'AEI, les bourgs et hameaux seront impactés à différents degrés. Certains ne permettront aucune relation visuelle avec les éoliennes en raison du relief et des boisements. Certains ne permettront que des vues très partielles, parfois plus dégagées. Les lieux de vie les plus impactés figurent parmi ceux les plus proches du projet, entre 530 et 760 m (Fonsoumagne, Pierregreffier, Puy Haut, Le Bournat). A cette distance, la prégnance des éoliennes est importante, avec une emprise importante notamment en hauteur. L'emprise en largeur reste toutefois limitée en raison du faible nombre d'éoliennes et de leur implantation.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Le linéaire de pistes créées est limité. Ces dernières se connectent directement à la D117 qui passe entre E1 et E3 et E2 et E4. Elles utilisent en partie des chemins existants. Le revêtement utilisé permettra une bonne intégration paysagère. Les plateformes seront peu visibles car entourées par des boisements, seule la plateforme d'E1 sera visible depuis la D117.

Plateformes, fondations et chemins nécessiteront un défrichage et une coupe de haies. Le défrichage s'inscrit dans un contexte de taillis exploité pour certaines parcelles en tant que bois de chauffage. Il sera peu impactant visuellement car peu perceptible, voire imperceptible, depuis les lieux de vie et les routes les plus proches. La coupe de haie sera plus impactante car perceptible depuis la D117. Les mesures 4 et 7 permettront une bonne préservation de la végétation destinée à rester en place.

Le poste de livraison est situé en bordure de la D117. Recouvert de bardage bois (cf. mesure 2) et entouré de boisements, son impact sera très limité.

Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Deux projets éoliens ont été recensés dans l'AAE, le parc autorisé de Maisonnais-sur-Tardoire et le parc en instruction de la Queue d'Ane. Les covisibilités entre le projet des Monts de Châlus et ces deux parcs sont rares en raison du contexte boisé et vallonné et de l'éloignement de ces parcs entre eux. L'effet cumulé est globalement très faible.

On recense également un parc refusé, celui des Salles-Lavauguyon, également dans l'AAE.

Impacts de l'exploitation du parc éolien						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Modérée	Utilisation de chemins existants, linéaire de pistes à créer limité, bonne intégration paysagère du revêtement des pistes et plateformes, bonne intégration du poste de livraison, revêtu d'un bardage-bois, défrichage peu perceptible depuis les routes et les lieux de vie, coupe de haie visible en revanche.	Temporaire / réversible	Modéré	Mesures 2 à 7	Faible
Paysage immédiat	Modérée à forte	Vues discontinues et partielles sur les éoliennes qui émergent au-dessus des boisements. Lieux de vie impactés de manière variable, les plus impactés figurent parmi les plus proches du projet (Fonsoumagne, Pierregreffier, Puy Haut, Le Bournat). Lac de Saint-Mathieu impacté de manière modérée.	Temporaire / réversible	Modéré à fort	Mesures 1 et 5	Modéré à fort
Paysage rapprochée	Modérée	Vues fragmentées sur le projet éolien, « fenêtres », lieux de vie et routes principales peu ou pas impactés par le projet éolien. Sites patrimoniaux et touristiques très faiblement ou pas impactés par le projet.	Temporaire / réversible	Très faible à faible	-	Très faible à faible
Paysage éloigné	Faible	Très peu de vues lointaines en raison de la couverture boisée, lieux de vie et routes principales ainsi que sites patrimoniaux et touristiques très peu impactés.	Temporaire / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 23 : Synthèse des effets du projet.

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort
Très fort
Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

Partie 6 : Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...]*

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement**, **mesures de réduction** et **mesures de compensation** des impacts. Il peut également être choisi de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure et impact potentiel identifié
- Impact brut et impact résiduel
- Objectif de la mesure
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure
- Modalités de suivi

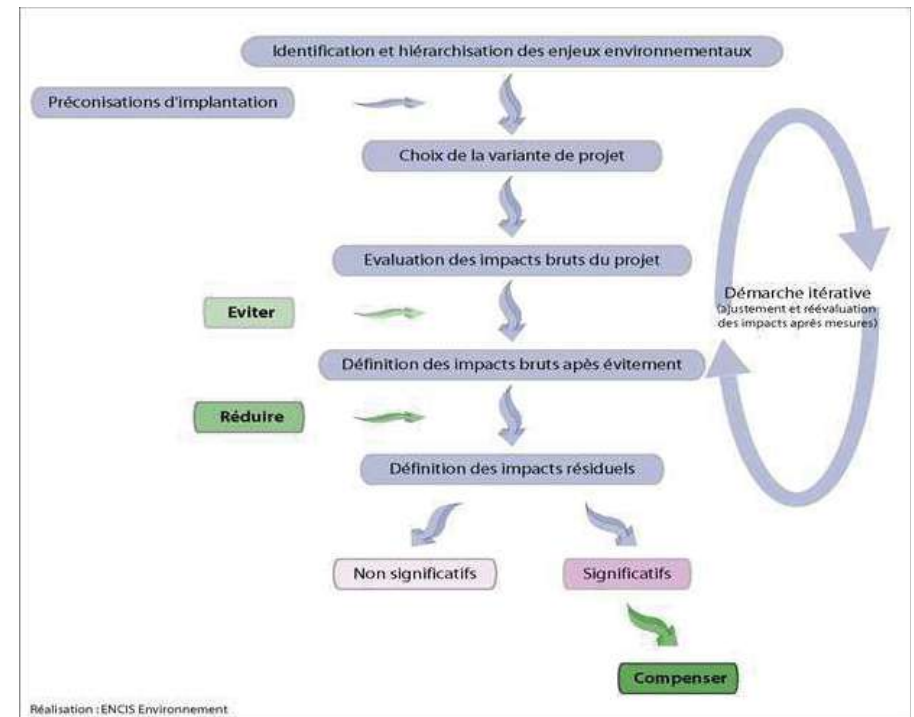


Figure 26 : Démarche de définition des mesures.

6.1 Les mesures de réduction

Mesure 1 : Evitement de la partie nord-ouest de la ZIP

Impact potentiel identifié : Le projet éolien pourrait être visible de manière relativement importante depuis le bourg de Saint-Mathieu.

Objectif de la mesure : Ne pas implanter d'éoliennes sur la partie nord-ouest de la ZIP, secteur le plus proche du bourg de Saint-Mathieu.

Description de la mesure : Le projet d'implantation a été conçu de manière à s'éloigner le plus possible du bourg de Saint-Mathieu.

Impact résiduel : Faible, les vues sont limitées depuis le bourg de Saint-Mathieu.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet

Calendrier : Phase de conception

Responsable : Maître d'ouvrage

Mesure 2 : Intégration du poste de livraison

Impact potentiel identifié : Le poste de livraison « classique » n'est pas en adéquation avec le contexte bocager.

Objectif de la mesure : Réduire l'impact visuel de ce bâtiment en proposant une architecture plus adaptée au contexte bocager.

Description de la mesure : Utiliser des matériaux qui s'intègrent au contexte bocager du site éolien. Le bardage bois semble un revêtement adapté. L'essence choisie sera de préférence une essence locale. Les portes et huisseries seront peintes d'une teinte proche de celle que le bois employé pourra prendre avec son vieillissement naturel, soit un gris mousse (RAL 7003).

Impact résiduel : Faible, le poste de livraison s'intègre mieux visuellement et est en accord avec le caractère bocager du site.

Coût prévisionnel : 6 000 €

Calendrier : Mesure mise en place à l'issue de la construction et maintenue durant toute la phase d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage



Photographie 104 : Exemple de bardage-bois sur un poste de livraison

Mesure 3 : Choix du matériau de recouvrement pour les pistes d'accès et les plateformes

Impact potentiel identifié : Les pistes d'accès aux éoliennes et les plateformes, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural et bocager du lieu.

Objectif de la mesure : Favoriser une bonne intégration paysagère.

Description de la mesure : Utiliser des matériaux de recouvrement d'origine locale et privilégier une teinte approchante de la teinte naturelle du sol en place.

Impact résiduel : Faible et à long terme.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure 4 : Préservation de la végétation arborée destinée à rester en place

Impact potentiel identifié : Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire des arbres s'ils ne sont pas réfléchis.

Objectif de la mesure : Respecter un espacement de la piste et des tranchées de raccordement vis-à-vis des arbres en place.

Description de la mesure : La piste ainsi que les tranchées destinées au passage des câbles ne devront pas être implantées à moins d'un mètre du droit du houppier.

Impact résiduel : Nul.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage, coordinateur des travaux.

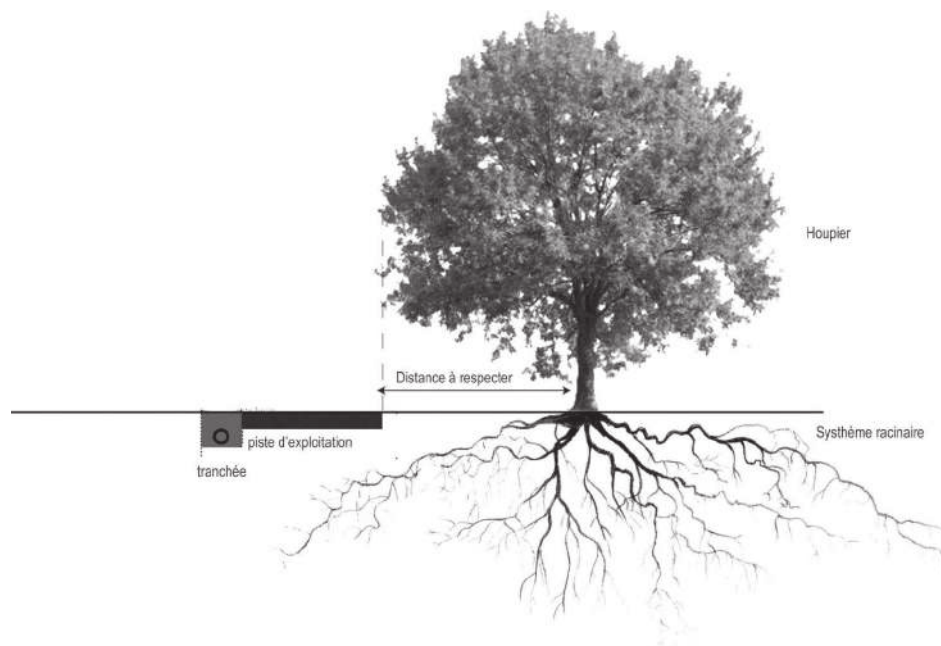


Figure 27 : Préservation du système racinaire

Mesure 5 : Campagne de plantation de haies

Impact potentiel identifié : Modification notable du cadre de vie pour les riverains les plus proches.

Objectif de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains qui s'avèreraient intéressés.

Description de la mesure : La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets dans les cônes de vue qui se révéleraient « gênants » pour les riverains des hameaux qui seront les plus impactés (Fonsoumagne, Pierregreffier, Puy Haut et le Bournat). Des courriers seront envoyés aux habitants de ces hameaux, les invitant à se faire connaître auprès du porteur de projet dans le cas où ils souhaiteraient bénéficier de plantations. Par la suite, un paysagiste sera missionné pour définir le besoin au cas par cas et définir avec chacun des habitants les secteurs dans lesquels des filtres visuels pourront être créés. Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage.

Les plants utilisés seront des espèces arbustives et arborées d'essences locales : chêne pédonculé, cornouiller, noisetier, aubépines, prunelliers, fusain d'Europe, saules, ...

Impact résiduel : Faible à modéré à long terme.

Coût prévisionnel : Enveloppe globale de 10 000 €.

Calendrier : Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure 6 : Restauration des zones de travaux périphériques en terrains sylvicoles ou agricole

Impact potentiel identifié : Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que les plateformes utiles lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utile lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées visibles.

Objectif de la mesure : Redimensionner les plateformes et les limiter à la stricte superficie utile pour diminuer leur impact visuel.

Description de la mesure : Les zones de travaux ne nécessitent pas d'aménagement particulier lorsqu'elles sont relativement planes. Sinon, elles nécessitent un compactage et un nivellement du sol. Après le départ des engins de chantier, seules les plateformes utiles en phase d'exploitation seront maintenues tandis que le reste de la surface de la zone de travaux sera recouvert de terre végétale pour être remise en exploitation.

Impact résiduel : Faible dès la repousse de la végétation.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier. Surcoût d'environ 5€ par m².

Calendrier : Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure 7 : Elagage raisonné des haies arborées

Impact potentiel identifié : L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.

Objectif de la mesure : Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.

Description de la mesure : Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence.

Impact résiduel : Modéré durant la phase de chantier, faible à long terme.

Coût prévisionnel : Intégré aux coûts conventionnels du chantier.

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage.

6.2 Les mesures d'accompagnement

Mesure 8 : Mise en place d'un panneau pédagogique

Impact potentiel identifié : Curiosité, voire méfiance de la population vis-à-vis des éoliennes, manque d'appropriation du parc par la population.

Objectif de la mesure : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, et sur leur rapport au paysage et à l'environnement. Familiariser les riverains avec le parc éolien.

Description de la mesure : Un panneau d'information présentera le parc éolien (historique, puissance, etc.). Celui-ci sera localisé au niveau en bordure de la D117, au niveau de la piste d'accès à E1 (cf. carte ci-contre).

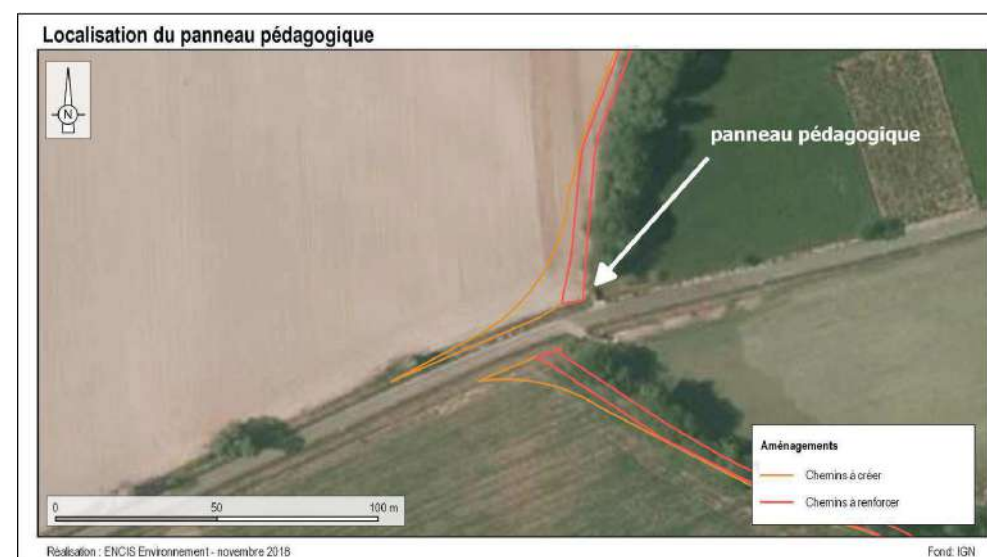
Coût prévisionnel : 1 500 € (conception et mise en œuvre).

Calendrier : Mis en place en fin de phase chantier et pour toute la durée d'exploitation du parc.

Responsable : Maître d'ouvrage, graphiste pour la conception.



Photographie 105 : Exemple de panneaux pédagogiques



Carte 51 : Localisation du panneau

6.3 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

Mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement – Volet paysager							
Numéro	Impact identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure 1	Le projet éolien pourrait être visible de manière relativement importante depuis le bourg de Saint-Mathieu.	Réduction	Faible, les vues sont limitées depuis le bourg de Saint-Mathieu.	Evitement de la partie nord-ouest de la ZIP	Compris dans le projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure 2	Le poste de livraison classique n'est pas en adéquation avec le contexte bocager.	Réduction	Faible, le poste de livraison s'intègre mieux visuellement et est en accord avec le caractère bocager du site.	Intégration du poste de livraison	6 000 €	Mesure mise en place à l'issue de la construction et maintenue durant toute la phase d'exploitation.	Maître d'ouvrage
Mesure 3	Les pistes d'accès aux éoliennes et les plateformes, de par leurs dimensions et les matériaux utilisés (ballast gris), revêtent un caractère routier et très artificiel, déconnecté du contexte rural et bocager du lieu.	Réduction	Faible et à long terme.	Choix du matériau de recouvrement pour les pistes d'accès et les plateformes	Intégré aux coûts conventionnels	Mesure appliquée lors de la phase de chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.	Maître d'ouvrage
Mesure 4	Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire des arbres s'ils ne sont pas réfléchis.	Réduction	Nul.	Préservation de la végétation arborée destinée à rester en place	Compris dans le projet	Mesure appliquée lors de la phase de chantier.	Maître d'ouvrage
Mesure 5	Modification notable du cadre de vie pour les riverains les plus proches.	Réduction	Faible à modéré à long terme.	Campagne de plantation de haies	3 500 €	Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc ; phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants.	Maître d'ouvrage - bureau de contrôle
Mesure 6	Lors de la phase de construction, des zones de travaux plus larges que les plateformes utiles lors de l'exploitation doivent être mises en place. Ce surdimensionnement des plateformes non utile lors de la phase d'exploitation augmente les surfaces artificialisées visibles.	Réduction	Faible dès la repousse de la végétation.	Restauration des zones de travaux périphériques en terrains sylvicoles ou agricole	Intégré aux coûts conventionnels du chantier. Surcoût d'environ 5€ par m ² .	Mesure appliquée en fin de phase chantier et maintenue pendant toute la durée d'exploitation.	Maître d'ouvrage
Mesure 7	L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres.	Réduction	Modéré durant la phase de chantier, faible à long terme.	Elagage raisonné des haies arborées	Intégré aux coûts conventionnels du chantier	Mesure appliquée lors de la phase de chantier.	Maître d'ouvrage.
Mesure 8	-	Accompagnement	-	Mise en place d'un panneau pédagogique	1 500 € (conception et mise en œuvre).	Mis en place en fin de phase chantier et pour toute la durée d'exploitation du parc.	Maître d'ouvrage, graphiste pour la conception.

Tableau 24 : Synthèse des mesures

Partie 7 : Résumé non technique

Introduction

L'étude d'impact sur le paysage et le patrimoine du projet éolien de Saint-Mathieu a été réalisée selon les préconisations du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » de 2016.

Méthodologie

Cette étude a été réalisée à différentes échelles emboîtées afin de balayer l'ensemble des caractéristiques paysagères du territoire, aussi bien physiques que patrimoniales. Pour ce dossier ont été définies quatre aires d'étude de périmètre variable, de la plus lointaine à la plus proche : 18 km pour l'aire d'étude éloignée, 5 km pour l'aire d'étude rapprochée, 2 km pour l'aire d'étude immédiate et enfin la zone d'implantation potentielle du projet.

L'aire éloignée permet de localiser le projet dans son contexte général en caractérisant les paysages concernés par le projet, en analysant les perceptions visuelles et en étudiant les éléments patrimoniaux présents. L'aire rapprochée correspond à l'aire de perception du projet, son analyse précise permet de définir sa capacité à accueillir un parc éolien. L'aire immédiate correspond au paysage « quotidien », on y définit les sensibilités vis-à-vis des espaces vécus. L'analyse de la zone d'implantation potentielle décrit les éléments paysagers particuliers, qui seront impactés par les travaux et aménagements du futur parc éolien.

Suite aux résultats de l'état initial, trois variantes de projet ont été étudiées. Les impacts sont estimés pour chacune des variantes et une seule est retenue.

Des mesures de réduction et de compensation sont ensuite proposées afin de limiter encore les impacts du projet.

Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine

Structures paysagères et perceptions

Le territoire concerné par le projet éolien présente des paysages plus boisés et plus élevés au sud/sud-est en comparaison du nord de l'aire d'étude, plus ouvert et aplani. Les monts de Châlus au sud-est forment de leur silhouette sombre et arrondies un élément repérable à l'horizon. L'espace apparaît majoritairement boisé en raison de la présence d'une forêt très morcelée associée à une trame bocagère plus ou moins bien conservée. Cette végétation arborée s'imbrique avec prairies, cultures et ruisseaux, formant un paysage de campagne tranquille, animée par les silhouettes des villages et de leurs clochers ainsi que par les troupeaux pâturent dans les prés.

À l'écart des grands axes de circulation (A89 et A20), et des grandes villes (Limoges, Angoulême), le territoire est relativement enclavé.

L'éolien constitue un élément paysager nouveau dans ces paysages puisqu'aucun parc n'y est encore implanté. À l'échelle éloignée, un parc constituera un motif ponctuel à l'horizon, au même titre qu'un château d'eau par exemple. À l'échelle rapprochée, les bosquets et les haies constitueront des éléments qui accompagnent visuellement les éoliennes en créant des plans successifs.

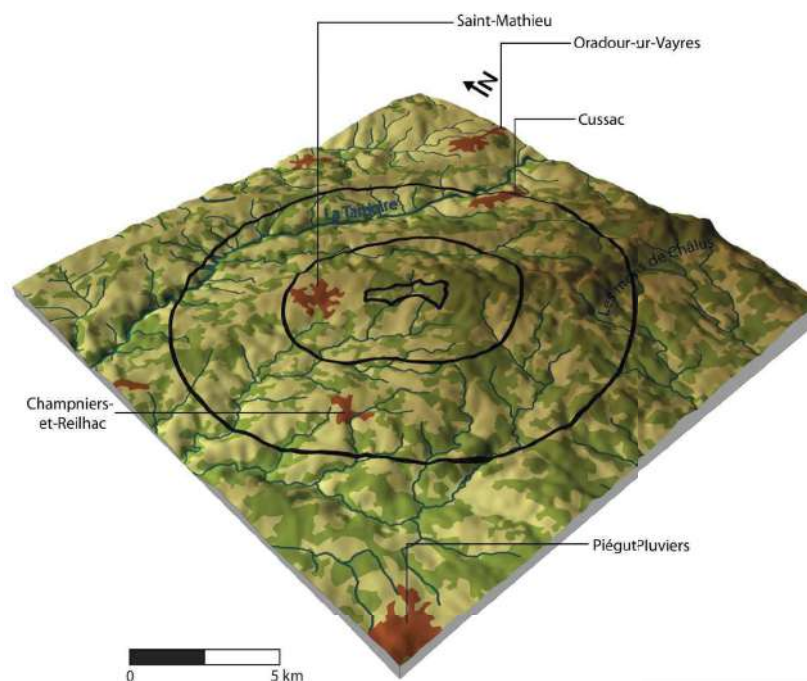


Figure 28 : Bloc diagramme représentant les structures paysagères de l'aire d'étude rapprochée

Occupation humaine et cadre de vie

Le territoire est peu densément peuplé et les principaux lieux se concentrent le long de la D675 qui traverse l'ensemble du territoire d'étude du nord vers le sud-ouest.

Les perceptions visuelles depuis les lieux les plus fréquentés de l'AEE sont limitées, le paysage étant très cloisonné par les structures végétales. Le centre des villes et bourgs principaux ne permet pas de visibilités lointaines, mais des fenêtres plus lointaines sont généralement possibles ponctuellement en périphérie, à la faveur d'espace ouvert (Rochechouart (à l'exception du site du château), Piégut-Pluviers,

Oradour-sur-Vayres). Les axes de circulation principaux permettent peu d'échappées en direction de la ZIP.

Dans l'aire d'étude rapprochée, Cussac est concerné par des vues ponctuelles depuis la D699 qui traverse le bourg. La ZIP restera cependant difficilement perceptible au-dessus de la végétation. Depuis Champaniers-et-Reilhac, la ZIP est masquée par le relief et le contexte boisé.

Depuis l'aire d'étude immédiate, le bourg de Saint-Mathieu est concerné par de nombreuses vues partielles sur la ZIP, notamment sur la zone nord. Les vues sont séquencées par la trame bâtie et la végétation.

Une trentaine de hameaux se situe dans un périmètre de 3 km autour de la ZIP. Une grande majorité présente des sensibilités non nulles vis-à-vis de la ZIP en raison de la proximité de cette dernière et de sa large étendue. Les hameaux le plus concernés sont ceux situés à l'est et à l'ouest en raison d'une emprise visuelle sur toute la longueur de la ZIP depuis ces lieux de vie. Les vues resteront cependant partielles en raison des nombreuses structures végétales présentes. Les axes principaux et secondaires de l'aire d'étude immédiate proposent de longs tronçons de visibilité en direction de la ZIP, à l'exception d'une portion de la D67 qui traverse la forêt du Puy Haut au sud.

Les éléments patrimoniaux

Le patrimoine de la zone d'étude est particulièrement riche en églises et en châteaux. Depuis l'aire d'étude éloignée, le château de Rochechouart présente une sensibilité faible et celui de Châlus-Chabrol une sensibilité très faible en raison de visibilités depuis les hauteurs de ces monuments qui proposent des vues panoramiques sur les alentours environnants. Depuis l'arrière de l'église de Piégut-Pluviers, une visibilité est envisageable en direction de la ZIP et la sensibilité est jugée faible. L'église de Biennat présente quant à elle une sensibilité très faible pour une co-visibilité depuis une route communale.

Dans l'aire d'étude rapprochée, le domaine de Cromières présente une sensibilité faible pour une co-visibilité avec la ZIP. L'église de Milhaguet présente quant à elle une sensibilité modérée pour une co-visibilité avec la ZIP et une visibilité depuis l'axe d'accès à l'église.

Une dizaine de sites inscrits sont également recensés sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée. Certains présentent des sensibilités très faibles ou faibles pour des visibilités en direction de la ZIP ou des co-visibilités, mais cette dernière ne se superpose à aucun monument. Le bourg de Saint-Barthélémy-de-Bussière présente une sensibilité jugée modérée pour des visibilités depuis la place de l'église, la ZIP apparaît alors sur la ligne du relief.

Plusieurs sites emblématiques sont recensés dans l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Certains présentent des sensibilités faibles ou très faibles pour des visibilités en direction de la ZIP, depuis la périphérie de ces sites qui sont pour la plupart entourés d'un contexte boisé dense.

Depuis le fond de la vallée de la Tardoire, la ZIP n'est pas visible en raison du relief et de la ripisylve

dense. En revanche, depuis certains points en rebord de vallée, elle émergera au-dessus de la ligne d'horizon sur le versant opposé. La sensibilité est considérée faible pour la vallée depuis l'aire d'étude éloignée et l'aire d'étude rapprochée.

Les sites touristiques

Le lac de Saint-Mathieu est le site touristique qui présente la sensibilité la plus importante. Elle est en effet modérée, en raison de la proximité du lac vis-à-vis de la ZIP. Cette dernière sera visible au-dessus de la végétation depuis la plage et les berges à l'est.

L'étang du Puy présente quant à lui une sensibilité faible. La partie supérieure de la ZIP pourrait être visible depuis le sud du site mais elle sera peu perceptible.

Pour les chemins de randonnée, la sensibilité est jugée modérée pour la Route Richard Cœur de Lion dans l'aire d'étude immédiate en raison de visibilités importantes en direction de la ZIP lorsque le tracé s'écarte des zones habitées et offre des vues plus dégagées. Pour les autres chemins de randonnée situés dans les aires d'étude éloignée et rapprochée, des visibilités existent mais elles restent ponctuelles et en marge des éléments patrimoniaux et paysagers d'intérêts majeurs.



Photographie 106 : Vue en direction de la ZIP depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu

Les effets cumulés potentiels

Au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, un parc est autorisé.

Les effets cumulés avec ce projet connu sera attentivement étudié dans la partie impact.

Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les monts de Châlus représentent une ligne structurante du paysage d'étude. Plus globalement, les lignes de force du territoire sont principalement liées aux vallées de la Tardoire et de la Colle et à l'orientation du relief qui est principalement orienté vers le nord-ouest. Cependant, les nombreux boisements denses qui couvrent l'aire d'étude immédiate articulent les perceptions visuelles en fonction des jeux d'ouverture et de

fermeture induit par la végétation et limitent les vues lointaines. La morphologie du site dégage une ligne de structure assez marquée pour orienter précisément un dessin de projet.

Préconisations d'insertion

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, plusieurs des préconisations émises par le paysagiste ont été prises en compte dans la conception du projet :

- Éviter l'implantation dans la zone nord afin de s'écarter du bourg de Saint-Mathieu,
- Limiter la création de nouvelles voies de desserte des installations en empruntant au maximum les routes et chemins déjà existants,
- Utiliser des matériaux aux couleurs en adéquation avec le paysage local,
- Intégrer le poste de livraison dans le contexte paysager (ici de préférence en bardage bois pour s'intégrer au contexte boisé).

Choix et justification de la variante d'implantation

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : un bouquet de 6 éoliennes, un bouquet de 5 éoliennes et un bouquet de 4 éoliennes.

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 3. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus équilibrée en termes de disposition des éoliennes. Il s'agit également de celle qui s'écarte le plus du bourg de Saint-Mathieu. Cette variante est celle qui présente l'emprise la moins importante en largeur.

Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Les relations du projet avec les structures paysagères

Le projet éolien s'inscrit dans un secteur vallonné découpé par de très nombreux petits cours d'eau. Le relief est doux et en grande partie recouvert par des boisements.

La vallée la plus importante est celle de la Tardoire. Cette dernière est encaissée mais elle est peu perceptible car elle se fond dans les boisements qui recouvrent ses versants et ses abords proches. Celle-ci permet néanmoins quelques perspectives en direction du projet éolien depuis certains points hauts en rive droite.

L'aire d'étude rapprochée est recouverte par de nombreux boisements, avec notamment les massifs compacts des forêts de Cromières et de Boubon à l'est. Les vues sur le projet sont par conséquent très limitées et fragmentées par la végétation. À l'ouest, le paysage est plus complexe avec des parcelles

cultivées entrecoupées de nombreux boisements. Les reliefs se retrouvent plus bas que le site du projet éolien et les vues potentielles sont plus nombreuses mais elles restent conditionnées par des ouvertures dans la trame bocagère. En effet, depuis ces reliefs formés de bombements de faible envergure, les vues sont le plus souvent rasantes et donc rapidement fermées par les écrans végétaux opaques ou semi-transparents.

Les axes de circulation principaux sont peu nombreux et l'habitat est dispersé. On note seulement la présence de deux gros bourgs ; Champaniers-et-Reilhac au sud-ouest et Cussac à l'est.

À l'échelle de l'AEI, le projet éolien s'inscrit dans une zone d'interfluve, à l'ouest d'une ligne de faite qui se dessine à l'échelle du grand paysage. Il est implanté dans une zone très boisée, à dominante de feuillus. Le bâti est très dispersé et se présente le plus fréquemment sous la forme de petits hameaux groupés. Ces derniers sont souvent implantés en situation dominantes et entourés de quelques prairies, mais les nombreux boisements alentours et les haies bocagères limitent fortement les vues. Le bourg de Saint-Mathieu, qui s'étire en étoile le long des axes routiers principaux qui le traversent, présente également des abords dégagés ouvrant des perspectives en direction du projet éolien.

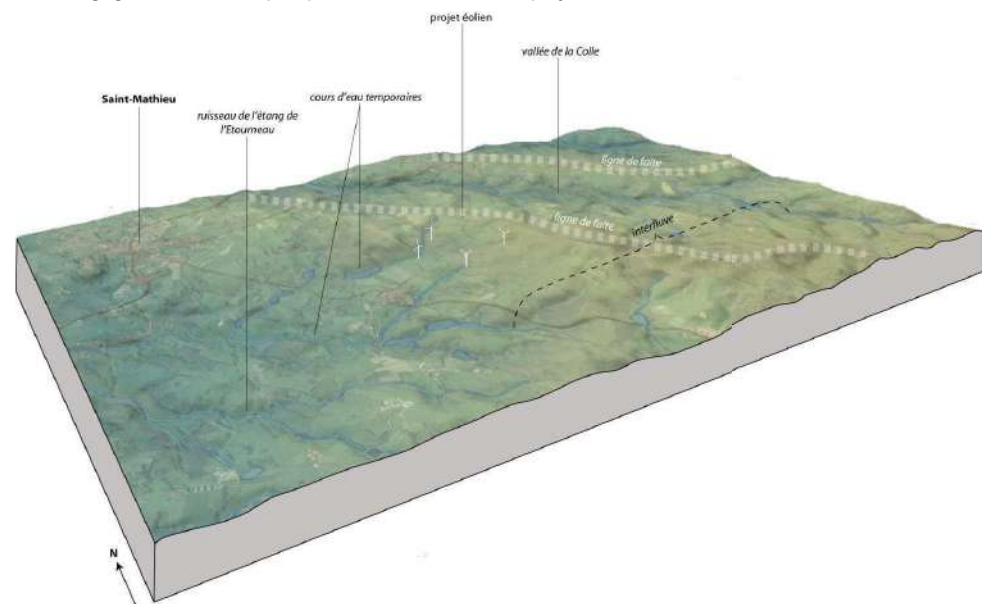


Figure 29 : Bloc diagramme à l'échelle de l'AEI

Les modifications des perceptions sociales du paysage

L'enquête exploratoire réalisée a permis de mettre en évidence des perceptions diverses concernant l'implantation d'un parc éolien à Saint-Mathieu. Deux personnes seulement sont totalement réfractaires à l'implantation des éoliennes car elles se situent « en première ligne », à environ 600 m du projet, et trouvent que ces dernières sont incompatibles avec le paysage boisé et vallonné de Saint-Mathieu, auquel elles sont fortement attachées.

Certaines montrent des signes d'inquiétude légitimes concernant notamment leur échelle mais pensent toutefois que l'on peut s'habituer à leur présence dans le paysage et que c'est une bonne manière de produire de l'énergie. D'autres enfin pensent qu'elles s'intégreront bien dans un contexte boisé comme celui de Saint-Mathieu, car on les voit moins.

Si l'on fait une synthèse des différentes perceptions, un parc réussi comporterait un nombre réduit d'éoliennes (4-5 maximum) et serait le plus éloigné possible des habitations. Concernant l'implantation en elle-même, les avis sont variables. Il apparaît primordial pour toutes les personnes interrogées de préserver au maximum le paysage existant en limitant fortement les déboisements et en intégrant les pistes d'accès, en effaçant toute trace du chantier.

L'enquête réalisée concernant un nombre réduit de personnes, elle ne permet que d'avoir un aperçu des différents types de perception du paysage de Saint-Mathieu et des environs, ainsi que de l'éolien dans ce secteur. L'effet du projet sur l'ensemble de la population locale est toutefois difficile à présager. Lors de l'enquête exploratoire réalisée dans l'aire d'étude immédiate, il a été mis en évidence que les habitants accordaient une importance particulière à leur cadre de vie, qu'ils considéraient comme de qualité. Ces derniers seront donc probablement particulièrement attentifs à l'introduction d'un nouvel élément tel qu'un parc éolien dans leur paysage quotidien. Certains pourraient le considérer comme un « intrus » venant perturber leur tranquillité et « dégrader » la vue. Néanmoins, d'autres pourraient apprécier cette nouvelle dynamique, dans l'air du temps, générant des retombées économiques.

Selon les observateurs, les éoliennes peuvent constituer soit des éléments esthétiques, élégants, soit des objets industriels gênants, hors échelle. Pour une grande majorité des Français cependant, l'éolien véhicule une image positive de nature, d'écologie et d'énergie propre, tout à fait compatible avec un territoire rural tel que celui de Saint-Mathieu.

Dans de nombreux endroits où sont implantés des parcs éoliens, on peut constater que ces derniers deviennent des éléments de repère, des sortes d'emblèmes qui caractérisent un lieu, révèlent un paysage par leur présence. Un paysage rural « banal » peut ainsi devenir pittoresque, notamment à proximité immédiate du parc. Celui-ci devient un objet de curiosité, attirant touristes et habitants qui viennent le voir « de près ». Passée cette attraction liée à la nouveauté, les éoliennes deviennent des éléments du quotidien, on ne les regarde plus car on s'y est habitué (Source : Thèse de Doctorat, « La réalité virtuelle comme outil

d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes »).

L'éolien étant encore un élément marginal dans le paysage limousin, il suscitera probablement la curiosité. Les éoliennes deviendront au fil du temps un motif du quotidien. On les observe, ou bien on ne les voit plus du tout.

Les perceptions visuelles du projet depuis les différentes aires d'étude

Depuis l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible en raison du fort taux de boisement qui ne permet que très peu d'échappées visuelles lointaines. Lorsqu'il est visible, ce ne sont généralement que des bouts de pales qui émergent au-dessus des arbres, donc peu perceptibles dans le lointain.

A l'échelle de l'AER, le projet est visible ponctuellement, notamment depuis les rebords de la Colle.

Dans l'AEI, les vues sur le projet sont également très fragmentées. Les éoliennes sont visibles au gré des ouvertures créées par les prairies et des points hauts permettant une étendue plus importante du champ de vision. On ne perçoit toutefois quasiment jamais les mâts en entier, ces derniers étant masqués par les nombreux boisements. La plupart du temps, on peut seulement distinguer le rotor et les pales, ainsi que la partie supérieure des mâts au-dessus de la cime des arbres.

Le faible nombre d'éoliennes et leur disposition en quadrilatère permet une emprise visuelle limitée en largeur. Le projet éolien constitue par conséquent un motif à l'emprise réduite, notamment aux échelles éloignées et rapprochées.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, seuls quelques sites et monuments seront impactés très faiblement. Les autres n'auront aucune relation visuelle avec le projet éolien en raison principalement de la couverture boisée. Les sites et monuments à enjeu fort inventoriés (château et cratère météoritique de Rochechouart) seront impactés très faiblement.

Dans l'AER, sur les trois monuments historiques recensés, deux seront très faiblement impactés (domaine de Cromières et église de Milhaguet), des vues et covisibilités partielles étant possibles en périphérie. Sur les sept sites touristiques identifiés, trois seront très faiblement impactés (GR654, forêt de Boubon, Route Richard Cœur de Lion), des vues sur le projet étant très ponctuellement possibles mais la plupart du temps partielles.

Dans l'AEI, aucun élément patrimonial n'a été recensé mais trois sites touristiques ont été identifiés. Le plus impacté par le projet éolien est l'étang de Saint-Mathieu (impact modéré) car les éoliennes seront visibles depuis la plage, avec une prégnance importante. Les deux autres sites seront impactés faiblement (étang du Puy et Route Richard Cœur de Lion).

Les effets sur le cadre de vie

Les lieux de vie de l'AEE et l'AER seront globalement peu ou pas impactés par le projet éolien.

Dans l'AEI, les bourgs et hameaux seront impactés à différents degrés. Certains ne permettront aucune relation visuelle avec les éoliennes en raison du relief et des boisements. Certains ne permettront que des vues très partielles, parfois plus dégagées. Les lieux de vie les plus impactés figurent parmi ceux les plus proches du projet, entre 530 et 760 m (Fonsoumagne, Pierregreffier, Puy Haut, Le Bournat). A cette distance, la prégnance des éoliennes est importante, avec une emprise importante notamment en hauteur. L'emprise en largeur reste toutefois limitée en raison du faible nombre d'éoliennes et de leur implantation.



Photographie 107 : Photomontage 23 depuis la route d'accès à Pierregreffier



Photographie 108 : Photomontage 26 depuis la route d'accès à Puy-Haut



Photographie 109 : Photomontage 25 depuis la sortie nord du hameau de Fonsoumagne

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

Le linéaire de pistes créées est limité. Ces dernières se connectent directement à la D117 qui passe entre E1 et E3 et E2 et E4. Elles utilisent en partie des chemins existants. Le revêtement utilisé permettra une bonne intégration paysagère.

Les plateformes seront peu visibles car entourées par des boisements, seule la plateforme d'E1 sera visible depuis la D117.

Plateformes, fondations et chemins nécessiteront un défrichage et une coupe de haies. Le défrichage s'inscrit dans un contexte de taillis exploité pour certaines parcelles en tant que bois de chauffage. Il sera peu impactant visuellement car peu perceptible, voire imperceptible, depuis les lieux de vie et les routes les plus proches. La coupe de haie sera plus impactante car perceptible depuis la D117.

Le poste de livraison est situé en bordure de la D117. Recouvert de bardage bois (mesure 2) et entouré de boisements, son impact sera très limité.

Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Un projet éolien autorisé, celui de Maisonnais-sur-Tardoire, est recensé au nord-ouest du territoire d'étude. Les covisibilités entre le projet de Saint-Mathieu et ce projet sont peu fréquentes en raison de l'importante couverture boisée et du relief vallonné. Une des rares vues possibles sur les deux projets simultanément se trouve au niveau de la D699, entre Roussines et Maisonnais-sur-Tardoire (cf. photomontage 33). Les deux projets sont bien dissociés en raison de leur éloignement. Les deux sont d'un gabarit similaire. Les deux parcs sont en partie masqués par la végétation et par conséquent assez discrets dans le paysage. L'effet cumulé des deux parcs est très faible.

Mesures d'évitement de réduction et de compensation des impacts du projet

Afin de réduire les impacts du projet, plusieurs mesures ont été définies tout au long du processus d'élaboration du projet. Une mesure a permis d'éviter une implantation dans le nord de la ZIP, évitant un impact trop important depuis le bourg de Saint-Mathieu. Plusieurs mesures permettent une bonne intégration paysagère des aménagements connexes (revêtement des pistes et des plateformes, effacement des virages, habillage du poste de livraison en bardage-bois). Une campagne de plantation permettra de limiter les visibilités depuis les lieux de vie proches, pour les riverains qui en feront la demande. Enfin, la mise en place d'un panneau pédagogique à proximité des éoliennes permettra d'informer le public sur le parc.

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.....	26
Figure 2 : Coupe de principe.....	49
Figure 3 : Coupe de principe.....	49
Figure 4 : Cartes postales anciennes de la Vallée de la Tardoire au Pont Rouchaud (à gauche) et du château de Montbrun (à droite) (source : www.delcampe.fr).....	51
Figure 5 : Cartes postales anciennes des ruines du Château de Lavauguyon (à gauche, source : http://collection-jm.fr) et de la place de l'église de Saint-Mathieu (à droite, source : www.commune.com).....	51
Figure 6 : Couverture de la plaquette touristique de l'office du tourisme du Pays des Feuillardiers.....	51
Figure 7 : Cartes représentant le tracé de la Route Richard Cœur de Lion et les sites à visiter (sources : www.ot-feuillardiers-perigordlimousin.com et www.richardcouerdelion.fr).....	52
Figure 8 : Coupe topographique entre Nontron et la ZIP (localisée sur la carte p.60).....	69
Figure 9 : Blocs diagramme représentant l'aire d'étude rapprochée.....	83
Figure 10 : Blocs-diagramme représentant de l'aire d'étude immédiate.....	95
Figure 11 : Schéma d'une éolienne.....	127
Figure 12 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage.....	132
Figure 13 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.....	132
Figure 14 : Simulation d'éclairement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.....	132
Figure 15 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).....	133
Figure 16 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).....	133
Figure 17 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.....	134
Figure 18 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).....	136
Figure 19 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.....	137
Figure 20 : Lisibilité du parc éolien.....	137
Figure 21 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).....	138
Figure 22 : Paysage brouillé.....	138
Figure 23 : Coupe de principe AB.....	146
Figure 24 : Coupe de principe CD.....	146
Figure 25 : Bloc diagramme à l'échelle de l'AEI.....	170
Figure 26 : Démarche de définition des mesures.....	190

Figure 27 : Préservation du système racinaire.....	192
Figure 28 : Bloc diagramme représentant les structures paysagères de l'aire d'étude rapprochée.....	198
Figure 29 : Bloc diagramme à l'échelle de l'AEI.....	200

Tableaux

Tableau 1 : Tableau des critères d'évaluation des enjeux et sensibilités.....	25
Tableau 2 : Tableau des critères d'évaluation des impacts.....	30
Tableau 3 : Synthèse des entretiens.....	54
Tableau 4 : Inventaire des éléments patrimoniaux de l'AEI répertoriés sur la carte 17.....	63
Tableau 5 : Inventaire des sites inscrits/classés/sites patrimoniaux remarquables/UNESCO de l'AEI répertoriés sur la carte 18.....	70
Tableau 6 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEI répertoriés sur la carte 20.....	73
Tableau 7 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI, répertoriés sur la carte 21.....	79
Tableau 8 : Inventaire des monuments historiques de l'AEI répertoriés sur la carte 24.....	88
Tableau 9 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEI répertoriés sur la carte 25.....	90
Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI répertoriés sur la carte 26.....	92
Tableau 11 : Sensibilité des hameaux de l'AEI vis-à-vis de la ZIP.....	101
Tableau 12 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI.....	106
Tableau 13 : Tableau de synthèse des enjeux.....	115
Tableau 14 : Relation du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés et non protégés.....	156
Tableau 15 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude éloignée.....	160
Tableau 16 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.....	161
Tableau 17 : Relations du projet avec les éléments patrimoniaux et paysagers protégés de l'aire d'étude rapprochée.....	166
Tableau 18 : Relations du projet avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.....	167
Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.....	168
Tableau 20 : Evaluation des impacts du projet sur les hameaux de l'AEI.....	175
Tableau 21 : Effets du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude immédiate.....	179
Tableau 22 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.....	180
Tableau 23 : Synthèse des effets du projet.....	186
Tableau 24 : Synthèse des mesures.....	194

Cartes

Carte 1 : Sensibilités paysagères du SRE du Limousin.....	11
Carte 2 : Zone favorable du SRE Limousin en Haute-Vienne.....	11
Carte 3 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne vis-à-vis de l'éolien (DREAL Limousin).....	13
Carte 4 : Définition des aires d'étude.....	20

Carte 5 : Hydrologie et relief de l'aire éloignée	35
Carte 6 : Urbanisation et voie de communications	36
Carte 7 : Occupation du sol	37
Carte 8 : Synthèse de l'organisation du territoire	38
Carte 9 : Les unités paysagères de Dordogne (Source : Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages en Dordogne)	39
Carte 10 : Les aires d'études dans leur contexte paysager régional (Source : atlas paysagers du Limousin et du Poitou-Charentes)	40
Carte 11 : Les grands ensembles paysagers du Poitou-Charentes (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes)	40
Carte 12 : Carte des unités paysagères de l'AEE	41
Carte 13 : Zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP	48
Carte 14 : Localisation des projets éoliens connus	55
Carte 15 : Vue aérienne de la ville de Rochechouart	56
Carte 16 : Sensibilité visuelle des principaux axes de communication de l'AEE	58
Carte 17 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude	59
Carte 18 : Sites protégés de l'aire d'étude éloignée	66
Carte 19 : Site patrimonial remarquable de Nontron	69
Carte 20 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée	71
Carte 21 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée	74
Carte 22 : Structures paysagères de l'AER	82
Carte 23 : Visibilités depuis les routes et les bourgs principaux de l'AER	85
Carte 24 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	86
Carte 25 : Sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée	89
Carte 26 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée	91
Carte 27 : Structures paysagères de l'AEI	94
Carte 28 : Sensibilité des bourgs et hameaux de l'AEI	99
Carte 29 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AEI	104
Carte 30 : Localisation des sites touristiques de l'AEI	105
Carte 31 : Lieux présentant un attachement particulier dans l'AEI	108
Carte 32 : Localisation de la ZIP	110
Carte 33 : Carte de préconisation pour un projet paysager	114
Carte 34 : Variante 1	119
Carte 35 : Variante 2	119
Carte 36 : Variante 3	119
Carte 37 : Localisation des photomontages des variantes	120
Carte 38 : Plan masse	129
Carte 39 : Zone d'influence visuelle du projet éolien	145
Carte 40 : Impact du projet éolien sur les bourgs et routes principales de l'AEE	150
Carte 41 : Synthèse des éléments paysagers et patrimoniaux de l'AEE	161
Carte 42 : Relation du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER	162

Carte 43 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en rose) de Cussac	163
Carte 44 : Impact du projet éolien sur les bourgs et routes principales de l'AER	164
Carte 45 : Synthèse des éléments paysagers et patrimoniaux de l'AER	168
Carte 46 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'aire d'étude immédiate	169
Carte 47 : Impact du projet sur les lieux de vie de l'AEI	173
Carte 48 : Perceptions du projet depuis les routes principales de l'AEI	177
Carte 49 : Synthèse des éléments paysagers et patrimoniaux de l'AEI	180
Carte 50 : Parcs éoliens et projets connus	183
Carte 51 : Localisation du panneau	193

Photographies

Photographie 1 : Vue sur les Monts de Châlus depuis le versant est de la vallée de la Tardoire, au sud de Champagnac-la-Rivière	35
Photographie 2 : Vue sur la ville de Rochechouart depuis le château	36
Photographie 3 : Le plateau cultivé de Rochechouart, entrecoupé de boisement, depuis la D41 au nord-ouest de Saint-Laurent-sur-Gorre, au niveau du hameau de la Peyrade	37
Photographie 4 : Espace prairial au sud de Pensol	37
Photographie 5 : Vue sur les monts de Châlus en arrière-plan depuis le carrefour de la D699 et de la D601, au nord de Champagnac-la-Rivière	42
Photographie 6 : Vue en direction du nord depuis le Grand-Puyconieux dans les monts de Châlus	42
Photographie 7 : Le plateau de Rochechouart depuis la D41, à proximité du hameau de Rouffias	43
Photographie 8 : Vue en lisère de la Forêt de Rochechouart, à l'ouest de Biennac	43
Photographie 9 : Plateau cultivé des Terres Froides depuis la D13, à proximité du hameau de Chablanc (commune de Mouzon)	44
Photographie 10 : Cultures morcelées par un bocage dense au sud de Verneuil, depuis le hameau de Porteboeuf	44
Photographie 11 : Vue depuis l'église de Piégut-Pluviers	45
Photographie 12 : Vue depuis le versant est de la vallée de la Tardoire, au niveau de Roussines	46
Photographie 13 : Vue sur le versant ouest de la vallée de la Tardoire, depuis le nord de La Madrinie où la Tardoire marque un profond méandre	46
Photographie 14 : Vue en direction de la ZIP depuis le chemin qui longe les terrains de sport et le collège, au sud du lotissement de Fontaulard	56
Photographie 15 : Vue en direction de la ZIP, depuis la D901, à l'entrée nord-ouest d'Oradour-sur-Vayres	57
Photographie 16 : Vue en direction de la ZIP depuis la D901, au lieu-dit la Betoulle, au sud-est du croisement avec la D699	58
Photographie 17 : Vue en direction de la ZIP, depuis la D675 au nord de Piégut-Pluviers	58
Photographie 18 : Vue en direction de la ZIP depuis la promenade à l'ouest du château	60
Photographie 19 : Les ruines du château Châlus-Chabrol (source : www.tourisme-hautevienne.com)	60
Photographie 20 : Co-visibilité possible entre la ZIP et l'église de Biennac depuis la route communale à l'est	

<i>de Biennac</i>	61	<i>Rouchaud en descendant sur Saint-Mathieu</i>	90
<i>Photographie 21 : Vue en direction de la ZIP depuis l'arrière de l'église de Pluviers</i>	61	<i>Photographie 53 : Vue en direction de la ZIP depuis la Route Richard Cœur de Lion, au croisement de la D699 avec la D212, à l'est de Saint-Mathieu (cf. localisation carte 22)</i>	92
<i>Photographie 22 : Illustrations de quelques Monuments historiques de l'AAE</i>	64	<i>Photographie 54 : Prairies destinées à l'élevage entourées de boisements, au niveau de Puisseguy, au sud-ouest de l'AEI</i>	96
<i>Photographie 23 : Vue aérienne du site du château de Rochechouart</i>	67	<i>Photographie 55 : Vue sur les sommets boisés depuis la D699, au niveau du croisement avec la D212, au nord-est de l'AEI</i>	96
<i>Photographie 24 : Promenade à l'ouest du château de Rochechouart</i>	67	<i>Photographie 56 : Vue en direction de la ZIP, depuis le hameau de Beauséjour, en surplomb de la vallée du Ruisseau de l'Étang de l'Étourneau, au sud-ouest de l'AEI</i>	96
<i>Photographie 25 : Vue panoramique depuis la promenade à l'ouest du château</i>	67	<i>Photographie 57 : Le hameau de Puy Haut au milieu d'un contexte boisé dense (forêt de Puy Haut), depuis la D33</i>	97
<i>Photographie 26 : Vue en direction de la ZIP depuis la D54, entre Rochechouart et Chassenon</i>	68	<i>Photographie 58 : le hameau de la Thermonière qui forme un habitat linéaire le long de la D212, en rive droite de la vallée de la Colle</i>	97
<i>Photographie 27 : Vue en direction de la ZIP depuis le site inscrit du Saint-Barthélémy-de-Bussière</i>	68	<i>Photographie 59 : Lotissement à l'entrée nord de Saint-Mathieu</i>	97
<i>Photographie 28 : Château et ville de Nontron (source : wikimédia commons)</i>	69	<i>Photographie 60 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction de la ZIP (en rose) de Saint-Mathieu</i>	98
<i>Photographie 29 : Vue en direction de la ZIP depuis le site de l'étang de Ballerand</i>	72	<i>Photographie 61 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, à l'entrée nord de Saint-Mathieu</i>	98
<i>Photographie 30 : Vue en direction de la ZIP depuis la vallée de la Tardoire, au sud de Champagnac-la-Rivière, au niveau du lieu-dit de Tamisac</i>	72	<i>Photographie 62 : Vue en direction de la ZIP depuis la place de l'église à Saint-Mathieu</i>	98
<i>Photographie 31 : Vue depuis la D87, au sud de Chéronnac</i>	72	<i>Photographie 63 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, au niveau de Chez Tamagnon à Saint-Mathieu</i>	98
<i>Photographie 32 : Vue en direction de la ZIP depuis la D33, entre les Salles-Lavauguyon et Lavauguyon</i>	72	<i>Photographie 64 : Vue en direction de la ZIP depuis la D67, à la sortie sud de Saint-Mathieu</i>	98
<i>Photographie 33 : Aménagements au sommet du Grand Puyconnieux</i>	76	<i>Photographie 65 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Vieilleville</i>	102
<i>Photographie 34 : Vue en direction de la ZIP depuis la plage de la Guerlie</i>	76	<i>Photographie 66 : Vue en direction de la ZIP depuis le nord du hameau de Puisseguy</i>	102
<i>Photographie 35 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR 48, à l'est de Biennac, en lisière de la forêt de Rochechouart</i>	76	<i>Photographie 67 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau Le Pêcher</i>	102
<i>Photographie 36 : Vue en direction de la ZIP depuis le GR 4 – GR 654, au sud de Pensol</i>	77	<i>Photographie 68 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Pierregrefier</i>	103
<i>Photographie 37 : Vue sur les pâturages au nord de l'AER et sur la vallée de la Colle, depuis le hameau de Chez Rouchaud (commune de Saint-Mathieu)</i>	80	<i>Photographie 69 : Vue en direction de la ZIP depuis la sortie nord de Fonsoumagne</i>	103
<i>Photographie 38 : Vue sur la vallée de la Colle depuis les bords défrichés de la D87 au niveau du hameau de Fontandreau (commune de Saint-Mathieu)</i>	81	<i>Photographie 70 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de Beauséjour</i>	103
<i>Photographie 39 : Vue sur le versant ouest de la vallée de la Tardoire, à l'est de Saint-Bazile</i>	81	<i>Photographie 71 : Vue en direction de la ZIP depuis la D675, à l'est de Saint-Mathieu</i>	104
<i>Photographie 40 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, au niveau du Cimetière de Cussac</i>	84	<i>Photographie 72 : Vue en direction de la ZIP depuis la D67, au nord du hameau de Fonsoumagne</i>	104
<i>Photographie 41 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction de la ZIP (en rose) de Cussac</i>	84	<i>Photographie 73 : Vue en direction de la ZIP depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu</i>	105
<i>Photographie 42 : Depuis l'entrée sud-ouest de Champniers-et-Reilhac, la ZIP est masquée par la trame bâtie et la végétation</i>	84	<i>Photographie 74 : Vue en direction de la ZIP depuis la Route Richard Cœur de Lion au niveau du lieu-dit, les Defaix, à l'est de Saint-Mathieu</i>	106
<i>Photographie 43 : Vue en direction de la ZIP depuis la D675, au sud du hameau Chez Chabert</i>	85	<i>Photographie 75 : Motifs paysagers de la ZIP (1. Vue sur la ZIP depuis le croisement de la D33 et de la D117, Vue depuis la D117 à l'ouest de la ZIP, 3. Chemin perpendiculaire à la D117 à l'intérieur de la ZIP, 4. Vue depuis la D117 à l'ouest de la ZIP, 5. Petite remise en tôle, 6. Chemin au niveau du hameau Les Landes qui mène au nord de la ZIP, 7. Étang à l'intérieur de la ZIP</i>	111
<i>Photographie 44 : Vue en direction de la ZIP depuis la D699, au croisement avec la D212, à l'est de Saint-Mathieu</i>	85	<i>Photographie 76 : Variante 1</i>	122
<i>Photographie 45 : Co-visibilité possible entre le château de Cromières et la ZIP depuis la D699</i>	87	<i>Photographie 77 : Variante 2</i>	122
<i>Photographie 46 : Pont du Moulin du Pont (source : www.monumentum.fr)</i>	87	<i>Photographie 78 : Variante 3</i>	122
<i>Photographie 47 : Vue en direction de la ZIP depuis la D67, à proximité de l'église de Milhaguet</i>	87	<i>Photographie 79 : Variante 1</i>	124
<i>Photographie 48 : Co-visibilité entre la ZIP et l'église de Milhaguet depuis une route communale au sud-ouest du bourg</i>	87	<i>Photographie 80 : Variante 2</i>	124
<i>Photographie 49 : Vue panoramique en direction du nord depuis le sommet de la forêt Boubon</i>	89		
<i>Photographie 50 : Illustration d'aménagements dans la forêt de Boubon</i>	89		
<i>Photographie 51 : Vue en direction de la ZIP, depuis la vallée de la Tardoire, entre les hameaux de Forgeas et de la Betouille</i>	90		
<i>Photographie 52 : Vue en direction de la ZIP depuis la vallée de la Tardoire, au niveau du lieu-dit chez</i>			

<i>Photographie 81 : Variante 3</i>	124
<i>Photographie 82 : Variante 1</i>	126
<i>Photographie 83 : Variante 2</i>	126
<i>Photographie 84 : Variante 3</i>	126
<i>Photographie 85 : Texture des pistes en concassé calcaire ou granit</i>	127
<i>Photographie 86 : Exemple de poste de livraison avec un bardage bois</i>	128
<i>Photographie 87 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdélou (photo : F. Bonnenfant)</i>	133
<i>Photographie 88 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)</i> ..	133
<i>Photographie 89 : illustration d'un chantier éolien</i>	142
<i>Photographie 90 : Photomontage 5 depuis l'église de Piégut-Pluviers</i>	149
<i>Photographie 91 : Photomontage 3 depuis le château de Rochechouart (zoom)</i>	151
<i>Photographie 92 : Photomontage 1 depuis la D87 au sud de Chéronnac, en rebord de la vallée de la Tardoire</i>	153
<i>Photographie 93 : Photomontage 10 depuis la D699 au niveau du cimetière de Cussac</i>	163
<i>Photographie 94 : Photomontage 13 depuis la D675 au sud de Chez Chabert</i>	164
<i>Photographie 95 : Photomontage depuis Beauséjour, au sud-ouest du projet</i>	171
<i>Photographie 96 : Vue aérienne des secteurs de visibilité en direction du projet éolien (en rose) de Saint-Mathieu</i>	172
<i>Photographie 97 : Photomontage 25 depuis la sortie nord du hameau de Fonsoumagne</i>	175
<i>Photographie 98 : Photomontage 32 depuis la sortie de Fonsoumagne</i>	176
<i>Photographie 99 : Photomontage 23 depuis la route d'accès à Pierregreffier</i>	176
<i>Photographie 100 : Photomontage 26 depuis la route d'accès à Puy-Haut</i>	176
<i>Photographie 101 : Photomontage 20 depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu (étang vide lors de la prise de vue)</i>	179
<i>Photographie 102 : Exemple de poste de livraison "brut"</i>	181
<i>Photographie 103 : Photomontage 33 depuis la D699 entre Roussines et Maisonnais-sur-Tardoire</i>	183
<i>Photographie 104 : Exemple de bardage-bois sur un poste de livraison</i>	191
<i>Photographie 105 : Exemple de panneaux pédagogiques</i>	193
<i>Photographie 107 : Vue en direction de la ZIP depuis la plage de l'étang de Saint-Mathieu</i>	199
<i>Photographie 108 : Photomontage 23 depuis la route d'accès à Pierregreffier</i>	203
<i>Photographie 109 : Photomontage 26 depuis la route d'accès à Puy-Haut</i>	203
<i>Photographie 110 : Photomontage 25 depuis la sortie nord du hameau de Fonsoumagne</i>	203

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

- ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000
- ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.
- ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.
- ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.
- BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.
- BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010
- Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.
- Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence
- CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014
- Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>
- IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013
- Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009
- Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.
- Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354
- Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati , Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010

SITES INTERNET

- www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)
- <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)
- www.geoportail.fr
- www.earth.google.fr
- www.monumentum.fr
- www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/ (DREAL Nouvelle Aquitaine)
- www.tourisme-hautevienne.com
- <http://www.tourisme-ouestlimousin.com/>
- <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/>